Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 16054 – 7 F – SAMEDI 7 SEPTEMBRE 1996 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Impôts : ce qui va changer

■ **REVENUS.** Le premier ministre, Alain Juppé, a annoncé jeudi 5 septembre que l'impôt sur le revenu sera allégé de 25 milliards de francs en 1997 et de 75 milliards en cinq ans.

■ **TRANCHES.** Les taux d'imposition seront tous abaissés de 5 à 10 points en cinq ans.

■ **DÉCOTE.** La décote sera supprimée et la tranche à taux zéro élargie, ce qui exonérera plus de 1,5 million de familles.

■ **ABATTEMENTS.** Les réductions d'impôts consenties à certaines professions ou en faveur de l'assurance-vie seront supprimées.

■ **COTISATIONS.** La réduction de 1,3 point de la cotisation maladie des salariés sera compensée par un point de CSG supplémentaire, qui sera déductible de l'impôt.

■ **TABAC.** Les taxes augmenteront de près de 5 milliards de francs, ce qui équivaut à une hausse moyenne des prix de 8 %.

Lire pages 6, 7, 29 et 30

Le gouvernement met à l'étude une réforme du mode d'élection des députés

Une dose de proportionnelle faciliterait l'accès du FN et des écologistes au Parlement

UNE RÉFORME des modes de scrutin législatif et régional est à l'étude au sein du gouvernement. Le premier ministre l'a évoquée, jeudi 5 septembre, à l'Hôtel Matignon, à la fin d'un déjeuner destiné à présenter l'architecture de la réforme fiscale aux responsables parlementaires de la majorité. Un projet suggéré par Charles Pasqua, cet été, au président de la République, a été mis à l'étude au ministère de l'intérieur. Il introduit une dose de proportionnelle aux élections législatives en s'inspirant des élections sénatoriales : maintien du scrutin majoritaire dans les départements ruraux élisant peu de députés, instauration de la proportionnelle dans ceux à forte population urbaine.

Cette réforme pourrait s'accompagner d'un aménagement du mode de scrutin régional, introduisant une « prime » départementale de 25 % pour la liste arrivée en tête. La modification du scrutin législatif et celle du scrutin régional auraient pour conséquences de créer des majorités stables dans les assemblées régionales, en limitant la représentation du Front national et des écologistes qui, en contrepartie, se verraient ouvrir l'accès à l'Assemblée nationale. L'extrême droite, qui, selon les sondages d'intentions de vote, aparaît assurée en toute hypothèse d'avoir des élus à l'Assemblée, pourrait peut-être, avec ce système, y constituer un groupe parlementaire, ce qui suppose de réunir vingt députés.



La représentation proportionnelle est réclamée depuis toujours par le Front national, par le Parti communiste et par les écologistes. Les socialistes sont favorables à un mode de scrutin associant représentation proportionnelle et majoritaire. Durant la campagne pour l'élection présidentielle, en 1995, M. Chirac avait indiqué qu'il jugeait souhaitable que le Parlement se saisisse de cette question. Cependant, lorsqu'il était premier ministre, en 1987, il avait sévèrement reproché aux socialistes d'avoir facilité l'entrée de l'extrême droite au Palais-Bourbon.

Lire page 6

Manifestations en Allemagne sur fond de reprise économique

LA SITUATION économique s'améliore en Allemagne. La croissance a été forte au second trimestre, le PIB (produit intérieur brut) progressant de 1,5 % par rapport au premier trimestre, effaçant ainsi le recul de l'hiver. Sur l'ensemble de 1996, l'OCDE estime que la croissancepourrait ne pas dépasser 0,5 % mais qu'elle atteindrait 2,5 % en 1997.

L'organisation internationale estime cependant que Bonn va devoir appliquer sans faiblir son plan d'économies de dépenses publiques, jugeant le système de protection social outre-Rhin beaucoup trop coûteux. C'est pour protester contre les coupes budgétaires décidées par le gouvernement que les syndicats allemands appellent ses membres à manifester samedi 7 septembre dans six grandes villes.

Lire page 2

■ Le sort des sans-papiers

Sur les 220 Africains réfugiés dans l'église Saint-Bernard à Paris, huit ont été effectivement renvoyés dans leur pays. p. 11

■ L'affaire des otages du Liban

Le Monde a eu accès à la note controversée résumant les conditions mises à la libération de Jean-Paul Kauffmann et des autres otages du Liban. p. 8

■ La santé de Boris Eltsine

Le président russe a annoncé qu'il allait être opéré du cœur à la fin du mois de septembre. p. 3

■ La crise en Irak

Dans un entretien au *Monde*, le chef de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK), Jalal Talabani, critique vertement la France. p. 4

■ Relève à la GEC

Lord Weinstock laisse à son successeur à la tête de la General Electric Company une situation florissante. p. 18

■ Le progrès en débat

Le Monde achève demain (dans ses éditions datées 8-9 septembre) la série d'articles consacrés depuis le 20 août au thème « Le progrès, une idée morte ? ». *Lire aujourd'hui le point de vue de Jean-Claude Casanova et l'analyse de Roger-Pol Droit.* p. 15 et 16

Les sentinelles nucléaires du plateau d'Albion rendent les armes

A LA FIN de la nuit du dimanche 15 au lundi 16 septembre, les équipes d'officiers de tir du plateau d'Albion, en haute Provence, auront cessé de monter la garde : à Saint-Christol, la base des missiles nucléaires stratégiques, ce sera officiellement la fin de la *« posture d'alerte »* de la dissuasion, telle que Jacques Chirac l'a décidée lors du conseil de défense du 22 février. L'après-midi du 16 septembre, le chef d'état-major de l'armée de l'air, le général Jean Rannou, présidera la cérémonie de la passation de commandement, au terme de laquelle le général de brigade aérienne Claude Bigot, le « patron » actuel du 1er groupement de missiles stratégiques (GMS), cédera sa place au colonel Xavier Delcourt, un spécialiste du démantèlement nucléaire.

La France met un point final à une aventure qui a commencé au milieu des années 60, lorsqu'elle a voulu se doter – comme les Etats-Unis et l'ex-Union soviétique – d'une panoplie de missiles sol-sol fixes aux côtés de bombardiers et de sous-marins nucléaires. Le 2 août 1971, une première unité équipée de missiles S2, avec un poste central de tir enterré sous la montagne à Rustrel (Vaucluse) et neuf silos, était déclarée opérationnelle. A la fin avril 1972, une deuxième unité de tir, en tout point semblable, devenait à son tour opérationnelle avec un poste central de tir à Reilhanette (Drôme). Soit dix-huit missiles au total.

Progressivement, entre 1982 et 1984, le plateau d'Albion recevait de nouveaux missiles S3D, plus modernes en ce sens que leurs capacités de pénétration étaient accrues et qu'ils étaient protégés contre les effets destructeurs provoqués par des perturbations électromagnétiques.

Depuis 1972, donc, c'est-à-dire près d'un quart de siècle, deux officiers veillent, tel le héros du roman *Le Désert des Tartares* de Dino Buzatti, dans chacun des PC enfouis dans la profondeur de la montagne bas-alpine. Vingt-quatre heures sur vingt-quatre, tous les jours de l'année, ils s'occupent à maintenir en état un système d'armes qui représente l'équivalent de neuf cents bombes d'Hiroshima. Mais, surtout, ils attendent un ordre éventuel de tir qui ne peut venir que du seul chef de l'Etat, par le moyen de plusieurs réseaux de transmissions secrets.

Il reviendra au colonel Delcourt le soin de désactiver, puis de dénucléariser le plateau d'Albion, dans les dix-huit mois à deux ans. De sorte que ce site militaire – dont le romancier pacifiste Jean Giono n'avait pas pu imaginer le sort, mais que le poète communiste René Char aurait tant voulu garder dans sa nature primitive – aura vécu d'ici à 1998. Où la difficulté surgit, c'est quand l'Etat, les armées, les élus et la population tentent de trouver une nouvelle vie à cette implantation de 400 hectares dispersée sur un territoire de 800 kilomètres carrés où l'élevage de l'agneau le dispute à la cueillette de la lavande et au tourisme. A ce jour, rien n'est décidé : la reconversion d'Albion est en suspens. Ce à quoi s'oppose une bonne partie des riverains, c'est à la perspective de l'installation d'une base d'hélicoptères dont le bruit incommoderait une population habituée au silence de mort nucléaire.

Jacques Isnard

Pascal Comelade et Arthur H loin du show-biz

DEUX DISQUES, deux musiciens, deux façons d'aborder la modernité loin des chemins traditionnels du show-biz. Arthur H d'abord : à l'approche de la trentaine, le fils d'Higelin sort son troisième disque. Voix embrumée de fumée et d'alcool, jazz et rumba, guimbarde et instruments électroniques au service du « trip hop » et de textes noirs, c'est *Trouble Fête*. Pascal Comelade ensuite : compositeur inclassable, quelque part du côté du surréalisme et de l'art brut. *Musique pour films, volume 2*, reste dans la tradition « comeladienne », entre décadence et nostalgie.

Lire page 25

POINT DE VUE

Une dernière chance pour sauver l'Europe

par Laurent Fabius

DANS le marasme actuel, même les plus Européens d'entre nous en viennent à s'interroger. L'Europe est évidemment au cœur de beaucoup de nos choix. Elle l'est en matière monétaire : le dollar fluctue au gré des intérêts américains ; cela fait mal à notre économie comme à celle des Allemands ; l'euro pourrait offrir une ligne d'offensive et de résistance. Seulement voilà, pourquoi adopter l'euro si on refuse de lui faire jouer ce rôle ? En matière politique aussi, l'Europe devrait constituer un pôle d'équilibre et de développement, mais n'est-ce pas un leurre lorsqu'elle n'est pas même capable de s'entendre sur la Bosnie ou sur l'Irak ?

En matière sociale, nous avons bénéficié jusqu'ici d'un haut niveau de protection. Nous le préserverons mieux si nous défendons en commun nos positions, mais comment y parvenir si on réduit peu à peu le service public sous les coups de boutoir de la concurrence et si on entretient la fiction d'un domaine social placé hors compétence européenne ? Bref, à quoi bon l'Europe si elle doit, au mieux, être celle des anti-européens ?

J'ai voté et fait campagne pour le traité de Maastricht. Non par amour pour chaque détail de celui-ci, mais parce qu'un refus de la France aurait à coup sûr marqué l'arrêt de toute construction européenne. Aujourd'hui, certains nous proposent de dénoncer ce traité : je n'en suis pas, dans la mesure où un recul aussi cinglant risquerait de durer des décennies – on se souvient du long échec de la Communauté européenne de défense. Pour autant, j'ai conscience qu'il faut donner un sérieux coup de barre et corriger rapidement la trajectoire européenne : c'est ce à quoi devrait servir l'actuelle conférence intergouvernementale (CIG).

Lire la suite page 14

***Laurent Fabius**, ancien premier ministre, est député (PS) de Seine-Maritime.*

Le Don Quichotte de la Corse

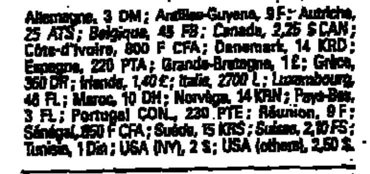


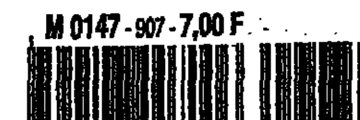
DOMINIQUE BUCCHINI

LE MAIRE communiste de Sartène, sous-préfecture de la Corse-du-Sud, est sans doute l'élu le plus respecté de son île, mais aussi le plus menacé. Dominique Bucchini s'élève contre la Mafia, les clans et les nationalistes. *« Pour nous, la France*, argumente-t-il, *c'est Paoli reçu par Robespierre. L'adhésion de la Corse à la nation française est une adhésion à la République ! »*

Lire page 13

International	2	Jeux	23
France	6	Agenda	24
Société	11	Abonnements	24
Horizons	13	Météorologie	24
Carnet	17	Culture	25
Entreprises	18	Guide culturel	27
Finances/marchés	19	Communication	28
Aujourd'hui	21	Radio-Télévision	29


Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 360 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.


M 0147 - 907 - 7,00 F

RENTRÉE En appelant leurs membres à manifester, samedi 7 septembre, dans six grandes villes, les syndicats allemands veulent envoyer un message au gouvernement mais aussi au patronat, qu'ils accusent de vouloir remettre en cause « l'Etat social ». Tandis que la coalition au pouvoir veut mettre en route son plan d'austérité, les dirigeants d'entreprises sont en train d'abandonner les voies traditionnelles de la négociation, notamment en matière de salaires. ● SELON L'OCDE, l'économie allemande est pourtant en train de repartir et son rythme de croissance pourrait s'accélérer en 1997. Mais la prudence de la politique budgétaire ne devrait pas améliorer la situation sur le marché de l'emploi. Le taux de chômage, qui dépasse maintenant les 10% de la population active, contre 9,4% en 1995, pourrait, toujours selon l'OCDE, atteindre 10,4% en 1997.

Les syndicats allemands se mobilisent pour défendre l'Etat-providence

Ils appellent à une grande manifestation, samedi 7 septembre, pour le respect des fondements du « capitalisme social », remis en cause, selon eux, par le plan d'austérité du gouvernement et par la nouvelle agressivité du patronat

BONN
de notre correspondant

« Oui au travail et à la justice sociale » : tel est le mot d'ordre que les syndicats allemands se sont donné pour leur nouvelle « journée d'action » contre les projets d'économies du gouvernement de Bonn. La fédération des syndicats allemands (le DGB) a appelé ses membres à exprimer leur colère contre l'austérité, samedi 7 septembre, dans six grandes villes allemandes. A Dortmund, Hambourg, Stuttgart, Berlin, Leipzig, et Ludwigshafen, les salariés descendront dans la rue pour dénoncer le « *démontage de l'Etat social* » et la remise en cause des avantages acquis, notamment la réduction des indemnités salariales en cas de maladie, et l'assouplissement de la protection contre les licenciements abusifs. Les syndicats estiment que les projets d'économies budgétaires de la coalition au pouvoir en cours d'adoption au Parlement annoncent un « *changement de République* » et remettent en cause les bases du consensus social allemand.

Le succès de cette nouvelle « journée d'action » se mesurera à l'ampleur de la mobilisation syndicale : une précédente manifestation, le 15 juin, avait déjà réuni 300 000 personnes dans les rues de Bonn, et avait été considérée comme le plus grand défilé syndical en Allemagne depuis des décennies. Cette fois-ci, l'enjeu de la protestation syndicale est double : dénoncer l'adoption par le Parlement allemand des lois qui sont à la base du plan d'austérité du chancelier Kohl, mais aussi, et à plus long terme, défendre le maintien de la cohésion sociale.

Quel que soit le succès de leur nouvelle démonstration, les syndicats savent qu'ils n'ont pas les moyens de bloquer le plan d'austérité. Les diverses lois préparées par la majorité parlementaire CDU/CSU/FDP devraient être adoptées sans surprise au Bundestag, le 13 septembre. Il s'agit notamment d'un abaissement du montant des indemnités salariales en cas de maladie (à 80 % du salaire brut), mais également du relèvement de l'âge de la retraite de 60 à 63 ans à partir de 1997, ou de la liberté de licencier offerte aux petites entreprises de 5 à 10 salariés...

ATTEINTES

Autant de lois contre lesquelles le Bundesrat, la Chambre de représentation des Länder, dominée par le SPD, n'a pas les moyens d'opposer son veto. Le Bundesrat aura son mot à dire un peu plus tard, cet automne, dès lors qu'il sera question d'aborder les aspects fiscaux des réformes en cours.

Impuissants face à la logique de l'austérité gouvernementale, les syndicats entendent, en deuxième lieu, adresser un message au patronat, accusé de vouloir s'inspirer des méthodes capitalistes « à l'américaine » afin de répondre aux nouvelles donnes de l'économie mondiale. L'enjeu de la protestation du 7 septembre sera donc la sauvegarde de la « *société du consensus* », comme le soulignait le président du syndicat de la chimie, Hubertus Schmoldt, dans un entretien paru, le 5 septembre, dans la *Süddeustche Zeitung*. En remettant en cause le montant des indemnités salariales pour maladie afin d'alléger les coûts des entreprises, le législateur allemand intervient directement dans la sacro-sainte « autonomie » des partenaires sociaux. Il menace ainsi d'ébranler un des piliers du système coopératif, qui est à la base du « capitalisme rhénan » : telle est l'analyse des syndicats allemands, qui se battent pour que les règles du jeu continuent à être respectées dans cette période de crise.

Le patronat, il est vrai, adopte de plus en plus souvent la méthode de la confrontation pour imposer ses vues. Dernier exemple en date : la fédération de l'industrie du bâtiment vient d'annoncer, le 30 août, qu'elle remettait en cause de manière unilatérale les conventions collectives en cours dans les Länder d'ex-RDA. L'objectif : renoncer aux augmentations de salaires prévues pour la rentrée. Cette rupture de contrat est exceptionnelle. Elle traduit bien les métamorphoses de la « société du consensus » actuellement en cours. Au nom de la baisse des coûts salariaux imposée par les difficultés de la conjoncture, les patrons allemands semblent tentés d'abandonner, peu à peu, les voies traditionnelles du compromis. Au lieu de chercher un accord autour d'une table de négociations, les partenaires sociaux font de plus en plus appel aux tribunaux pour résoudre leurs conflits. Le syndicat du bâtiment a ainsi déposé une plainte contre le patronat devant le tribunal du travail de Wiesbaden. Il y a quelques semaines, le syndicat IG Metall a perdu un procès contre une entreprise de Hesse qui avait négocié directement une baisse des salaires avec ses salariés, sans passer par l'intermédiaire du syndicat...

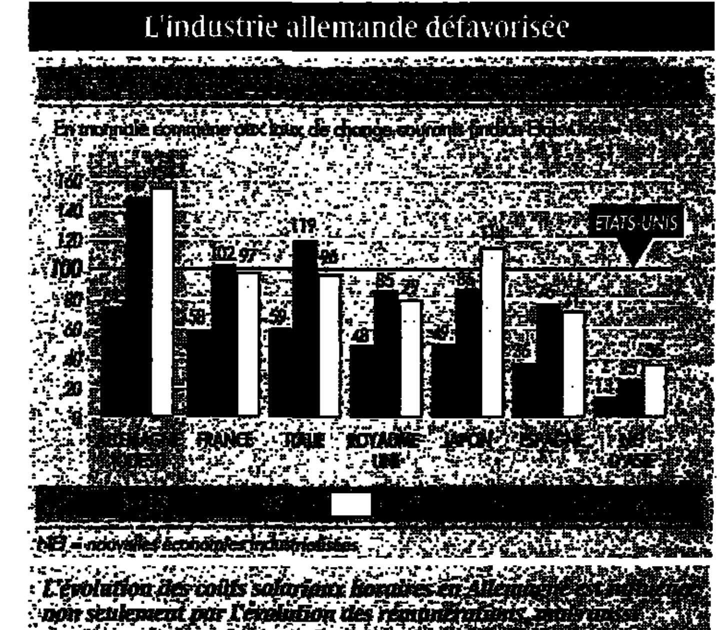
Certes, un long conflit social dans le secteur du commerce de détail (3 millions de salariés) vient de se conclure sur un accord salarial. Mais d'autres échéances importantes approchent. Dans le secteur-clé de la métallurgie, mais aussi dans les services publics, les employeurs pourraient à leur tour remettre en cause les conventions collectives en cours afin d'obtenir l'application de la nouvelle loi sur la baisse des indemnités salariales en cas de maladie. Toutes les conditions sont réunies pour que l'automne soit « chaud » outre-Rhin.

Lucas Delattre

L'OCDE estime nécessaires de gros sacrifices dans un système de protection sociale trop coûteux

L'ÉCONOMIE allemande est en train de repartir. Au deuxième trimestre, le PIB (produit intérieur brut) a fortement progressé : de 1,5 % par rapport au premier trimestre et de 1,2 % par rapport à la période correspondante de 1995. Il n'y a pas là qu'un feu de paille : dans sa dernière étude consacrée à l'Allemagne, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) prévoit une accélération progressive du rythme de croissance en 1997. Après l'inquiétante baisse de régime de 1995, un tel pronostic est plutôt réconfortant puisque la santé des économies européennes, celle de la France en particulier, dépend beaucoup de l'économie allemande.

La reprise en Allemagne n'est pas seulement un voeu de ses voisins ou des grandes organisations internationales, inquiètes de l'incapacité manifestée par l'Europe à renouer avec une croissance économique dont profite le monde entier. Les dernières enquêtes des instituts de conjoncture allemands confirment que le climat des affaires a continué de nettement s'améliorer cet été : les carnets de commandes se regarnissent, notamment à l'exportation pour les biens d'équipement. De plus, la Bundesbank s'est sentie autorisée à assouplir sa politique monétaire, le taux d'inflation annuelle revenant progressivement à 1,5 %, ce qui correspond *grosso modo* à la stabilité des prix. Enfin le taux de change nominal du deutschemark s'est déprécié de 4 % environ depuis le début de l'année vis-à-vis des principaux pays industrialisés, effaçant l'appréciation intervenue en 1995. La modération salariale récente, conjuguée à la dépréciation du mark, laisse espérer une meilleure rentabilité des entreprises. Tout ceci étant dit, le risque existe d'une reprise qui ne serait pas aussi nette qu'espéré. L'OCDE, qui prévoit une croissance du PIB de 2,4 % en 1997, après + 0,5 % en 1996, note que l'investissement, qui d'habitude repart à la suite de la reprise des exportations, pourrait cette année encore faire défaut : « *La pression des coûts a été réduite mais pas supprimée ; la demande continue de baisser dans le secteur de la construction et la chute des taux d'intérêt à long terme en 1995, à la suite de l'augmentation enregistrée en 1994, s'est partiellement inversée.* »



MONTÉE CONTINUE DU CHÔMAGE

D'une façon générale, la faiblesse de l'investissement en Allemagne, qu'on a longtemps interprétée comme le contre-coup normal de l'augmentation extrêmement forte des dépenses d'équipement au moment de la réunification, semble surtout s'expliquer par la faible rentabilité des capitaux investis ces dernières années : salaires, taux d'intérêt, taux de change, ont trop augmenté. Les intentions d'investissement des chefs d'entreprise se sont donc fortement dégradées. S'est ajouté l'effondrement de l'activité dans le secteur de la construction, qui constituait le principal moteur de la croissance outre-Rhin.

La prudence s'impose donc, d'autant plus que la politique budgétaire « *devrait prendre un tour plus restrictif dans le courant de l'année et surtout en 1997, non seulement en Allemagne mais aussi dans les pays européens* », ce qui n'améliorera pas, à court terme en tous les cas, la situation sur le marché de l'emploi. Un taux de croissance du PIB de 2,4 % l'année prochaine serait de toute façon insuffisant pour faire baisser, ou même pour stabiliser, le taux de chômage qui dépasse maintenant les 10 % de la population active, après 9,4 % en 1995, et pourrait, selon l'OCDE, atteindre 10,4 % l'année prochaine. Quoi qu'il en soit du taux de croissance de 1997, le problème allemand n'est pas tant celui d'une amélioration de la conjoncture que celui de réformes de fond à accomplir. C'est en tous les cas le jugement porté par les experts de l'OCDE, pour lesquels les perspectives d'expansion à long terme « *sont plus aléatoires, en raison de problèmes structurels liés (...) aux coûts de l'industrie allemande qui ont contribué à saper la confiance des entreprises* ». Et d'ajouter que, contrairement aux observations qui avaient été faites précédemment, « *ce sont les facteurs structurels et non conjoncturels qui semblent jouer un rôle décisif dans le ralentissement actuel* ».

Ainsi, plus peut-être que l'appréciation du mark, ce sont les hausses des salaires, des impôts, des charges sociales, qui expliquent la perte de compétitivité de l'industrie allemande sur les marchés étrangers, seules les exportations de biens d'équipement progressant encore rapidement, plus d'ailleurs vers l'Asie, l'Amérique du Sud et les pays de l'Est que vers les pays de l'Union européenne et les Etats-Unis, zone où les ventes ont même sensiblement régressé. Ce malaise allemand, qui n'est pas apparu brusquement, se traduit concrètement, depuis 1983, par un redéploiement de la production allemande vers l'étranger. En 1995, les investissements directs allemands hors frontières ont augmenté de 78 % pour atteindre 48 milliards de marks, soit l'équivalent de 160 milliards de francs, beaucoup plus que les investissements étrangers en Allemagne.

Le gouvernement Kohl a décidé, on le sait, de porter le fer dans la plaie en annonçant, à la fin du mois de janvier, une stratégie à long terme destinée à rendre sa compétitivité à l'industrie allemande. Stratégie construite sur une baisse des prélèvements obligatoires (réduction des prélèvements fiscaux et sociaux) et un freinage de la dépense publique. « *Les mesures annoncées constituent un pas important (...). Cela ne sera probablement pas facile, mais il va falloir de toute manière procéder à des réformes fondamentales* », note l'OCDE, qui souligne que l'orientation de la politique budgétaire restera incertaine aussi longtemps que les Länder n'auront pas donné leur accord aux sacrifices demandés. Sacrifices qui apparaissent d'autant plus indispensables qu'en Allemagne le système fédéral « *introduit sans doute une distorsion à la hausse dans les dépenses* » des régions.

« NOMBREUX ABUS »

Pour les économistes de l'OCDE, la maîtrise de l'évolution des dépenses publiques ne sera possible que si des décisions énergiques sont prises dans quatre domaines : retraites, santé, subventions d'Etat, dépenses liées au chômage et à l'emploi. L'OCDE estime que la proposition gouvernementale de relever l'âge de la retraite ne sera pas suffisante et qu'il faudra, à moyen terme, limiter les droits à prestation. « *Il est donc indispensable que des mesures soient prises dès maintenant pour encourager le développement des régimes de retraites complémentaires.* »

En ce qui concerne les dépenses de santé, le rapport de l'OCDE souligne le coût particulièrement lourd de certains programmes, notamment le paiement des cures thermales et les congés de maladie, système conduisant « *à de nombreux abus* ». L'une des priorités de l'Allemagne devrait être, selon le rapport, de réformer sa fiscalité, notamment les impôts sur le revenu, sur les sociétés et sur la fortune. Mais la dépense publique ne pourra être durablement freinée qu'au prix de coupes draconiennes dans les subventions qui protègent de vieilles structures et dans certains transferts qui « *encouragent de longues périodes de chômage* ». Le rapport ne cache pas que les pratiques allemandes sont là trop généreuses ou plutôt trop coûteuses, ajoutant qu'il faudrait peut-être envisager de restreindre encore la possibilité de refuser des offres d'emploi (malgré cette liberté, on ne se présente qu'une fois par trimestre aux caisses de chômage) ainsi que d'inciter davantage les travailleurs à bas salaires à accepter des emplois moins bien rémunérés ou à peine mieux que ceux qui sont offerts par les programmes d'assistance.

Si l'on a bien compris, l'OCDE reproche à l'Allemagne de vivre trop douillettement alors même que des concurrents venus de l'autre bout du monde ont commencé de lui arracher clients et marchés.

Alain Vernholes

Respect ou non des critères de Maastricht ?

L'OCDE prévoit pour l'Allemagne un déficit des administrations publiques de 4 % du PIB cette année et de 3,4 % en 1997, c'est-à-dire au-dessus des limites (3 %) imposées par le traité de Maastricht pour faire partie de l'Union monétaire en 1999. Cette estimation « *ne prend en compte qu'une partie des mesures d'économies décidées par le gouvernement* », notent les ministres de l'économie – Günter Rexrodt – et des finances – Theo Waigel, – dans un communiqué conjoint.

Dans son étude, l'OCDE précise en effet que ses prévisions ne prennent en compte que les mesures adoptées ou décidées. « *S'il est intégralement mis en oeuvre, le programme d'avril devrait être suffisant pour respecter le critère de Maastricht en matière de déficit en 1997* », note l'OCDE. Le problème est de savoir dans quelle mesure ce programme sera appliqué, notamment pour ce qui concerne les Länder extrêmement réticents vis-à-vis de plusieurs mesures d'économies.

Boris Eltsine a annoncé qu'il sera opéré du cœur à la fin du mois de septembre

La maladie du président intensifie la lutte pour le pouvoir

Le président russe a mis fin à des mois de silence et de rumeurs sur son état de santé en annonçant lui-même, jeudi 5 septembre, qu'il allait subir dans les prochaines semaines une opération cardiaque, dont l'issue serait, selon les médecins, un *« rétablissement complet »*. Les chances de M. Eltsine de finir son mandat de quatre ans étant aléatoires, ses successeurs potentiels accélèrent leurs préparatifs politiques.

MOSCOU
de notre correspondant

Assis dans un large fauteuil dans sa résidence « de vacances » au nord de Moscou, le président russe Boris Eltsine a mis en partie fin, jeudi 5 septembre, sur le ton d'une conversation ordinaire, à plus d'un an de spéculations, à des mois de mensonges officiels et à un été de rumeurs, fermement démenties par le Kremlin, sur son état de santé. Le visage marqué, rouge et bouffi, la voix traînante et hésitante, le président russe, âgé de *soixante-cinq ans* et jusque-là officiellement victime d'une *« fatigue colossale »* post-électorale, a déclaré, lors d'un entretien de cinq minutes diffusée par les télévisions nationales : *« On m'a fait des examens. Et au cours de ces examens, on a découvert que j'avais une maladie du cœur. La recommandation des médecins – de nos médecins –, c'est soit une opération, soit un travail passif. Le travail passif ne m'a jamais convaincu,* a poursuivi le président. *C'est pourquoi le mieux pour moi est une opération et un rétablissement complet – comme ils me l'ont promis – plutôt que le travail passif. »*

Annonçant, après des semaines de silence et de retraite, qu'il allait subir une intervention chirurgicale *« probablement fin septembre »*, c'est-à-dire moins de trois mois après sa réélection pour quatre ans, le 3 juillet, le président russe n'a pas précisé de quel genre d'opération il s'agissait. Il n'a pas dit non plus combien de temps il risquait de s'absenter de la scène publique, ni si, pendant cette période, il confierait l'intérim à son premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, comme le prévoit la Constitution. (*« Dans tous les cas, quand le président de la Fédération de Russie n'est pas en mesure d'exercer ses fonctions, celles-ci sont temporairement exercées par le chef du gouvernement »*, article 92-3). Signe que le vieil ours malade a encore des ressources politiques, Boris Eltsine a préféré tenter de transformer cette annonce spectaculaire en un coup politique. Il a insisté sur le caractère « national » de cette intervention chirurgicale recommandée par *« nos médecins »*. *« Je ne veux pas aller à l'étranger. Notre centre cardiologique est très capable de réaliser cette opération. Je pense qu'il convient au président de subir cette opération dans son propre pays. J'espère avoir le soutien des Russes »*, a déclaré le chef de l'Etat. Le président a aussi exploité cette annonce, qui a aussitôt fait chuter la Bourse de Moscou, pour asseoir son image de « démocrate ». *« Je veux que nous ayons une société de vérité. Il n'y a pas de raison de cacher ce que l'on avait l'habitude de cacher »*, a-t-il dit, en faisant allusion à la pratique du Kremlin de qualifier de *« refroidissements »* ou de *« rhumes »* les plus graves ennuis de santé des dirigeants.



DÉCOUVERTE « RÉCENTE »

Pourtant, Boris Eltsine, qui, en 1995, a eu deux incidents cardiaques officiellement reconnus, n'a pas craint d'affirmer qu'on lui avait *« récemment découvert »* une maladie du coeur, gommant le fait qu'il s'était sciemment représenté pour un second mandat de quatre ans malgré ses graves ennuis de santé. Le maître du Kremlin a trouvé une explication assez fantaisiste pour expliquer le « choix » de cette intervention que tout le monde à Moscou attendait après sa réélection. Il a dit préférer subir une opération pour être *« complètement rétabli »* plutôt que d'être obligé de passer à un mode de travail jusque-là encore inconnu et qu'il juge lui-même *« peu convaincant »* : le *« travail passif »*. Cependant, le président russe a laissé entendre que c'étaient les médecins – et non lui-même – qui promettaient un succès total d'une intervention, qui, selon un porte-parole du Kremlin cité par l'AFP, serait *« moins sérieuse qu'un pontage »* (pose d'une artère de dérivation).

Déjà, les prétendants au Kremlin se préparent à succéder, plus rapidement que prévu, à Boris Eltsine, qui, de toute façon, ne pourra se représenter en l'an 2000. Le premier ministre Viktor Tchernomyrdine, qui incarne les intérêts de la « nouvelle nomenklatura », bénéficie d'une position de force et aura, en cas de malheur, quelques mois pour tenter de gagner en popularité. Selon la Constitution, en cas d'*« interruption anticipée de la charge »* présidentielle, le chef du gouvernement assure l'intérim pour un délai de trois mois avant l'organisation d'une nouvelle élection. Le premier ministre, qui lui-même à déjà eu des ennuis cardiaques, s'est imposé au fil des semaines d'absence du président malade comme un « vice-président ».

L'autre prétendant au trône, le général Alexandre Lebed, a aussi su profiter du vide du pouvoir pour faire, depuis sa nomination comme secrétaire du Conseil de sécurité puis comme représentant de Moscou en Tchétchénie, une ascension politique fulgurante. Ses alliés ont annoncé jeudi la création d'un nouveau mouvement politique *(« Pour la vérité et l'ordre »)* de soutien au général, qui a *« la meilleure santé de tous les acteurs politiques »*, selon l'un des fondateurs de cette union.

Face à la montée en puissance du général Lebed, aux incertitudes du pouvoir, un troisième candidat crédible à la présidence, le maire de Moscou, Iouri Loujkov, réélu en juin avec plus de 80 % des voix, a lancé jeudi une violente attaque contre le général Lebed et l'accord de paix qu'il a signé en Tchétchénie. *« Je considère les documents signés* [par Alexandre Lebed] *comme un acte de capitulation des forces armées devant des bandits »*, a déclaré le maire de Moscou.

De son côté, le nouveau chef de l'administration présidentielle, Anatoli Tchoubaïs, s'est vu confier par Boris Eltsine le rôle de *« régent »*, selon l'expression de l'ex-âme damnée du chef de l'Etat, Alexandre Korjakov. Le jeune et impopulaire Tchoubaïs n'a vraisemblablement aucune chance de succéder à Boris Eltsine. Mais il pourrait devenir le « faiseur de roi », un des hommes-clés de la prochaine campagne présidentielle, que l'« officialisation » de la maladie du Boris Eltsine n'a fait que relancer.

Jean-Baptiste Naudet

Visite maintenue du chancelier Kohl

La visite que le chancelier allemand a prévu de rendre, samedi 7 septembre, à Boris Eltsine dans sa résidence de Zavidovo, a été maintenue en dépit de l'état de santé du président russe. Ce dernier l'a lui-même confirmée en annonçant à la télévision sa prochaine opération. Les dirigeants russes ont, depuis la fin de l'ex-Union soviétique, développé une relation particulière avec Bonn. Cette visite a été évoquée vendredi par le chancelier avec le chef de la diplomatie américaine, Warren Christopher, arrivé à Bonn après être passé par Londres et Paris. Le président Eltsine veut aborder avec Helmut Kohl le sujet des frappes aériennes américaines en Irak, que les Russes ont condamnées. L'essentiel des entretiens doit être consacré à la future architecture de sécurité en Europe et à l'élargissement de l'Otan. Les Occidentaux souhaitent relancer les négociations à ce sujet avec Moscou.

Le mystère médical reste entier

EN ANNONÇANT qu'il souffrait d'une *« maladie du cœur »*, Boris Eltsine n'a fait que confirmer une donnée connue depuis longtemps. Pour autant, il ne lève en rien le mystère : de quelle maladie s'agit-il ? Que vont tenter les chirurgiens du centre cardiologique Tchazov situé à la périphérie de Moscou ? S'agira-t-il d'un pontage ou d'une valvuloplastie ? Seront-ils, en d'autres termes, conduits à traiter une affection grave des artères coronaires nécessitant une dérivation vasculaire ou réaliseront-ils une simple intervention sur une des valves, malformée, du muscle cardiaque ? Rien, dans les déclarations du président russe, ne permet de trancher entre ces deux hypothèses, les plus vraisemblables compte tenu de ce qui est connu de son passé médical.

« ISCHÉMIE » ET « ANGINE DE POITRINE »

Boris Eltsine a été hospitalisé à deux reprises durant l'année 1995, en juillet et en octobre. Au terme de la première intervention, on parla officiellement dans son entourage d'*« ischémie »* et d'*« angine de poitrine »*, deux conséquences d'une insuffisance coronarienne. Cette situation pathologique est due à un apport sanguin insuffisant du muscle cardiaque à la suite d'un rétrécissement du diamètre des artères coronaires, lui-même dû, le plus souvent, à la présence de plaques d'athérome sur les parois internes de ces artères. L'absence de données précises sur les enregistrements électrocardiographiques et sur les images de l'angiographie qui ont dû être pratiqués lors de ces deux hospitalisations interdit de situer l'étendue des lésions tissulaires cardiaques dont souffre le président russe. Elle interdit de la même manière d'affirmer que les chirurgiens cardiologiques moscovites vont pratiquer un pontage, intervention chirurgicale généralement réalisée dans ce type de situation.

Le fait que l'un de ses porte-parole fasse valoir jeudi 5 septembre que cette opération du cœur sera *« moins sérieuse qu'un pontage »* pourrait laisser penser qu'il s'agira d'une intervention sur l'une des valves (aortique ou mitrale) du cœur présentant une malformation acquise à l'origine d'une insuffisance cardiaque. Selon certains observateurs, des éléments de la biographie du président russe (une infection bactérienne durant son enfance) pourraient conforter ce qui n'est encore qu'une hypothèse.

Jean-Yves Nau

Le Japon s'achemine vers des élections anticipées

TOKYO
de notre correspondant

Plusieurs dirigeants du Parti libéral-démocrate (PLD), principale formation de la coalition gouvernementale, ont indiqué, jeudi 5 septembre, que le premier ministre Ryutaro Hashimoto envisageait une dissolution de la Diète à la fin du mois. L'ensemble de la presse retient le 20 ou le 27 octobre comme les dates possibles d'élections législatives anticipées. Le premier ministre devrait s'entretenir de cette question avec les dirigeants des deux autres formations de la coalition : le Parti social-démocrate (PSD) et le Parti pionnier (PP).

M. Hashimoto attendrait le résultat du référendum du dimanche 8 septembre à Okinawa, sur la présence militaire américaine, pour arrêter sa décision. Mais, d'ores et déjà, plusieurs facteurs incitent le PLD à dissoudre rapidement la Chambre basse. La vie parlementaire est paralysée par les menées de la principale formation d'opposition, le Nouveau Parti du progrès (NPP), qui a lancé une offensive sur deux plans : l'affaire de pots-de-vin du secrétaire général du PLD, Koichi Kato, et l'impopulaire relèvement de 3 à 5 % du taux de la taxe à la valeur ajoutée (TVA), dont il préconise le maintien à son niveau actuel. La rebuffade probable par les habitants d'Okinawa contre la politique gouvernementale concernant la présence américaine risque en outre d'envenimer les rapports entre le PLD et ses alliés de la coalition.

Ni les socialistes, incapables de formuler des options claires, ni le Parti pionnier, en butte à la dissidence de certains de ses membres qui ont annoncé leur intention de rallier le parti en cours de formation de Yukio Hatoyama, n'ont guère intérêt à se présenter devant les électeurs : nouveau réalignement des forces politiques, l'initiative de M. Hatoyama, ancien secrétaire général du PP, ébranle non seulement son parti d'origine mais aussi le camp socialiste, dont certains membres sont tentés de le rejoindre.

Relativement jeune pour la vie politique nipponne (quarante-neuf ans), M. Hatoyama est issu d'une grande lignée d'hommes politiques : son grand-père fut premier ministre et son père ministre des affaires étrangères. A son parti, qui sera créé vers le 20 septembre, se rallieront son jeune frère Kunio, membre du NPP, et dix à quinze députés. « Réformiste » – ce qui n'est pas très original à l'heure actuelle –, le nouveau parti de M. Hatoyama se réclame d'idées dans l'air du temps – *« non » à la suprématie de l'économie » ; « oui » à la société civile »* –, mais conserve une image floue sur l'échiquier politique.

L'imbroglio de la création de ce parti et le jeu du NPP pour en faire son satellite n'incitent guère à penser qu'il constituera l'embryon de ce troisième pôle politique de souche libérale qui fait défaut au Japon.

Philippe Pons

« Conférence de l'entente nationale » en Algérie, les 14 et 15 septembre

ALGER. La *« conférence de l'entente nationale »*, qui doit rassembler les autorités et la classe politique, se tiendra les 14 et 15 septembre. Le président Liamine Zeroual vient de lancer les invitations aux dirigeants de partis, aux *« personnalités nationales »*, aux responsables d'associations et d'organisations qui ont participé, depuis le printemps dernier, au dialogue politique, a indiqué, jeudi 5 septembre, un communiqué de la présidence. Cette conférence devra fixer les règles des prochaines échéances électorales – référendum sur la révision de la Constitution, scrutins législatif et communal – et de la recherche d'un consensus entre le pouvoir et l'opposition, tout en constituant *« une opportunité à la réconciliation nationale que le peuple revendique »*, selon l'agence officielle de presse APS.

Plusieurs formations politiques ont déjà annoncé qu'elles boycotteraient la conférence, l'estimant incapable d'arrêter les violences qui déchirent le pays. – *(AFP.)*

Les patrons de quinze grands groupes britanniques défendent la monnaie unique

LONDRES. Les patrons de quelques-unes des plus grandes entreprises installées en Grande-Bretagne viennent de mettre en garde le premier ministre britannique contre l'attitude des eurosceptiques qui militent contre la participation du pays à la monnaie unique. *« Pratiquer une politique de la chaise vide à la table des négociations impliquerait que les intérêts britanniques ne seraient pas représentés alors que des décisions cruciales seraient prises »*, écrivent, dans une lettre ouverte publiée par le *Financial Times*, les responsables de firmes comme British Petroleum (pétrole), Unilever (agro-alimentaire), British Aerospace (aéronautique), Glaxo Wellcome (pharmacie) et Guinness (agro-alimentaire). Le chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke, « poids-lourd » pro-européen du gouvernement, a immédiatement déclaré que ces patrons avaient *« totalement raison »*.

EUROPE

■ **ESPAGNE : Le Tribunal suprême a refusé de se prononcer** pour des raisons de procédures, jeudi 5 septembre, sur la convocation comme témoin ou inculpé de Felipe Gonzalez, ancien chef du gouvernement, dans l'affaire des GAL (Groupes antiterroristes de libération), qui provoqua la mort de vingt-sept personnes entre 1983 et 1987. Les onze magistrats ont renvoyé le dossier au juge d'instruction Eduardo Moner et ils ne devraient pas se prononcer sur le fond avant plusieurs semaines. – *(Corresp.)*

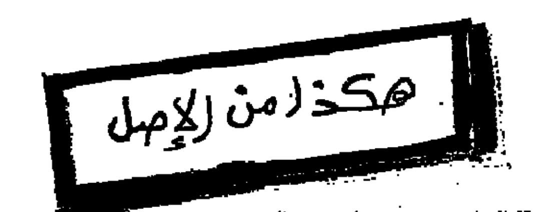
AMÉRIQUES

■ **ETATS-UNIS : la Maison Blanche a salué**, jeudi 5 septembre, comme un avertissement à tous les terroristes le verdict de culpabilité prononcé, par un tribunal fédéral de New York, à l'encontre d'un Pakistanais de 28 ans, Ramzi Youssef, reconnu coupable avec deux complices de complot terroriste anti-américain. Selon l'accusation ils ont voulu faire sauter en vol douze avions de ligne américains reliant l'Asie à la Californie ; la sentence sera prononcée le 5 décembre.– *(AFP.)*

■ **Le sénateur de Californie, Dianne Feinstein, a demandé**, mercredi 4 septembre, au *ministère de la justice* l'ouverture d'une enquête sur les accusations du San Jose Mercury News, selon lesquelles la CIA aurait contribué, dans les années 80, à fournir du « crack » aux gangs de Los Angeles pour financer les rebelles *« Contras »* nicaraguayens. Tout en indiquant qu'il n'y avait aucune preuve quant à l'implication de ses services dans un quelconque trafic de drogue, le directeur de la CIA, John Deutch, a ordonné à l'inspection générale de l'agence l'ouverture d'une enquête sur les allégations du journal californien. – *(AFP, AP.)*

ASIE

■ **CHINE :** dans un entretien accordé à Alain Peyrefitte dans le *Figaro* du 6 septembre, le chef de l'Etat Jiang Zemin assure que les relations sino-américaines *« ont tendance à s'améliorer (...)ces derniers temps, grâce aux efforts de part et d'autre »*. Le numéro un chinois confirme en outre que le Conseil législatif (Legco) de Hongkong *« devra cesser son mandat »* après le 1er juillet 1997 – date de la rétrocession de la colonie à Pékin. Il refuse enfin de créditer les autorités taïwanaises de la *« moindre sincérité »* en matière de politique de rapprochement entre les deux rives du détroit de Formose.



Paris « a violé les valeurs du peuple français » en refusant de condamner Bagdad, affirme M. Talabani

Dans un entretien au « Monde », le chef de l'Union patriotique du Kurdistan estime que l'offensive irakienne n'est pas terminée

Des combats ont éclaté, jeudi 5 septembre, entre factions kurdes, autour de la localité de Degala, à vingt kilomètres au sud-est d'Erbil, dans le nord du Kurdistan irakien. A Washington, des militaires américains affirment que l'Irak continue de retirer ses forces du Kurdistan, dans ce qui semble être un *« retrait généralisé »*. Dans un entretien au *Monde*, Jalal Talabani, chef de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK), critique sévèrement la France, qui, selon lui, a bafoué *« les principes et les valeurs du peuple français »* en refusant de condamner Bagdad.

SOULEIMANIYÉ
de notre envoyée spéciale

« Nous avons été militairement vaincus par l'armée irakienne, mais jamais nous n'avons eu une telle victoire politique devant le peuple kurde. » Dans son fief de Kara-Cholan, à une bonne demi-heure de Souleimaniyé, le chef de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK), Jalal Talabani, n'est pas un homme défait. L'appel de son rival, Massoud Barzani, chef du Parti démocratique du Kurdistan (PDK), au *« principal ennemi du peuple kurde »*, le président Saddam Hussein, a, à ses yeux, totalement discrédité le dirigeant du PDK, et constitue pour lui-même un succès sans doute plus important que la perte de la « capitale » du Kurdistan autonome, Erbil. *« Politiquement, Barzani est mort »*, dit ce sexagénaire, qui fut lui-même membre du PDK jusqu'en 1975, avant de fonder son propre mouvement.

La priorité de M. Talabani, est toutefois aujourd'hui de *« résister à l'agression irakienne et tenter de repousser l'armée de Bagdad à ses positions antérieures »*. Conscient de l'infériorité de ses troupes, M. Talabani affirme qu'elles vont se replier pour se regrouper en unités plus mobiles, abandonnant leur ligne de défense statique dans la région stratégique de Degala, à 20 kilomètres au sud-est d'Erbil, où le PDK, soutenu selon lui par l'armée irakienne, tente de s'emparer du dernier verrou vers Erbil.

« Contrairement aux Nations unies et aux Etats-Unis, affirme M. Talabani, *nous pensons que l'offensive irakienne n'est pas terminée et que Saddam va faire quelque chose. »* Si le chef de l'UPK se déclare *« reconnaissant aux Etats-Unis qui comprennent bien Saddam Hussein »* d'avoir frappé l'Irak, il estime néanmoins que *« l'administration Clinton a refait la même erreur que celle de George Bush »* en ne frappant pas les quatre divisions de la garde républicaine qui, samedi, ont envahi Erbil. *« Ils ont manqué une occasion en or*, dit-il, *car s'ils l'avaient fait, cela aurait signifié la fin de Saddam Hussein. »* Pourquoi n'ont-ils pas agi ainsi ? *« Faute d'alternative à son pouvoir, sans doute les Etats-Unis ne veulent pas la fin de Saddam Hussein »*, répond-il, désabusé.

Pourquoi Washington a-t-il choisi d'étendre la zone d'exclusion aérienne du sud de l'Irak et non au nord où ont eu lieu les combats ? *« Pour mieux protéger le Koweït »*, assure M. Talabani, avant d'ajouter : *« Les Etats-Unis sont plus intéressés par le pétrole du Golfe que par la survie du peuple kurde. Nous leur avions demandé, avant ces combats, d'étendre la zone d'exclusion aérienne au nord qui, telle qu'elle est, ne protège pas Souleimaniyé. Mais ils nous avaient dit de ne pas nous inquiéter, car ils ne permettraient pas l'attaque sur le Kurdistan. »*

Quels sont aujourd'hui les conseils de Washington ? *« Nous sommes en contact permanent avec les Américains*, affirme M. Talabani, *mais ils ne nous disent rien, car ils ne savent pas quoi faire. »*

Ces critiques adressées aux Etats-Unis restent, cependant, mineures comparées à la « charge » contre la politique de la France. *« Le gouvernement français a violé tous les principes et valeurs du peuple français et de son histoire, quand il a dit que Saddam Hussein avait le droit d'envahir Erbil*, lance M. Talabani. *Les valeurs humanitaires et démocratiques, dont la France est le berceau, sont victimes, comme le peuple kurde, de la politique mercantile de Paris. »*

« Mais, ajoute-t-il, *en fin de compte, la France sera perdante car quand Saddam Hussein partira, elle n'aura pas la sympathie du peuple irakien et spécialement du peuple kurde ; s'il reste, ce ne sera qu'après un compromis avec les Etats-Unis, et il n'y aura alors pas de place pour la France. »*

Jalal Talabani cherche à minimiser le rôle de l'Iran, invoqué par le PDK pour justifier son appel à Bagdad. *« Il n'y a pas un seul soldat iranien au Kurdistan et chacun peut aller où il veut pour le constater. Oui*, martèle-t-il, *il y a des bureaux officiels iraniens du Croissant-Rouge, de l'administration, qui s'occupent des problèmes de frontière, mais aucune présence militaire. »*

Serait-il prêt à faire appel à Téhéran pour l'aider dans cette passe difficile ? *« Nous sommes encore sous la protection des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne*, répond-il, *mais si cela change, et si l'agression irakienne continue, nous serons prêts à appeler n'importe qui pour nous défendre. »*

Pour le moment, toutefois, M. Talabani envisage une plus grande coopération avec les autres partis kurdes, communiste, islamiste, socialiste et l'opposition irakienne, notamment chiite. *« Les chiites sont très bien*, dit-il. *Ils ont vingt mille soldats en Iran qui pourraient nous aider. »* M. Talabani fait allusion aux brigades Badr, constituées de soldats irakiens qui avaient fait la guerre entre l'Iran et l'Irak, restés en Iran, et qui forment, aujourd'hui, des unités militaires au service de l'Assemblée suprême de la révolution en Irak (ASRII), de l'ayatollah Baker Hakim. A ce jour, toutefois, malgré les demandes répétées de l'opposition chiite irakienne, l'Iran n'a jamais permis à ces brigades de se déployer au Kurdistan.

Selon M. Talabani, dont les propos sont largement corroborés à Erbil, l'opposition irakienne, qui s'était réfugiée au Kurdistan, a été la plus grande victime de l'incursion irakienne. *« Massoud Barzani* affirme le chef de l'UPK, *a fait un accord avec Bagdad à ce sujet. Il a laissé la sécurité irakienne s'emparer de l'opposition arabe et lui s'occupe des Kurdes. »*

« Un des plus grands crimes de Barzani, et qui restera à jamais associé à son nom, affirme-t-il, *est d'avoir fait que, de refuge, le Kurdistan devienne une tombe pour l'opposition irakienne. »* Les témoignages d'habitants d'Erbil, réfugiés aujourd'hui à Souleimaniyé, confirment un certain nombre d'exécutions sommaires, en pleine rue, ou autour d'Erbil, de personnes arrêtées par la sécurité irakienne qui opère avec des listes nominales. Selon des sources de l'UPK, trois mille personnes seraient portées *« manquantes »*.

Dans ces conditions, affirme M. Talabani, *« il n'est pas question pour nous d'ouvrir le moindre dialogue politique avec le PDK. Ce n'est plus un parti nationaliste kurde, ce sont des mercenaires et des agents, et nous n'avons rien à discuter avec eux. Le conflit est plus entre le PDK et l'UPK, mais entre tous les partis kurdes et Saddam Hussein »*. Ceux-ci sauront-ils, toutefois, s'entendre et construire, avec l'opposition arabe sunnite et chiite, une résistance crédible au régime de Bagdad ? Rien n'est moins sûr, et le Kurdistan risque, désormais, de payer une nouvelle fois très cher l'incapacité de ses chefs à s'allier.

Françoise Chipaux

La Turquie prend des précautions

Les Etats-Unis ont donné leur feu vert à la Turquie pour l'établissement d'une *« zone de sécurité »* sur sa frontière avec l'Irak. Le porte-parole du département d'Etat a expliqué, jeudi 5 septembre, que *« le gouvernement turc a assuré qu'aucune troupe ne serait stationnée en Irak et que cette zone* [de sécurité] *serait temporaire »*. La Turquie veut créer cette zone pour prévenir des infiltrations de militants du Parti des travailleurs kurdes turcs (PKK) sur son territoire.

Côté irakien, selon des responsables de l'ONU présents à Erbil, de nouveaux combats ont éclaté entre le Parti démocratique du Kurdistan (PDK), de Massoud Barzani, et l'Union patriotique du Kurdistan (UPK), de Jalal Talabani, autour de Degala, tenue par l'UPK au sud-est d'Erbil, sans que les troupes irakiennes n'interviennent. *« C'est le genre de combats entre Kurdes qui se déroulent régulièrement depuis deux ans »*, a expliqué un responsable de l'ONU. L'UPK a, en revanche, affirmé que l'Irak avait soutenu le PDK lors de ces derniers accrochages.

Des réfugiés confirment les exécutions en pleine rue ou autour d'Erbil de personnes arrêtées par la sécurité irakienne, qui opère avec des listes nominales

La Cour suprême malgache confirme la destitution du président Zafy

NAIROBI
de notre correspondant en Afrique de l'Est

La Grande Ile a connu, jeudi 5 septembre, une de ces journées de confusion politique dont elle a le secret. Alors que la Haute Cour constitutionnelle confirmait l'empêchement – voté, le 26 juillet, par l'Assemblée nationale – du président de la République, Albert Zafy, celui-ci annonçait, quelques heures plus tard, à la télévision nationale, qu'il quitterait ses fonctions, le 10 octobre, sans mentionner la décision de la Haute Cour qui doit prendre effet immédiatement.

Selon la Constitution, un président empêché ne peut plus poser sa candidature à un scrutin et, en annonçant sa démission, M. Zafy a paru vouloir devancer l'annonce officielle de son empêchement, se réservant ainsi la possibilité de se représenter. *« Il semble que M. Zafy s'y soit pris avec quelques heures de retard »*, explique un journaliste, qui précise que le discours du chef de l'Etat, prévu pour jeudi à 20 heures, avait été hâtivement avancé à la mi-journée. *« Si M. Zafy se maintient en place, même jusqu'au 10 octobre*, ajoute un observateur, *ce serait une espèce de coup d'Etat, car une décision de la Haute Cour est contraignante. »*

L'actuel premier ministre, Norbert Ratsirahonana, qui a été désigné par la Haute Cour pour assurer l'intérim de la présidence, a publié, jeudi dans la soirée, un communiqué signé conjointement par les responsables des forces nationales de sécurité, s'engageant à respecter et à faire respecter la décision des magistrats.

« RÉVOLUTION TRANQUILLE »

Si le départ imminent de M. Zafy semble désormais acquis, la question de sa candidature à l'élection présidentielle – qui devrait être organisée dans un délai de trente à soixante jours à partir de l'annonce de l'empêchement – reste sujette à interprétation, comme de nombreux points de la Constitution, hâtivement mise au point en 1992.

La Haute Cour, qui doit aussi entériner les candidatures au prochain scrutin présidentiel, a justifié l'empêchement par le fait que M. Zafy avait violé la Constitution en retardant l'adoption de plusieurs lois, notamment sur la décentralisation, et en rattachant aux services de la présidence l'inspection générale de l'Etat, instrument de contrôle de l'administration. Il lui est aussi reproché, par l'opposition, de n'avoir ni installé le Sénat prévu par la Constitution, ni mis en place un pouvoir judiciaire indépendant.

Artisan de la motion parlementaire d'empêchement, votée par 99 voix sur 138, le président de l'Assemblée nationale, le pasteur Richard Andriamanjato, a déclaré, jeudi dans la soirée, qu'il *« tenterait sa chance »* à l'élection présidentielle. Il avait été un allié de M. Zafy lors de la « révolution tranquille » qui avait abouti au départ de Didier Ratsiraka, battu par M. Zafy à l'élection de février 1993.

Jean Hélène

La France n'étendra pas sa mission de surveillance aérienne

AVEC TOUTE LA DIPLOMATIE requise pour signifier aux Etats-Unis qu'ils demeurent pour elle un *« ami et un allié privilégié »*, la France a décidé qu'elle *« continuera de participer »* au dispositif de surveillance du sud de l'Irak, mais... jusqu'au 32e parallèle seulement, c'est-à-dire dans la limite du mandat assigné, en août 1992, à la force d'observation de la partie méridionale de ce pays. Elle continuera aussi de participer à la surveillance de la zone d'exclusion aérienne imposée à Bagdad au nord du 36e parallèle.

Annoncée jeudi 5 septembre, après un entretien entre le président Jacques Chirac et le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, cette décision s'inscrit dans la logique du refus de l'extension de la zone de surveillance jusqu'au 33e parallèle, annoncée, lundi, par le président Bill Clinton et le ministre britannique de la défense, Michael Portillo. L'interdiction de survol imposée, il y a quatre ans, à l'armée irakienne avait été décidée en commun par les trois pays concernés, c'est-à-dire les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France. Paris avait d'autant moins de raisons de souscrire à l'extension du périmètre concerné décidée à deux que le gouvernement français n'en approuve pas les justifications politiques.

« MESURE CONSERVATOIRE »

Depuis mardi, Paris avait suspendu sa participation à la surveillance du ciel irakien au nord et l'avait limitée au sud (*Le Monde* du 6 septembre) *« par mesure conservatoire »*, explique un diplomate, c'est-à-dire pour ne pas être impliqué dans les derniers développements militaires en Irak. Dès lors que l'opération américaine était terminée et que les forces irakiennes semblent en voie d'achever leur retrait, la France, qui n'a jamais eu l'intention de se retirer du dispositif allié, peut reprendre sa participation sur les bases antérieures, à partir du lundi 9 septembre.

Prévue de longue date, la visite de M. Christopher devait être consacrée à un tour d'horizon incluant l'architecture de la sécurité en Europe, la situation en Bosnie, le processus de paix au Proche-Orient, et la situation en Irak. Elle n'aura pas permis de réduire les distances prises par Paris dès le début de l'affaire irakienne par rapport à la position américaine, malgré ses relations privilégiées avec Washington et malgré les liens que M. Chirac entretient avec M. Clinton.

Paris n'approuve pas non plus le report sine die, à l'initiative de Washington, de l'application de la résolution 986 de l'ONU, communément appelée *« pétrole contre nourriture »*. Il est aussi hostile à toute résolution du Conseil de sécurité de l'ONU – un texte présenté par la Grande-Bretagne est en discussion au Conseil – qui condamnerait explicitement l'Irak pour avoir envoyé ses troupes au sol, au nord du 36e parallèle. On est toutefois convaincu à Paris que les membres du Conseil finiront par trouver une formule *« diplomatique »* qui dirait la *« préoccupation »*, *« l'inquiétude »* du Conseil, quant à l'action du gouvernement irakien.

Les diplomates français demeurent cependant sereins. Ce n'est pas la première fois, font-ils valoir, que des divergences se font jour entre Paris et Washington. C'est le cas à propos de la Libye, de l'Iran, de Cuba. Cela n'empêche pas des convergences, voire une identité de vues sur nombre d'autres sujets. C'est vrai, avec cette nuance : à propos de l'Irak, et à la différence des sujets de convergence, Paris n'est soutenu que par une partie seulement de ses partenaires de l'Union européenne.

Mouna Naïm

M. Major vante le « courage » de Washington

Le premier ministre britannique a vivement critiqué, jeudi 5 septembre, les pays qui ont exprimé des réserves face aux bombardements américains en Irak, expliquant que *« les Etats-Unis ont été courageux d'agir comme ils l'ont fait. Je pense que nous avons eu raison de les soutenir et je regrette que d'autres aient choisi de rester dans leurs terriers en cette occasion »*, a ajouté John Major, qui s'est, cependant, refusé à mettre nommément en cause la France. Le secrétaire au Foreign Office, Malcom Rifkind, a d'autre part mis au défi *« ceux qui critiquent les Etats-Unis »* de *« proposer une stratégie alternative »*.

Au Burundi, la rébellion hutue se renforce face aux militaires tutsis

Des dirigeants du principal parti politique, le Front pour la démocratie, appellent à la lutte armée

NAIROBI
de notre correspondant en Afrique de l'Est

Depuis le coup d'Etat mené le 25 juillet par l'armée burundaise, dominée par les Tutsis, qui a assuré aux dirigeants de cette minorité ethnique le contrôle du pouvoir, l'évolution était prévisible. Des responsables du Front pour la démocratie au Burundi (Frodebu), la principale formation à majorité hutue, laissaient entendre, en privé, qu'un rapprochement avec la rébellion formée par des dissidents du Frodebu était à l'ordre du jour. L'appel récent de vingt-cinq députés de ce parti, exilés au Kenya et en Tanzanie, à soutenir la lutte armée du Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD), l'a confirmé. Et il sera probablement suivi, dans les prochains jours, d'une prise de position similaire de la part des *« frodébistes »* réfugiés au Zaïre.

COMPROMIS

Le parti vainqueur des élections générales de 1993 se rallie ainsi au principal mouvement de rébellion, autour duquel se reforme l'ancienne mouvance présidentielle, divisée depuis septembre 1994. Dans la capitale Bujumbura, la radio nationale a réagi en affirmant qu'*« en optant pour le maquis, beaucoup de partenaires »* pour d'éventuelles négociations *« deviennent de moins en moins fréquentables »*.

Cette nouvelle attitude du Frodebu n'a pas encore été formellement confirmée par le président du parti, Jean Minani, qui serait en pourparlers avec Léonard Nyangoma, chef du CNDD, mais elle isole sérieusement le président Sylvestre Ntibantunganya, renversé, le 25 juillet, par le major Pierre Buyoya, et réfugié depuis lors à l'ambassade des Etats-Unis à Bujumbura. Certains *« frodébistes »* évoquent, aujourd'hui, son inimitié personnelle envers M. Nyangoma pour expliquer sa réserve vis-à-vis d'une alliance avec le CNDD, mais d'autres affirment que ce sont ses multiples compromis avec l'armée – dans le but d'éviter l'impasse politique – qui ont fini par le rendre impopulaire.

« Tous nos compromis sur le partage du pouvoir n'ont abouti à rien sinon à ce coup d'Etat ! », s'exclame Joseph Ntakirutimana, un dissident du Frodebu. *« On ne peut pas continuer à se laisser massacrer »*, ajoute-t-il, pour justifier l'appel aux armes. Le représentant du CNDD à Nairobi, Innocent Nimpagariste, se déclare prêt à accepter ces ralliements tout en précisant que cela ne changera pas grand-chose au rapport de forces puisque *« la base du Frodebu nous était acquise depuis longtemps »*.

L'ancien président tanzanien, Julius Nyerere, médiateur dans la crise burundaise et principal artisan des sanctions économiques imposées au Burundi par les Etats de la région, ne semble pas s'alarmer de cette évolution vers une intensification de la lutte armée. Il estime que les opposants hutus cherchent, avant de négocier, à *« s'unir et à clarifier leur direction, tout comme leurs adversaires l'ont déjà fait »*, lors de la prise du pouvoir par l'armée.

« NETTOYAGE »

L'armée a continué, jeudi 5 septembre, ses opérations de *« nettoyage »*, dans les collines qui surplombent Bujumbura. Une centaine de rebelles et trois soldats auraient été tués, depuis mercredi, au cours de ces actions, a annoncé, vendredi, un porte-parole militaire.

La capitale avait été touchée, mardi, par des tirs de mortier qui, selon l'armée, n'ont fait aucune victime, mais qui ont probablement eu un fort impact psychologique sur la population, essentiellement tutsie.

Ces combats ont fait monter la tension dans la ville, déjà privée aux deux tiers d'électricité après des sabotages et de plus en plus paralysée par l'embargo des pays voisins. L'armée estime toutefois que la rébellion, capable de harceler les forces régulières, n'est pas assez puissante pour faire *« tomber »* Bujumbura, ni même pour l'assiéger.

J. H.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

GOUVERNEMENT Alain Juppé *a informé les dirigeants* de la majorité et des commissions parlementaires, jeudi 5 septembre, de son *intention de mettre à l'étude une réforme* des modes de scrutin législatif *et régional* pour les élections de 1998. L'introduction d'une dose de proportionnelle dans le système de désignation des députés, évoquée par Philippe Séguin en juin et suggérée à Jacques Chirac par Charles Pasqua cet été, se ferait sans redécoupage des circonscriptions. ● LES ALLÉGEMENTS FISCAUX concernant *l'impôt sur le revenu ont été présentés* par le premier ministre, jeudi soir, dans une intervention télévisée *(lire page 7)*. ● LE FINANCEMENT de la Sécurité sociale sera modifié par l'augmentation de la CSG d'un point pour compenser la réduction de 1,3 % de la *cotisation* salariée à l'assurance-maladie. *(Lire aussi notre éditorial page 16)*

Alain Juppé met à l'étude une réforme du mode de scrutin

Le premier ministre a informé les responsables de la majorité parlementaire de son souhait d'introduire une dose de proportionnelle dans l'élection des députés. Charles Pasqua avait suggéré à Jacques Chirac un système calqué sur le mode de désignation des sénateurs

ENTRE VACHERIN ET CAFÉ, Alain Juppé a réservé une surprise à ses convives. Recevant à déjeuner, *jeudi 5 septembre, les présidents* des groupes parlementaires de la majorité, les présidents des commissions des finances et les rapporteurs généraux des deux Assemblées pour parler fiscalité, le premier ministre a évoqué l'idée d'une réforme des modes de scrutin *législatif et régional.*

« Réflexion à haute voix », selon l'un des participants : M. Juppé a *« lancé l'idée »*, à laquelle il *« pense depuis quelques temps »*, de l'introduction d'une dose de proportionnelle dans le système actuel, majoritaire à deux tours, pour les *législatives, et d'une « prime »* départementale pour les régionales.

Le chef du gouvernement n'est *pas entré dans* le détail de cette reforme à double détente. Cependant, il a indiqué qu'elle ne devrait pas entraîner un redécoupage des actuelles circonscriptions, au nombre de cinq cent soixante-dix-sept. De plus, il a jugé impératif, avec ses invités, que la réforme *n'entraîne pas de dépenses supplé*mentaires pour l'Etat, *via* le budget de l'Assemblée nationale, sous *peine d'être mal acceptée par une* opinion à laquelle on fait valoir la nécessité de la rigueur budgétaire. Une fois ce cadre esquissé, les participants ont envisagé deux options. La première consiste à augmenter de quelques dizaines le nombre de députés. Les actuelles *circonscriptions continueraient* d'être pourvues au scrutin majoritaire à deux tours, tandis que les sièges nouvellement créés seraient, eux, pourvus à la proportionnelle, probablement dans le cadre d'une liste nationale.

L'inconvénient de cette formule *est qu'elle est, à l'évidence, diffici*lement envisageable à « coût constant » et qu'elle soulève un problème d'intendance dans un hémicycle qui ne compte aujourd'hui que deux places vacantes.

REVENDICATION DES « PETITS » PARTIS

Aussi une seconde solution a-t-elle été évoquée. Elle se rapproche, avec quelques nuances, d'une proposition soumise par Charles Pasqua, cet été, au président de la République. En résumé, les départements les moins peuplés, comportant donc peu de circonscriptions, continueraient d'élire les députés au scrutin majo*ritaire, tandis que les départements* plus peuplés – dans les régions Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Provence-Côte d'Azur – désigneraient leurs représentants au scrutin proportionnel.

Cette solution avait été préconisée, en février 1984, par Valéry Giscard d'Estaing, dans son livre *Deux Français sur trois*. Plus récemment, en 1992, certains socialistes *l'avaient également prise en consi*dération. Ils avaient alors calculé que si la proportionnelle était appliquée dans les sept départements qui élisent treize députés ou plus, elle porterait sur 20 % de l'Assemblée. *Si elle l'était dans les dix dé*partements qui élisent douze députés et plus, le taux serait de 26 % ; la proportionnelle concernerait 33 % des députés si elle s'appliquait dans les départements comptant au moins dix députés.

L'introduction d'une dose de proportionnelle *dans* le mode de scrutin législatif est une revendication récurrente des partis « petits » *ou récents*, écartés de l'Assemblée, comme le Front national et les écologistes. La proportionnelle simple, instituée par les socialistes en 1986, avait permis à trente-cinq élus lepénistes de faire leur entrée dans *l'hémicycle. De ce point de vue*, les conséquences électorales des deux solutions envisagées, jeudi, peuvent être assez différentes.

L'idée d'une réforme du mode de scrutin législatif avait été évoquée par Jacques Chirac entre les deux tours de l'élection présidentielle. *Le candidat* avait indiqué que, dans l'hypothèse où il serait élu, il trouverait *« légitime et normal que le Parlement ait un vrai et large débat sur ce sujet pour indiquer s'il souhaite ou non qu'il y ait une dose de proportionnelle »*. Il faisait écho à son adversaire, Lionel Jospin, qui proposait d'adjoindre, aux élus des circonscriptions, soixante autres députés élus à la proportionnelle.

LES CONSEILS RÉGIONAUX AUSSI

Le nouveau pouvoir, qui réfléchit depuis plusieurs mois à une ré*forme du scrutin régional et s'est* interrogé sur l'élection des députés européens, semblait avoir écarté l'idée de toucher au système de désignation de l'Assemblée nationale. Sur le mode interrogatif, Philippe Séguin avait demandé, au cours d'un déjeuner de la majorité à Matignon, avant *l'été, s'il était* envisagé de *« toucher »* au mode de scrutin législatif.

Le président de l'Assemblée est récemment revenu à la charge, se prononçant *« pour une dose de proportionnelle »* de l'ordre de *« 10 % à 20 % »* (*Le Monde* du 28 juin). Le PS est également favorable à l'élection d'une partie des députés au scrutin proportionnel.

Cette suggestion de réforme législative constitue un ensemble comprenant également une modification du mode de scrutin régional. Acquis à l'idée que celui-ci est aussi réformable *que l'a été* le mode de scrutin municipal, M. Juppé s'est heurté à tous les conservatismes qui traversent la droite. Ils vont du départementalisme exacerbé des sénateurs et d'une majorité du RPR à la volonté de torpillage par l'UDF des propositions successives de M. Giscard d'Estaing tendant à aménager le scrutin régional.

Le premier ministre s'est montré, jeudi, ouvert à l'octroi d'une prime de l'ordre de 25 % à la liste arrivée *en tête dans* chaque département. *« Plus j'y pense, plus elle me paraît avoir le mérite d'être simple et claire »*, a dit M. Juppé à ses interlocuteurs.

Cette modification aurait pour conséquence de dégager des majorités stables dans les conseils régio*naux en réduisant le poids* du Front national, des écologistes et des chasseurs. Dans l'esprit de M. Juppé, le *marché proposé* aux intéressés est limpide : amoindris dans les assemblées régionales, le *Front national* et les écologistes se verraient offrir une réelle représentation au sein de l'Assemblée nationale, tandis que le PCF pourrait y accroître sa présence.

Olivier Biffaud et Cécile Chambraud

La gauche majoritaire selon un sondage

Selon une enquête réalisée par la Sofres, du 28 au 30 août, auprès d'un échantillon national de 1 000 personnes pour *Le Nouvel Observateur* (daté 5-11 septembre), le Parti socialiste est redevenu, de très loin, le premier parti de France, avec 29 % des intentions de vote en *cas d'élections législatives*, contre 19 % pour le RPR, 16 % *pour l'UDF*, 15,5 % pour le Front national et 9 % pour le PCF. Et pour la première fois depuis 1993 une majorité de Français (39 % contre 38 %) sou*haitent à nouveau la victoire des socialistes.*

Une telle hypothèse est plausible puisque le total des intentions de vote pour la gauche (PS, PCF, extrême gauche et divers gauche) est de 41,5 % contre 38 % à la droite (RPR, UDF et divers droite), tandis que les écologistes recueilleraient 5 % des suffrages, et le FN 15,5 %. En outre, les reports de voix au second tour ne semblent pas favorables à la droite puisqu'un électeur sur deux – seulement – du Front national se reporterait sur un candidat RPR ou UDF.

La longue recherche de la pierre philosophale

EN 1985, les socialistes au pouvoir *s'attendent à être battus* lors des élections législatives de l'année suivante. Pour limiter leur déroute et la *victoire* de la droite, ils instituent, par la loi du 10 juillet, la représentation proportionnelle départementale à un tour. Depuis lors, la réforme du mode de scrutin législatif est devenue un thème récurrent du débat politique.

Le premier geste du gouvernement de Jacques Chirac, en 1986, a été de rétablir le scrutin majoritaire uninominal à deux tours. Revenus au pouvoir en 1988, les socialistes, aiguillonnés par François Mitterrand, ont entretenu des années durant un débat *souvent abscons sur* l'idée d'une réforme du mode de scrutin. Il s'agissait, alors, de savoir *s'il était possible*, selon le mot de M. Mitterrand, d'*« instiller »* une dose de proportionnelle dans le scrutin majoritaire. Avec, en tête, l'idée de tendre la main à des écologistes – très demandeurs de proportionnelle et dont l'appoint serait le bienvenu aux prochaines échéances – et de semer l'incertitude à droite.

Dans les rangs du PS, très divisé *sur cette question, chacun s'est alors* lancé à la recherche de la pierre philosophale. Les constructions les plus savantes ont été imaginées : députés *supplémentaires élus à la proportionnelle*, scrutin de listes à deux tours avec ou sans possibilité d'apparentement entre les *deux* tours, régime différent selon la taille du département... L'annonce, par le président de la République, le 10 novembre 1991, d'une prochaine réforme des institutions, n'avait fait qu'alimenter la controverse.

Peu auparavant, Jacques Chirac, dans un « Point de vue » publié par *Le Monde* le 24 octobre 1991, avait fait connaître son sentiment dans un texte intitulé : « Changer la République » : *« Respecter le citoyen, c'est mettre un terme aux changements incessants de loi électorale. Changer la règle du jeu parce que l'on a peur de l'issue du scrutin, c'est indigne et c'est porter un coup grave à la démocratie. Il faut donc constitutionnaliser la loi électorale afin de la mettre à l'abri des manipulations partisanes. A cette occasion, il conviendrait d'ouvrir un débat sérieux et serein sur les conditions de représentation des différentes composantes de l'opinion publique, sans pour autant mettre en cause le principe majoritaire. Cela ne peut se faire, bien entendu, qu'au lendemain d'élections législatives. »*

Finalement, Pierre Bérégovoy coupera court à cette incessante agitation qui empoisonne le débat politique. *Dans son premier discours* devant l'Assemblée nationale, le 8 avril 1992, le nouveau premier ministre exclut formellement une modification du mode de scrutin applicable aux élections de 1993. En revanche, il annonce la création d'une commission chargée de réfléchir à une réforme admise par le plus grand nombre.

Présidée par Georges Vedel, ancien membre du Conseil constitutionnel, elle comprend sept autres juristes et onze délégués des *groupes politiques de l'Assemblée* nationale : les socialistes Jean Auroux, Philippe Bassinet, Alain Richard, *Daniel Vaillant et Claude* Gaits ; les RPR Bernard Pons et Robert Pandraud ; les UDF Charles Millon et *Philippe Mestre* ; le centriste Jacques Barrot ; le communiste Jacques Brunhes.

POSSIBLE INCONSTITUTIONNALITÉ

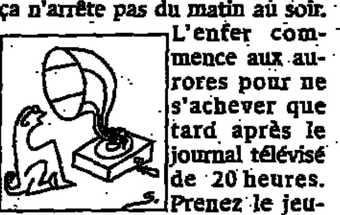
Dans ses conclusions, la commission constate une opposition de principe entre le scrutin majoritaire et le scrutin proportionnel et estime qu'un mariage des deux risquerait de *« cumuler les inconvénients des deux modes concurrents »*. Elle écarte la solution consistant à faire élire à la proportionnelle les députés des *départements les plus peuplés* et au scrutin majoritaire ceux des autres circonscriptions, en raison de sa possible inconstitutionnalité (principe d'égalité des citoyens devant la loi). Cependant, désireuse de parvenir à une meilleure représentation parlementaire de toutes les forces politiques, *tout en permettant* l'émergence d'une majorité, elle parvient à un accord : elle propose que 10 % des députés soient élus à la représentation proportionnelle, tandis que les *90 %* restant continueraient d'être élus au scrutin majoritaire à deux tours.

Concrètement, deux solutions sont envisagées. La première réserve les sièges de la part proportionnelle aux partis « défavorisés » par le scrutin majoritaire. La seconde répartit les 10 % de sièges à la proportionnelle de toutes les formations qui ont présenté des candidats. Les *représentants du PS, du RPR*, de l'UDF et des centristes approuvent cette orientation. En revanche, le PCF continue de demander la proportionnelle intégrale, tandis que le Front national et les écologistes dénoncent un simple *« rafistolage »*.

C. Ch.

Bon appétit, monsieur le premier ministre !

LA VIE n'est pas un long fleuve *tranquille quand on est premier* ministre. Il y a même des jours où il a un fameux débit, le fleuve. Et ça n'arrête pas du matin au soir.



RÉCIT

L'enfer commence aux aurores pour ne s'achever que tard après le journal télévisé de 20 heures. Prenez le jeudi 5 septembre, par exemple. Alain Juppé savait bien que cette journée chargée allait lui tomber dessus, puisque c'est lui-même qui en avait choisi *la date*.

Mais il fallait avoir un sacré estomac pour la passer en gardant un calme *olympien. Le chef* du gouvernement a bien eu une petite poussée d'adrénaline au déjeuner, à cause de la presse qui irrite et des fuites qui énervent, mais c'était à l'abri des yeux indiscrets et personne n'en a rien su, à part ses quelques invités. Pour le reste, la journée phare « spéciale réforme fiscale » s'est déroulée sans encombre.

AVANT LES FRUITS DE MER

Or donc, elle a commencé par *un petit-déjeuner avec René Mo*nory. A l'origine, le président du Sénat avait convié M. Juppé à se rendre en son Palais du Luxembourg, comme le stipulait l'agenda du premier ministre. En définitive, on a fait l'inverse. Comme d'autres dirigeants de l'UDF, la veille, *M. Monory s'est rendu* à Matignon. Pour n'y émettre aucun commentaire, au terme de la présentation budgétaire et fiscale faite à son profit par M. Juppé.

Pas de déclaration non plus de Valéry Giscard d'Estaing qui, lui, était prévu dans les rendez-vous de Matignon mais s'est finalement contenté d'une conversation téléphonique avec le chef du *gouvernement dans* la matinée. Et c'était déjà l'heure du déjeuner. Il ne fallait pas mollir. M. Juppé avait invité à sa table les présidents des groupes parlementaires de *la* majorité, les présidents des commissions des finances et les rapporteurs *généraux des deux assemblées.*

Avant même d'attaquer la salade de fruits de mer à l'huile de noix arrosée de Pouilly fumé 1993, le premier ministre s'est montré passablement *« irrité »*, de l'avis d'un de ses hôtes. Les *fuites dans les journaux*, les déclarations de certains – comprenez Alain Madelin – sur « l'autre politique » et les caricatures d'un dessinateur éminent, moquant à la *« Une »* d'un grand journal du soir, les fameux 120 milliards de francs de prélèvements nouveaux supportés en 1996 – chiffre que conteste M. Juppé avec vigueur, en lui préférant 80 milliards – ont, semble-t-il, provoqué une hausse de la tension du locataire des lieux.

Cette irritation *avait été* perçue la veille par l'UDF, où l'on avait pris comme une *« mini-provocation »* le fait de recevoir M. Madelin avant François Léotard, président de la confédération libérale *et centriste*. En leur *for* intérieur, certains des invités du jeudi ont trouvé que tout cela n'avait pas une bien grande importance.

On en était déjà au rable de lapereau à la sauge et on se désaltérait avec un château Canon de Brem 1985 quand M. Juppé a présenté l'architecture de la réforme fiscale quinquenale qui entrera en vigueur *dès 1997*, avant de passer la parole à Jean Arthuis, ministre de l'économie, et à Alain *Lamassoure, ministre délégué* au budget.

De l'avis d'un invité, la discussion a *été* plus technique qu'animée.

Autour de la table, les convives se sont montrés plutôt satisfaits, à l'instar de Pierre Méhaignerie, *président de la commission* des finances de l'Assemblée, qui, à peine sorti, a souligné que la proposition du *gouvernement est « conforme à ce que nous avions souhaité dans le débat d'orientation budgétaire »*. Du reste, M. Juppé les a encouragés à *« être positifs »* dans leurs commentaires, avec cette invite : *« Vous devez être satisfaits et le dire »*.

Etait-on déjà arrivé au mille feuilles de légumes, quand une discussion s'est engagée sur la date d'application de la diminution de l'impôt *sur le* revenu ? M. Arthuis a paru bien isolé en défendant l'idée qu'elle devait s'appliquer *sur le dernier tiers* provivionnel de 1997, c'est-à-dire quelques mois seulement avant les législatives. Tous les autres, M. Juppé en tête, défendaient le terme du premier tiers pour accroître, ont-il avancé, la crédibilité de la mesure.

Etait-ce autour du même plat que Josselin de Rohan, président du groupe RPR du Sénat, s'est hasardé à demander s'il avait une autre politique possible ? *« Oui, il existe une autre politique qui consiste à laisser filer les déficits, à ne plus se battre sur la monnaie. Cette autre politique nécessite un autre premier ministre »*, a répondu le titulaire actuel de la charge, pour montrer que cela se ferait sans lui.

De même, les convives ne se rappellent plus s'ils étaient déjà parvenus aux contreforts du plateau de *fromage* quand M. Juppé a répété une fois de plus – il l'a dit à plusieurs reprises pendant le repas – *qu'il avait voulu prendre* telle ou telle mesure mais que Bercy ne voulait pas. MM. Arthuis et *Lamassoure* ont seulement souri. Au terme de cette présentation-débat, Michel Péricard, président du groupe RPR de l'Assemblée, a remarqué que cela était très intéressant mais mettait en évidence la difficulté de présentation à l'opinion. Il a donc réclamé une *« vente »* aussi pédagogique que politique.

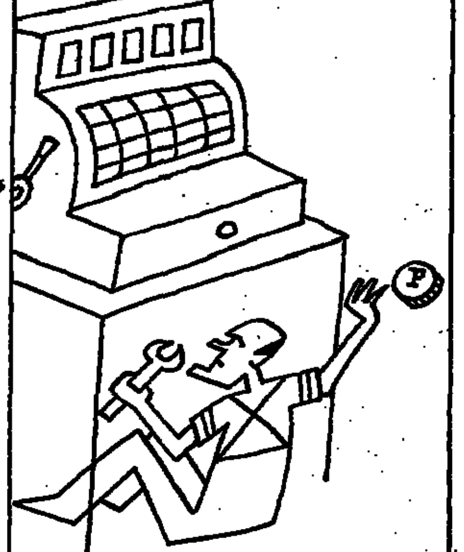
APRÈS LE VACHERIN GLACÉ

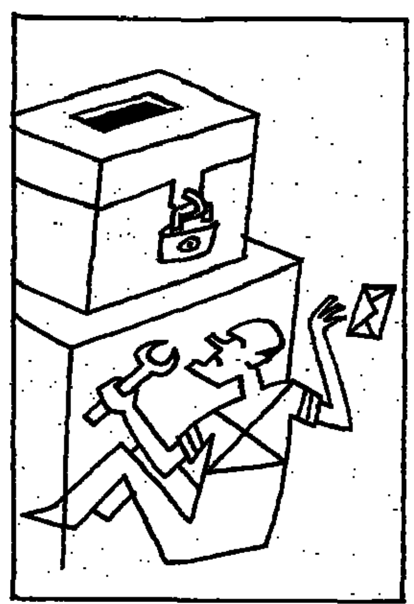
C'est entre le vacherin glacé prunes-poires et le café que *M. Juppé a lâché la petite sur*prise sur les modes de scrutin législatif et régional.

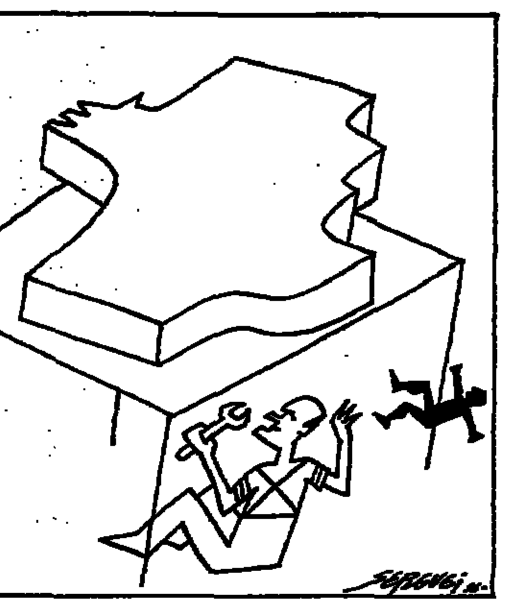
La question le tarabuste depuis un moment. Même surpris, les invités n'ont pas avancé d'opposition de principe. Ils ont seulement mis en exergue la nécessité *de ne pas procéder* à un rédécoupage électoral qui ferait *« tripatouillage »*, ou à une augmentation du nombre *de députés qui* risquerait d'être mal ressentie par une opinion soumise à la culture de lutte contre les dépenses.

Mais déjà, il fallait mettre un terme à ces agapes pour peaufiner l'intervention du 20 heures, enregistrée *dans le studio de Ma*tignon. L'opération s'est déroulée en milieu d'après-midi et juste avant le journal télévisé, les services du premier ministre ont *diffusé, comme on dit au*jourd'hui, des *« éléments de langage »* qui constituaient en fait la déclaration du *premier ministre*.

Récit du service France







La réforme du financement de l'assurance-maladie est engagée

LE PREMIER ministre avait affiché sa volonté de modifier le mode de financement de l'assurance-maladie en présentant, le 15 novembre 1995, son plan de réforme de la Sécurité sociale. Alain Juppé est passé aux travaux pratiques, jeudi 5 septembre, en dévoilant une triple opération : la baisse de 1,3 point de la cotisation maladie des salariés, de 6,80 % du salaire brut à 5,5 % ; le relèvement, en contrepartie, de 1 point de la contribution sociale généralisée (CSG), dont le taux passera de 2,4 % à 3,4 %, ce point supplémentaire étant déductible du revenu imposable ; l'extension de l'assiette de la CSG à la quasi-totalité des revenus du capital.

La réforme interviendra début 1997 et se traduira, selon les experts de Matignon, par un gain de pouvoir d'achat de 0,35 % du salaire brut pour les salariés et les fonctionnaires. *Une simulation gouvernementale* indique que pour un salarié gagnant 15 000 francs brut par mois, le gain mensuel sera de 52,50 francs, soit 630 francs par an. En revanche, l'élargissement de l'assiette de la CSG va alourdir les prélèvements sur les ménages d'environ 7 milliards, ramenant ainsi la réduction des impôts affichée par M. Juppé pour 1997 de 25 milliards à 18 milliards.

Depuis un an, M. Juppé répète que les ressources de la « Sécu » ne doivent plus reposer sur les seuls revenus du travail, qui en assurent aujourd'hui plus de 80 %, mais aussi sur les revenus de remplacement, notamment les retraites, et ceux du patrimoine. Il s'agit tout autant, selon lui, de trouver de nouvelles recettes pour l'assurance-maladie que d'alléger les prélèvements sur les salaires afin de rétrocéder du pouvoir *d'achat aux actifs. De tous les* grands pays de l'UE, la France détient le record de la taxation des revenus du travail (44,4 % contre 40,5 % pour la moyenne des Quinze).

A la faveur de cette réforme, le gouvernement va élargir l'assiette de la CSG à tous les revenus du patrimoine, à l'exception des livrets d'épargne populaire (Livret A...). Les revenus du capital jusqu'à présent soumis au remboursement de la dette sociale (RDS) seront aussi assujettis à la nouvelle CSG au taux de 3,4 % : revenus des valeurs mobilières, contrats d'assurance-vie, épargne-logement, plans d'épargne d'entreprise, fonds communs de placement, vente de métaux et *d'objets précieux, gains aux jeux*, etc.

ASSIETTES IDENTIQUES

Les indemnités journalières maladie et maternité seront aussi soumises à la CSG au taux de 3,4 %. En revanche, prestations familiales, aides au logement, allocations-chômage inférieures au SMIC et pensions des retraités non imposables seront exonérées. Le gouvernement attend l'achèvement du « livre des pensions », en 1998, pour avoir une idée plus exacte de ce que perçoivent les retraités, aux revenus très souvent constitués de pensions versées par plusieurs régimes. Mais, à terme, les retraités modestes devraient aussi contribuer au financement de l'assurance-maladie. Par ailleurs, M. Juppé a confirmé la création d'un système d'épargne-retraite dans les entreprises (*Le Monde* du 30 août).

Après l'instauration du RDS en février, M. Juppé ne souhaitait pas multiplier les prélèvements à assiettes différentes, suivant en cela les recommandations du rapport La Martinière sur la réforme des prélèvements obligatoires : les assiettes de la CSG classique et de la nouvelle CSG seront identiques. Dans sa nouvelle configuration, elle n'en constituera pas pour autant un prélèvement homogène : les 2,4 % existants resteront non déductibles du revenu imposable, alors que le 1 % décidé par M. Juppé sera, lui, déductible. A quoi seront affectées les recettes supplémentaires dégagées par cette réforme ? Le produit de l'élargissement de l'assiette de la *CSG*, qui rapportera environ 7 milliards, sera affecté au redressement de la Sécurité sociale. Mais la réforme ne dispensera pas d'une vigoureuse maîtrise des dépenses, le régime général (salariés du privé) devant accuser un déficit de plus de 50 milliards fin 1996. Le transfert cotisation maladie-CSG, qui dégagera 7 à 8 milliards, permettra d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés et des fonctionnaires.

Cette opération posait un problème pour quelques catégories sociales. Elle sera bénéfique pour les fonctionnaires, assure le gouvernement. Pénalisés par le fait que leurs primes sont assujetties à la CSG mais pas à la cotisation maladie, les pouvoirs publics ont promis une *« adaptation indemnitaire »*. L'opération devrait être neutre pour les indépendants (agricoles ou non) et les retraités, assure-t-on également à Matignon. Pour ces derniers, la hausse de 1 point de la CSG ne s'ajoutera pas à l'augmentation de 1,2 % de leur cotisation maladie inscrite dans le plan Juppé pour 1997 : ils paieront 1 point de CSG, mais la hausse de leur cotisation maladie sera limitée à 0,2 % l'année prochaine.

La logique voudrait que l'ensemble de la cotisation maladie des salariés disparaisse progressivement au profit de la CSG. Prudent, le gouvernement ne s'est fixé aucun calendrier précis pour la continuation de la réforme.

Jean-Michel Bezat

« Ambitieux, mais réaliste et équitable »

Voici les principaux extraits de l'intervention radio-télévisée d'Alain Juppé, jeudi 5 septembre.

« D'abord, pourquoi n'a-t-on pas commencé plus tôt [à baisser les impôts] ? Quand je suis devenu premier ministre (...), mon intention était d'engager [cette] baisse (...) tout de suite ; c'était l'objectif que le président de la République m'avait donné. Très rapidement, je me suis rendu compte que nous n'en avions pas les moyens (...) : la situation de nos finances était plus mauvaise que nous ne le pensions (...), il fallait arrêter cette mauvaise spirale (...).

VERBATIM

» Nous avons d'abord, en urgence, relevé certains impôts, nous avons engagé des réformes de fond qui commencent, aujourd'hui, à porter leurs fruits. Si bien qu'en cette fin d'été 1996, nous sommes parvenus à stabiliser les dépenses publiques (...). Nous respecterons ainsi l'engagement (...) de ramener le déficit public à 3 % de la richesse nationale (...).

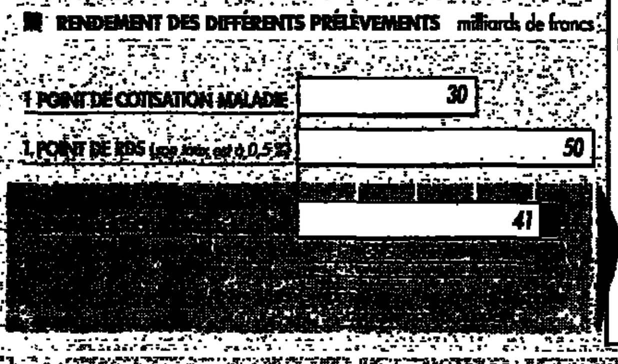
» La baisse des impôts (...), maintenant possible, est également utile, je dirais même nécessaire. Pourquoi ? Il est nécessaire de donner un supplément de pouvoir d'achat à tous ceux qui hésitent à consommer ou à s'équiper, parce que la ponction fiscale qu'ils subissent est trop forte. Il est nécessaire d'encourager ceux qui travaillent, qui inventent, qui créent, qui investissent, bref, les forces vives du pays.» C'est en les aidant à développer (...) l'esprit d'entreprise et l'esprit de conquête que nous produirons plus de richesse, que nous obtiendrons plus de croissance, que nous créerons des emplois pour tous, ce qui est notre but suprême (...).

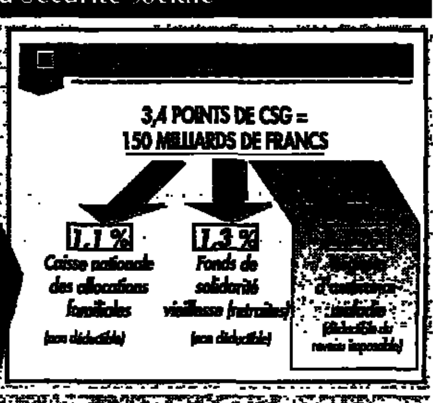
» A qui profitera cette baisse ? (...) Le gouvernement a fait un choix clair et déterminé : ce sont les salariés, ceux qui travaillent, les travailleurs indépendants aussi, et spécialement ceux qui ont des charges de famille (...). [Nous avons voulu] mettre un terme à une injustice qui s'est créée depuis une bonne quinzaine d'années. Depuis le début des années 80, en effet, sous les gouvernements socialistes successifs, on n'a pas cessé, du point de vue fiscal, de privilégier les revenus du capital au détriment des revenus du travail (...). Aujourd'hui, pour un même revenu, un couple qui vit de ses seuls salaires paie plus d'impôts qu'un couple qui vivrait des revenus de ses seuls capitaux mobiliers (...). C'est cette injustice qu'il faut corriger (...).

» C'est une réforme très ambitieuse : baisser d'un quart l'impôt sur le revenu en cinq ans, on ne l'a jamais fait. Elle est ensuite susceptible de donner des perspectives durables : on sait où on va (...). En troisième lieu, elle est juste (...).

» Enfin, c'est une réforme qui concerne tout le monde et pas seulement ceux qui paient l'impôt sur le revenu (...). Nous allons donner un dynamisme nouveau à notre économie, nous allons stimuler les forces vives qui travaillent, qui entreprennent et qui créent : nous allons créer de la richesse et de l'emploi (...). »

La CSG appelée au secours de la Sécurité sociale





L'élargissement de l'assiette de financement des caisses de Sécurité sociale ne permettra pas de ramener l'équilibre. Il ne dispense pas d'une vigoureuse maîtrise des dépenses de santé.

La progressivité de l'impôt sur le revenu sera réduite

MÊME si les grandes lignes de la réforme fiscale présentée, jeudi 5 septembre, par Alain Juppé étaient déjà largement connues (*Le Monde* du 5 septembre), le dispositif gouvernemental réserve encore quelques surprises, dont certaines sont importantes. En particulier, le plan du gouvernement prévoit une baisse de l'impôt sur le revenu plus forte pour les taux d'imposition du haut du barème que pour les taux les plus bas. Autrement dit, la progressivité de l'impôt sera freinée.

Voici les principales dispositions du projet qui figurent dans un dossier de presse diffusé par les services de Matignon :

● **Les grands équilibres de la réforme.** Le gouvernement souhaite que l'impôt sur le revenu (qui rapporte actuellement à peine plus de 300 milliards de francs) soit diminué de 75 milliards au cours des cinq prochaines années. La baisse globale atteindrait près de 100 milliards, mais la baisse nette serait moindre parce que, dans le même temps, certains abattements et exonérations seraient remis en cause. Cet allégement commencera à s'appliquer dès 1997, à hauteur de 25 milliards de francs net (28,5 milliards de francs d'allégements bruts).

● **La baisse des taux d'imposition.** L'allégement fiscal prendra la forme d'une baisse des sept taux du barème, mais la diminution sera donc plus sensible dans le haut du barème que dans le bas. Le taux le plus élevé sera ainsi abaissé de 56,8 % à 54 % en 1997 et 47 % au terme des cinq ans, soit une diminution totale de 9,8 points. Le taux à 50 % sera abaissé à 48 % puis 41 %, soit 9 points. Le taux à 45 % sera abaissé à 43 % puis 35 %, soit 10 points. Le taux à 35 % sera abaissé à 33 %, puis 28 %, soit 7 points. Le taux à 25 % sera abaissé à 24 % puis 20 %, soit 5 points. Le taux à 12 % sera abaissé à 10,5 % puis 7 %. Le taux de 0 % ne changera évidemment pas mais portera sur une tranche de revenus élargie.

● **La suppression de la décote.** Le gouvernement souhaite supprimer le système très compliqué, dit de la décote, qui joue dans le bas du barème et, en contrepartie, élargir très fortement la tranche d'imposition à taux zéro. Cette mesure sera très favorable aux familles, et en particulier les plus modestes. D'ici cinq ans, 1,5 million de familles pourraient ainsi être exonérées d'impôt sur le revenu.

● **L'élargissement de l'assiette de l'impôt.** En contrepartie de ces baisses, certaines hausses sont planifiées, notamment par le biais de la remise en cause de divers avantages fiscaux.

En premier lieu, les fameuses déductions forfaitaires supplémentaires dont bénéficient plusieurs professions (artistes, journalistes, VRP, polisseurs de pipes, etc.) seront supprimées progressivement par abaissement du plafond. La mesure interviendra en 1998, sur la base des revenus de 1997. L'assiette des charges sociales, en revanche, restera minorée.

En deuxième lieu, le gouvernement souhaite limiter le plafond de l'abattement de 10 % sur les pensions. Ce plafond sera progressivement ramené de 31 900 francs à 12 000 francs. La réforme commencera à s'appliquer sur les revenus de 1996.

Enfin, les indemnités de repos des femmes non fonctionnaires en congé de maternité, actuellement exonérées, seront assujetties à l'impôt sur le revenu à compter des revenus de 1996.

● **Le quotient familial.** Le gouvernement souhaite progressivement plafonner à 10 000 francs et non plus à 15 900 francs la demi-part « enfant majeur », dont bénéficient actuellement les contribuables célibataires et divorcés. En revanche, pour les veufs et les veuves, l'ancien statut fiscal est maintenu. Cette disposition vise à prolonger une première mesure prise lors de la loi de finances pour 1996 (« amendement concubin »).

● **Les réductions d'impôt.** Elles seront nombreuses à être supprimées. Ainsi, la réduction à l'entrée pour les contrats d'assurance-vie est supprimée pour tous les versements postérieurs au 5 septembre 1996, sauf pour les versements sur les contrats en cours à primes périodiques. Pour les droits de succession, la fiscalité de l'assurance-vie, en revanche, ne sera pas modifiée. La réduction d'impôt pour les dépenses de scolarité des enfants à charge, en secondaire et en supérieur, sera également supprimée, ainsi que celle s'appliquant aux intérêts d'emprunt pour l'acquisition de l'habitation principale ou encore à l'investissement immobilier locatif. La réduction d'impôt pour travaux *dans la résidence principale* sera, de son côté, aménagée. Les autres réductions seront maintenues, notamment celles qui touchent aux dons aux œuvres, aux emplois à domicile et aux souscriptions au capital de PME.

● **Le seuil de recouvrement de l'impôt.** Le seuil au-delà duquel l'impôt n'est pas exigible sera abaissé progressivement de 400 francs à 200 francs.

● **Le tabac et l'alcool.** Le rendement des taxes augmentera très fortement. Pour le seul tabac, la hausse sera de 4,5 milliards à 5 milliards de francs, en année pleine, ce qui équivaut environ à une hausse moyenne de 8 % des prix.

L. M.

Un « tour de passe-passe » budgétaire de près de 40 milliards de francs

POUR LA PRÉPARATION du projet de loi de finances pour 1997, le gouvernement a manifesté un indéniable souci de rigueur, puisque les dépenses seront reconduites en francs courants alors que, ces dernières années, elles progressaient en moyenne de 4 % l'an. Mais la baisse du déficit budgétaire – qui devrait être ramené de 288 milliards en 1996 à *un peu moins de 250 milliards l'an prochain*, soit une diminution d'environ 40 milliards – sera en partie artificielle parce que le gouvernement arrivera à ce résultat en prenant en compte des recettes « non récurrentes » pour un montant d'environ... 40 milliards de francs !

Dans le jargon des experts budgétaires, une recette « non récurrente » est une recette exceptionnelle, sur laquelle on ne pourra plus compter les années suivantes. En bonne orthodoxie budgétaire, l'usage veut donc qu'une telle recette ne soit pas prise en compte dans la baisse du déficit. C'est dans cette logique que les critères de convergence du traité de Maastricht ne prennent pas en compte les recettes de privatisation dans la diminution des déficits publics.

Or le gouvernement a prévu deux opérations importantes de ce type pour le budget de 1997. En premier lieu, il va puiser un peu moins de 20 milliards sur les fonds de réserve de la Caisse des dépôts et consignations. Courante, la pratique n'en pose pas moins un grave problème, car Matignon a été alerté par Bercy sur le fait que c'est la dernière fois qu'une telle ponction pourra être réalisée. Dès 1998, la somme ne pourra pas excéder une dizaine de milliards de francs.

En second lieu, Matignon a confirmé, jeudi 5 septembre, que les 37,5 milliards versés par France Télécom à l'Etat, en contrepartie de la prise en charge par ce dernier du paiement des pensions des agents de l'établissement, figureraient dans les recettes ordinaires du budget et, donc, diminueraient d'autant le déficit (*Le Monde* des 16 et 17 mai).

Le gouvernement fait valoir que, dans ce cas précis, l'opération est compatible avec le traité de Maastricht, qui autorise effectivement quelques mystérieuses exceptions. Il reste qu'il s'agit bel et bien, au moins partiellement, d'une recette *« non récurrente »* et que pour respecter des critères de bonne gestion, sinon les critères européens, le gouvernement aurait dû s'interdire cette pratique.

Cette *« soulte »* de 37,5 milliards versée par France Télécom correspond en effet à une dépense – les retraites des agents – que l'Etat va devoir prendre à sa charge pendant plusieurs dizaines d'années. En toute logique, il n'aurait donc dû faire figurer dans le budget de 1997 que la part correspondant au coût des retraites pour 1997, soit 7 milliards, et mettre en réserve pour les années suivantes une trentaine de milliards.

En ayant choisi une autre solution, le gouvernement s'expose donc à une critique encore plus sévère que celle à laquelle avait donné lieu, à l'époque d'Edouard Balladur, l'affectation des recettes de privatisation au budget général. Car, dans ce dernier cas, le premier ministre d'alors se bornait, pour reprendre la formule familière bien connue, à *« vendre les bijoux de famille »*. Or, dans la *nouvelle procédure, la pratique est encore* plus hétérodoxe puisqu'elle vise non seulement à mettre la main sur un pactole inespéré, mais aussi à laisser aux gouvernements à venir une charge supplémentaire pour laquelle il n'existera plus de financement. Sauf, comme Matignon le suggérait jeudi, à ponctionner de nouveau France Télécom.

En cumulant les 10 milliards de la Caisse des dépôts et les 30 milliards de France Télécom qui, logiquement, n'auraient pas dus être pris en compte dans la baisse du déficit, on arrive donc à un total d'environ 40 milliards de francs de « recettes non récurrentes ». Autrement dit, si, par hypothèse d'école, les dépenses et les recettes du budget de 1998 étaient strictement équivalentes à celles du budget de 1997, le déficit 1998 se creuserait mécaniquement de ces 40 milliards.

Laurent Mauduit

M. Marchiani oppose un démenti à M. Ménage sur les otages du Liban

L'ancien directeur du cabinet de François Mitterrand assurait, dans une note datée du 2 juin 1988, que le négociateur de 1986 lui avait indiqué les engagements pris avec l'Iran. L'Elysée dément. Charles Pasqua soutient son collaborateur et parle d'une « fabrication »

Les conditions de la libération des otages retenus par les islamistes au Liban révélées *dans le troisième tome de La Décennie Mitterrand* soulèvent une vive polémique. Cet ouvrage cite une note rédigée par Gilles Ménage, alors directeur du cabinet de François Mitterrand, rendant compte d'un entretien qu'il aurait eu avec Jean-Charles Marchiani, le négociateur mandaté par Jacques Chirac et Charles Pasqua, chef du gouvernement et ministre de l'intérieur au moment des faits. Les collaborateurs de l'actuel président de la République assurent que ces révélations sont *« inexactes et sans fondements »*. M. Marchiani, aujourd'hui préfet du Var, assure ne s'être jamais rendu à l'Elysée en mai 1988. M. Pasqua le soutient et affirme que, s'il existe une note indiquant le contraire, *« elle a été fabriquée »*. M. Ménage se refuse à tout commentaire. *Le Monde* a vu sa note, qui est annotée de la main de François Mitterrand et qui figure dans les cotes des archives du second septennat.

L'ELYSÉE est sorti de son silence. Jeudi 5 septembre, les collaborateurs du président de la République ont estimé qu'il n'était plus possible de ne pas répliquer à la polémique sur les conditions de libération des otages français du Liban, en mai 1986, du temps où Jacques Chirac était premier ministre et s'opposait à François Mitterrand dans la course présidentielle (*Le Monde* du 6 septembre). Tout est né de la publication du troisième tome de *La décennie Mitterrand* (éditions du Seuil) écrite par Pierre Favier et Michel Martin-Rolland.

Dans cette ouvrage, ces deux journalistes de l'AFP racontent notamment la manière dont François Mitterrand a lutté contre le terrorisme, et particulièrement contre celui manipulé par l'Iran. Ils reviennent ainsi sur les conditions d'expulsion de France, sous la première cohabitation, d'un diplomate iranien, Wahid Gordji, accusé par les services français d'être l'instigateur d'une vague d'attentats à l'automne 1986, et de libération d'Anis Naccache et de ses complices condamnés pour *avoir tué deux personnes, dont un* policier, en tentant d'assassiner à Paris un ancien premier ministre iranien, Chapour Bakhtiar. Ils font *ainsi état* d'une *note rédigée par* Gilles Ménage, alors directeur de cabinet de M. Mitterrand, rendant compte d'un entretien qu'il aurait eu, le 30 mai 1988, en présence du colonel Jean Esquivé, membre de la cellule antiterroriste de l'Elysée, avec Jean-Charles Marchiani, un proche de Charles Pasqua, qui avait négocié la libération des otages français. Dans cette note, M. Ménage détaille les engagements pris par M. Marchiani vis-à-vis de l'Iran pour obtenir cette libération.

POSSIBILITÉ DE GRÂCE

Au nombre de ceux-ci figureraient, d'après cette note, une possibilité de grâce de Naccache à l'occasion du 14 juillet 1988 *« quel que soit le président de la République en fonction »* et la livraison d'armes à la résistance afghane et de pièces détachées d'armement à l'Iran. Or, à l'époque, le gouvernement avait assuré qu'il s'était simplement engagé à normaliser les relations de la France avec l'Iran. Cette note assure que, d'après M. Marchiani, l'expulsion de Wahid Gordji avait été un des éléments rendant possible la libération des otages, alors que les conditions de cette expulsion avaient entraîné un vif débat entre MM. Mitterrand et Chirac lors du face-à-face opposant les *deux candidats du second tour* de la présidentielle de 1988.

Dans un premier temps, l'Elysée avait déclaré au *Canard enchaîné* qui, le 4 septembre, avait dévoilé le passage de cette ouvrage, ne pas avoir de commentaire à faire. Interrogés par *Le Monde*, jeudi 5, les collaborateurs du président de la République ont finalement réagi. Ils ont expliqué que Jacques Chirac ne pouvait que redire aujourd'hui *« ce qu'il avait dit lors de son face-à-face avec M. Mitterrand »*. Ils ont ajouté que la relation faite dans ce livre était *« inexacte et sans fondement »*.

En fait, c'est l'existence même de la réception de M. Marchiani à l'Elysée après la réélection de M. Mitterrand qui est contestée. Aujourd'hui préfet du Var par la volonté de M. Chirac, ce proche de M. Pasqua a démenti, dans une déclaration au *Monde*, jeudi, l'existence de cette entrevue. *« Je conteste de a à z ce qui est raconté »* dans cet ouvrage, nous a-t-il indiqué. Assurant avoir vérifié le contenu de ses agendas de l'époque, M. Marchiani, affirme que « [sa] *dernière visite à l'Elysée remonte au 30 mars 1988, pour voir François de Grossouvre, qui était un ami »*, et qu'il n'a, au demeurant, *« jamais été "débriefé" par MM. Ménage et Esquivié »*.

PORTRAIT FLATTEUR

Sans contester que des accords aient pu être passés avec l'Iran à *propos du règlement du cas de* Wahid Gordji et de la libération anticipée du terroriste Anis Naccache, M. Marchiani nie tout accord *sur la livraison d'armes* à l'Iran, qualifiant les éléments publiés à ce propos dans *La décennie Mitterrand* d'*« élucubrations »* et d'*« amalgame entre plusieurs affaires »*.

Interrogé par *Le Monde*, Jean-Louis Esquivié, aujourd'hui général commandant les écoles de la gendarmerie nationale, nous a, pour sa part, déclaré n'avoir *« pas souvenance d'un tel entretien avec MM. Ménage et Marchiani ». « Jean-Charles Marchiani n'a jamais été débriefé par personne sur les affaires libanaises »*, assure-t-il. De son côté, M. Ménage, qui a perdu la présidence d'EDF, où il avait été nommé par Edouard Balladur, depuis qu'Alain Juppé est premier ministre, interrogé par *Le Monde*, a simplement répondu : *« Je n'ai jamais fait aucun commentaire sur les affaires concernant la sécurité de l'Etat. Et je n'en ferai jamais. »*

Le Monde est en possession de la note de M. Ménage. De sept pages, elle est datée du 2 juin 1988, est annoté de la main de M. Mitterrand : *« m'en parler »*. Elle est parfaitement conforme à ce qu'en rapportent les deux journalistes de l'AFP. On y apprend que, outre le colonel Esquivié, aurait assisté à l'entretien entre MM. Ménage et Marchiani, Iskandar Safa, un homme d'affaire libanais ayant participé aux négociations ayant abouti à la libération des otages, et que seuls Jean-Louis Bianco, alors secrétaire général de l'Elysée, et Charles Pasqua qui aurait autorisé ce « debriefing » de son collaborateur, étaient au courant de cette entrevue. Ce dernier nous a déclaré, vendredi, que M. Marchiani *« ne s'est jamais rendu à l'Elysée en mai 1988 »* et que *« s'il existe une note à ce sujet, elle a été fabriquée »*.

Le directeur de cabinet du président de la République dresse dans sa note du 2 juin un portrait flatteur de son interlocuteur et assure qu'il lui a proposé de mettre ses *« réseaux »* à la disposition de l'Elysée. Il existe d'ailleurs une autre note de M. Ménage, datée du 8 juin, revenant sur le sujet et, celle-ci, visée par M. Bianco. Celui-ci trouve intéressante la suggestion de M. Ménage de libérer, dans un premier temps, le complice de M. Naccache qui n'a été condamné qu'à 20 ans de prison. Mais une annotation de M. Mitterrand précise, notamment : *« je n'ai jamais donné mon accord (...) M'en parler, je suis cependant très réservé. »*

Un document établi par les archivistes de l'Elysée confirme l'existence de ces deux notes du directeur de cabinet. Ils ont établi des fiches pour tous les dossiers traités par l'Elysée. Dans celles concernant *« l'affaire Naccache »*, sont cotés le document du 2 juin et celui du 8 juin comme émanant de M. Ménage.

Thierry Bréhier et Hervé Gattegno

Une note de sept pages

La note cité dans *La Décennie Mitterrand* est datée du 2 juin 1988. Elle rend compte d'un entretien avec M. Marchiani ayant eu lieu *« lundi après-midi »* ; le lundi précédent était le 30 mai. Elle est adressée à *« Monsieur le Président »*.

Voici les deux premiers paragraphes de ses sept pages :

« Conformément au schéma esquissé dans une note précédente, que vous aviez approuvée, j'ai reçu lundi après-midi à l'Elysée (de façon discrète), pendant plus de deux heures, Jean-Charles Marchiani et Iskandar Safa, en présence du colonel Esquivie.

» Il a été convenu que cet entretien ne serait connu de personne sauf de vous-même (Jean-Louis Bianco en est informé) et de Charles Pasqua, qui avait préalablement autorisé Jean-Charles Marchiani à faire cette démarche. Ni Pierre Joxe* (alors ministre de l'intérieur), *qui m'a encore dit hier soir qu'il avait demandé à M. Pasqua un rapport écrit de M. Marchiani sur les conditions de la libération des otages français, ni Christian Prouteau* [chef de la cellule antiterroriste de l'Elysée], *qui a quelques contacts, mais plus limités, avec Iskandar Safa, n'en connaissant l'existence. »

Vingt mois d'attentats et de tractations secrètes

● **20 mars 1986.** Le jour de l'entrée en fonction du premier gouvernement de cohabitation de Jacques Chirac, une bombe explose dans la galerie parisienne Point Show, sur les Champs-Elysées, faisant deux morts, dont un libanais proche des FARL (Fractions armées révolutionnaires libanaises). Depuis plusieurs semaines, les responsables français étaient sommés de libérer le chef des FARL, Georges Ibrahim Abdallah, sous peine d'attentats. Dans les mois qui suivent, des tractations secrètes sont menées par des émissaires français en vue de l'échanger contre les otages français du Liban. Toutes les tentatives échoueront.

● ***2 septembre 1986.*** *Le Comité* de solidarité avec les prisonniers politiques arabes et du Proche-Orient (CSPPA) menace, dans *une lettre remise à l'AFP, de passer* à l'action si trois terroristes, parmi lesquels le chef des FARL, Georges Ibrahim Abdallah, ne sont *pas* relachés.

● **4 septembre 1986.** Attentat manqué dans le RER parisien

● **17 septembre 1986.** Un attentat commis rue de Rennes (Paris, 6e arrondissement) fait 4 morts et 62 blessés. C'est le point d'orgue d'une série d'attentats qui ont secoué Paris pendant deux semaines.

● **6 octobre 1986.** *« La famille Abdallah a une part de responsabilité essentielle »* dans les attentats, affirme Jacques Chirac, alors premier ministre. Le 15 octobre, Robert Pandraud, ministre de la sécurité renchérit en parlant d'un *« groupement de tueurs »*.

● **23 février 1987.** Le procès de Georges Ibrahim Abdallah s'ouvre devant la cour d'assises de Paris, au milieu d'un déploiement policier sans précédent. Le chef des FARL, accusé de complicité dans les assassinats de deux diplomates américain et israélien, est condamné le 28 février à la réclusion criminelle à perpétuité, malgré un réquisitoire clément de l'avocat général et le témoignage, à l'audience d'un responsable de la DST qualifiant Abdallah de *« petit chef »* sans importance. Beaucoup attendaient une condamnation modérée qui aurait bientôt permis de libérer les otages français.

● ***21 mars 1987.*** *Arrestations* de Tunisiens et de Marocains, dont Fouad Ali Saleh et Mohamed Mouhadjer, liés au Hezbollah *libanais pro-iranien et tenus* par la DST comme responsables des attentats de l'automne 1986. Jusque là, seuls les amis de *Georges Ibrahim Abdallah* en étaient considérés comme les auteurs. Ces arrestations qui embarrassent le gouvernement au moment où ce dernier cherche à normaliser ses relations avec l'Iran et, vraisemblablement, négocie une fois de plus la libération des otages français détenus au Liban, suscite, le 28 mars, une déclaration de Denis Beaudoin, porte-parole du gouvernement, qui assure qu'elles *« n'ont pour l'instant aucune conséquence sur les relations entre la France et l'Iran »*.

● **18 mai 1987.** Fouad Ali Saleh est inculpé de complicité d'assassinat dans l'attentat de la rue de Rennes.

● **25 mai 1987.** Le CSPPA rend publique une lettre de menace exigeant, sous peine *« d'été très chaud »* la libération de Georges Ibrahim Abdallah, d'Anis Naccache, chef d'un commando qui, en 1980, a tenté d'assassiné l'ancien premier ministre iranien Chapour Bakhtiar et de Varoujian Garbedjian, un responsable arménien de l'ASALA condamné pour un attentat sanglant à Orly.

● **5 juin 1987.** Après la lettre de menace du CSPPA et la découverte d'explosifs en forêt de Fontainebleau, le juge Gilles Boulouque lance plusieurs *commissions rogatoires dans* les milieux réputés intégristes de Paris, Lyon, Marseille et Toulouse. L'opération policière aboutit à *l'interpellation de cinqante-sept* personnes. Les policiers reçoivent l'ordre d'entendre Wahid Gordji, officiellement numéro deux de *l'amabassade d'Iran à Paris, mais* tenu par les services de renseignement français comme le véritable « patron ». « Invité », de*puis quelques semaines* déjà, mais en vain, à se présenter au cabinet du juge Boulouque pour audition, Wahid Gordji est soupçonné d'être *le* coordinateur des attentats de l'automne 1986, officier traitant de Mohammed Mouhajer arrêté en mars avec d'autres *membres* d'un *réseau* terroriste pro-iranien.

● **Fin juin 1987.** La police « boucle » l'ambassade d'Iran à Paris, *avenue d'Iena, exigeant* que Wahid Gordji qui y est réfugié se rende à la convocation du juge d'instruction. Les Iraniens *prennent des mesures analogues* devant l'ambassade française à Téhéran. La « guerre des ambassades » est déclenchée. Le 2 juillet, Wahid Gordji réapparaît lors d'une conférence de presse tenue à l'intérieur de l'ambassade par le chargé d'affaires iranien.

● **17 juillet 1987.** Wahid Gordji refusant de se livrer à la justice, Paris rompt ses relations diplomatiques avec l'Iran. Quelques heures plus tard, Téhéran annonce une mesure analogue, exigeant la comparution devant la justice islamique de Paul Torri, premier secrétaire à l'ambassade de France à Téhéran, accusé d'espionnage.

● **24 juillet 1987.** Un DC 10 d'Air Afrique effectuant la *liaison* Brazzaville-Paris est détourné sur l'aéroport de Genève par des pirates se réclamant du Hezbollah. Un passager français est assassiné avant que les pirates ne soient maîtrisés. Le lendemain, le groupe aéronaval de la Méditerrannée reçoit l'ordre d'appareiller en direction du Golfe. Le même jour, deux libanais, dont un proche de Wahid Gordji qui a travaillé à l'ambassade d'Iran, sont inculpés dans l'attentat de la rue de Rennes

● **29 novembre 1987.** Après plusieurs mois de siège, Wahid Gordji sort de l'ambassade se rend dans le bureau du juge Boulouque. Au même moment, deux otages français du Liban, *MM. Normandin et Auque, sont* libérés par leurs ravisseurs du Hezbollah. A Téhéran, le diplomate français Paul Torri se rend à la *justice iranienne* et *part*, quelques heures plus tard, à Paris. Après une brève audition, Wahid Gordji sort du bureau du *juge, est embarqué dans* un avion et regagne Téhéran sans être autrement inquiété. Début décembre, des dizaines de réfugiés *anti-Khomeyni sont* priés de quitter le territoire français.

« En me regardant dans les yeux... »

Lors de leur face-à-face télévisé du 28 avril 1988, quelques jours avant le second tour de l'élection présidentielle, François Mitterrand et Jacques Chirac avaient évoqué l'« affaire Gordji ». Le premier ministre d'alors ayant reproché à son adversaire un manque de fermeté dans la lutte contre le terrorisme, un vif échange avait suivi :



VERBATIM

« M. Mitterrand : Je suis obligé de dire que je me souviens des conditions dans lesquelles vous avez renvoyé en Iran M. Gordji, après m'avoir expliqué, à moi, dans mon *bureau, que son dossier était écra*sant et que sa complicité était démontrée dans les assassinats qui avaient ensanglanté Paris à la fin de 1986. Voilà *pourquoi* je trouve indigne de vous l'ensemble de ces insinuations.

– M. Chirac : Monsieur Mitterrand, tout d'un coup, vous dérapez dans la fureur concentrée. Et je voudrais simplement relever un point, dont je ne sais pas s'il est digne ou indigne de vous. Je n'ai jamais levé le voile sur une seule conversation que j'ai pu avoir avec un président de la République dans l'exercice de mes fonctions. Jamais. *[...]* Est-ce que vous pouvez me dire, en me regardant dans les yeux, que je vous ai dit que nous avions la preuve que Gordji était coupable de complicité ou d'action dans les actes précédents, alors que je vous ai toujours dit que cette affaire était du seul ressort du juge, que je n'arrivais pas à savoir *[...]* ce qu'il y avait dans ce dossier et que, par conséquent, il n'était pas possible de dire si, véritablement, Gordji était ou non impliqué dans cette affaire. Et le juge, en bout de course, a dit que non *[...]*. Pouvez-vous vraiment contester ma version des choses en me regardant dans les yeux ?

– M. Mitterrand : Dans les yeux, je la conteste. Lorsque Gordji a été arrêté et lorsque s'est déroulée cette *affaire du blocus de l'ambassade*, avec ses conséquences à Téhéran, c'est parce que le gouvernement nous avait apporté ce que nous pensions être suffisamment sérieux : comme quoi il était un des inspirateurs du terrorisme de la fin 1986 *[...]*. Il n'y avait pas de fureur, non, il y avait de l'indignation, monsieur le premier ministre. »

Michel Charasse et Gilles Ménage demandent la saisie de l'ouvrage de Paul Barril, « Guerres secrètes à l'Elysée »

MICHEL CHARASSE, ancien ministre du budget, conseiller et *confident de François Mitterrand*, ainsi que Gilles Ménage, ancien directeur adjoint de cabinet de François Mitterrand, ont demandé *en référé, jeudi 5 septembre*, la saisie des 85 000 exemplaires du livre de Paul Barril, *Guerres secrètes à l'Elysée*, paru au début de la semaine chez Albin Michel.

« On y accuse tout bonnement Gilles Ménage et Michel Charasse d'avoir commandité l'assassinat de François de Grossouvre alors qu'il s'est suicidé à l'Elysée », explique Me Gilles-Jean Portejoie, conseil de Michel Charasse, en notant que l'auteur avoue lui-même dans l'ouvrage qu'il n'a pas *« la moindre preuve »* de ce qu'il avance.

« Le petit Paul, il n'y va pas avec le dos de la cuillère ! », s'exclame le bâtonnier Portejoie, dont le client attaque douze passages du livre tandis que Gilles Ménage en cite trente-quatre. Me Patrick Maisonneuve, l'avocat de Gilles Ménage, *plaide pour sa part l'atteinte* à la présomption d'innocence, rappelant que l'affaire des écoutes téléphoniques de l'Elysée, largement *évoquée dans l'ouvrage*, fait l'objet d'une instruction judiciaire et que l'ancien capitaine Barril n'a pas à se présenter comme un *« chevalier blanc »*.

« LU DÉJÀ CENT FOIS »

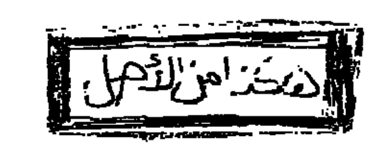
Me Isabelle Thery, conseil des éditions Albin Michel, tente d'expliquer que le livre de Paul Barril s'inscrit *« dans un débat politique sur la raison d'Etat »*. Elle tente de faire valoir que tout cela n'est pas nouveau puisqu'un journaliste a critiqué férocement l'ouvrage en jugeant qu'il avait eu l'impression *« de l'avoir déjà lu cent fois »*. Des éclats de rire fusent, mais l'avocate insiste : *« On est dans l'allusion, c'est un pamphlet ! »*

Me Vergès, avocat de l'ancien capitaine Barril, renchérit : *« Ce qu'il y a là-dedans, tout le monde le sait ! »* Il lance : *« On veut museler la presse sans avoir un débat sur le fond. Vous avez peur de nous poursuivre en diffamation. Je vous mets au défi d'aller à la 17e chambre correctionnelle ! »*

Le ministère public, représenté par le premier substitut Pierre Dillange, s'oppose à la saisie en constatant : *« Une personne publique doit s'attendre à être critiquée pour son action. C'est vrai qu'il y a des imputations graves dans cet ouvrage. Mais son outrance lui nuit. Paul Barril s'est trompé de genre. Il tenait une bonne trame romanesque et il a voulu faire de l'information. »*

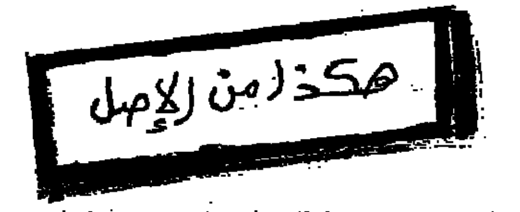
Le juge des référés, Jean-Jacques Gomez, premier vice-président du tribunal de grande instance de Paris, rendra son ordonnance le 9 septembre.

M. P.



هكذا من الأصل

ge sur les otages du



MM. Pasqua et Balladur seront absents de la convention des jeunes du RPR

M. Mancel s'affirme serein face aux rumeurs sur son remplacement au poste de secrétaire général

Alors que François Léotard et plusieurs ministres UDF ont annoncé leur présence à la convention *des jeunes du RPR, réunie du 6 au 8 septembre à* Troyes, des membres éminents du Rassemblement font défaut. Edouard Balladur est absent, *Charles Pasqua s'est décommandé. Philippe* Séguin a fait en sorte d'être là, mais en évitant de croiser le premier ministre, Alain Juppé, président du RPR.

FAUTE DE COMBATTANTS, la *« guéguerre de Troyes » n'aura pas* lieu. Le premier, Edouard Balladur avait fait savoir, dès avant les vacances d'été, *qu'il préférait* réserver ses libres propos pour les journées parlementaires du RPR, les 26 et 27 septembre, au Havre. Le deuxième, Charles Pasqua, s'est décommandé, au dernier moment, d'un *dialogue à bâtons rompus* avec les jeunes du RPR.

Ce n'est qu'à la lecture de la presse que la direction du mouvement néogaulliste a appris que l'ancien ministre de l'intérieur avait précisément choisi le jour et l'heure de l'intervention du premier ministre à Troyes, le 8 septembre, pour s'exprimer lui-même, à Saint-Nazaire, à l'invitation d'un député, Etienne Garnier, connu pour son individualisme. Il l'avait démontré une fois de plus en étant le seul député RPR à critiquer, le 23 août, l'intervention des forces de police contre les sans-papiers de l'église Saint-Bernard, à Paris (*Le Monde* daté 25-26 août), et à mettre en cause la législation en vigueur – *« un ensemble de textes qui se chevauchent »* – due en bonne partie à... M. Pasqua au cours des ses passages au ministère de l'intérieur pendant la première, puis la deuxième cohabitation..

Plus modestement, le troisième, Philippe Séguin, a simplement demandé – et obtenu – que le moment de sa prestation soit un peu avancé, dans l'après-midi du vendredi, *par rapport à l'heure initialement prévue*, afin de pouvoir rejoindre au plus vite sa bonne *ville d'Epinal, voire de mieux* s'assurer, le cas échéant, d'une présence au rendez-vous de 20 heures dans les journaux *télévisés. Du* quatrième – c'est plus méchant – on ne sait rien : Nicolas Sarkozy n'est pas attendu à la convention nationale des jeunes RPR, qui doit se réunir, du vendredi 6 au dimanche 8 septembre, dans la ville d'un très jeune et déjà ancien porte-parole du gouvernement, François Baroin. A la direction du RPR, on affiche de ne pas en faire grand cas puisque, dit-on, *« Nicolas n'est pas – n'est pas encore... – une figure historique du mouvement »*.

PEUR D'UN DÉSENCHANTEMENT

Une fois de plus, les perturbations annoncées pour ce week-end à Troyes proviennent de l'intérieur. Alors que le premier ministre, Alain Juppé, s'efforce, depuis une semaine, d'*« écouter et expliquer »* auprès de tous ceux qui comptent au sein de la majorité, quatre de ses plus vaillants « compagnons » s'emploient, chacun à sa manière, à ignorer ou à fuir le président du RPR.

Près d'un an et demi après la victoire de Jacques Chirac à l'élection présidentielle, le RPR souhaitait faire de ce rendez-vous avec ses jeunes militants un test de l'état *d'esprit actuel de cette fraction de* l'opinion, relativement peu armée pour le débat politique, mais qui *avait pesé assez sensiblement dans* le résultat de mai 1995. Sont-ils inquiets, déçus, ou toujours volontaires ? *Les thèmes des « forums »* qui leur sont proposés, pendant trois jours, témoignent assez bien de cette crainte – discrète – des dirigeants néogaullistes de devoir affronter, de plus en plus, un certain désenchantement. Arrêtés, sans aucun doute, avant les consignes d'*« optimisme volontaire »* lancées récemment par MM. Chirac et Juppé, ces thèmes traduisent de vraies interrogations : « Y aura-t-il une France demain ? », « Défense nationale : pour quoi faire ? », « Que reste-il de nos emplois ? », « De quoi avons-nous peur ? »

Cette auscultation prévue d'un millier de jeunes filles et de jeunes hommes, dont près de la moitié serait venue au militantisme politique grâce à la campagne de M. Chirac, risque, toutefois, de pâtir des querelles des « grands » du mouvement, alors même qu'en réponse aux bonnes manières de M. Juppé vis-à-vis de l'UDF, François Léotard et plusieurs ministres appartenant à la confédération libérale sont annoncés à Troyes.

A la veille de la convention, le secrétaire général du RPR, Jean-François Mancel, s'est employé longuement, jeudi matin, devant la presse, à *tenter de résoudre cette* évidente fracture interne. *« Balladur a un droit à exister, un peu comme Barre »*, a-t-il concédé. M. Pasqua ? *« Il a besoin d'exister. Il ne s'est pas remis de son choix au moment de l'élection présidentielle. Il a dû en souffrir profondément. »* M. Séguin, lui, du moins, aurait le mérite de *« savoir s'autocensurer »*. Quant à M. Sarkozy, la direction du RPR, qui se dit *« prête à lui donner des responsabilités »*, le verrait volontiers *« venir retravailler »* au sein du mouvement.

N'ignorant rien des rumeurs portant sur son éventuel congédiement, M. Mancel a ajouté : *« Ce sera une bénédiction pour moi le jour où je quitterai le secrétariat général. Etre responsable d'un parti majoritaire est l'une des pires situations en politique : on prend tous les coups, mais je le savais dès le départ. »* D'un optimisme peu commun, le député de l'Oise – qui fait partie des élus avec lesquels l'intermédiaire Michel Pacary, sous contrôle judiciaire, s'est vu interdire d'avoir des contacts (*Le Monde* du 5 septembre) – ajoute même, à propos des différentes affaires liées au financement de son parti : *« Lorsqu'on a la conscience tranquille, on ne s'intéresse pas à la progression de telle ou telle instruction en cours. »*

Jean-Louis Saux

Jacques Lafouge est réélu grand maître du Grand Orient de France

Le rapport moral adopté à une large majorité

LE CONSEIL de l'ordre du Grand Orient de France, première obédience maçonnique française, a réélu, jeudi 5 septembre, au poste de grand maître, Jacques Lafouge, qui avait été porté à ce poste en janvier, au terme d'une grave crise interne. Seul candidat, M. Lafouge a recueilli vingt-trois voix, neuf conseillers ayant émis un vote blanc et un autre un vote fantaisiste. Ancien directeur des ressources humaines à l'Aérospatiale et avocat au barreau de Bordeaux, le grand maître a réalisé un score plus confortable que lors de sa première élection, où il avait obtenu dix-sept voix contre dix à son adversaire le mieux placé.

Annoncé comme candidat d'opposition (*Le Monde* du 5 septembre), Philippe Guglielmi, officier de carrière dans l'armée de terre, a préféré ne pas se présenter en raison des incertitudes qui subsistaient dans les pointages. Il a dû être aussi influencé par le climat qui régnait à l'ouverture du convent de l'obédience, réuni du 5 au 8 septembre à Paris. En effet, les neuf cents délégués se sont montrés soucieux de ne pas renouer avec les batailles fratricides qui avaient perturbé le convent de septembre 1995 et donné une image peu flatteuse de leurs travaux.

Certes, des délégués ont critiqué le *« charcutage »* réalisé, selon eux, par la direction à l'occasion du redécoupage de deux régions maçonniques. D'autres ont critiqué l'abandon du Comité de liaison et d'information des puissances maçonniques signataires de l'appel de Strasbourg (Clipsas) et la création d'une Association maçonnique intercontinentale libérale (Amil) concurrente.

Mais les participants se sont montrés prudents lorsqu'ils ont abordé les épineuses difficultés budgétaires. La commission du budget leur avait demandé de ne pas donner quitus à la direction sortante, en raison d'un manque de clarté dans les comptes. Elle n'a pas été suivie, malgré le déficit annoncé de plusieurs millions de francs. Les délégués ont été sensibles au plaidoyer des partisans de Jacques Lafouge, qui ont dénoncé une tentative de déstabilisation. Le rapport moral a été adopté par quelque 90 % des suffrages exprimés.

Le bureau du conseil de l'ordre est constitué à peu de chose près comme il avait été annoncé. Ont été élus Raymond Bagnis, Eric Vanlergerghe et Maurice Michel grands maîtres adjoints, ainsi que Marcel Guinchard (grand orateur), Stéphane Fillette (secrétaire aux affaires intérieures), Michel Garand (secrétaire aux affaires extérieures), Jean-François Denis (grand trésorier), Marc Malfatto (garde des sceaux) et Louis Barcet (grand hospitalier).

Jacques Lafouge estimait qu'il n'avait même pas eu une année complète pour appliquer les réformes demandées par le convent précédent. Il peut désormais parachever selon ses voeux la mise en ordre des comptes et le renouvellement des méthodes de fonctionnement à la suite de son prédécesseur, Patrick Kessel. Il ambitionne de rendre au Grand Orient son rôle de *« laboratoire d'idées de la République »*. Il devrait faire entendre la voix du Grand Orient à l'occasion de la visite du pape en France et manifester l'indignation de ceux des laïcs qui se reconnaissent dans la franc-maçonnerie, devant l'engagement de fonds publics pour les cérémonies religieuses de l'anniversaire du baptême de Clovis.

Alain Faujas

La formation néogaulliste tente d'organiser un « pôle écolo-sociétal » en vue des élections législatives et régionales

APRÈS LA GAUCHE, la droite. Alors que PS et PCF réfléchissaient, la semaine dernière, avec les Verts, à une construction politique inédite – *une coalition de gauche inspirée de L'Olivier italien* – en vue des législatives, la droite s'aperçoit à son tour qu'elle pourrait avoir besoin d'attirer les voix des écologistes qui ne sont pas à gauche. L'idée d'un regroupement s'inspirant de la formule « majorité présidentielle » construite, en 1988, par François Mitterrand, et bâti autour de quelques personnalités – le ministre de l'environnement, Corinne Lepage, ancienne de Génération Ecologie (GE), le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence, Xavier Emmanuelli, voire le député (République et Libertés) du Nord et maire (div. droite) de Valenciennes, Jean-Louis Borloo – fait son chemin au RPR.

Rue de Lille, on s'est penché sur le premier tour de l'élection présidentielle de 1995, et en particulier sur les 3,3 % des suffrages de la candidate des Verts, Dominique Voynet. Deux tiers de ces électeurs avouaient leur préférence, en *« second choix »*, pour Jacques Chirac et Edouard Balladur. Ce réservoir potentiel de voix qui peut se révéler décisif en 1998 fait aujourd'hui *l'objet de multiples réflexions* au RPR, au gouvernement, et à GE.

LE PROFIL IDÉAL DE CORINNE LEPAGE

Corinne Lepage est l'une des pièces essentielles de ce jeu de construction. Son métier – avocate spécialisée dans les causes écologistes – et sa parfaite connaissance de la « planète verte » lui donnent une légitimité antérieure à son entrée au gouvernement. Dans la majorité, elle essaie de se détacher d'une image trop RPR. Ce week-end, elle se partagera ainsi *entre l'université d'été de l'UDF, à La Baule,* et la convention nationale des jeunes RPR, à Troyes. Et si elle a aujourd'hui un message à *faire passer à l'opinion, c'est bien celui d'une* femme avant tout soucieuse de l'environnement.

Corinne Lepage *a donc le profil idéal* pour organiser une mouvance qui donnerait une touche de vert à la majorité. Elle pourrait être l'une des chevilles ouvrières d'un pôle « humanitaire, social et écologiste » – le RPR dit *« écolo-sociétal »* – bâti autour de représentants de la société civile, et qui décernerait son label à des candidats aux élections législatives ou à des listes aux régionales. Corinne Lepage a rencontré à cet effet Xavier Emmanuelli, ancien chef du SAMU de Paris et ami de Jacques Chirac, mais aussi Jean-Louis Borloo, ancien cofondateur de Génération Ecologie, pour l'action de terrain sur la ville.

Corinne Lepage a aussi un oeil sur les deux petits partis écologistes qui ne sont pas ancrés à gauche. Elle a rencontré le Mouvement écologiste *indépendant* (MEI) d'Antoine Waechter, qui, s'il reste fidèle à son « ni-ni » apolitique, n'exclut pas de participer à une formule souple, *« type club »*. Elle *compte enfin des amis dans* son ancienne formation, qui pourraient mettre à profit les hésitations de son président. Brice Lalonde avait un temps envisagé d'adhérer à l'UDF et de sceller un accord avec François Bayrou, président de Force démocrate (FD). Soucieux avant tout de conserver son droit au financement politique de l'Etat, il semble s'être aujourd'hui ravisé. L'ancien ministre de François Mitterrand adresse aujourd'hui des signes au RPR, comme son soutien inconditionnel à Jacques Chirac dans l'affaire des Africains sans papiers de l'église Saint-Bernard (*Le Monde* daté 25-26 août). Il sera, lui aussi, présent aux rassemblements du week-end à La Baule et à Troyes.

Ce virage très à droite provoque des mécontents à GE, notamment parmi les « centristes » *qui souhaitent poursuivre le dialogue* avec FD. Patrice Hernu, qui reste membre du conseil national du mouvement écologiste après sa démission, en juin, de son poste de secrétaire général, a ainsi annoncé jeudi 5 septembre la constitution d'un *« club »* intitulé Génération en mouvement (GEM), qui veut devenir *« l'un des moteurs de l'aile moderne et libérale de la majorité »*.

LA NOTORIÉTÉ DE BRICE LALONDE

Le RPR n'est pas encore sûr de pouvoir compter Brice Lalonde parmi ses amis. Mais il connaît la notoriété de ce dernier dans l'électorat. S'il semble avoir aujourd'hui fait le choix de Corinne Lepage pour incarner l'idée écologiste à droite, il n'exclut pas tout à fait de s'appuyer aussi sur Brice Lalonde. Ce dernier, très critique sur l'action du ministre de l'environnement, multiplie de son côté les contacts pour former ce *« pôle des déçus »*, à *« l'aile gauche de la majorité présidentielle »*. Alors que le PS, soucieux de ne pas rééditer les erreurs du passé, a décidé de s'appuyer sur la structure partisane des Verts – auxquels il a demandé, en contrepartie, de rassembler autour d'eux les autres petites formations écologistes de gauche –, le RPR parie, lui, sur des hommes. Comme l'avait fait en son temps le PS avec... Brice Lalonde.

Cécile Chambraud et Ariane Chemin

Le Conseil constitutionnel prononce la déchéance de Bernard Tapie

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL, jeudi 5 septembre, a prononcé *« la déchéance de plein droit de M. Tapie de son mandat de député »* *« nonobstant »* le fait que celui-ci ait présenté sa démission de l'Assemblée nationale le 2 septembre. Le Conseil a constaté, en effet, que la loi de 1985 sur la liquidation judiciaire indique que *« l'incapacité d'excercer une fonction publique élective »* entraînée par une *« faillite personnelle »* prend *« effet de plein droit à compter de la notification* [du jugement définitif] *qui est faite à l'intéressé par l'autorité compétente »*. Pour le Conseil, donc, M. Tapie a perdu son siège de député le 24 juillet 1996, date où le ministère de la justice lui a notifié l'arrêt de la Cour de cassation ; sa démission a donc été sans effet juridique. Commentant cette décision, M. Tapie a déclaré : *« Une fois encore, on tord le droit pour lui faire dire ce qu'on veut. »*

DÉPÊCHES

■ **SANS-PAPIERS : les groupes communistes du Sénat, de l'Assemblée nationale et du Parlement européen ont demandé, jeudi 5 septembre, après une rencontre acvec le collège des médiateurs des sans-papiers, la constitution d'une commission d'enquête *« sur le bilan de l'immigration »*.**

■ **CORSE : le Mouvement pour l'autodetermination (MPA)** affirme, dans un communiqué publié jeudi 5 septembre, que *« contrairement aux affirmations des médias, les personnes interpellées le 4 septembre 1996 à Bastia, ne sont ni militantes, ni adhérentes, ni proches du MPA »*.

■ **SÉCURITÉ SOCIALE : Claude Maffioli**, président de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), estime, dans une entretien publié par *Le Quotidien du médecin* jeudi 5 septembre, qu'il *« ne serait pas étonnant que le gouvernement nous impose, via les caisses d'assurance-maladie, des mesures drastiques et agressives »*.

■ **PATRONAT : Jean Gandois, président du CNPF**, a souhaité, jeudi 5 septembre, une *« mise sous surveillance »* des effets de la loi de Robien sur l'aide à la réduction du temps de travail, qui risque selon lui de s'avérer très coûteuse. L'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) juge aussi *« préoccupant »* son impact. Elle estime que lorque la baisse des horaires vise à éviter des *« licenciements imposés par des problèmes structurels »*, c'est *« l'indispensable adaptation des entreprises qui risque d'être dangereusement retardée »*.

■ **RÉGIONS : Marc Censi (UDF-PR), président du conseil régional Midi-Pyrénées**, a dénoncé, jeudi 5 septembre, à Toulouse, une proposition des *« technocrates de la Datar qui veulent rattacher la région Midi-Pyrénées à l'Arc atlantique »*. Cette proposition revient, selon M. Censi, à *« supprimer purement et simplement la diagonale continentale, composée de ces régions françaises et espagnoles caractérisées par des massifs montagneux, par une grande ruralité, une faible densité de population et qui ont tout intérêt à être traitées dans une politique commune, ce qu'avait reconnu la Commission européenne »*.

■ **URBANISME : l'enquête publique pour l'opération Paris Rive gauche** se déroulera du lundi 30 septembre au samedi 16 novembre à la mairie du 13e arrondissement et au centre administratif du boulevard Morland, où seront reçues les remarques des Parisiens sur ce projet. Des panneaux d'information seront installés dans les dix-neuf autres mairies d'arrondissement, ainsi qu'à l'Hôtel de Ville. Les représentants d'Ecologie pour Paris ont réitéré leur revendication d'un registre dans chaque mairie.

Les sondages confirment la crise de confiance des Français

MALGRÉ LES APPELS à l'*« optimisme »* lancés à la fin du mois d'août par le président de la République et les initiatives tous azimuts du premier ministre, depuis, pour tenter de remobiliser sa majorité, l'opinion publique est toujours incertaine et hésitante.

Depuis le début de l'année, l'évolution des cotes de confiance respectives de Jacques Chirac et Alain Juppé était similaire d'un institut de sondage à l'autre : tous deux enregistraient une cote négative, mais le premier avait bénéficié d'un redressement de 5 à 10 points de confiance quand le second plafonnait. Par contraste, les quatre enquêtes les plus récentes témoignent d'un flottement très net de l'opinion : Ipsos et Gallup font apparaître un redressement de l'exécutif, la Sofres et Louis-Harris un effritement sensible.

Selon l'enquête de Gallup, réalisée les 29 et 30 août auprès d'un échantillon de 943 personnes et publiée par *L'Express* (daté 5-11 septembre), Jacques Chirac a enregistré une hausse de 3 points de sa cote de confiance en août, avec 43 % d'opinions favorables, contre 46 % de jugements défavorables. Le taux de satisfaction est de 37 % pour le chef du gouvernement – également en hausse de 3 points –, contre 57 % d'opinions négatives. De même, selon le baromètre Ipsos, réalisé auprès d'un échantillon de 942 personnes les 30 et 31 août et publié par *Le Point* (daté 7 septembre), la cote du chef de l'Etat est stable à 41 % de jugements favorables contre 52 % (+1) de jugements défavorables et celle du premier ministre est en hausse de 3 points à 38 % d'avis favorables contre 56 % (–1) d'opinions négatives.

En sens inverse, selon l'enquête mensuelle de Louis-Harris réalisée auprès d'un échantillon de 1 004 personnes les 30 et 31 août pour *Valeurs actuelles* (daté 6-12 septembre), M. Chirac enregistre une forte chute de popularité puisqu'il ne recueille que 38 % d'opinions favorables (soit une baisse de 6 points par rapport au mois de juillet), contre 50 % d'opinions négatives, tandis que la cote d'Alain Juppé reste stable avec 34 % de jugements positifs.

UNANIMITÉ SUR LE PESSIMISME

De la même façon, l'enquête de la Sofres, réalisée du 28 au 30 août auprès d'un échantillon de 1 000 personnes pour *Le Figaro Magazine* (daté 7 septembre), fait apparaître une baisse de 3 points de la cote de confiance de M. Chirac, à 40 % d'opinions favorables, contre 58 % d'opinions négatives. Quant au premier ministre, il baisse également, de 2 points, avec 34 % d'opinions positives, contre 63 % d'opinions négatives.

Mais au-delà de ces contradictions, une tendance paraît confirmée par tous les instituts : le pessimisme des Français et leur inquiétude de l'avenir sont massives. Pour la Sofres, 75 % des personnes interrogées (+4) estiment que les choses ont tendance à aller plus mal. Ils sont 77 %, selon Ipsos, à juger que la situation économique de la France s'est détériorée. Et 62 % estiment, selon Louis-Harris, que la situation économique et sociale va plutôt en se dégradant, contre 6 % seulement pour qui les choses s'améliorent. Rude défi pour le chef de l'Etat et le premier ministre.

Gérard Courtois

IMMIGRATION Deux semaines après l'expulsion de 220 Africains sans papiers réfugiés dans l'église Saint-Bernard à Paris (18e), il est possible de tirer plusieurs enseignements d'une affaire qui, en plein été, a *ému une large majorité de* Français. Au total, et malgré les déclarations fermes du ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, seulement huit personnes ont été reconduites *dans leur pays d'origine.* ● DE MULTIPLES « BAVURES » commises par la police constituent une première explication. Elles ont été si nombreuses que de nombreux magistrats *ont* exprimé leur malaise face à la mise en œuvre des lois sur les étrangers. A tel point que chacun aujourd'hui s'accorde à reconnaître la nécessité d'une *« adaptation »* des lois Pasqua. ● PARMI LES DIX GRÉVISTES de la faim, un seul, selon le ministère de l'intérieur, devrait être régularisé.

L'affaire des sans-papiers révèle des incohérences législatives

L'évacuation des 220 Africains réfugiés dans l'église Saint-Bernard n'a été suivie que par huit reconduites à la frontière. Un bilan qui s'explique en grande partie par de nombreuses bavures policières et un malaise croissant des magistrats

PIÈTRE BILAN. Sur 220 Africains sans papiers interpellés au petit matin, vendredi 23 août, dans leur refuge de l'église Saint-Bernard, huit ont été effectivement reconduits dans leur pays d'origine – sept au Mali et un en Guinée. Soixante-treize se sont vu promettre les précieux papiers par Jean-Louis Debré, tandis que les autres ont replongé dans l'illégalité, onze étant convoqués avant la fin de la semaine prochaine devant le tribunal correctionnel. Spectaculaire, l'opération, qui aura mobilisé plus de 1 100 gendarmes mobiles et CRS, s'est achevée dans la confusion. Sous le regard particulièrement attentif des médias, dans la torpeur de l'actualité estivale, le système français de gestion de l'immigration illégale aura offert, à grande échelle, le spectacle de son inefficacité.

Habituellement, l'administration explique la réelle difficulté à « éloigner » les étrangers – à peine un quart des décisions de reconduite sont exécutées – par la mauvaise volonté des pays d'origine à reconnaître comme « nationaux » des personnes passées maîtres dans l'art de dissimuler leur identité, voire leur nationalité en faisant disparaître leur passeport. Un autre obstacle réside dans la difficulté à trouver pour l'expulsé une place d'avion dans un délai compatible avec la durée légale de rétention de dix jours. Pourtant, grâce à la mobilisation d'avions militaires, aucun de ces aléas n'a *joué dans l'affaire de Saint-Bernard.*

Cette fois, seuls des facteurs internes à la France expliquent le contraste entre la vigueur du discours gouvernemental et le spectacle des « expulsés » à nouveau rassemblés à la Cartoucherie de Vincennes quelques heures après l'assaut de l'église. Ces données sont de trois ordres : aux « bavures » de procédure commises par la police s'ajoute l'impossibilité d'appliquer totalement les lois Pasqua et Méhaignerie dans le « pays des droits de l'homme ».

APPROXIMATIONS

Enfin, la troisième explication tient au choc psychologique provoqué par le spectacle de ces familles dignes et attachées à la France qui ont su faire passer leurs visages et leur histoire avant les préjugés politiques et les arguties juridiques. Statuant sous le regard d'une opinion choquée par l'évacuation, les magistrats n'ont pas échappé au climat général de mauvaise conscience. Le ministre de l'intérieur non plus, sans doute, qui aura finalement octroyé un total de 121 régularisations, lui qui estimait, à la mi-août, qu'il serait *« tragique »* de *« céder au chantage des sans-papiers »*.

A priori pourtant, le contexte de l'*« opération Saint-Bernard »* paraissait idéal du point de vue de l'administration. Dès le mois de mai, les Africains, alors regroupés rue Pajol, avaient déposé auprès des autorités un dossier en vue de régularisation par l'intermédiaire des « médiateurs ». L'identité et la situation de chacun d'eux ne faisaient donc pas mystère et la préfecture de police a bénéficié de plusieurs mois pour préparer sa riposte. Mais autant l'évacuation policière a, dans sa violence, laissé l'impression d'avoir été minutieusement préparée, autant le traitement juridique a révélé les flottements et les inquiétantes approximations d'une administration qui, jusqu'au début d'août, il est vrai, n'avait pas pris au sérieux la grève de la faim des Africains.

Dès les premières audiences qui ont suivi l'évacuation, certains des juges délégués chargés de statuer sur le maintien en rétention des sans papiers ont tiqué sur plusieurs irrégularités de procédures et autres bavures. Des procès-verbaux douteux, l'interdiction opposée aux avocats de rencontrer leur client en rétention ont ainsi été sanctionnés par la libération des intéressés. *« Une femme juge qui avait commencé son audience sans mansuétude à l'égard des étrangers a fini par refuser toutes les maintiens en rétention, non par sympathie politique mais par légalisme, en découvrant que la préfecture de police était devenue une entreprise de faussaire*, analyse un militant du Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (Gisti). *Lorsqu'elle réclamait un procès-verbal de garde à vue, le représentant de la préfecture lui disait* "attendez deux minutes", *sortait puis revenait avec le document fabriqué à la demande. On entendait le juge dire :* "C'est incroyable, je n'ai jamais vu ça ! " »

Plusieurs centaines de manifestants à Paris

Plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées, jeudi 5 septembre, place de la République à Paris. Répondant à l'appel des sans-papiers de Saint-Bernard, plusieurs associations, syndicats et organisations politiques leur ont réaffirmé leur soutien dans la lutte pour la régularisation de tous les Africains de Saint-Bernard et l'abrogation des lois Pasqua. L'annonce de vingt-quatre nouvelles régularisations par le gouvernement n'a pas satisfait les manifestants. *« Le gouvernement nous ment,* a estimé Ababacar Diop, porte-parole des sans-papiers. *Les régularisations annoncées ne concernent pas uniquement ceux de Saint-Bernard, mais des sans-papiers d'autres organismes comme le Secours catholique. »* Aussi appelle-t-il les Français à continuer de les soutenir en venant aux prochaines manifestations, notamment la marche nationale du 28 septembre. Débats et concerts sont également prévus, dont le premier aura lieu le 9 septembre, au Hot Brass, dans le parc de La Villette, à 19 heures.

Jamais sans doute, le malaise des magistrats face à la mise en œuvre des lois sur les étrangers n'aura été aussi manifeste. Quasiment réduits par la loi Pasqua au rôle de chambre d'enregistrement des décisions policières, ils ont déjà conquis devant la Cour de cassation la latitude de contrôler les conditions des interpellations et de sanctionner les irrégularités par des libérations.

Mais certains ont l'impression d'être utilisés de plus en plus au service d'une seule logique : les statistiques de reconduites à la frontière. *« Depuis deux ans à Paris, la préfecture de police est entrée dans une logique d'affrontement avec les magistrats,* commente Jean-Claude Bouvier, secrétaire général du Syndicat de la magistrature. *Des étrangers ont été remis en rétention malgré des décisions judiciaires. D'autres sont pris au piège par un rendez-vous en préfecture* "en vue de régularisation". *D'autres encore comparaissent alors qu'ils sont installés en France depuis des années avec femme, enfants et emploi. Cela finit par faire réfléchir même les plus insensibles des magistrats. »*

Quant aux droits des étrangers, autrefois méconnus et laissés aux seuls militants, il sont désormais plus familiers des professionnels. D'obscures audiences mobilisent aujourd'hui la presse tandis qu'avocats et réseaux de soutien s'organisent.

« PERTES EN LIGNE »

A la préfecture de police, on reconnaît des *« pertes en ligne »* explicables par la non-coïncidence entre les listes préparées à l'avance avec les personnes interpellées, et par le grand nombre de dossiers à traiter dans la précipitation face à des avocats organisant une défense en chaîne. Là résident les enseignements les plus intéressants du grand cafouillage de Saint-Bernard. Alors que la loi enserre dans un délai strict de vingt-quatre heures le droit d'appel contre un arrêté de reconduite à la frontière afin de limiter la marge de manœuvre de l'étranger et de faciliter sa reconduite, cette exigence de précipitation s'est retournée contre une administration incapable de riposter dans un laps de temps si court.

Complexes, ces procédures d'appel ont cependant permis d'éviter le pire : la séparation des familles et l'expulsion de malades ou de personnes menacées dans leur pays pour leurs opinions. En annulant pas moins de dix-sept arrêtés de reconduite à la frontière, les magistrats délégués n'ont fait qu'appliquer les principes rappelés par le Conseil d'Etat.

Aux termes de décisions non encore publiées, ils ont estimé que la décision du préfet de police d'éloigner par la force des personnes *ayant jeûné depuis plus de cinquante jours et donc hors d'état d'entreprendre un voyage éprouvant constituait une *« erreur manifeste d'appréciation »* puisqu'elle pouvait avoir des conséquences d'une gravité exceptionnelle. Les juges administratifs ont qualifié de la même façon la reconduite de personnes ayant des attaches familiales en France et qui, de ce fait, figurent sur la liste des « régularisés » du ministère de l'intérieur.

Le tribunal a estimé qu'il existait une disproportion entre les buts recherchés par la décision de les expulser et le droit à une vie familiale normale protégé par la Convention européenne des droits de l'homme et par le Conseil constitutionnel. Une manière claire de désigner le fossé qui sépare l'application littérale des lois Pasqua et Méhaignerie du simple respect des droits fondamentaux de la personne.

Ph. Be.

Un « festival » d'irrégularités et de bévues

EVE DOE BRUCE s'était habituée à partager le sort des sans-papiers de l'église Saint-Bernard. Chargée de relations publiques au Théâtre du Soleil, elle était de ceux qui, en cinq mois, avaient vécu leurs espoirs et leurs craintes. Depuis une semaine, même leurs nuits étaient devenues les siennes. Comme d'autres, en effet, elle dormait avec eux, sur un matelas posé près de l'autel. L'intervention policière était certaine, ils la vivraient ensemble.

Eve ne s'attendait pourtant pas à accompagner les 227 Africains jusqu'au centre de rétention de Vincennes, dernière étape avant la reconduite à la frontière. Non seulement elle avait des papiers, mais elle était française. Ce 23 août, pourtant, la jeune femme, née au Togo et arrivée en France à l'âge de huit ans, n'a pas eu le temps de comprendre. *« Terrorisée »*, elle a suivi les gendarmes du côté « noir » de l'église. Puis elle s'est laissé conduire dans le fourgon cellulaire : *« Je ne savais pas où on nous emmenait »*, se souvient-elle. A la sortie du car, un fonctionnaire lui a demandé son nom. Alors, comme le font souvent ceux dont le patronyme déconcerte les administrations, Eve a présenté sa carte d'identité. Sans réfléchir. *« Merde, elle est française ! »*, s'est écrié le policier.

Cette mésaventure, trois autres femmes l'ont vécue cette même nuit. Interpellées, triées, elles ont abouti à Vincennes. Toutes étaient françaises, mais toutes avaient la peau sombre. Pour les avocats des sans-papiers, cet épisode constitue la preuve qu'une *« discrimination raciale »* a bien été opérée *lors de l'évacuation de l'église. Ce* cas d'école pourrait bien connaître une suite judiciaire, les associations envisageant de poursuivre l'administration à ce sujet. Toutefois, il est loin de constituer la seule bavure juridique dans ce que le ministère de l'intérieur avait baptisé l'*« opération Saint-Bernard »*.

Les défenseurs des sans-papiers dénoncent un *« festival d'irrégularités »*. Le président de la Ligue des droits de l'homme, Me Henri Leclerc, a parlé de *« capharnaüm judiciaire »*. A la préfecture de police de Paris, on estime au contraire que tout s'est déroulé *« dans le respect des procédures »*, selon la formule prononcée par Jacques Chirac au lendemain de l'intervention.

L'ÉTAT CONDAMNÉ

Matenin Traore ne partage pas tout à fait cet avis. A quarante-deux ans, ce père de deux enfants français venait, en juin, d'être régularisé par la préfecture de police. Cela ne l'a pas empêché, lui aussi, de visiter le centre de rétention. Pendant vingt-quatre heures, personne n'a voulu croire à son histoire. Comme les autres, il a donc été présenté, le 24 août, au juge délégué, afin que sa rétention soit prolongée, puis devant le tribunal administratif, afin que soit examinée la régularité de son arrêté de reconduite à la frontière. Le premier magistrat l'a remis en liberté. Le second a annulé l'éloignement, condamnant au surplus l'Etat à lui verser la somme de 1 000 francs pour payer ses frais d'avocat.

Les irrégularités commises à Vincennes ne s'arrêtent pas là. Les associations dénoncent notamment la privation de liberté infligée aux soixante-dix enfants : interpellés au lever du jour, certains n'ont été relâchés qu'en fin d'après-midi, alors que la loi n'autorise pas la rétention de mineurs. Ce 23 août toujours, les membres de la Cimade, association pourtant chargée par le gouvernement d'assister les personnes retenues, n'ont pas été autorisés à passer la porte du centre. Pis : les avocats ont dû attendre 19 heures pour pénétrer dans l'enceinte et rencontrer leurs clients. Cette constatation a d'ailleurs conduit la cour d'appel à libérer trois Africains qui n'avaient pas eu la possibilité de consulter leur défenseur dans un délai décent.

D'autres bévues ont été réalisées en amont, lors de la constitution même des dossiers. Quatre des dix grévistes de la faim se sont ainsi vu notifier des arrêtés de reconduite à la frontière en dépit des avis médicaux : *« erreur manifeste d'appréciation »*, a tranché le tribunal administratif. De même, Berke Camara, Mauritanien dont le Haut-Commissariat aux réfugiés et la Commission européenne des droits de l'homme avaient signalé qu'il encourait de graves menaces dans son pays d'origine, n'a dû son salut qu'à un *« refus d'embarquer »*. Remis en liberté par le parquet de Bobigny, il devra répondre de ce délit devant le tribunal de Bobigny (*Le Monde* du 3 septembre).

Sans oublier les dossiers largement incomplets. Lors des audiences, des procès-verbaux d'interpellation, des invitations à quitter la France, des notifications d'arrêtés de reconduite manquaient à l'appel. La préfecture n'avait disposé, il est vrai, que de vingt-quatre heures pour boucler plus de deux cents dossiers. Une hâte qui a mis en lumière de curieuses pratiques. *Le Canard enchaîné* a ainsi rapporté le cas de Cheikne Doucouré : deux procès-verbaux d'interpellation, signés par le même commissaire, à vingt minutes d'intervalle. Celui de Mahamadou Diombara est peut-être plus édifiant encore. A l'audience du 24 août, la greffière appelle son avocate. Dans sa main, elle tient le PV d'interpellation, que l'on avait cru manquant et retrouvé par la préfecture de police. L'avocate ouvre le dossier pour ranger le document... et découvre un autre PV, signé par un autre policier, rédigé une heure et demie avant le premier. Les associations parlent de *« manipulation »*, la préfecture de simple *« erreur matérielle »*.

Nathaniel Herzberg

COMMENTAIRE

BONNES NOUVELLES

Finalement, l'affaire de l'évacuation de l'église Saint-Bernard n'aura pas apporté que des mauvaises nouvelles. En donnant un visage aux lois Pasqua, les Africains sans papiers ont fait sortir le débat sur l'immigration des ornières théoriques et idéologiques où il s'enferme depuis des années. Avant d'être un problème d'étanchéité des frontières et d'application de la loi, l'immigration est une question d'hommes, de femmes et d'enfants chassés de leur pays par la misère. Pour eux, l'attraction des lumières de la France est plus puissante que tous les moyens juridiques et policiers imaginés pour les chasser. Si une part de l'énergie politique mise à perfectionner la législation et à justifier des pratiques xénophobes était désormais investie dans l'étude du couple immigration-développement du tiers-monde, l'église Saint-Bernard n'aurait pas été évacuée pour rien.

Seconde « bonne nouvelle » : dans un pays de droit, une rafle suivie d'une expulsion massive reste difficile à organiser, même si certains en rêvent. Répressive, la loi Pasqua n'a pas fait sauter tous les verrous des droits de l'homme. Les voies de recours qu'elle a laissé subsister ont au moins permis d'éviter que ne soit commis l'irréparable : la reconduite à l'avion de pères d'enfants non expulsables, la séparation forcée de couples, l'expulsion de grévistes de la faim en état d'extrême faiblesse ou d'opposants politiques en danger dans leur pays. Souvent brocardée depuis l'affaire de Saint-Bernard, la *« complexité »* des textes sur l'immigration joue aussi dans le sens des libertés publiques. Le gouvernement, qui prépare une « adaptation » des lois Pasqua, devra tenir compte de cette réalité.

Philippe Bernard

Un seul des dix grévistes de la faim devrait être régularisé

MERCREDI 4 SEPTEMBRE, c'était au tour d'Hamady Camara, le porte-parole des grévistes de la faim de l'église Saint-Bernard, de comparaître devant le tribunal administratif de Paris (*le Monde* du 6 septembre). La décision lui a été favorable : son arrêté préfectoral de reconduite à la frontière (APRF) a été annulé.

Le Mauritanien s'était vu notifier cet arrêté le 23 août, quelques heures après l'évacuation de l'église (*Le Monde* du 24 août), avant de le voir confirmé par voie postale six jours plus tard. Ayant refusé d'aller à l'hôpital, il avait été conduit au centre de rétention administrative de Vincennes en compagnie de Moussa Keita, un de ses compagnons de jeûne. On les avait fait attendre, debout, comme tout le monde. Dans les cellules, ils n'avaient pas eu la possibilité de s'allonger.

Moussa Keita, Djibril Niakaté et Sema Camara avaient également reçu des arrêtés de reconduite à la frontière. Le 25 août, le tribunal administratif les a annulés. Les deux fois, pour les quatre hommes, ni le contenu des dossiers ni la forme des arrêtés n'ont importé au premier chef. C'est le fond qui a posé problème. Le tribunal administratif a en effet estimé que la préfecture de police ne pouvait prendre une décision de reconduite à l'encontre d'hommes en grève de la faim depuis cinquante et un jours sans menacer gravement leur santé.

> « Nous avons le même cœur, le même combat, la même maladie »

Les inquiétudes des grévistes n'ont pas été apaisées pour autant. Diabaté Makan, Boubacar Tirrera, Laminne Dembélé, Carounga Diagouraga, Moussa Sissoko et Sidi Diara n'ont, quant à eux, jamais été convoqués au tribunal. Et un nouvel arrêté de reconduite à la frontière peut à tout moment frapper ceux qui ont bénéficié d'une annulation. Sans papiers ils étaient, sans papiers ils demeurent. Selon le ministère de l'intérieur, seul le Malien Djibril Niakaté, l'unique père de famille du groupe, va être régularisé.

Ce mercredi, les dix n'ont donc fait qu'un pour accompagner Hamady Camara à l'audience du tribunal administratif. *« Nous avons le même cœur, le même combat, la même maladie,* assurait encore et toujours le Mauritanien. *Quoi qu'il nous arrive, on assume tous ensemble. On est venu à dix, parce qu'on a peur qu'on nous sépare. »*

Dans l'après-midi, les amis de la première heure leur ont offert une petite cérémonie. *« Vous avez déposé les armes symboliques* [en arrêtant la grève de la faim]. *Si, d'un côté, c'est pour nous un soulagement, de l'autre côté, il y a pour vous une sorte de regret naturel, une sorte de deuil, parce que le moment de l'action et de la concentration de toutes les forces semble être passé »*, résumait à leur adresse un texte d'Hélène Cixous lu par Antonio Diaz-Florian, directeur du Théâtre de l'Epée de Bois.

Médecins du monde, qui continue à surveiller leur alimentation, estime à trois mois la période de surveillance médicale nécessaire au terme de laquelle *« un bilan des séquelles somatiques et psychiques »* pourra être établi. Les anciens grévistes de la faim commencent à tourner en rond : *« On ne peut rien faire, on est dans les mains de Juppé »*, répètent-ils avec lassitude. Il n'est toujours pas question de renoncer aux papiers : *« On est des hommes publics, maintenant, on ne peut plus vivre isolés du monde. »*

Aude Dassonville

هكذا من الإهمال

De nouveaux éléments font douter de l'impartialité de la justice niçoise dans le dossier de la petite Lauriane

Des relevés téléphoniques apportent la preuve de contacts entre la mère de l'enfant et deux magistrats

L'instruction du juge Philippe Alenda, dans l'affaire de la petite Lauriane, confirme que les magistrats ont fait preuve de partialité dans le traitement de ce dossier. Les relevés téléphoniques prouvent que la mère de Lauriane a été en contact à plusieurs reprises, à son domicile, avec le substitut de Nice qui suivait le dossier de sa fille, et ce alors qu'elle était « *en fuite* ». Elle a également téléphoné au ministère de la justice, alors que la chancellerie démentait, *il y a quatre mois*, tout contact avec la mère de l'enfant.

LA JUSTICE niçoise a-t-elle fait preuve d'une coupable partialité dans le traitement du dossier de la petite Lauriane ? Aujourd'hui âgée de sept ans, la fillette se trouve, depuis le divorce de ses parents, Karim Kamal et Marie-Pierre Guyot, au centre d'un conflit qui a tourné à l'affrontement, puis au scandale. *Le 13 juin 1994*, alors qu'elle se trouvait aux Etats-Unis avec son père, Lauriane avait relaté, devant un expert-psychologue de Los Angeles, les « *fêtes* » à caractère pédophile dans lesquelles elle aurait été entraînée par sa mère et le concubin de celle-ci, et auxquelles auraient pris part « *des juges de Nice* ». Auparavant, en France, la fillette avait plusieurs fois été examinée par des médecins, alors que son corps présentait de nombreuses ecchymoses : elle avait alors évoqué, déjà, certains sévices et abus sexuels perpétrés par le compagnon de sa mère. Mais toutes les décisions de justice ont, en définitive, été favorables à cette dernière, le parquet de Nice engageant même plusieurs poursuites contre le père de Lauriane (*Le Monde* du 9 avril).

« EN FUITE »

Unique dissonance dans ce concert de décisions univoques, l'ordonnance rendue le 29 février, à Grasse, par le juge des enfants Marie-Agnès Murciano, évoquait « *une suspicion parfaitement sérieuse de mauvais traitements physiques et sexuels* » contre l'enfant, et exigeait son placement dans un foyer de la direction des actions médicales et sociales (DAMS), à compter du 1er mars, 14 heures. Le 21 mai, cette décision de justice a été invalidée par la cour d'appel. Elle n'avait au demeurant jamais été exécutée : Lauriane et sa mère avaient alors disparu sans laisser de traces. Or, les recherches effectuées durant cette période par le juge d'instruction de Grasse Philippe Alenda, à la suite d'une plainte de la famille paternelle de Lauriane, ont abouti, au cours de l'été, à la production de documents accréditant la thèse de « *contacts* » entre Mme Guyot et certains magistrats niçois.

Fille d'un ancien avocat général près la Cour de cassation, suicidé en 1990, qui avait fait une partie de sa carrière à Nice, Marie-Pierre Guyot s'est entretenue à plusieurs reprises au téléphone avec un substitut niçois, alors en charge du suivi de son dossier au parquet. Communiqué au juge de Grasse le 15 juillet, le relevé des appels passés par Mme Guyot entre le 1er et le 6 mars, à partir de son téléphone cellulaire, mentionne huit communications avec ce magistrat, à son domicile privé de Nice, dont le numéro figure sur la liste rouge. Le 1er mars à 13 h 10, soit cinquante minutes avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance de placement de Lauriane, la mère de la fillette et le substitut se sont entretenus durant un peu plus de onze minutes. Dans la seule journée du 5 mars, alors que Mme Guyot était considérée comme « *en fuite* », et recherchée à ce titre par la police, le relevé mentionne quatre appels chez ce même magistrat, dont la longueur varie entre quarante-trois secondes et douze minutes.

Le document transmis au juge Alenda signale en outre, durant la même période, deux appels de Mme Guyot au ministère de la justice, plus précisément au bureau de l'entraide judiciaire internationale, les 1er et 6 mars, respectivement de dix et quinze minutes. Les numéros composés étaient ceux de la ligne directe de l'un des magistrats de ce service. Dans le rapport accompagnant les relevés d'appels, les policiers ont curieusement inscrit, en regard de ces numéros, la mention « *interlocuteur non identifié* ».

Sollicité, jeudi 5 septembre, le cabinet du garde des sceaux n'a souhaité faire aucun commentaire sur ces découvertes, qui jettent une suspicion accrue sur le traitement, déjà fort contesté, du dossier de la petite Lauriane par la justice niçoise. Accédant à la requête publique d'une assemblée de magistrats de Nice, M. Toubon avait ordonné, le 3 mai, que des poursuites pour « *diffamation envers des fonctionnaires publics* » soient engagées – ce qui a été fait depuis – contre trois journaux, dont *Le Monde*, qui avaient critiqué l'attitude des magistrats dans ce dossier. Le même jour, son cabinet démentait « *tout contact* » entre Marie-Pierre Guyot et le ministère de la justice, après que celle-ci nous eut affirmé, au cours d'un entretien téléphonique, disposer de « *beaucoup d'appuis* » et avoir été « *en contact avec M. Toubon* » (*Le Monde* daté 5-6 mai). Ce démenti apparaît aujourd'hui hâtif.

Quel pouvait être le sujet des deux conversations de Mme Guyot avec le bureau de l'entraide judiciaire internationale ? Les avocats de la famille Kamal, Mes Yves Gabay et Jacques Vergès, soupçonnent que la fillette se trouvait à ce moment-là à l'étranger, et que sa mère pouvait, dès lors, chercher à s'assurer « *qu'aucune recherche ne serait entreprise* ». L'enquête avait d'ailleurs fait surgir le témoignage d'un barman de Cannes, qui affirmait avoir vu la mère de Lauriane s'entretenir, dans son établissement, avec une femme en qui il affirmait reconnaître un juge niçois ayant eu à connaître ce dossier à tiroirs. Cette rencontre se situait dans la soirée du 29 mars, soit quelques heures après la décision du juge des enfants imposant le placement de Lauriane dans un foyer. Ce soir-là, du publiphone situé dans ce café, les deux femmes avaient appelé un numéro en Italie : celui du beau-père du substitut du parquet de Nice, avec lequel Mme Guyot devait, dans les jours suivants, s'entretenir si fréquemment.

INVESTIGATIONS

Désireux de connaître avec certitude l'identité de l'interlocutrice de Marie-Pierre Guyot, lors de ce rendez-vous cannois, les défenseurs de la famille Kamal s'apprêtaient, vendredi 6 septembre, à demander au juge d'instruction l'audition du substitut en question, ainsi que le relevé des appels émis par Marie-Pierre Guyot à partir de son téléphone portable durant le mois de février. « *Il est vraisemblable que le rendez-vous avec cette autre femme a été fixé par téléphone*, explique Me Gabay. *Il doit donc exister une trace de cet appel.* »

Les avocats devraient également demander que soient intégralement transcrits les enregistrements d'écoutes téléphoniques ordonnées par le juge Alenda sur la ligne de la mère de Marie-Pierre Guyot, celle-ci ayant également appelé à plusieurs reprises l'omniprésent substitut, à en croire le rapport des policiers. Ces investigations, auxquelles pourraient s'ajouter certaines vérifications à la chancellerie, pourraient relancer une enquête que la cour d'appel d'Aix-en-Provence avait estimé close. *Dans son arrêt du 21 mai*, la cour concluait qu'il n'existait « *aucun fait nouveau depuis le jugement de divorce des époux Kamal-Guyot mettant en danger Lauriane Kamal* » et qualifiait les déclarations *de Lauriane sur les violences dont* elle aurait été la victime de simples « *allégations* » dues aux « *inductions paternelles* ».

Hervé Gattegno

Un magistrat chambérien impliqué dans une affaire de mœurs

CHAMBÉRY
de notre correspondant

Après quarante-huit heures de garde à vue, Bernard Constantin, président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Chambéry, a été remis en liberté, jeudi 5 septembre. Le procureur général, Jacques Huvey, a indiqué au cours d'un point de presse qu'il n'y avait pas de charges suffisantes pour justifier une présentation au parquet ou une mise en détention. Il a cependant annoncé qu'une information judiciaire « *pour des faits d'atteinte sexuelle par personne ayant autorité sur la victime* » allait être ouverte et que son collègue serait prochainement mis en examen. M. Huvey a enfin précisé qu'une demande de « *dépaysement de l'affaire* » serait adressée à la chambre criminelle de la Cour de cassation dans un souci de bonne administration de la justice.

M. Constantin s'était présenté le 3 septembre à la section des recherches du groupement de gendarmerie de la Savoie, à la suite de la publication, dans *Le Faucigny*, un hebdomadaire savoyard, d'un article le mettant en cause. Membre bénévole d'une association chargée de dispenser des cours de soutien scolaire à des adolescents de familles défavorisées du quartier du Perrier, à Annemasse, le magistrat a été accusé, dans un rapport transmis par la direction départementale des affaires sanitaires et sociales à la justice, de s'être livré à des « *attouchements sexuels* » sur une ou plusieurs adolescentes. Depuis le mois de juillet, il faisait l'objet, dans la plus grande discrétion, d'une enquête ouverte à la demande du procureur de la République de Thonon. Confronté durant sa garde à vue avec le principal témoin à charge, M. Constantin a totalement nié les *faits qui lui sont reprochés*.

Agé de cinquante-quatre ans et natif d'Annemasse (Haute-Savoie), M. Constantin, magistrat depuis trente ans, a rejoint la cour d'appel de Chambéry au printemps. Sa *carrière l'a conduit en particulier* dans les Hautes-Alpes, dans l'Isère, mais également à l'ONU, où il fut détaché en 1993.

Philippe Révil

Cinq détenus condamnés pour des sévices infligés en cellule à un « pointeur »

BOURG-EN-BRESSE
de notre correspondant

Le tribunal de grande instance de Bourg-en-Bresse (Ain) a condamné, mardi 3 septembre, *cinq détenus à des peines de quatre* et trois ans de prison ferme pour des agressions sexuelles et des violences préméditées *sur la personne d'un homme qui partageait* leur cellule. Ils devront en outre verser solidairement 50 000 francs à leur victime. Le *ministère public avait requis une peine de cinq* à sept ans d'emprisonnement.

A la fin du mois de juillet 1995, cinq *personnes âgées de vingt et un à cinquante*-quatre ans, purgeant diverses condamnations dans la prison de Bourg-en-Bresse, partagent *les 20 mètres carrés de leur cellule* avec *un* ouvrier de trente-cinq ans, placé en détention provisoire dans le cadre d'une instruction *pour atteinte sexuelle sur sa fille mineure*. Selon une « loi » carcérale non écrite, mais toujours en vigueur, les « pointeurs » font fréquemment *l'objet de brimades sévères. Dans* ce cas, le calvaire enduré et les tortures infligées dépassent l'entendement. Pendant un *mois, les agressions, les viols et les sévices* se prolongent sans que l'ouvrier, terrorisé, signale les faits ou demande à changer de cellule. *De leur côté, les surveillants de la prison* ne semblent guère se préoccuper de ce qui se passe.

Le *silence de la victime va curieusement* servir de socle aux arguments de la défense de l'un des tortionnaires, qui, en exprimant sa « *compréhension du dégoût et du rejet de celui qui s'en prend aux enfants* », ira quasiment jusqu'à justifier le comportement des détenus *et à légitimer implicitement les actes de vio*lence commis en milieu carcéral. Suscitant la stupéfaction générale, cette plaidoirie, qui a *jeté la consternation dans le prétoire*, a donné lieu à plusieurs incidents avec la présidente du tribunal, Laurence Flise, qui a nette*ment exprimé l'indignation des magistrats*.

Ces faits étaient passibles de la cour d'assises. Le parquet a choisi la correctionnalisa*tion « par opportunité »*, en raison, a-t-il affirmé, de l'interruption spontanée des sévices. En aparté, certains avocats regrettaient cette *décision* : selon eux, le ministère public a voulu éviter le risque d'une explosion dans les prisons. Le procureur adjoint du tribunal, M. Reynaud, l'a justifiée par le souhait d'« *utiliser une procédure moins contraignante, moins lourde, plus rapide et tout aussi efficace que celle d'une cour d'assises* ». « *La justice cherche à faire toute la lumière sur cette affaire*, a-t-il poursuivi. *Une procédure pour non-assistance à personne en danger, confiée à l'un des juges d'instruction du tribunal, est pendante.* »

Laurent Guigon

En Vanoise, une avalanche emporte quatre chasseurs alpins

GRENOBLE
de notre correspondant régional

L'avalanche qui a emporté, jeudi 5 septembre à 10 h 15, quatorze militaires du 13e bataillon de chasseurs alpins (BCA) de Chambéry (Savoie) a tué quatre appelés du contingent et blessé sept autres personnes, dont deux militaires de carrière.

La colonne, qui comprenait au total dix-sept hommes, avait entrepris à 5 heures du matin l'ascension d'un itinéraire glaciaire classique du massif de la Vanoise, la Petite Ciamarella (3 549 mètres). Alors qu'elle se trouvait à une cinquantaine de mètres sous le sommet, une plaque à vent, constituée par de l'air emprisonné sous la neige par le vent qui avait soufflé les trois derniers jours, a *cédé lors du passage* de la caravane. Les militaires, emportés par l'avalanche d'environ 150 mètres *de* large et épaisse d'un mètre au point de rupture, ont été noyés par le flot de neige. *Les tués et les blessés*, qui étaient tous équipés d'appareils de recherche de victime en *avalanche* (ARVA), ont été rapidement localisés et dégagés.

Les responsables des secours, membres de la CRS-Alpes, comme l'état-major du 13e BCA, invoquaient jeudi soir la « *fatalité* » *et assuraient qu'il n'y avait* eu « *ni erreur ni imprudence* ». Les spécialistes font toutefois ob*server que la face nord-est de la* Petite Ciamarella est sujette aux avalanches lorsque souffle la lombarde. Le 15 mai, deux personnes avaient été emportées dans le même secteur.

« ON NE RESPECTE PLUS RIEN »

Si le risque de coulées de neige est rare au mois de septembre, les conditions météorologiques très défavorables ces dernières semaines en haute altitude auraient dû inciter l'armée à la prudence. De nouvelles précipitations avaient été enregistrées au cours des soixante-douze heures qui avaient précédé le départ de la colonne. Malgré cela, dès jeudi, les militaires avaient profité du retour du beau temps pour s'engager aussitôt dans l'ascension.

Selon un membre de la Compagnie des guides de Chamonix, les militaires sont partis « *beaucoup trop tôt* ». « *Aujourd'hui, en montagne, on ne respecte plus rien. Les alpinistes partent alors que le manteau neigeux n'est pas encore stabilisé. Cette course dans le massif de la Vanoise était probablement prématurée.* »

Une enquête a été ouverte par le procureur de la République de Chambéry.

Claude Francillon

DÉPÊCHES

■ **FAITS DIVERS : Kevin Mathieu et son père ont été présentés au juge d'instruction, vendredi 6 septembre.** Au terme d'une trentaine d'heures de garde à vue, Kevin Mathieu, dix-huit ans, avait reconnu, jeudi 5 septembre, avoir volontairement tiré en direction de Mary-lou et de ses camarades, samedi 31 août. La jeune fille avait été abattue d'une balle de 22 long rifle dans le quartier de la Pompignane à Montpellier. Kevin aurait tiré « *dans le tas* », expliquant qu'il était excédé par le bruit d'une bande de gitans. Son père avait démonté la carabine 22 long rifle utilisée par son fils et en avait dispersé les morceaux,

■ **JUSTICE : le tribunal administratif de Paris a rejeté, jeudi 5 septembre,** la requête déposée le 5 juillet par le contribuable parisien Raymond Pictet et son avocat, Pierre-François Divier, dans l'affaire des employés de maison rémunérés par la Ville de Paris qui avaient été mis à la disposition de MM. Cabana et Pandraud. Le tribunal administratif prend acte du fait que les deux anciens ministres « *ont offert à la Ville de Paris de restituer le coût de la rémunération du personnel mis à leur disposition* ». MM. Cabana et Pandraud devraient rembourser une somme de plus de 700 000 francs : 618 000 francs pour M. Cabana et 92 000 francs pour M. Pandraud (*Le Monde* du 5 septembre).

■ **ÉDUCATION : afin de protester contre les fermetures de classes, des parents d'élèves occupaient des écoles,** jeudi 5 septembre, à Saint-Etienne (Loire), Malancourt-la-Montagne (Moselle), Asnières (Hauts-de-Seine) et Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne). A Paris, Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste, et Michel Charzat (PS), maire du XXe arrondissement, ont estimé que la rentrée s'était « *mieux passée que l'an dernier* ».

■ **AMIANTE : François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, tente de relancer la mission Jussieu** que le comité anti-amiante et l'intersyndicale des personnels ont quittée au début du mois d'août à la suite d'un désaccord persistant. Dans une lettre adressée, mercredi 5 septembre, à Michel Parigot, président du comité anti-amiante, M. Bayrou propose l'organisation d'une rencontre afin que « *tout obstacle puisse se trouver définitivement levé* ».

Un condamné à perpétuité incrimine les dysfonctionnements judiciaires

FORT de récentes décisions prises par la Commission européenne des droits de l'homme en sa faveur, et avec le soutien du Syndicat de la magistrature et de l'Observatoire international des prisons, un condamné à perpétuité observe depuis une vingtaine de jours une grève de la faim, afin que la justice française accepte enfin de se pencher sur les irrégularités contenues dans son dossier judiciaire. Selon son avocate, Chantal Méral, son incarcération depuis douze ans et la procédure qui a conduit à sa condamnation, en 1989, sont nulles.

Condamné par la cour d'assises de l'Yonne à la réclusion criminelle à perpétuité, assortie d'une période de sûreté de dix-huit ans, pour le meurtre d'un policier lors d'une tentative de hold-up en 1984, Abdelhamid Hakkar, un Algérien de *quarante et un ans*, estime que « *des faux en écriture publique ont été établis* » par des *magistrats afin de régulariser* postérieurement son dossier.

Le réquisitoire introductif du procureur de la République d'Auxerre et l'acte de désignation du juge, qui sont datés du 2 septembre 1984, ont ainsi été établis sur un formulaire-type de... 1988. Considéré comme acte criminel, un faux en écriture publique peut conduire un magistrat devant les assises.

« DÉNI DE JUSTICE »

A plusieurs reprises, depuis 1989 et avant même sa condamnation, Abdelhamid Hakkar a tenté de déposer plainte avec constitution de partie civile pour faux auprès des tribunaux. M. Hakkar ayant été privé de ses droits civiques, la démarche a été reprise par sa sœur, devenue entre temps sa tutrice légale. En vain, des éléments procéduraux lui ayant été à chaque fois opposés.

Bien qu'elle ait été régulièrement désignée compétente, le 17 octobre 1990, par la chambre criminelle de la Cour de cassation pour *instruire cette plainte*, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a ainsi fait savoir par *simple* lettre, en août 1995, qu'elle estimait « *n'être pas compétente pour recevoir directement cette constitution de partie civile* ».

Face à ce qu'ils considèrent comme un « *déni de justice* », Abdelhamid Hakkar et son avocate ont assigné, en juin, devant le tribunal de grande instance de Paris l'Etat Français, pris en la personne du garde des sceaux, Jacques Toubon, pour « *fonctionnement défectueux du service de la justice* ». Abdelhamid Hakkar, qui estime, faute de pièces conformes, être « *détenu arbitrairement depuis douze ans* », demande sa libération, et à défaut, le versement d'une somme de 1,2 million de francs à titre de dommages et intérêts.

« GRÈVE DE LA FAIM »

Le condamné, qui s'était fait remarquer, en août 1991, pour une tentative d'évasion avec prise d'otages à la maison d'arrêt de Fresnes, a fait constater par la commission de Strasbourg deux violations de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.

En 1995, cette instance a ainsi *estimé que la procédure avait été* anormalement longue – six ans et demi et douze juges d'instruction *– et s'était étonné du fait qu'Hak*kar ait été jugé par une cour d'assises en son absence et en l'absence de tout avocat. Le comité des ministres du Conseil de l'Europe doit fixer prochainement l'indemnité réparatrice que devra payer l'État français. Sur le volet des faux, une nouvelle requête a été déposée en 1995 auprès de la commission.

Abdelhamid Hakkar, qui est un « détenu particulièrement surveillé », connaît des changements de prison fréquents. Depuis le mois d'avril, il a été successivement transféré de la maison centrale de Clairvaux à celle de Moulins-Yzeure, où les détenus lui ont manifesté leur solidarité, le 23 juillet, en refusant de regagner leurs cellules à l'issue des promenades. Il a ensuite été affecté à la maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône, puis à Lannemezan.

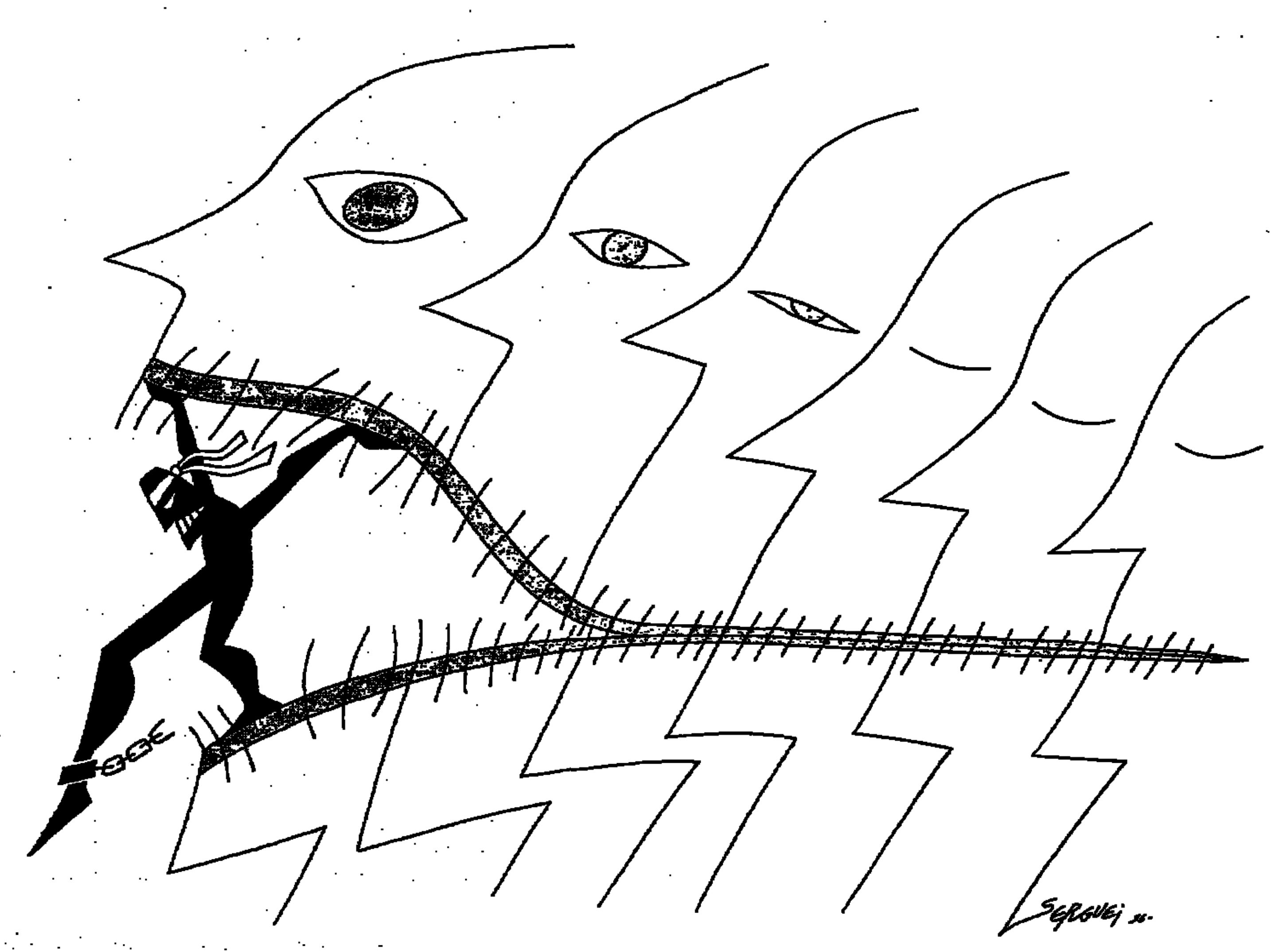
Le ministère de la justice, qui ne se livre à aucun commentaire, indique que des juridictions ont été saisies. Mais il glisse à l'oreille de ceux qui veulent l'entendre que, si le condamné a bien entamé une grève de la faim, « *il n'en continue pas moins de "cantiner" du thé et du sucre* ».

Jean-Michel Dumay

Le maire communiste de Sartène est sans doute l'élu corse le plus respecté, mais aussi le plus menacé. Une voix qui s'élève contre la Mafia, les clans et les nationalistes

Dominiq
Don Quic

Le maire communiste de Sartène est sans doute l'élu corse le plus respecté, mais aussi le plus menacé. Une voix qui s'élève contre la Mafia, les clans et les nationalistes



Dominique Bucchini, Don Quichotte de la Corse

SON bureau est un ancien fortin de gouverneur génois, un fortin ouvert comme un moulin. Dominique Bucchini, la bouche fière, fronce les sourcils, cherche de la main sous la table, en ressort un poème d'amour et un extrait du *Petit prince*. Le téléphone sonne, les dossiers s'empilent, l'homme regarde par la fenêtre et chante *Un baiser de passion*, tango italien, enchaîne en français : *« Mahomet est mon nom, sur ma peau de lion tu dormiras »*, puis *« Opium, poison de rêve, fumée qui monte au ciel ! »*. Son fils passe par-là. Tous deux se regardent, se sourient, entonnent : *« Une fleur du Japon/ sur ses tout petits talons/ le soir dansait dans un ballet/ Sa beauté séduisit/ un jeune homme de Calvi... »*

Cette année, le maire de Sartène, sous-préfecture de Corse-du-Sud, n'a pas pris de vacances. Le voici, à l'ombre de la station Esso où il a ses habitudes : des parties de bridge avec des copains. Tout à coup, son regard s'accroche à une voiture qui passe : *« Ma femme ! Elle brûle le stop. Devant moi, devant le maire ! Je pourrais lui mettre un PV. »* Il descend les ruelles, les escaliers médiévaux, chante encore : *« Adieu, la ville de Sartène n'est pas perdue »*, salue Manu, jeune serveur de restaurant allongé sur une murette, puis une femme marocaine à qui il demande des nouvelles du fils. Il vérifie le goutte-à-goutte qui arrose les arbres, les dalles du tout-à-l'égout, s'inquiète au sujet d'un cabanon de chantier qui tarde à être démonté...

Il ne faudrait pas se fier aux apparences. Dominique Bucchini est sans doute l'élu corse le plus menacé, le plus respecté aussi. Certains pensent qu'il est fou, d'autres simplement courageux. Nombreux sont ceux qui le remercient. *« Vous nous avez redonné la fierté d'être Corses »*, disent les télégrammes de sympathie. Car Bucchini est une voix qui chante et parle, une voix qui dit tout, tout haut, sans un mot de trop. Au risque de le réveiller la nuit. On le voit à un enterrement qui a lieu dans un village accroché à un rocher. On le voit, *« Doumé »*, en chemise et sans costume, fier et seul face à une poignée d'hommes ronds et cravatés qui attendent l'arrivée du cercueil devant la chapelle. Les gens se sont reculés, laissant instinctivement la place aux hommes habillés de frais. Ces derniers, représentants de la droite locale, croisent les bras, se parlent sans remuer les lèvres, sans quitter du regard l'homme qui refuse d'aller les rejoindre. Bucchini les toise, plaisante avec un retraité : *« Mais si, toi aussi, tu es une personnalité. Tu a été lieutenant des pompiers »*, lui dit-il. Il passe en revue ceux qu'il refuse de rejoindre. L'un est au RPR, réputé pour être une passerelle avec les nationalistes. Un deuxième, également RPR, proche d'un leader du FLNC-canal historique, pas très éloigné non plus de ce qu'on pourrait appeler le milieu. Et puis les autres...

Dominique Bucchini, lui, est un communiste, un vrai. Enfin, plutôt un rénovateur. Un paysan à la retraite lui prend le bras et dit : *« Nous aussi, à l'époque, nous nous sommes révoltés contre les seigneurs sans faire de massacres. Continue, Doumé. »* Le communisme corse est né de ces voix rocailleuses, dans les années 30, en plein Sartènais. C'était le temps des latifundias et des *bracchianti*, ceux qui n'avaient que leurs bras pour travailler et saluer le *sgio*, le seigneur, avec déférence. Dominique Bucchini, cinquante-trois ans, a passé son enfance dans la salle du café de son père, dans l'ambiance et les chants qui fleuraient la Résistance, le Front populaire. Le café s'appelait, s'appelle toujours Tout va bien.

Sur l'île, communistes et nationalistes ne se sont jamais entendus sur ce que pouvait signifier le « peuple corse ». Les uns, à la Libération, les autres, dans les années 70, rêvaient de susciter un mouvement populaire dénonçant le système ancestral des clans et des clientélismes. Les uns et les autres pouvaient se retrouver dans des manifestations au temps où la dénonciation de *« la violence française »*, la répression de la Cour de sûreté de l'Etat avait l'avantage de réunir tout le monde. Un ancien nationaliste issu de l'extrême gauche se souvient d'une réunion épique qui a vite tourné court, en 1968 : *« Ils avaient gardé les armes de la Résistance dans la montagne. Dès le début, on les a traités de staliniens. Ça s'est arrêté là. »* Plus tard, nationalistes et communistes défilaient dans les mêmes cortèges tout en se regardant en chiens de faïence, drapeau corse contre drapeau français.

Les communistes qui, pendant l'Occupation, avaient eu le monopole de la résistance sur l'île – et ont vu ensuite leur influence combattue par les clans après la Libération – ne pouvaient supporter la résonnance nationaliste car celle-ci avait un sens. *« Pour nous, elle rappelait les irrédentistes, les collaborateurs qui s'étaient emparés de la langue corse et de sa parenté linguistique avec l'italien pour ancrer la Corse à l'Italie mussolinienne »*, explique Albert Ferracci, ancien secrétaire de la fédération communiste. Le symbole, le martyr de cette résistance fut Emile Reboli, torturé à mort par les fascistes corses. Celui-ci parlait naturellement mieux le corse que le français, mais s'évertua à répondre dans la deuxième langue, en signe de « résistance », ce qui fit enrager les miliciens insulaires. *« Pour nous, la France, c'est Paoli reçu par Robespierre, l'adhésion de la Corse à la nation française est une adhésion à la République ! »*, clame Dominique Bucchini qui, dans ces moments-là, n'a plus aucune envie de chanter *« Une fleur du Japon sur ses tout petits talons »*.

DANS la nuit du 19 au 20 juin 1996, lorsque la bombe explose dans sa maison, Dominique Bucchini a juste le temps de sauter par la fenêtre, sa famille est épargnée et le lendemain il boit des cafés, fume des cigarettes à l'ombre d'un figuier, devant chez lui, en compagnie des amis. Il boite, se moque de lui-même et répète à une grand-mère qui ne semble pas comprendre : *« Moi, je ne me venge pas, je ne suis pas armé et c'est pas demain la veille que je le serai. »* *« Mon calibre, il est là »*, aime répéter Bucchini en désignant son front. Et c'est vrai que les insulaires ont de lui l'image d'un homme debout au dernier rang de l'Assemblée territoriale de Corse, silencieux, parlant le dernier, souvent écouté. En général, des nationalistes armés sont à quelques centimètres derrière lui dans les travées réservées au public. Bucchini n'a pas peur. Avec son compagnon Paul-Antoine Lucciani, un autre élu communiste aussi téméraire, il dénonce les incohérences et les ambiguïtés locales. Le nationalisme, à leurs yeux, est devenu une forme de poujadisme qui ne conteste même plus le système en place mais la place que le système leur laisse. Le mouvement s'est perverti. La lutte clandestine, l'usage de la violence l'ont transformé en machine à tuer tout en invoquant la *« fraternité »*.

« C'est le double langage permanent, sous fond d'imposture avec connivence de l'Etat, résume Bucchini. *Les nationalistes ont créé une mythologie, mais au fil des fractures internes, des accointances avec le milieu – des amours d'ailleurs qui ne sont pas si simples –, on voit leur vraie nature : ils veulent être maintenant partie prenante d'un développement touristique qu'ils ont combattu. Ils veulent être le patron du bar, avec le 4×4 et les vacances à Megève ! »* Paul-Antoine Lucciani voit les nationalistes créer un nouveau clan beaucoup plus redoutable : *« Ils se sont mis sur les circuits financiers et ils pompent. Maintenant, ils s'installent sur les circuits politiques et institutionnels et ils voudraient faire peur. »* L'époque n'est plus à la dispute d'un même fonds de commerce protestataire entre nationalistes et communistes insulaires. S'ils ne peuvent s'empêcher d'éprouver quelque ironie à l'égard des *« anciens stal' »*, comme ils les appellent, de nombreux nationalistes déçus reconnaissent porter le même diagnostic sur les dérives de leur ancienne famille. Bucchini et les siens, en somme, seraient donc les seuls à dire la désillusion corse.

Leur parole est d'autant plus explosive qu'elle est tout aussi dure à l'égard de la classe politique traditionnelle. *« Incontestablement, la majorité insulaire (RPR, UDF) est peuplée de gens intelligents, compétents. Mais ils font preuve de lâcheté, de trop d'atermoiements et de flirts avec les nationalistes les plus violents pour qu'ils continuent à être crédibles. Des choses qui, il y a quelques années, pouvaient apparaître impensables à un citoyen corse ont surgi aujourd'hui sur la scène politique*, s'insurge Dominique Bucchini. *Franchement, la droite locale dispose d'un pouvoir absolu : une forte majorité régionale, de grandes chances d'être réélue, le pouvoir national à ses côtés. Elle pourrait en profiter pour tenir un langage clair aux nationalistes, au moins avoir une vision régionale, dépasser un peu le niveau des pâquerettes. Chacun préfère son équation personnelle, demeurer un potentat local, faire des incantations contre la violence et en même temps jouer un jeu avec les nationalistes qui va se payer cher à l'avenir : un jour je te frappe, un jour je te cache. En certains endroits, des élus font preuve d'une amabilité avec la fraction la plus dure des nationalistes à des fins d'affaires, de passe-droits, d'échanges de services, de compensations. Ils sont conjoints et solidaires. Il ne faut pas être grand clerc pour voir les transferts de voix aux élections. Après tout ça, la lutte contre la violence, le terrorisme, c'est du prêchi-prêcha. »* La réponse aux paroles de Bucchini a été d'une grande limpidité l'hiver dernier. La sous-préfecture, des commerçants, la maison du maire lui-même ont été plastiqués ; la cité administrative et un chantier de construction de logements HLM ont littéralement été soufflés par les bombes. *« Faire sauter des HLM, le bel acte révolutionnaire ! »*, raille le maire. Le réflexe à Sartène est d'organiser, à chaque fois, une manifestation. *« Que l'on soit trois cents ou trois mille, cela permet aux gens de ne pas se sentir isolés. C'est la seule réponse démocratique*, dit Bucchini, *la seule manière de desserrer l'étau de la violence, il faut un commencement. »*

> « Pour nous, la France, c'est Paoli reçu par Robespierre, l'adhésion de la Corse à la nation française est une adhésion à la République ! »

A ses côtés, après l'attentat contre son domicile, Jean-Paul de Rocca Serra, seigneur du Sud, député RPR et président de l'Assemblée de Corse, est venu lui apporter son soutien. Les deux hommes se respectent et les adversaires de Bucchini ne manquent pas de se moquer de ce Don Quichotte en croisade contre la Mafia, les *« natios »*, les clans et *tutti quanti*, tout en épargnant l'homme – *« le renard argenté »* –, qui a le mieux survécu à l'évolution du système politique corse, voire renforcé son influence en se nourrissant de toutes ses contradictions. *« Je le combats à l'Assemblée sur ses projets, mais je considère que la politique n'est pas une guerre, je n'ai pas de couteau entre les dents »*, répond sobrement le maire de Sartène. *« Ah, si Dominique n'était pas communiste... »*, soupirent certains de ces électeurs de droite qui, pour un peu, l'imagineraient bien comme le dauphin.

A l'intérieur de l'église Saint-Damien, tenue par les franciscains, Jean-Paul Poletti, l'ancien chanteur de Cantu Populu Corsu, fondateur des Polyphonies corses, envole sa voix dans des octaves irréels au milieu des contre-ténors. Il chante *O Ciuciarella*, une des berceuses les plus populaires. Le chœur est composé du facteur, de deux agriculteurs, d'étudiants.

L'école polyphonique a atteint une réputation internationale et s'emploie à ressusciter le patrimoine de Sartène à la suite de la découverte de huit cent neuf partitions datant du XVIe au XIXe siècle, dissimulées sous le lutrin de l'église. *« L'école est ouverte à tous*, lance Poletti au public à la fin du récital. *La condition est qu'on puisse vivre et travailler ensemble. Les chanteurs sont les anticorps de la haine. Sartène chantera, personne ne pourra nous en empêcher ! »*, poursuit Poletti, un des plus forts symboles de la culture corse, qui se dit pourtant trop universaliste pour se replier sur une identité étriquée : *« La Corse a toujours été dans l'échange »*, prend-il la peine de préciser en citant l'exemple des franciscains.

Dominique Bucchini, lui, charrie un peu l'abbé prieur Conrad à la sortie de l'église *« On s'entend bien, tous les ans on fait un banquet, j'apporte le vin »*, dit le maire communiste. Chaque année, le 14 août, la ville de Sartène organise aussi une *« fête de l'hospitalité »*, intitulée *« Pour les gens d'ici et d'ailleurs »*. Des beignets et du vin sont offerts aux passants. *« C'est le genre de manifestation qui leur donne des boutons »*, dit Dominique Bucchini, en évoquant « les natios ». Mais l'originalité de Sartène, de loin la plus irritante sans doute, est d'avoir su préserver son littoral grâce à des procédures légales, démocratiques, contrôlables par tous. Bucchini, le jeune instituteur fraîchement élu en 1977, a joué une partie de bras de fer contre les banquiers suisses, italiens ou français, propriétaires de 21 005 hectares de plages et de criques sauvages. Les terres ont été gelées, inconstructibles, certaines ont été rachetées par le Conservatoire du littoral. Un projet d'aménagement concerté de trente-cinq hectares *« sous maîtrise communale »* aurait pu voir le jour sans la menace d'attentats. Un plan d'occupation des sols à la place des bombes : c'était une première en Corse. *« Enfin, on disposait de la transparence, de la clarté sur un enjeu immobilier »*, voudrait convaincre le maire. Certains semblent avoir du mal à le lui pardonner.

Dominique Le Guilledoux
Dessin : Sergueï

Réparer les dégâts de la politique monétaire *par Gérard Lafay*

AU cours des six dernières années, le taux de croissance de l'économie française a été en moyenne de 1,4 %, c'est-à-dire l'un des plus faibles du monde. A l'étranger, la plupart des économistes sont stupéfaits des erreurs accumulées par la politique économique française. En France même, la majorité des économistes partagent ce point de vue, en dépit du terrorisme intellectuel pratiqué par les tenants de la « pensée unique ». Il est donc surprenant de lire, sous la plume d'Alain Minc (*Le Monde* du 27 août), que la politique macro-économique n'aurait aucune responsabilité et qu'il faudrait se résigner à un tel résultat.

Il est vrai que la marge de manoeuvre du gouvernement français est devenue très faible dans le domaine budgétaire. Traditionnellement, selon la logique keynésienne, l'accroissement du déficit public était utilisé pour stimuler l'activité économique, soit en élevant les dépenses, soit en réduisant les impôts. Les gouvernements Bérégovoy et Balladur y ont eu recours, l'un après l'autre, afin de limiter l'ampleur de la récession de 1993. Aujourd'hui, un tel remède conjoncturel n'est plus utilisable.

En sens inverse, les nouvelles ponctions fiscales opérées par le gouvernement Juppé se sont révélées inopportunes : elles ont contribué au ralentissement de l'activité économique. En outre, elles ont augmenté le taux des prélèvements obligatoires alors que celui-ci était déjà excessif.

L'impasse dans laquelle se trouve engagée la politique budgétaire découle de la singularité de l'économie française parmi les sept grands pays développés formant le G 7. Le « coefficient budgétaire » (part des dépenses publiques dans le PIB) est exceptionnellement fort en France puisqu'il excède 55 %, chiffre dépassé seulement par l'Italie.

En revanche, notre pays est l'avant-dernier en ce qui concerne le « coefficient d'emploi » (part de l'emploi civil dans la population totale). Tombé en dessous de 38 %, ce coefficient a même baissé de plus de deux points en vingt ans, fait exceptionnel qui va à l'encontre des tendances démographiques (la population d'âge actif a simultanément augmenté de trois points).

Le coefficient budgétaire varie en sens inverse du coefficient d'emploi, car le produit intérieur brut est le fruit de l'activité de la seule population employée, contrairement aux dépenses publiques, qui sont destinées à la population totale. Dès lors que l'emploi devient insuffisant, la part des dépenses publiques dans le PIB tend *ipso facto* à devenir excessive.

En fait, la grande erreur de la politique macro-économique porte sur le domaine monétaire. Depuis le début des années 80, la politique monétaire française a été la plus restrictive de toutes celles menées dans les pays du G7. Ce caractère aberrant apparaît lorsque l'on cumule les taux d'intérêt réels à court terme, c'est-à-dire les taux corrigés de l'inflation, en prenant 1989 comme année de base. En 1995, la France a ainsi battu tous les records en atteignant l'indice 142, contre 111 aux Etats-Unis, 120 au Japon, 125 en Allemagne, 131 au Royaume-Uni. Seuls le Canada (140) et l'Italie (139) s'en sont rapprochés.

La surévaluation massive du franc joue un rôle négatif essentiel : elle pèse autant sur les conditions de l'investissement que sur les possibilités d'augmentation des salaires

Or l'économie française n'avait besoin ni de lutter contre l'inflation (cas de l'Italie, du Royaume-Uni et de l'Allemagne) ni d'attirer des capitaux extérieurs pour financer un déficit courant (cas du Canada, du Royaume-Uni et de l'Allemagne). Ce niveau excessif des taux d'intérêt français, pendant six ans, a eu des conséquences doublement négatives.

Sur le plan interne, tout d'abord, c'est la création monétaire qui encadre la progression en valeur du produit intérieur brut (croissance en volume plus hausse des prix). Dans le cas de la France, l'expérience passée montre que l'optimum est atteint lorsque la progression en valeur du PIB est comprise entre 6 % et 9 % par an, ce qui permet de réduire le chômage par une croissance en volume suffisante (de 4 % à 5 % par an) tout en maintenant la hausse des prix des produits dans des limites raisonnables (de 2 % à 4 % par an).

Sur le plan externe, c'est la politique de change qui exerce des effets décisifs sur la croissance de l'économie. La France ayant suivi l'Allemagne, le niveau général des prix français est devenu très élevé, dépassant de près de 30 % celui des Etats-Unis. Notre monnaie est ainsi devenue surévaluée puisqu'un taux de parité du pouvoir d'achat serait aujourd'hui de l'ordre de 6,45 francs pour un dollar. La surévaluation du franc est tout aussi forte vis-à-vis des monnaies revenues à parité avec le dollar. Une surévaluation encore plus accentuée apparaît vis-à-vis des monnaies qui sont effectivement sous-évaluées (cas des pays asiatiques en développement). En accroissant les coûts salariaux de la France relativement au reste du monde, la surévaluation massive du franc joue un rôle essentiel pour expliquer le marasme de l'économie française : elle pèse tant sur les conditions de l'investissement que sur les possibilités d'augmentation des salaires.

Le 22 août, la Banque de France a réduit de 0,2 % son principal taux d'intérêt directeur. Venant après la diminution régulière opérée depuis l'automne 1995, cette baisse suffira-t-elle pour retrouver un rythme satisfaisant de croissance ? Ce serait oublier que la politique monétaire restrictive menée en France depuis le début des années 90 a laissé des traces durables.

Pour redonner un espace à la croissance et ramener le franc à parité du pouvoir d'achat avec le dollar, il faut réparer les dégâts de la politique monétaire suivie depuis 1990. Dans ce but, les taux d'intérêt réels à court terme devront rester nuls jusqu'à la fin de la décennie. Les risques de dérapage inflationniste sont d'autant plus faibles que l'on part d'une situation de surévaluation et d'une tendance déflationniste ; ils seront d'autant mieux maîtrisés que la politique budgétaire sera raisonnablement rigoureuse, la réduction du déficit public étant obtenue graduellement par le redémarrage de l'économie.

Les pouvoirs publics n'ont aucune raison de se soumettre aux injonctions du gouverneur de la Banque de France. Selon son statut, celle-ci *« accomplit sa mission dans le cadre de la politique économique générale du gouvernement »* (article 1er). Et c'est au gouvernement qu'il appartient de *« déterminer le régime de change et la parité du franc »* (article 2). Dorénavant, ces dispositions devront être scrupuleusement respectées.

La marche vers la monnaie unique ne doit pas non plus servir d'alibi à une politique dont l'échec est patent. L'Europe ne se fera pas dans un contexte de chômage chronique et de coupure de l'Union en deux zones monétaires, les monnaies liées au mark étant surévaluées par rapport à la quasi-totalité des autres devises. Assurer une croissance vigoureuse par une stimulation monétaire raisonnable, retrouver des taux de change réalistes tant à l'intérieur de l'Europe que vis-à-vis du reste du monde, tels doivent être désormais les objectifs européens de la France.

Gérard Lafay est professeur à l'université Paris-II.

★ Le débat économique continue demain dans *Le Monde* avec un article d'Alain Obadia et Sylvie Salmon.

Une dernière chance pour sauver l'Europe

Suite de la première page

Or la France se contente jusqu'ici d'être une sorte de figurante, à la lisière de ce désert des Tartares. Aucune des décisions majeures et urgentes dont l'Europe a besoin n'a vraiment avancé dans ce trop prudent cénacle ou en parallèle. Pas une des questions fondamentales que soulève la nouvelle stratégie économique à suivre pour sortir du chômage n'a été évoquée, ou a fortiori résolue.

L'euro sera-t-il demain un outil de relance, un instrument d'échange et de stabilité capable de rivaliser avec les deux autres supermonnaies ou bien deviendra-t-il, sous la férule d'un pouvoir bancaire sans légitimité ni contrôle, une unité de mesure réduite à sa plus étroite dimension ?

Les critères de convergence s'imposeront-ils comme une nouvelle contrainte ou bien, ainsi que le permettent les textes, admettra-t-on que ce soit *« en tendance »* que les économies européennes convergent ? Budget et fiscalité s'accommoderont-ils de l'euro, s'en affranchiront-ils, ou bien s'y soumettront-ils ? Mystère !

Au sein même de la Conférence, la solution des problèmes institutionnels n'a pas vraiment avancé. Sur la légitimité du Parlement européen, sur la responsabilité du Conseil, sur l'évolution nécessaire d'une présidence tournante devenue inopérante, rien de concret ! Sur la démocratisation des processus européens de décisions, sur l'amélioration de leur efficacité et de leur lisibilité, pas davantage. L'examen de ces points a été renvoyé à plus tard. Pendant ce temps, l'échéance de l'élargissement se rapproche…

Quant à la dimension sociale qui devrait redonner à l'Europe un peu de sens et de chair, la Conférence de Turin confirme que les classes moyennes et modestes verront leurs problèmes traités sur le modèle de l'orthodoxie libérale. Cela ne les rassurera pas vraiment. Au point que la présidence irlandaise s'est retrouvée isolée lorsqu'elle a proposé – c'est bien le moins – que l'emploi figure en tant que tel comme un des objectifs majeurs de l'Union.

Il est temps de choisir entre trois solutions. On ne dessine pas le futur d'un continent les yeux bandés.

Soit on ne change rien. L'Europe, sourde au mécontentement des salariés, muette devant la colère des consommateurs, aveugle à l'anxiété des citoyens, continue une politique de la vache crevée au fil de l'eau. Trébuchant tous les six mois de sommet pour presque rien en conférence pour pas grand-chose, n'offrant à l'oeil des caméras que l'agitation ésotérique de ses *« marathons »* aux pendules arrêtées, l'aventure n'ira pas loin.

Quels que soient les replâtrages de façade et les embrassades vides à l'issue de réunions vides pour signer des documents vides, les gouvernants auront finalement conduit à l'échec la belle idée de Jean Monnet. Les gens en auront tout simplement assez. Ils diront non, rejetteront en bloc, monnaie, sécurité, réglementation. La chance sera ainsi passée. Le triste temps du repli sur soi commencera.

Soit on continue d'avancer, mais dans une direction contestable, laissant les destinées de l'Union européenne entre les mains de ceux qui rêvent de l'étouffer. Paris et Berlin, faussement proches mais en réalité malheureusement assez éloignés ; l'Europe, comme la grenouille de la fable, ne cessant de grossir sous la pression intéressée des conservateurs britanniques. Victime d'institutions trop fragiles et qui flotteront à vingt ou trente, cette Europe-là ne sera bientôt qu'un terrain vague commercial, une baudruche internationale lancée de l'Atlantique à l'Oural dans une course à la déréglementation économique qui aboutira au démantèlement de sa propre protection sociale. Le service public en sortira affaibli, et avec lui la cohésion de nos démocraties.

Réduite à la seule loi des marchés, injustement confondue avec ceux qui l'auront conduite à l'échec, incapable de défendre l'emploi dans ses usines, la démocratie dans ses couloirs et la paix à ses frontières, l'Europe n'en réchappera pas. Les Français ne seront pas les derniers à en être fatigués.

Reste une dernière solution pour sauver l'Europe et rassurer ses habitants. Je la crois encore possible. Au lieu d'une stratégie gouvernementale dirigée contre une inflation qui n'existe plus, la France décide de mettre en oeuvre une politique monétaire plus souple, une politique économique plus dynamique, une politique salariale plus ouverte, une politique budgétaire vigilante. Cette nouvelle politique s'accompagne d'une inflexion européenne notable qu'il est encore temps d'organiser et de manifester devant la Conférence intergouvernementale, après une discussion franche avec l'Allemagne. A condition qu'on retrouve le courage de parler.

L'alternative, alors, sera simple. Ou bien nous serons entendus (préservation de l'identité sociale de notre continent, monnaie au service de son *expansion économique, relance* continentale au bénéfice de l'emploi, *architecture institutionnelle enfin* synonyme d'efficacité et de transparence), et, *plutôt que d'attendre* 1998, année ponctuée d'élections en France comme en Allemagne, nous ne devrons pas perdre un instant pour remettre l'Europe sur ses rails. Ou bien nous serons ignorés, et il faudra en tirer les conséquences au moment d'approuver ou non le texte qu'on nous présentera à l'issue de la Conférence de Turin.

De toute façon, à un stade ou à un autre, le peuple devra être consulté sur ces choix.

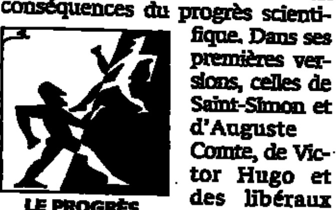
Laurent Fabius

هكذا من الإعلان

Un constat et un espoir

par Jean-Claude Casanova

BAUDELAIRE avait noté qu'une fausse religion dominait le XIXe siècle, celle du Progrès. Cette foi naïve plaçait l'homme au centre de l'univers, résumait sa destinée à quelques siècles et réduisait l'Histoire aux conséquences du progrès scientifique. Dans ses premières versions, celles de Saint-Simon et d'Auguste Comte, de Victor Hugo et des libéraux optimistes, cette doctrine n'a pas survécu à la guerre de 1914-1918. L'industrie, le commerce et l'éducation devaient amener la paix entre les nations ; il en est résulté, au contraire, le conflit le plus étendu et le plus sanglant que le monde ait connu jusque-là.



LE PROGRÈS, UNE IDÉE MORTE ?

Les démocraties triomphèrent, mais du désastre naquirent deux monstres, le communisme et le nazisme. Pour Marx, la lutte de classes menait à une humanité réconciliée. Nietzsche, pour préparer l'avènement d'une humanité supérieure, condamnait le christianisme, protecteur des faibles.

Les philosophes ont la postérité qu'ils méritent et, au moins, celle de Montesquieu et de Tocqueville n'a-t-elle jamais ouvert de camps de concentration, tandis que le communisme et le nazisme sont les résultats infidèles mais réels de deux philosophies du progrès, dont l'une annonçait l'élimination de la bourgeoisie et dont l'autre dénonçait l'idéal égalitaire. Le communisme combinait humanisme et terreur, tandis que le nazisme fondait « scientifiquement » le racisme. L'un et l'autre justifiaient les moyens par la fin, préféraient les masses aux individus et sacrifiaient le présent à un avenir meilleur. La chute du communisme a-t-elle sonné le glas des religions séculières, de toutes les idéologies du progrès, des plus meurtrières comme des plus pacifiques ? Doit-on même renoncer à toute idée de progrès ?

Prenons garde, en perdant nos illusions, d'aller contre l'évidence. Passer du progrès technique au progrès *historique était déraisonnable.* L'Histoire restait imprévisible et rien ne prouvait que les passions des hommes disparaîtraient. Tout le siècle, au contraire, a démontré que le surcroît de puissance que l'on tire de la science et de la technique peut servir au bien comme au mal et que rien ne garantit que les hommes, individuellement et collectivement, seront plus sages dans l'avenir qu'ils ne l'ont été dans le passé.

Il reste que le monde moderne est caractérisé par la gigantesque accélération des progrès scientifiques et que cela a bouleversé les conditions d'existence de tous les peuples. Comment annoncer la fin du progrès alors que la croissance du produit par tête reste l'objectif central de tous les gouvernements de la planète ? La plupart des hommes, partout, certes à des degrés différents, vivent plus longtemps, se déplacent plus facilement, se soignent mieux et disposent de plus de biens et de plus de loisirs.

Le culte de la croissance ne faiblit pas. Il a gagné tous les continents et triomphe en Asie. Si le communisme a échoué et si le capitalisme l'a emporté, c'est parce que l'on a reconnu que le marché, la propriété et le libre-échange étaient des mécanismes plus efficaces, plus neutres et moins dommageables que l'appropriation publique, la planification et le protectionnisme. Avec l'écologie et le relativisme ambiant, la fin du siècle sacrifie désormais aux idées les plus régressives. Ce n'est pas une raison pour oublier tout ce que l'humanité doit à la technique et tout ce que l'avancement des sciences permettra encore. De même pour les mœurs. Elles sont plus douces, moins cruelles qu'elles n'ont jamais été. Dans une large part, cela tient aux conditions de vie et à la diffusion de la civilisation européenne. A l'exception de quelques snobs qui exaltent Sade pour épater le bourgeois, la violence est désormais condamnée universellement et réprimée autant qu'il est possible. Partout, sous tous les climats, les valeurs démocratiques sont posées comme un objectif à atteindre, même si elles ne sont pas toujours respectées. Il n'est pas faux non plus de reconnaître que le droit international a gagné en influence bien que la société des Etats-nations n'ait pas changé de nature. Le Thermidor russe et la conversion chinoise au commerce mondial permettent désormais aux Nations unies d'intervenir pour s'efforcer de préserver la paix.

Il suffit donc d'un constat : reconnaître que le progrès scientifique influence l'Histoire, mais que l'Histoire ne se réduit pas à cette influence. Les progrès économiques, ceux des mœurs et du droit n'obligent pas à revenir à un dogmatisme du Progrès, avec majuscule. En revanche, il faudra, comme disait Raymond Aron, vivre avec les *« désillusions du progrès »*.

Quant au progrès moral, il est d'une autre nature puisqu'il tient aux individus. *« Pour que la loi du progrès existât,* rappelait Baudelaire, *il faudrait que chacun voulût la créer. »* Le monde moderne incitera-t-il les hommes à mieux faire leur salut ou leur devoir ? Nous n'en savons rien. Le mieux consiste modestement à l'espérer et à y travailler. Revenir à cette sagesse ancienne et naturelle sera toujours un progrès.

Jean-Claude Casanova est directeur de la revue « Commentaire »

PROCHAIN ARTICLE :
« L'Histoire comme tragédie », par William Pfaff

SFP : pour sortir de l'impasse

par Michel Bassi

L'ALTERNATIVE pour la SFP est claire, au point où en sont arrivées les choses : ou le plan Butler – du nom du seul repreneur sérieux qui se soit présenté –, ou la liquidation pure et simple de l'entreprise. Les combats d'arrière-garde n'y pourront rien changer.

Chacun comprendra combien cette brutale constatation peut coûter à l'avant-dernier président de la SFP que je suis. Attaché par toutes mes fibres à cette extraordinaire entreprise et aux hommes qui la constituent, j'ai pensé, dans l'exercice de mes fonctions, qu'une autre solution était possible. Je crois toujours qu'elle l'était. J'estime qu'elle ne l'est plus. Il s'agit aujourd'hui de regarder la réalité en face, et de chercher les moyens de préserver ce qui peut l'être.

C'est pourquoi, nonobstant convictions ou espoirs passés, on doit souhaiter que Walter Butler réussisse, à la seule – mais essentielle – condition qu'une solution satisfaisante pour tous soit apportée au problème posé : l'impasse sociale que représente la réduction drastique des effectifs. On ne privatise pas contre les salariés. C'est pourquoi, après six mois de silence, je me suis résolu à prendre la plume. En toute indépendance.

Balayer l'hypothèse de la liquidation, comme impossible pour des raisons politiques, c'est, me semble-t-il, se boucher les yeux. L'Etat, soumis à une pression grandissante des autorités de Bruxelles, cherche à se dégager le plus vite possible. S'il accepte, ce qui n'est pas encore le cas, le projet de Walter Butler, il ajoutera une somme supérieure à 1 milliard de francs aux quelque 3 milliards qu'il a déjà injectés dans la SFP au fil des ans. De plus, il accordera un plan FNE dérogatoire, en contravention aux règles qu'il s'est imposées. L'effort est donc considérable. Philippe Douste-Blazy a indiqué à Hourtin que la privatisation était *« l'unique option propre à assurer l'avenir de la SFP »*. Le refus, ou le rejet, de ce que le gouvernement estime une proposition très généreuse pourrait conduire à l'arrêt de toute tentative de sauvetage, c'est-à-dire à la liquidation. La tentation existe, elle est forte. La nier serait irresponsable.

Mais le plan Butler a-t-il les qualités nécessaires ? Pendant les deux années et demie passées à la tête de la SFP, chargé de préparer la privatisation de l'entreprise, j'ai travaillé à un tout autre processus que celui finalement choisi par la tutelle.

Il en a été décidé autrement. Dont acte. Pourquoi alors me rallierais-je au plan Butler amélioré ? Pas seulement parce que toute solution raisonnable me semble préférable à la liquidation de la première entreprise française de production et de prestations audiovisuelles. Mais parce que ce plan contient des aspects positifs.

J'avais réorganisé la SFP en trois pôles. M. Butler les conserve. Et manifeste fermement l'intention de maintenir l'intégrité de l'entreprise et de la faire marcher. J'avais souhaité, puisqu'il fallait réduire les effectifs pour revenir à l'équilibre, un plan FNE dérogatoire. M. Butler est peut-être en mesure de l'obtenir, ce qui représentera une bonne issue pour plus de 250 salariés. J'avais envisagé, pour le personnel des studios, une an*nualisation progressive du temps* de travail. M. Butler reprend cette idée. J'avais prévu une alliance capitalistique avec TDF qui aurait permis de dégager pour la SFP un cash substantiel. Les choses étaient alors près d'aboutir.

Je comprends qu'aujourd'hui TDF ne maintient plus son intérêt pour ce projet. Ce qui ôte à M. Butler une intéressante ouverture. J'ai parlé d'un projet Butler amélioré. Il s'agit de ses dispositions sociales. Il ne m'appartient pas de me prononcer sur les aspects strictement financiers de la proposition, que j'ignore au demeurant, ni sur le montant des sommes affectées aux mesures prévues. J'imagine que leur utilisation sera soumise aux contrôles les plus stricts.

En revanche, dans le cadre général du projet Butler, il me semble que l'on peut faire plus et mieux pour gérer les reconversions. Le projet Butler propose la mise en place d'une association de reconversion professionnelle qui aurait pour mission d'intégrer temporairement au sein d'une structure associative, et en qualité de salariés en période de préavis prolongé, les licenciés de la SFP. Ils seraient appelés à travailler à la définition et à la conduite d'un projet collectif ou individuel de reclassement. Je pense qu'il faut aller plus loin, pour sortir de l'impasse actuelle. C'est-à-dire obtenir l'accord des salariés et de leurs représentants.

Le monde de l'audiovisuel français doit désormais vivre selon les normes de fabrication internationales, qui permettent à tout diffuseur (chaînes de TV et distributeurs de cinéma) de choisir, de manière indépendante, sa ou ses sociétés de production ainsi que les équipes créatives et les moyens techniques, en faisant appel, en tant que de besoin, à des sociétés de prestations spécialisées.

Je suggère la création d'une agence prenant en charge en priorité les salariés dont le contrat de travail avec la SFP serait rompu, mais ouverte par la suite à tous les intermittents du spectacle

Ce qui interdit, qu'on le veuille ou non, la généralisation des contrats à durée indéterminée plein temps établis pour les salariés des activités du spectacle.

Et ce que traduit le plan Butler : pour faire fonctionner la SFP, il estime n'avoir besoin que de 444 permanents – contre quelque 1 050 aujourd'hui.

Pour résoudre le problème ainsi posé, je suggère la création d'une agence prenant en charge en priorité les salariés dont le contrat de travail avec la SFP serait rompu, mais ouverte par la suite à tous les intermittents du spectacle. Cette agence leur garantirait une activité professionnelle minimale de sept cent heures auprès des sociétés de production, leur assurant un revenu équivalent à leur situation salariale antérieure.

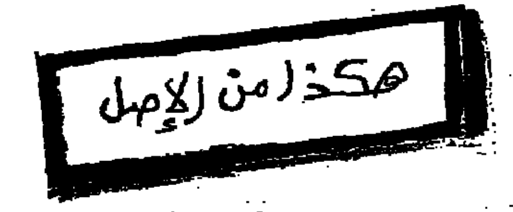
Elle aurait aussi pour mission de favoriser une qualification ou une évolution des personnels vers d'autres branches du secteur pour ceux qui le souhaiteraient. Elle utiliserait, pour leur promotion, les moyens techniques modernes : Internet, CD-ROM, Minitel, etc.

J'estime d'ailleurs que ce type d'agence pourrait être aussi créé dans d'autres secteurs de l'industrie, afin de préserver et de faire évoluer les savoir-faire, en évitant les traumatismes dus aux licenciements.

Il va de soi que le principe et les modalités de cette initiative devraient être discutés avec les organisations syndicales et agréés par l'Etat, s'agissant notamment de son *financement. Mais les sommes* énoncées dans le projet Butler doivent permettre d'en assurer le démarrage.

Les difficultés, d'autres diraient le drame, que vit la SFP illustrent le paradoxe majeur de cette fin de siècle, dans ce secteur de l'activité économique : l'espace audiovisuel est en expansion rapide. Et pourtant, l'industrie technique française correspondante est en pleine crise. Si l'on n'y prend garde, un jour viendra où les producteurs nationaux n'auront d'autre solution que le recours à des prestataires étrangers. Un pan entier de la chaîne audiovisuelle nous échappera. Et la fameuse exception culturelle n'aura même plus de sens.

***Michel Bassi** est président du Palais du cinéma et ancien président de la SFP.*



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

La fragile renaissance de l'Etat cambodgien

QUE RESTE-T-IL des Nations unies au Cambodge ? Après la spectaculaire mobilisation internationale de 1993, où sont les acquis irréversibles et les avancées intouchables dans ce pays khmer qui fut, l'espace d'une saison, un laboratoire du nouvel ordre mondial de l'après-guerre froide ? Le recul de trois ans permet de dresser un premier bilan de cette tentative d'enraciner en terre asiatique un modèle politique – l'Etat de droit – dont l'objectif affiché était de prévenir le retour des Khmers rouges mais dont l'inspiration occidentale n'est pas sans soulever maintes difficultés.

« Les accords de Paris de 1991 ont consacré le retour de l'Occident au Cambodge. Maintenant, on réexpulse progressivement l'Occident du pays », répond à sa manière un ambassadeur européen à Phnom Penh. Abrupt, ce jugement est répandu dans la capitale cambodgienne. Chaque mois qui passe voit en effet la réaffirmation d'une conception traditionnelle du pouvoir, mettant à mal les belles intentions libérales inscrites dans des documents officiels destinés à séduire les donateurs étrangers.

La laborieuse réforme de l'Etat en est un exemple criant. Voilà une institution naufragée. Grevé par le fardeau des dépenses de l'armée et de police (plus de la moitié du budget national), anémiée par l'absence d'une relève de génération (la pyramide des âges des fonctionnaires fait apparaître un vide dans la classe des 30-40 ans), l'administration est aussi pléthorique que famélique au Cambodge. Le salaire moyen étant dix fois plus élevé dans le secteur privé que dans la fonction publique (100 francs par mois), les « agents de l'Etat » se contentent de venir pointer au bureau avant de disparaître dans la nature en quête d'une vraie source de revenu. On les retrouvera chauffeurs de taxi ou cuisiniers...

AFFAIRISTES

Les autorités actuelles, en liaison avec la communauté internationale, s'efforcent certes de remettre la machine en état de marche. Un projet de réforme prévoit une sévère cure d'amaigrissement (20 % des effectifs) tandis que des experts travaillent à la refonte des organigrammes. Pourtant, ces belles constructions laissent sceptiques. Dans une institution segmentée en clans – l'amalgame entre les factions royalistes et ex-communistes ne s'opère que très laborieusement – une purge aussi brutale relève de la gageure, à deux ans d'élections législatives où chacun cherchera avant tout à flatter sa clientèle d'obligés. On attend donc...

Cet effort de reconstruction est rendu encore plus aléatoire par les travers de l'élite politique : corruption, contrats occultes, laxisme à l'égard de la déforestation sauvage – véritable calamité nationale – ou du blanchiment de l'argent de la drogue venant du « Triangle d'or »... Ces maux nourrissent des récriminations affligées sur l'inexistence d'un sens de l'intérêt général au Cambodge. *« 70 à 80 % des ministres du gouvernement sont sous influence d'affairistes »*, estime un responsable cambodgien bien placé.

Un tel empressement à se servir tranche avec les lenteurs, voire les ratés, du processus d'édification d'un Etat de droit. La justice reste sous haute surveillance. La Cour constitutionnelle n'est toujours pas réunie. L'activité législative somnole, notamment à cause d'une extravagante contrainte de quorum. Toutes ces carences contribuent à faire dangereusement pencher l'équilibre des pouvoirs en faveur d'un exécutif où les ex-communistes du PPC ont réinstauré leur omnipotence en se jouant de la pusillanimité des chefs royalistes. Aussi assiste-t-on depuis plus d'un an à l'émergence d'un climat malsain pour les libertés avec l'intimidation d'opposants ou l'arrestation – voire l'assassinat – de journalistes. Les serviteurs de l'Etat, eux, sont protégés par une étonnante loi de 1994 leur assurant une quasi-impunité.

Sans doute faut-il ne pas assombrir exagérément le tableau et éviter de verser dans le catastrophisme d'un certain discours dépité sur le Cambodge. S'il sert à justifier bien des errements, le rappel de l'état de néant d'où vient ce pays n'est pas inutile. Une société désarticulée, une élite décapitée, une administration soviétisée pendant plus d'une décennie, une conscience nationale foncièrement malade et taraudée par la diabolisation du Vietnamien : l'accumulation de ces handicaps ne permettait pas au Cambodge de se relever instantanément de ses ruines. Le pays est convalescent, et ce n'est déjà pas si mal.

MALADRESSES INTERNATIONALES

Les inclinations liberticides de certains secteurs du régime sont incontestables et inquiétantes. Mais elles continuent de se heurter à une petite « société civile » forte de journaux et d'un tissu associatif vigilant. Soucieuse de protéger cet embryon de pluralisme, l'ONU a laissé à Phnom Penh un observatoire des droits de l'homme – menacé un moment mais encore en place – informant instantanément l'opinion internationale des dérives observées ici et là.

L'enracinement de l'état de droit est un combat de longue haleine. Il sera d'autant plus assuré que le pays aura digéré l'imposante intervention de l'ONU, ses dollars et ses modèles étrangers. Or à trop avoir voulu faire du Cambodge un cas d'école, la communauté internationale a multiplié les maladresses. Après la prodigalité financière et une insensée course à l'affichage – *« A aucun moment, les bailleurs de fond ne se sont posés le problème de la capacité d'absorption du pays »* commente amèrement un responsable à Phnom-Penh du Programme des nations unies pour le développement (PNUD) –, voilà que l'on pointe un index sentencieux. On découvre que le Cambodge n'est pas le bon élève que l'on espérait et on exige des comptes. Sans doute a-t-on raison de conditionner une telle aide à des comportements irréprochables en matière de transparence des circuits de décision, de respect de l'environnement et de réformes administratives. Mais le crédit de l'ONU aux yeux des Cambodgiens aurait gagné à plus de cohérence.

Les dirigeants de Phnom Penh jouent apparemment toujours le jeu – ils n'ont guère le choix – mais ils n'en pensent pas moins. Déjà affleurent ici et là des propos anti-occidentaux que ne renieraient pas des théoriciens des « valeurs asiatiques » comme le Singapourien Lee Kwan Yew ou le Malaisien Mahathir Mohammad. La « ré-asiatisation » du Cambodge post-onusien est en marche. Elle est inévitable et, surtout, souhaitable. Car s'il doit être prouvé que le discours sur les « valeurs asiatiques » – entendues comme justifiant le despotisme – est une imposture, seul un Cambodge pleinement redevenu lui-même pourra en administrer la leçon. Là sera le vrai succès de la greffe de 1993.

Frédéric Bobin

Le Monde

ÉDITORIAL

Manœuvres électorales

EN 1987, Jacques Chirac, alors premier ministre, reprochait aux socialistes d'avoir, deux ans plus tôt, en instaurant la représentation proportionnelle pour l'élection des députés, permis à l'extrême droite d'acquérir *« la respectabilité, la notoriété qu'implique un groupe parlementaire important »*. Neuf ans plus tard, le président de la République envisage – comme le révèlent les propos tenus jeudi 5 septembre par Alain Juppé aux responsables de la majorité parlementaire – d'introduire dans le mode de désignation de l'Assemblée nationale une dose de proportionnelle, dont la première conséquence serait d'assurer au Front national, sinon l'accès au Palais-Bourbon, du moins un nombre de sièges suffisamment « important » pour y constituer un groupe et peser sur les débats.

François Mitterrand en 1985, Jacques Chirac en 1996 : un même souci – éviter la déroute de la majorité et échapper à la cohabitation avec le camp adverse –, une même méthode. Comme l'avait observé en son temps le général de Gaulle, quelques années avant de changer lui-même le mode de scrutin en 1958 : *« Quand on veut changer le système électoral, on appelle cela une réforme. En réalité, chaque parti voit les réformes électorales uniquement sous l'angle de son intérêt particulier. »* A la lumière de cette sage observation, l'intention présidentielle se révèle sans mystère.

Elle n'est certes pas, à proprement parler, de favoriser l'extrême droite, comme François Mitterrand n'avait pas hésité à le faire pour tenter d'empêcher la droite d'obtenir la majorité en 1986. Partant, cette fois, du constat que le Front national a toute chance de revenir à l'Assemblée nationale même avec le scrutin majoritaire, si l'on en juge par les sondages d'intentions de vote, le pouvoir choisit de s'y résigner en faisant élire une partie des députés à la proportionnelle, avec l'arrière-pensée que cette bonne manière faite aux électeurs de Jean-Marie Le Pen pourra les disposer favorablement envers le RPR, face à la gauche, là où le scrutin majoritaire sera maintenu.

Le calcul de Jacques Chirac aujourd'hui rejoint en revanche celui de François Mitterrand il y a onze ans, en l'inversant, sur un autre aspect. La proportionnelle, surtout si le système retenu est celui que Charles Pasqua a suggéré au chef de l'Etat – scrutin de liste dans les départements les plus peuplés, majoritaire dans les autres – aurait pour effet de libérer les communistes, mais aussi les Verts, de toute obligation d'alliance avec les socialistes. Ainsi, l'effet de division de la représentation proportionnelle, qui incite les partis à rivaliser, jouerait en 1998 contre le PS comme il avait failli priver, en 1986, le RPR et l'UDF de la majorité.

Cadeau fiscal aux salariés les plus et les moins favorisés, clin d'œil à l'extrême droite, manœuvre électorale pour mettre des bâtons dans les roues du PS : le pouvoir se jugerait-il lui-même réduit à des expédients peu glorieux pour éviter un triomphe de la gauche dans un an et demi ?

Ouverture, *par Calligaro*



DANS LA PRESSE

LIBÉRATION
Laurent Joffrin
■ Petit à petit s'impose une idée nouvelle qui dépasse la stérile opposition entre la *« pensée unique »*, maastrichtienne en diable, et *« l'autre politique »*, hostile à l'Europe : c'est précisément pour sauver la monnaie unique, et donc la construction européenne, qu'il faut changer de politique. La baisse des impôts y pourvoira, dit-on. Mais pourra-t-on se passer d'un assouplissement de la politique monétaire, d'une relance de la demande et d'une discussion franche avec l'Allemagne sur l'Europe à construire ? A entendre Alain Juppé, il faut le craindre, la question ne sera pas posée.

■ **EUROPE 1**
Alain Duhamel
Un des grands handicaps du gouvernement Juppé est que les Français sont persuadés qu'il favorise les plus privilégiés et sacrifie les plus modestes, bref qu'il accentue les inégalités. Les mesures fiscales annoncées ont pour objectif majeur de tenter de démontrer le contraire, en accordant la priorité aux familles modestes et aux salariés. La démonstration sera-t-elle efficace ?

■ **FINANCIAL TIMES**
Quel que soit son coût humain et matériel, la crise en Irak a déjà fait une importante victime institutionnelle. Le Conseil de sécurité de l'ONU, considéré jusqu'à récemment comme l'organe chargé de donner son insigne de gendarme du monde aux Etats-Unis ou à tout autre pays candidat à ce rôle, a abdiqué cette prérogative. Pour le meilleur ou pour le pire, les Etats-Unis ont lancé leurs attaques aériennes contre l'Irak sans chercher à obtenir l'approbation du Conseil.

Le courage du relatif

DE GRANDES CULTURES se sont développées sans connaître ce que l'Occident appela longtemps « le » progrès. La Chine classique, en se représentant la réalité comme un processus, conçoit la réussite ou l'échec, l'ascension ou le déclin, la prospérité ou la misère. Elle sait évidemment ce que peuvent signifier « des » progrès – locaux, temporaires –, mais elle n'a pas forgé une conception « du » progrès comparable aux nôtres. L'Inde traditionnelle, de manière plus radicale, est convaincue que le monde régulièrement se dissout, que toute trace s'efface, et que toute histoire s'annule. Dans une telle perspective, on peut toujours faire état d'améliorations, çà ou là, on peut compter les points marqués ou perdus dans une bataille quelconque, mais il n'y a pas de place pour une représentation du progrès.

Distinguons donc nettement « un progrès » et « le progrès ». Le terme est identique, l'idée fort différente. Relative dans un cas, absolue dans l'autre, elle est vue sous des angles dissemblables. Ses trois constituants indispensables demeurent pourtant toujours les mêmes : il faut d'abord un but, un objectif à atteindre, jugé préférable à d'autres, constitué en horizon. Il faut aussi un chemin, pouvant conduire de la situation présente à cet horizon désiré. On juge qu'il y a « progrès » chaque fois qu'une avancée est constatée sur la route en direction du but. Bien sûr, ce jugement requiert – c'est le troisième et dernier élément – des « instruments » de mesure et d'interprétation, des grilles de lecture et des échelles d'évaluation permettant d'estimer *comment* tel ou tel événement rapproche de tel ou tel but – à quel point, à quelle vitesse, pour quelle raison, etc.

LA TRANSCENDANCE S'ÉTEINT

Cette définition générale vaut partout. L'idée occidentale du progrès s'est singularisée en inventant des horizons que l'on croyait transcendants, des chemins que l'on jugeait capables de drainer toute l'humanité, et des échelles de mesure que l'on affirmait infaillibles. Le progrès, en ce sens, conduisait tout le genre humain vers un avènement ultime, qui s'est appelé notamment règne de Dieu, gouvernement de la raison, triomphe des sciences ou avènement de la société sans classe.

L'existence d'une seule et même route – débouchant un jour, après quelques détours, sur un achèvement unique – justifiait le zèle des missionnaires, la peine des éducateurs, les veilles des savants, l'ardeur des militants. On espérait voir se casser en deux l'histoire du monde, on croyait plus modestement que le sort de tous, universellement, allait pouvoir au fil du temps s'améliorer de manière définitive.

Ces convictions vacillent. Rédemption et révolution étaient déjà bien faibles. Le progrès à son tour donne des signes de fatigue. Parmi les causes d'une telle situation, où se mêlent des temporalités disparates, figurent, en bref et en vrac : la mutation des croyances religieuses, la méfiance croissante envers les sciences et les techniques, la chute des régimes communistes, la perte d'audience des hommes politiques, la précarité des emplois... – chacun complétera la liste. Dénominateur commun de ces éléments : l'avenir s'éclipse, et la transcendance s'éteint. Faut-il en conclure que toute lutte est vaine ? Que sans « le » progrès plus rien ne vaut ? Que désormais c'est chacun pour soi ? Qu'il n'y a plus d'espoir pour tous ? Une fois les idéologies finies, on pourrait enfin rentrer à la maison, mettre les étrangers dehors et cultiver chacun ses racines ? Ce serait aller trop vite.

PROGRÈS PLURIELS

Admettons que l'idée européenne-occidentale du progrès soit réellement à l'agonie : le grand rêve de la délivrance par la grâce de la technique s'estompe, toutes les formes d'absolu s'étiolent, et l'on cesse de croire que l'histoire ait un sens. Il nous restera désormais ce que les autres civilisations ont toujours connu : les progrès pluriels et circonscrits, les actions locales, les cas singuliers, les solutions spécifiques. Nous aurons toutefois à nous défaire du fantôme du progrès, qui s'étend désormais sur le monde entier. Nous serons sans horizon ultime, sans ligne droite, sans délivrance. Mais pas sans activité ni sans espoir. Il nous restera à inventer le courage du relatif.

Car, même sans marche de l'histoire ni regard de la Providence, même sans dogme établi ni éternité assurée, on persistera à penser comme une évidence sans ombre que c'est « un progrès » quand des hommes ne meurent plus de faim, que des guerres cessent ou s'évitent, que des enfants apprennent à lire, que des démocraties remplacent des dictatures, que des droits sont respectés, que des libertés sont étendues, que des injustices sont réparées... – chacun, là aussi, complétera la liste. On affirmera toujours que de tels progrès valent qu'on se batte, même si l'on ne dispose plus d'un cadre général pour les ranger, chacun à leur place, dans un dessein d'ensemble. Il se pourrait que le monde soit dépourvu de sens, que l'unité lui fasse défaut. Ce n'est pas une raison pour renoncer à construire, pour quelque temps, dans un coin, une bribe d'humanité.

Roger-Pol Droit

DISPARITIONS

■ **LE GÉNÉRAL FRANÇOIS VALLAT** est mort, jeudi 5 septembre, à Paris, à l'âge de cinquante-sept ans, des suites d'un cancer. Né le 19 novembre 1939 à Chartres (Eure-et-Loir), ancien élève de l'Ecole de l'air à Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône), François Vallat a servi dans plusieurs escadres de chasse à Tours, Metz, Bremgarten et Toul. En 1972, il commande l'escadron de chasse « Alpes », à Colmar, avant d'être aide de camp de Georges Pompidou, puis de Valéry Giscard d'Estaing à l'Elysée. En 1977, il commande la 5e escadre de chasse à Orange. Après avoir occupé plusieurs postes à l'état-major de l'armée de l'air, François Vallat commande la base de Cazaux en 1982 et devient, avec le grade de général de brigade aérienne, chef de la division des forces nucléaires à l'état-major des armées. En 1987, il commande la IIe région aérienne et en 1989, avec le rang de général de corps aérien, il devient major général de l'armée de l'air. Il est nommé commandant la défense aérienne à Taverny (Val-d'Oise) en 1991. Elevé au rang de général d'armée aérienne en 1995, il est nommé inspecteur général des armées (air). Titulaire de plusieurs décorations étrangères, le général Vallat était commandeur de l'ordre national du Mérite et commandeur de la Légion d'honneur.

■ **CLEM THOMAS**, ancien capitaine de la sélection galloise de rugby, est mort à l'hôpital de Swansea (pays de Galles), à l'âge de soixante-sept ans. Le joueur, qui avait successivement occupé le poste de troisième ligne à Cambridge, aux Barbarians, aux Harlequins et au London Welsh, avant de terminer sa carrière à Swansea, avait été sélectionné à vingt-six reprises dans l'équipe galloise entre 1949 et 1959. Il s'était particulièrement illustré contre la Nouvelle-Zélande en 1953. Il avait ensuite exercé les professions de boucher, commissaire-priseur et journaliste. Candidat libéral aux élections législatives de 1974, il avait frôlé les 20 % des voix dans sa circonscription de Gower.

NOMINATIONS

Cour des comptes

Patrick Mordacq a été nommé conseiller-maître à la Cour des comptes par le conseil des ministres du mercredi 4 septembre, sur proposition de Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

[Né le 20 mai 1934 à Bordeaux, Patrick Mordacq sort de l'ENA en 1962. Il est chargé de mission, puis adjoint au chef du service économique du commissariat général du plan d'équipement et de la productivité (1963-1967). Il devient chargé de mission au cabinet du ministre de l'équipement et du logement François Ortoli, puis de son successeur, Robert Galley (1968). Il est ensuite chef du bureau des investissements étrangers à la direction du Trésor (1969), rapporteur général adjoint de la commission de l'industrie pour le VIe Plan (1970), chef du bureau des prêts, aides et garanties aux entreprises, à la direction du Trésor (1971) et administrateur de la Société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières (1971-1974). Il occupe la fonction de directeur financier et administratif au groupe Jacques Borel International (1974-1977), avant de devenir chef du service du financement du commissariat général du plan d'équipement et de la productivité (1977), puis conseiller financier près l'ambassade de France à Bonn (1979). Il est, successivement, chef de la mission de contrôle des activités financières à la direction du Trésor (1984-1986), commissaire du gouvernement auprès du Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance (1984-1986) et secrétaire général de la Commission des opérations de Bourse (1986-1991). Depuis 1991, il est administrateur de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et conseiller financier près des ambassades de France en Pologne, en Roumanie et en Bulgarie.]

Épiscopat

Le Père Maurice Fréchard a été nommé par le pape, vendredi 6 septembre, archevêque d'Auch (Gers). Il était supérieur au séminaire des missions de Chevilly-Larue (Val-de-Marne). Il succède à Mgr Gabriel Vanel, démissionnaire depuis mars 1996.

[Né le 3 juillet 1928 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), Maurice Fréchard est entré en 1948 au noviciat de la congrégation missionnaire du Saint-Esprit. Il a fait ses études de philosophie et de théologie à l'université grégorienne et au séminaire français de Rome. Licencié en théologie, ordonné prêtre en 1955, il a été professeur au séminaire du Saint-Esprit à la Croix-Valmer (Var), puis au séminaire des missions de Chevilly-Larue. Il est retourné en 1969 au séminaire français de Rome pour y exercer, de 1982 à 1994, les fonctions de recteur. Il a ensuite passé un an à la Maison Saint-Augustin, premier cycle de formation des prêtres du diocèse de Paris.]

Le Père Olivier de Berranger a été nommé, vendredi 6 septembre, évêque de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Il était secrétaire du comité épiscopal de la coopération missionnaire et directeur des Œuvres pontificales missionnaires. Il succède à Mgr Guy Deroubaix, décédé le 8 janvier 1996.

[Né le 10 novembre 1938 à Courbevoie (Hauts-de-Seine), Olivier de Berranger a fait ses études au grand séminaire du Prado et à l'université grégorienne à Rome. Licencié en théologie, ordonné prêtre en 1964 pour le diocèse de Versailles, il a été en paroisse à Houilles (Yvelines), puis a enseigné au séminaire du Prado à Limonest (Rhône) et au séminaire Saint-Irénée (diocèse de Lyon). En 1976, il est parti en Corée du Sud comme prêtre *Fidei donum*, chargé pour le diocèse de Séoul de la formation des prêtres et de l'aumônerie du mouvement des travailleurs chrétiens. De retour en France en 1993, il a été nommé secrétaire du comité épiscopal de la coopération missionnaire, organisant notamment le grand congrès missionnaire de Lourdes en novembre 1994.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 5 septembre sont publiés :

● **« Vache folle »** : un arrêté du 28 août suspendant la mise sur le marché de produits cosmétiques et de produits d'hygiène corporelle contenant des extraits bovins, ovins et caprins non conformes à certaines conditions.

● **Assurance-maladie** : un arrêté portant répartition entre les régimes obligatoires d'assurance-maladie et maternité du déficit de l'assurance personnelle pour l'exercice 1995.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

– Bienvenue à bord !

Claire DUYCK

est née le 4 septembre 1996,
chez Alexandre et Sylvie.

Leurs amis de la soixante-neuvième promotion de l'ESJ de Lille
leur souhaitent des tonnes de bonheur.

Anniversaires de naissance

– Bon anniversaire,

Papa, Pierre.

Annie et Jean-Pierre,
Guy et Hélène,
Liliane et Jean-Pierre,
Jean-Claude et Nadia.

Joyeux anniversaire,

Pépère.

Luc, Olivier, Aurélie, Nicolas, Clément, Sophie, Jasmine ...et Lewis.

Mariages

Catherine et Yves LEON,
Malté et Gérard PELEN,

sont heureux d'annoncer le mariage de *leurs enfants*,

Marie et Loïc,

qui sera célébré le samedi 7 septembre 1996, à 14 heures, en la basilique Saint-Victor, à Marseille.

Décès

– Le président de l'université Paris-VII-Denis-Diderot,
Le vice-président du conseil scientifique,
Ses collègues et amis,
ont appris avec grande tristesse le décès de

Claude AMIEL,

survenu le 7 août 1996, et s'associent à la peine de sa famille.

– M. et Mme Ralph L. Hodara,
M. Christian Y. Hodara,
M. et Mme Alain Hodara
et leurs enfants,
M. et Mme Daniel Kosossey
et leurs enfants,
Les familles Azicri et Calatchi,
ont la douleur de faire part du décès, le 5 septembre 1996, de

Mme Léon AZIGRI,
née ALBA AMADO,

leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère et parente.

Les obsèques auront lieu le lundi 9 septembre, au cimetière parisien de Pantin.

On se réunira à 15 heures, à la porte principale.

Ni fleurs ni couronnes.

34, rue du Docteur-Blanche,
75781 Paris Cedex 16.

– Le président de l'université Paris-VII-Denis-Diderot,
Le directeur de l'UFR études anglophones,
Le directeur de l'UFR de linguistique,
Ses collègues et amis,
ont appris avec grande tristesse le décès de

Jacques BOULLE,

survenu le 17 août 1996, au Bois-Plage-en-Ré.

La mise en bière a eu lieu à Saint-Martin-de-Ré, le 20 août, et a été suivie d'un service protestant.

L'incinération a eu lieu le même jour à La Rochelle.

Pour rendre hommage à l'un de ses membres fondateurs, le centre culturel franco-vietnamien organisera la cérémonie du quarante-neuvième jour à la pagode Truc Lâm, à Villebon-sur-Yvette, 9, rue de Neuchâtel, le 6 octobre, à 15 heures.

– Le président de l'université Charles-de-Gaulle-Lille-III,
L'UFR d'études romanes, slaves et orientales de l'université,
La section polonaise de l'UFR d'études romanes, slaves et orientales de l'université,
L'ensemble des personnels enseignants et de gestion de l'université,
ont le regret de faire part du décès de

Vencelas GODLEWSKI,
professeur de littérature
et civilisation polonaises.

Ses obsèques auront lieu à Villard-de-Lans, le vendredi 6 septembre 1996, à 15 heures.

– Le professeur

Vencelas GODLEWSKI

n'est plus.

Le professeur Vencelas Godlewski, professeur de littérature et civilisation polonaises à la faculté des lettres, puis à l'université Charles-de-Gaulle-Lille-III, pendant plus de quarante ans, s'est éteint à Amélie-les-Bains, le samedi 31 août 1996, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Ses obsèques auront lieu à Villard-de-Lans, le vendredi 6 septembre, à 15 heures.

– Jacques et Denise Grynbaum,
ses parents,
Lucie Maiques Grynbaum,
sa femme,
Manuel et Vincent,
ses fils,
Michel et Laure,
ses frère et sœur,
Julie, Elise et Antoine,
ses nièces et neveu,
Les familles Beckouche, Grynbaum, Somer et Szczercowski,
ont la douleur de faire part du décès de

Joël GRYNBAUM,

le 5 septembre 1996, à l'âge de quarante-huit ans.

Une cérémonie aura lieu à la levée de corps le lundi 9 septembre, à 13 h 30, au funérarium de l'institut Gustave-Roussy de Villejuif, suivie de l'inhumation au cimetière parisien de Bagneux à 14 h 45.

118, rue de Turenne,
75003 Paris.

– Mme Muriel Paumard,
son épouse,
Mathieu,
son fils,
Mme Martine Paumard,
sa mère,
M. et Mme Gilles Paumard,
ses frère et belle-sœur,
Mme Nadine Moins,
sa belle-mère,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Marc PAUMARD,

survenu le 3 septembre 1996, à l'âge de trente-six ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 9 septembre, à 9 heures, en l'église Saint-François-de-Sales, 15-17, rue Ampère, Paris-17e.

51, rue de Naples,
75008 Paris.

– Le directeur général de la branche pâtes et plats cuisinés du groupe Danone,
Le directeur général de Birkel Sonnen Bassermann,
Tous ses collègues et amis,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Jean-Marc PAUMARD,
directeur du groupe Danone,

survenu à Paris, le 3 septembre 1996.

L'estime, l'amitié et la fidélité accompagnent leurs condoléances et leur sympathie à toute sa famille.

– Bordeaux. Bergerac. Asnières. Orthez.

Mme Henri Pouyanne,
son épouse,
Christine et Gilles Clamens, Dorothée, Marion et Mathias,
Patrick et Andrée Pouyanne et Julien,
ses enfants et petits-enfants,
Louis et Résie Pouyanne,
ses frère et sœur,
Les familles Pouyanne, Frossard et Gardies,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Henri POUYANNE,
neurochirurgien des hôpitaux,

survenu dans sa quatre-vingt-quatrième année, le 2 septembre 1996.

Selon sa volonté, il a été incinéré.

Un service religieux pourra nous rassembler, le 28 septembre prochain, à 16 heures, au temple de la Fondation John-Bost, à La Force.

Des dons peuvent être adressés à la Fondation John-Bost, 24130 La Force.

– *Il a plu au Seigneur de rappeler à lui*

Mme Maurice
RIBADEAU DUMAS,

décédée subitement à Bayonne, le 3 septembre 1996, munie des sacrements de l'Eglise.

De la part de

M. Maurice Ribadeau Dumas,
M. et Mme Edouard Ribadeau Dumas,
M. et Mme Alain Romatet,
Mme Serge Aladjidi,
M. et Mme Denis Huot,
M. et Mme Bernard Ribadeau Dumas,
Sœur Odile Ribadeau Dumas,

Ses enfants,
Ses trente petits-enfants,
Ses trente-huit arrière-petits-enfants,
M. et Mme Jean de Lestrange, leurs enfants et petits-enfants,
Sa fidèle Anna Mendes.

La cérémonie religieuse, présidée par le Père Olivier Ribadeau Dumas, aura lieu le samedi 7 septembre, à 11 heures, en l'église Saint-Léon, 1, place du Cardinal-Amette, Paris-15e.

– Les familles Stefanaggi et Romani,
Ginette Stefanaggi,
son épouse,
Marie-Angèle, Rémi et François,
ses enfants,
Pierre, Léna et Félix,
ses petits-enfants,

ont *la tristesse de faire part du décès, le* 1er septembre 1996, à Ajaccio, de

Dominique STEFANAGGI,
avocat honoraire
à la cour d'appel de Paris,

dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques ont eu lieu dans son village natal, à Vero, Corse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Résidence des Iles,
Monte-Cristo,
20000 Ajaccio.

Jacques WENGER

s'est éteint le 29 août 1996.

Chiara, Vincent,
Les familles Wenger, Argelli,
Et ses amis.
Tes lumières à jamais dans nos cœurs.

Anniversaires de décès

– A la mémoire de

Françoise GIRAULT,

arrachée brutalement à la vie, le 6 septembre 1976, à l'âge de toutes les espérances : elle allait avoir vingt ans...
Elle reste à jamais dans nos cœurs.

– Ramonville. Paris.

Le 7 septembre 1987,

Michel MARTINEZ,
docteur en médecine,
interne en psychiatrie,

nous quittait accidentellement.

Ses parents, sa sœur, son frère, sa famille et ses amis se souviennent.

– Il y a un an, le 7 septembre 1995,

Philippe MOREAU

nous quittait.

Sa famille,
Ses amis,
ne l'oublient pas.

Une messe sera célébrée le samedi 7 septembre 1996, à l'église Saint-Merri.

Remerciements

– Dans l'impossibilité de répondre individuellement aux innombrables marques de sympathie et d'amitié reçues lors de la disparition de

M. Samuel M. TOLEDANO,
ancien secrétaire de la Fédération
des communautés juives d'Espagne,

les familles Toledano, Marques et Lasry prient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine de trouver ici l'expression de leur reconnaissance émue.

Souvenir

– A l'occasion de la reprise de « La Station Champbaudet »,
tous les comédiens et l'équipe du théâtre Artistic-Athévains se souviennent de

Xavier BOUVIER,

leur ami et partenaire, disparu le 27 juillet 1996.

Avis de messe

– La cérémonie à la mémoire de

Emile NOEL,
ancien secrétaire général
de la Commission
des Communautés européennes,
ancien président
de l'Institut universitaire européen
(Florence),

disparu subitement le 24 août 1996,

aura lieu le samedi 21 septembre, à 15 heures, en l'église Saint-Etienne-du-Mont, place Sainte-Geneviève, Paris-5e.

De la part de sa famille et de ses amis.

16, rue Gracieuse,
75005 Paris.

Conférences

Féminité et masculinité :
complémentarité
ou rapport de forces ?

Michèle RAPOPORT,
psychologue.

Conférence au « Prime Hotel Empire »
3, rue de Montenotte,
75017 Paris (Métro Ternes).

Le jeudi 12 septembre 1996,
de 18 h 30 à 20 h 30.

Réservation : CNPG, 10, rue Pergolèse, 75116 Paris. Marie Nicollas : 44-17-61-07.
Participation : 40 francs.

Débats

– La revue *Passages* et *l'Association des Amis de Passages* organisent à l'occasion de la sortie du dernier numéro une soirée-débat sur le thème :

Le brouillage de l'histoire, le mardi **10 septembre 1996, à 20 heures**, autour d'Emile Malet et de la rédaction de *Passages*. Avec les interventions de Charles Melman, Serge Klarsfeld, Jean-Pierre Faye, August von Kageneck, Jean-Jacques Moscovitz, Richard Ayoun, Bernard Ullmann...

Cette soirée se tiendra dans nos locaux, 17, rue Simone-Weil, Paris-13e (métro Porte-d'Ivry, à hauteur du 79-83, avenue d'Ivry).

Réservation et inscription, tél. : 45-86-30-02 - Fax : 44-23-98-24.

Communications diverses

– L'assemblée générale de l'Association francophone des experts de la coopération technique internationale (AFECTI) aura lieu le lundi 9 septembre 1996, à l'Hôtel de ville de Paris, à 15 heures.

INDUSTRIE General Electric Company (GEC) change de directeur général, vendredi 6 septembre. Le groupe britannique spécialisé dans les équipements électroniques et la défense sera dirigé par George Simpson, cinquante-trois ans, en remplacement de Lord Weinstock, parti à la retraite à soixante-et-onze ans. ● LE GROUPE est en bonne santé avec une trésorerie considérable, des profits de 981 millions de livres pour l'exercice 1995-96, un chiffre d'affaires de près de 11 milliards de livres (88 milliards de livres) et 127 000 salariés. ● DES NÉGOCIATIONS sont engagées avec Alcatel-Alsthom concernant la fusion de leur société commune GEC-Alsthom avec le constructeur de chaudières nucléaires Framatome. ● LORD WEINSTOCK était à la tête de GEC depuis 1963. S'il a été un financier hors pair, ses qualités d'industriel ont été contestées.

Le britannique GEC est au centre des grandes manœuvres françaises

Dans le secteur nucléaire, avec la reprise de Framatome, ou celui de l'armement, avec la privatisation de Thomson, General Electric Company occupe une place décisive. George Simpson, qui remplace Lord Weinstock à la tête de la compagnie, devra consolider cet empire immense

LONDRES
de notre correspondant dans la City

L'assemblée générale des actionnaires de la General Electric Company (GEC), qui devait se tenir vendredi 6 septembre à Londres, doit introniser George Simpson, cinquante-trois ans, en remplacement de lord Weinstock, parti à la retraite, à la tête du groupe britannique spécialisé dans les équipements électroniques et la défense.

Lord Weinstock laisse à son successeur une compagnie en excellente santé sur laquelle pleuvent les louanges : des profits de 981 millions de livres (8 milliards de francs) pour l'exercice 1995-1996, en hausse de 10 % par rapport à l'an dernier et un chiffre d'affaires de près de 11 milliards de livres. *« Le point fort de GEC demeure le calibre exceptionnel de sa direction, capable d'engendrer des liquidités en ne prenant jamais de risques incontrôlés »*, explique un analyste londonien. Les trois principales divisions de la société possèdent en effet des parts de marché impressionnantes dans leur secteur : GEC-Alsthom, l'association à 50-50 avec le français Alcatel-Alsthom (chiffre d'affaires : 3,75 milliards de livres), *GEC-Marconi* (3 milliards de livres) et GPT (GEC Plessey Telecommunications), société commune avec l'allemand Siemens dans l'industrie du téléphone (1 milliard). *Enfin, lord Weinstock a* accumulé un trésor de guerre considérable de 2,5 milliards de livres alimentant les rumeurs les plus folles sur les intentions de l'entreprise.

UN HOMME À POIGNE

Le nouveau patron, George Simpson, ancien directeur général de l'équipementier Lucas Industries, ex-président du constructeur automobile Rover, possède un trait de caractère indispensable que les uns appellent la détermination, les autres la brutalité, en somme la poigne. Sa première tâche est en effet de consolider un ensemble immense, très diversifié, nébuleuse de près de deux cents sociétés *fortes de 127 000 salariés. Pour ce* faire, il peut compter sur sa formation d'expert-comptable et sur les stricts contrôles financiers imposés aux filiales, qui font l'admiration de la City. Mais il devra aussi prouver ses qualités d'industriel. La surveillance pointilleuse des frais généraux, véritable phobie de lord Weinstock, s'est faite au détriment de l'effort de recherche et de développement. GEC est au cœur d'un réseau d'alliances et de joint-ventures (sociétés communes) mais elle n'a guère innové par elle-même.

Autre défi à relever, celui du grand chambardement industriel européen, que ce soit en matière électronique ou de défense. La fu*sion éventuelle de GEC-Alsthom* avec le constructeur de chaudières nucléaires français Framatome (*Le Monde* des 1er et 2 septembre) risque de ramener sa participation dans la nouvelle entité à 37 %, ce que les managers anglais, si imbus de leur légitimité, voient d'un mauvais œil. En ce qui concerne GEC-Marconi, la priorité est d'améliorer les relations avec le ministère britannique de la défense, traditionnellement plus proche du rival British Aerospace (BAe), groupe dont il fut directeur adjoint. George Simpson va devoir également accentuer l'internationalisation de GPT, qui a enfin coupé le cordon ombilical le liant à l'opérateur British Telecom. En revanche, le nou*veau patron devrait se séparer de* l'électroménager mis sur pied avec l'aide de la General Electric américaine.

Il lui faut enfin casser la bureaucratie et les féodalités créées par lord Weinstock et renouveler partiellement un conseil d'administra*tion truffé d'anciens politiciens* conservateurs, de diplomates à la retraite et d'industriels de second rang. La controverse sur le salaire mirobolant de George Simpson *souligne aussi le problème de* l'image de marque d'une compagnie perçue comme arrogante, au point de ne pas respecter les règles du *« gouvernement d'entreprise »* qu'elle a édictées.

Marc Roche

Un million de francs de revenus mensuels

Avec son air d'homme sage, son allure timide et ses manières austères, George Simpson, à première vue, n'a rien du *« fat cat »*, le sobriquet donné aux patrons britanniques qui s'octroient des émoluments exorbitants. Pourtant, sa rémunération initiale a provoqué une levée de boucliers dans la City. Outre un salaire annuel de 600 000 livres (4,8 millions de francs), le nouveau patron de GEC devait bénéficier d'une prime substantielle si le cours en *Bourse restait supérieur de 10 %* à celui de l'indice des principales valeurs industrielles FT-SE 100 pendant six mois consécutifs.

Inquiets du battage médiatique, les investisseurs institutionnels ont contraint la GEC à changer de formule. Le 2 septembre, le conseil d'administration a annoncé que le titre devra enregistrer une meilleure performance par rapport à cet in*dice trois ans sur quatre*. La valeur totale de la feuille de paie finale de George Simpson est estimée à 1,5 million de livres.

Lord Weinstock, le financier qui détestait la City

LONDRES
de notre correspondant dans la City

Il est content, Lord Weinstock, il irradie littéralement de plaisir. Lui qui a dû traverser tant de déserts, le voilà qui couronne son départ à la retraite de la direction de General Electric Company (GEC) par l'annonce d'un projet de fusion de GEC-Alsthom avec Framatome ! Considéré comme le plus grand industriel britannique



PORTRAIT

de notre époque, Arnold Weinstock, soixante et onze ans, a bâti sur le terrain de *l'électricité et de l'électronique de défense* une entreprise aussi prestigieuse que General Electric aux Etats-Unis ou Siemens en Allemagne. Il devra bientôt se contenter d'un second rôle – la présidence d'honneur – après avoir exercé le pouvoir pendant trente-trois ans. Mais sans la satisfaction de voir son œuvre poursuivie par son fils Simon, emporté récemment par un cancer, à l'âge de quarante-quatre ans.

Ce n'est pas parce qu'on dit cet autocrate froid, cassant et parfois grossier qu'il n'est *pas capable, au moment de partir*, d'éprouver une certaine tristesse. Très tôt orphelin, ce fils d'immigrés juifs polonais surprend parfois par sa double nature. D'un côté, un capitaine d'entreprise hors pair, qui s'intéresse au moindre détail financier et qui s'écrie lors d'une séance de contrôle budgétaire mouvementée : *« L'argent de cette société appartient aux actionnaires et nous n'avons pas le droit de le jeter par les fenêtres. »* De l'autre, un sentimental parfois simplet qui a l'habitude de commencer sa journée en s'enfermant dans sa chambre à coucher pour conduire, baguette en main, un orchestre imaginaire tout en écoutant, parfois les larmes aux yeux, une œuvre de Mozart.

Evacué, comme tant d'enfants londoniens, au début du *blitz* nazi dans le nord de l'Angleterre, où un instituteur lui inculque *l'amour des mathématiques, il fait ensuite* des études brillantes de statistiques à l'université de Londres, avant de rejoindre l'Amirauté puis de gérer le parc immobilier d'une compagnie privée. En 1947, Sir Michael Sobell, fabricant célèbre de téléviseurs, engage ce brillant sujet, qui épousera sa fille deux ans plus tard. Son ascension est fulgurante, culminant en 1961 avec le rachat de la General Electric Company, dont il devient deux ans plus tard directeur général, poste qu'il conservera tout au long de sa vie *professionnelle. Dans les années 70*, l'empire GEC ne cesse de s'étendre grâce à une diversification tous azimuts dans la défense, la téléphonie, l'informatique, secteurs alors nationalisés et lui garantissant une rente de situation. Si le contrôle financier des filiales est sourcilleux, Arnold Weinstock leur laisse la responsabilité de la gestion et de la définition de la politique industrielle et commerciale.

ALLIANCES AVEC LES RIVAUX

Mais l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher en 1979, l'introduction de la concurrence, notamment étrangère, les privatisations et le succès des conglomérats « attrape-tout » déstabilisent la GEC. L'obsession de la réduction des coûts, le refus de l'endettement pour financer l'expansion et le manque d'investissements en recherche *et technologie déplaisent à la City, tout* amourachée des *tycoons* alors à la mode, tels Maxwell, Nadir ou Hanson. L'échec du radar volant Nimrod et une première OPA ratée sur le concurrent Plessey déstabilisent un groupe que le monde financier considère comme endormi sur ses lauriers.

A la mi-1985, le *managing director* est sur la sellette : le cours flanche, l'absence de stratégie bien claire alimente des rumeurs d'OPA hostile. *« Je déteste la City, qui n'est impressionnée que par le brillant et les paillettes alors que ce qui compte c'est la solidité d'une société »*, déclare alors ce personnage renfermé, qui fuit les médias. Sa rapidité de réaction, conjuguée au sang-froid en toute circonstance, va permettre à l'assiégé de rebondir : il forge des alliances avec les plus dangereux de ses rivaux, comme Siemens, General Electric ou Alcatel. Grâce à l'entregent de Lord Prior, *ancien ministre de* Mme Thatcher propulsé à la présidence, le gouvernement tory ferme les yeux devant l'activisme de ce battant qui, à l'occasion, se transforme à son tour en *raider*, accrochant successivement à son palmarès d'anciens rivaux, plus en pointe que GEC sur le plan technologique, comme Plessey Ferranti et VSEL. En 1991, l'échec du projet d'alliance avec British Aerospace, principal client en électronique militaire de GEC-Marconi, restera le grand regret de Lord Weinstock.

Amateur de chevaux, ce propriétaire d'un haras en Irlande est un francophile avéré, qui n'a pas hésité à s'allier à Alcatel-Alsthom, avec qui il a créé, en 1988, GEC-Alsthom, spécialiste de l'électro-technique dont le TGV est le produit le plus célèbre. Mais Lord Weinstock n'est pas homme à s'embarrasser de convenances. Rêvant aujourd'hui d'une fusion entre GEC-Marconi et Thomson-CSF, qui sera bientôt privatisé, il s'est engagé à discuter avec celui qui, d'Alcatel-Alsthom ou de Matra, remportera le trophée. Le patriarche n'a pas d'état d'âme.

M. R.

Thomson Multimédia accuse une perte semestrielle de 3 milliards de francs

THOMSON MULTIMÉDIA, la filiale (à 100 %) d'électronique de loisirs de Thomson, affichait fin juin *un chiffre d'affaires en repli de 2 %* par rapport à la même période un an plus tôt et un résultat d'exploitation négatif de 1 milliard de francs. Toujours alourdis par les frais financiers (800 millions sur six mois), liés à un endettement qui ne cesse de progresser (14 milliards), les comptes plongent encore plus avec une provision de 1,2 milliard. Le résultat net semestriel est au total déficitaire de 3 milliards. La direction indique qu'il ne faut pas extrapoler ces chiffres à l'ensemble de 1996, *les résultats du premier semestre* étant toujours moins bons que ceux du second. Au sein du groupe on indique que les prévisions pour 1996 font état d'une perte nette qui pourrait atteindre 700 millions. En 1995, le groupe a affiché un bénéfice d'exploitation de 352 millions et une perte nette de 1,09 milliard.

Thomson Multimédia incrimine une mauvaise conjoncture affectant *« tout le monde »*, dont le concurrent Philips, qui a vu au premier semestre son activité d'électronique grand public repasser dans le rouge. Un familier du groupe français indique que l'activité n'a pas été bonne, notamment sur les marchés allemand, italien et britannique, que *« les prix se sont effondrés partout »* et que *« les Jeux olympiques n'ont pas relancé la consommation de téléviseurs, particulièrement aux Etats-Unis »*.

On indique au sein du groupe que, compte tenu du processus de privatisation de Thomson, il a été décidé de ne pas attendre fin 1996 *pour passer la provision de 1,2 mil*liard dans les comptes afin d'offrir aux candidats, c'est-à-dire Alcatel Alshom et Lagardère Groupe, une *« visibilité »* de la réalité. Ces candidats ont désormais achevé leur audit de Thomson. Ils sont appelés à confirmer leurs offres d'ici au 15 septembre.

Ph.L.C.

L'assureur italien Generali sort du capital d'AXA

LES « NOCES FRANÇAISES » de Generali, comme l'avait titré le *Corriere della sera* du 17 janvier 1996, n'auront pas tenu un an. Conformément aux accords AXA/Generali, impliquant notamment un droit de préemption réciproque, *« Generali a fait connaître au groupe AXA sa volonté de vendre la totalité de sa participation de 10,8 % dans AXA SA, qui n'avait plus d'intérêt stratégique pour le groupe italien, au prix minimum net de 285 francs par action »*, ont annoncé les deux groupes vendredi 6 septembre.

Le groupe d'assurance français AXA a donc racheté l'intégralité des participations de l'italien dans AXA SA au prix de 285 francs par action, soit un investissement total de 5,915 milliards de francs. Le président de Generali, Antoine Bernheim, conservera son poste d'administrateur chez AXA.

DÉPÊCHES

■ **SCOR : le premier réassureur français a enregistré au premier semestre 1996 un résultat en hausse de 40 %, à 288 millions de francs contre 206 millions un an plus tôt. Le tour de table de la SCOR est en pleine *redéfinition. Les assureurs AGF et AXA* sont récemment sortis de son capital. Le désengagement de son principal actionnaire, l'UAP, qui détient 40 % de son capital, devrait intervenir à l'occasion de la prochaine introduction de la SCOR à la Bourse de New York.**

■ **COB : la Commission des opérations de Bourse va déménager. La COB, qui occupait des locaux quai André-Citroën depuis 1972, va migrer place de la Bourse, dans l'ancien siège du Club Méditerranée, qui se déplace à La Villette. Ce transfert n'interviendra qu'en 1998, le temps de réaliser les travaux de réaménagement nécessaires.**

■ **COMMISSION BANCAIRE : un arrêté ministériel paru au *Journal officiel* du 6 septembre vient d'officialiser la nomination de Jean-Louis Fort au poste de secrétaire général de la Commission bancaire. M. Fort, 58 ans, prend la succession de Jean-Louis Butsch dans un contexte de doute sur l'efficacité de l'organisme de contrôle des banques. Pierre Duquesne, de la direction du Trésor, le rejoint comme secrétaire général adjoint.**

■ **FRANCE TÉLÉCOM : l'exploitant téléphonique, qui vient d'engager son programme de départs anticipés à 55 ans, pourrait procéder à 3 000 embauches sur l'année qui vient, selon des sources syndicales, qui indiquent qu'une convention a été signée avec l'ANPE. Les retraites anticipées concernent potentiellement 10 800 personnes sur l'année à venir.**

■ **MYRYS : un quatrième plan de reprise du fabricant de chaussures a été annoncé jeudi 5 septembre, après l'audition par le tribunal de commerce de Limoux (Aude) des trois repreneurs déclarés.**

■ **ACER : le groupe taïwanais a indiqué le 5 septembre qu'il est en discussion avec l'américain IBM pour fabriquer en sous-traitance des ordinateurs personnels pour un montant de 2 milliards de dollars (10 milliards de francs).**

Selon les syndicats, 1 138 emplois ont été supprimés à EDF-GDF

LES NÉGOCIATIONS sociales engagées au printemps chez EDF-GDF pour développer les embauches sont *« en panne totale »*, selon les syndicats. Les cinq fédérations CFDT-CFTC-CFE/CGC-CGT-CGT/FO d'Electricité et Gaz de France ont *« constaté que 1 138 emplois avaient été supprimés dans le seul premier semestre »*. Dans un communiqué commun diffusé le 5 septembre, les organisations affirment que *« la gravité de la situation en matière d'emploi »* dans les deux entreprises qui comptent 142 000 salariés *« exigent des engagements réels des directions »*. Elles demandent *« de rencontrer ensemble, le plus rapidement possible, les deux présidents d'EDF et de GDF »*.

La direction d'EDF estime que ce chiffre n'est pas *« significatif »* car 811 de ces 1 138 suppressions d'emplois sont dues à l'expiration fin juin d'un accord concernant des départs en préretraite non remplacés. L'engagement pris au printemps (*Le Monde* du 18 avril) d'embaucher, jusqu'en décembre, *2 100 agents statutaires et 400 ap*prentis, correspondant aux départs naturels dans l'entreprise, est maintenu. *« Au total, à la fin 1996, les deux entreprises auront recruté 2 800 personnes auxquelles s'ajouteront 400 apprentis »*.

Pour y parvenir, les responsables d'EDF-GDF souhaitent conclure rapidement deux négociations. Le *premier projet* concerne les départs à 54 ans pour les salariés ayant 37,5 annuités pour les droits à la retraite et 15 ans de service dans le groupe. Il devrait permettre une embauche pour tout emploi pérenne libéré. Le second consiste à développer le temps partiel. De nouvelles rencontres sont prévues la semaine prochaine. La CGT organisera une journée d'action le 10 septembre.

Dominique Gallois

Grand Met va vendre onze filiales européennes, dont Brossard

APRÈS avoir restructuré ses activités à partir de 1993, le géant britannique Grand Metropolitan doit *de nouveau se réorganiser*. Présent dans les alcools (vodka Smirnoff, whisky J&B) et la restauration rapide avec Burger King, Grand Met va tailler dans ses activités agroali*mentaires européennes*. Le groupe (63 milliards de francs de chiffre d'affaires) qui ressemble toujours à une fédération de PME, entend se concentrer sur quelques marques internationales, leader ou numéro deux de leur marché : Pillsbury dans les pâtisseries, Géant Vert pour les légumes, Häagen Dazs pour les crèmes glacées et Old El Paso pour la nourriture mexicaine.

Grand Met va vendre une douzaine de filiales peu rentables, dont les marques ne sont que nationales et qui coûtent cher à entretenir en publicité. Il a déjà cédé Erasco, leader de la soupe en Allemagne à l'américain Campbell Soup pour 140 millions de livres (environ 1,12 milliard de francs). Viendront ensuite onze filiales européennes, dont l'entreprise française de pâtisserie Brossard (*800 millions* de francs de chiffre d'affaires et 650 salariés). En conséquence, la cession prévue de l'usine de Pithiviers de Brossard et la marque de biscuits Gringoire, souhaitée par Brossard mais rejetée par les salariés, est reportée *sine die*.

Les investisseurs, qui constatent que l'action Grand Met a moins progressé que la Bourse de Londres sur cinq ans, approuvent cette restructuration. Ils sont nombreux à souhaiter que le groupe se scinde en trois sociétés distinctes spécialisées (alcools, restauration, agroalimentaire) ou qu'il rachète ses propres actions grâce au produit de la vente de ses filiales. Il n'aurait plus les moyens de se livrer à des diversifications peu rentables.

Ar. L.

■ **APRÈS TROIS SÉANCES** consécutives de hausse, Tokyo a cédé du terrain vendredi 6 septembre. L'indice Nikkei a perdu 227,29 points, à 20 152,53 points, en recul de 1,12 %.

■ **LE DOLLAR** s'échangeait à 109,28 yens vendredi en fin de séance à Tokyo, en hausse par rapport à la veille à New York (109,21 yens) et Tokyo (108,93 yens).

■ **L'OR** a ouvert en baisse vendredi sur le marché international de Hongkong. L'once de métal fin s'échangeait à 385,55-385,85 dollars, contre 386,00-386,30 dollars la veille.

■ **LES COURS DU PÉTROLE BRUT** ont progressé jeudi sur le marché à terme new-yorkais. Le baril de brut de référence aux Etats-Unis a gagné 20 cents, à 23,44 dollars.

■ **LE PRIX DU CUIVRE** a plongé de près de 5 %, jeudi, sur le LME, à la suite d'une vague de ventes spéculatives. Le prix de référence a perdu 93 dollars (– 4,6 %), à 1 939 dollars la tonne.

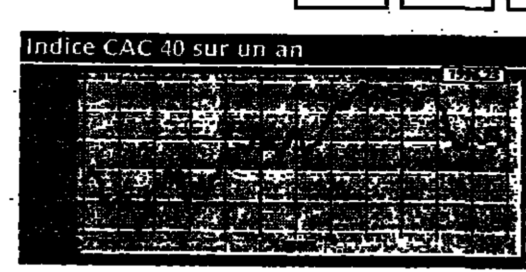
LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40	CAC 40	CAC 40	MIDCAC	NEW YORK	LONDRES	MILAN	FRANCFORT
↗ Clôture	↘ 1 mois	↗ 1 an	↘ 1 mois	↘ DOW JONES	→ FT 100	→ MIB 30	↘ DAX 30

Rechute à la Bourse de Paris

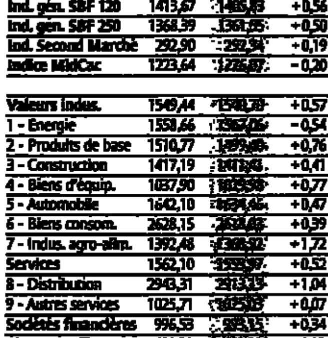
LA BOURSE DE PARIS rechutait, vendredi, dans l'attente des réactions des marchés américains à la publication dans la journée des statistiques américaines concernant l'évolution du chômage en août. En repli de 0,58 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard une perte de 0,42 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises affichaient en moyenne un repli de 0,39 %, à 1 988,47 points. Le volume des échanges sur le compartiment à règlement mensuel s'élevait à un milliard de francs.

Wall Street a cédé 0,88 % jeudi soir. Sur le marché obligataire, les émissions du Trésor à 30 ans remontaient à 7,15 %, contre 7,09 %. Cette tension des taux américains était amorcée par l'annonce d'une baisse de 15 000 des demandes d'allocations chômage pour la semaine achevée le 31 août, alors que les experts s'attendaient à une hausse de 2 000. L'impact de ce chiffre a été particulièrement important à la veille de la publication des chiffres sur l'emploi pour août. Les analystes tablent sur 230 000 à 275 000 créations d'emploi et sur un taux de chômage inchangé à 5,4 % ou en légère baisse. En France, les mesures d'allègement fiscal portant sur 25 milliards de francs en 1997, sont jugées bien trop modestes au vu des 120 milliards de francs prélevés sur les ménages depuis l'an dernier, notaient des gestionnaires.



Danone, valeur du jour

DES RÉSULTATS semestriels meilleurs que prévu ont permis à l'action Danone de terminer en nette hausse, jeudi 5 septembre, à la Bourse de Paris. Le titre a gagné 4,2 %, à 721 francs. Le leader français de l'agroalimentaire a annoncé une amélioration de son bénéfice opérationnel de 4,3 % avant frais financiers et impôts. Le groupe prévoit une croissance de 6 % du bénéfice net sur l'ensemble de l'année. L'opinion de la société de Bourse SGE Delahaye est passée de « neutre » à « surperformance ». UBS et Morgan Stanley ont également relevé leurs prévisions.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 06/09	Var. % 05/09	Var. % 31/12
Credit Lyonnais CI	131,60	[illegible]	– 44
Valeo	277,70	[illegible]	+ 22,44
Bertrand Faure	173,60	[illegible]	+ 38,88
CCMX(ex.CCMC) Ly	46,50	[illegible]	+ 1,08
Publicis	415	[illegible]	+ 43,59
Havas	344,50	[illegible]	– 11,32
Union Assur.Fdal	605	[illegible]	+ 3,41
Rue Imperiale(Ly)	4320	[illegible]	+ 22,34
Zodiac ex.dt divid	1286	[illegible]	+ 68,32
Bazar Hot. Ville	470	[illegible]	+ 26
BAISSES, 12 h 30			
SGE	94	[illegible]	– 12,55
Intertechnique 1	556	[illegible]	+ 29,90
Dynaction	121,20	[illegible]	+ 33,18
Via Banque	108,20	[illegible]	– 27,38
DMC (Dollfus Mi)	190,10	[illegible]	– 4,90
Gaumont #	353	[illegible]	+ 12,06
Eiffage	328	[illegible]	– 50,57
Dev.R.N-P.Cal Li #	37,20	[illegible]	– 33,80
Cerus Europ.Reun	107,60	[illegible]	+ 77,85
Eurotunnel	7,75	[illegible]	+ 16,54

VALEURS LES PLUS ACTIVES

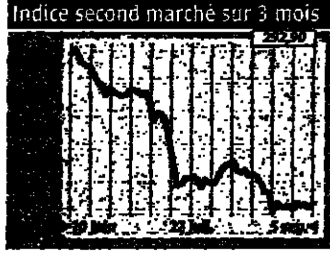
SÉANCE, 12 h 30	06/09 Titres échangés	Capitalisation en KF
Valeo	253637	69768753,60
Eaux (Gle des)	123824	60552487,90
Elf Aquitaine	129636	48726911,90
Danone	67445	48697092
Total	121616	46125360,60
Axa	142390	41218992,60
Casino Guichard	165749	34420577,70
Carrefour	12361	33613006
Michelin	123792	29914322,20
Essilor Intl	17715	23259728

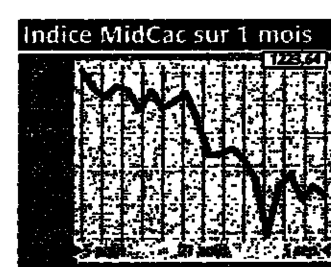
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 06/09	Var. % 05/09	Var. % 31/12
Supra	42	+ 5	+ 5
Services et Trans.	283	[illegible]	+ 2,90
MGI Coutier	250	[illegible]	+ 31,57
GEA #	214	[illegible]	+ 53,95
Latecoere	380	[illegible]	+ 26,66
BAISSES, 12 h 30			
Sofco (Ly)	72,80	[illegible]	– 33,21
Devanlay	475	– 5	+ 29,72
Poujoulat Ets (Ns)	223,50	[illegible]	+ 3,95
Fisc. Desjoyaux #	60	[illegible]	+ 11
Teisseire-France	182	[illegible]	– 3,70

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	05/09	04/09	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1413,67	[illegible]	+ 0,56
Ind. gén. SBF 250	1368,39	[illegible]	+ 0,50
Ind. Second Marché	292,90	[illegible]	+ 0,19
Indice MidCac	1223,64	[illegible]	– 0,20
Valeurs indus.	1549,44	[illegible]	+ 0,57
1 - Energie	1558,66	[illegible]	– 0,54
2 - Produits de base	1510,77	[illegible]	+ 0,76
3 - Construction	1417,19	[illegible]	+ 0,41
4 - Biens d'équip.	1037,90	[illegible]	+ 0,77
5 - Automobile	1642,10	[illegible]	+ 0,47
6 - Biens consom.	2628,15	[illegible]	+ 0,39
7 - Indus. agro-alim.	1392,48	[illegible]	+ 1,72
Services	1562,10	[illegible]	+ 0,52
8 - Distribution	2943,31	[illegible]	+ 1,04
9 - Autres services	1025,71	[illegible]	+ 0,07
Sociétés financières	996,53	[illegible]	+ 0,34
10 - Immobilier	679,73	[illegible]	– 0,23
11 - Services financ.	975,35	[illegible]	+ 0,45
12 - Sociétés invest.	1297,65	[illegible]	+ 0,26





Net recul à la Bourse de Tokyo

LA BOURSE de Tokyo s'est très nettement repliée, vendredi 6 septembre, affectée par la baisse sensible de Wall Street jeudi soir. L'indice Nikkei a perdu 227,29 points à 20 152,53 points, soit un recul de 1,12 %. La Bourse nipponne craint notamment les chiffres publiés dans la journée du 6 septembre sur les créations d'emplois aux Etats-Unis en août. Si celles-ci sont plus importantes que prévu, la probabilité est grande que les taux soient relevés et que Wall Street baisse.

Déjà, la veille, la Bourse de New York a terminé en forte baisse, déprimée par une nouvelle remontée des taux d'intérêt à long terme provoquée par les craintes de resserrement de la politique monétaire. L'indice Dow Jones a perdu 49,94 points, soit 0,88 %, à 5 606,96 points. La hausse des taux à long terme a été amorcée par l'annonce d'une baisse de 15 000 des demandes d'allocation chômage pour la semaine achevée le 31 août.

En Europe, la Bourse de Londres a terminé en hausse. L'indice Footsie a gagné 14,4 points, soit 0,36 %, à 3 887,1 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 05/09	Cours au 04/09	Var. en %
Paris CAC 40	1996,23	[illegible]	+ 0,57
New-York/DJ indus.	5647,65	[illegible]	– 0,16
Tokyo/Nikkei	22948	[illegible]	+ 9,60
Londres/FT100	3907,50	[illegible]	—
Francfort/Dax 30	2529,54	[illegible]	– 0,11
Frankfort/Commer.	887,51	[illegible]	+ 0,04
Bruxelles/Bel 20	2066,47	[illegible]	+ 0,39
Bruxelles/Général	1734,44	[illegible]	+ 0,39
Milan/MIB 30	963	[illegible]	—
Amsterdam/Gé. Cbs	375,40	[illegible]	– 0,29
Madrid/Ibex 35	348,75	[illegible]	– 0,16
Stockholm/Affarsal	1551,62	[illegible]	—
Londres FT30	2800	[illegible]	+ 0,14
Hong Kong/Hang S.	11040,50	[illegible]	– 0,33
Singapour/Strait t	2110,34	[illegible]	+ 0,75

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

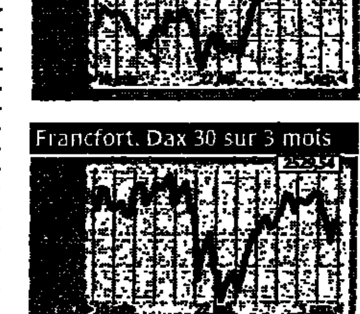
	05/09	05/09
Alcoa	63	63,50
American Express	43	43,25
Allied Signal	61,62	62,12
AT & T	52,12	52,50
Bethlehem	10,25	10,50
Boeing Co	90,50	91,37
Caterpillar Inc.	70,25	71
Chevron Corp.	59,75	59,62
Coca-Cola Co	50,12	50,50
Disney Corp.	55,62	56,62
Du Pont Nemours&Co	83,12	83,25
Eastman Kodak Co	71,37	71,75
Exxon Corp.	83,12	83,87
Gén. Motors Corp.H	48,12	49
Gén. Electric Co	83,37	84,25
Goodyear T & Rubbe	45,12	45,25
IBM	113,12	114,75
Intl Paper	40,75	40,75
J.P. Morgan Co	87	88,62
Mc Don Dougl	49,37	49,87
Merck & Co.Inc.	65,50	65,62
Minnesota Mng.&Mfg	67,50	68
Philip Moris	90,12	90,37
Procter & Gamble C	87,87	88,50
Sears Roebuck & Co	43	44,75
Texaco	91,62	92
Union Carb.	42,75	43,25
Utd Technol	111,75	112,87
Westingh. Electric	16,75	16,87
Woolworth	20,62	20,87

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	05/09	04/09
Allied Lyons	4,70	4,69
Barclays Bank	9,06	9,09
B.A.T. industries	4,38	4,45
British Aerospace	10,10	10,01
British Airways	5,20	5,21
British Gas	2,03	2,03
British Petroleum	6,23	6,29
British Telecom	3,75	3,74
B.T.R.	2,59	2,59
Cadbury Schweppes	5,18	5,20
Eurotunnel	0,98	1,01
Glaxo	9,33	9,17
Grand Metropolitan	4,71	4,67
Guinness	4,69	4,72
Hanson Plc	1,59	1,57
Great Ic	6,50	6,47
H.S.B.C.	10,85	10,95
Imperial Chemical	8,21	8,27
Legal	7,30	7,31
Marks and Spencer	4,94	4,89
National Westminst	6,61	6,64
Peninsular Orienta	5,17	5,18
Reuters	7,49	7,53
Saatchi and Saatch	1,06	1,03
Shell Transport	9,54	9,55
Tate and Lyle	4,61	4,61
Univeler Ltd	13,22	13,05
Zeneca	15,64	15,53

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	05/09	04/09
Allianz Holding N	2622	2644
Basf AG	44,03	43,67
Bayer AG	52,93	52,80
Bay hyp&Wechselbk	41,45	41,25
Bayer Vereinsbank	49,18	48,87
BMW	860	866,50
Commerzbank	342,50	341,10
Continental AG	25,05	25,24
Daimler-Benz AG	79,70	79,85
Degussa	517,20	514
Deutsche Babcock A	54,80	54,50
Deutsche Bank AG	72,35	72,70
Dresdner BK AG FR	40,35	40,40
Henkel VZ	60,10	60,90
Hoechst AG	51,37	51,22
Karstadt AG	520	524,50
Kaufhof Holding	573	573
Linde AG	923	927,50
DT. Lufthansa AG	203	201,50
Man AG	375,50	372,80
Mannesmann AG	531,50	530,50
Mettallges AG	26,70	26,85
Preussag AG	347,50	350
Rwe	53,12	53,60
Schering AG	109	107,55
Siemens AG	77,97	77,80
Thyssen	268,30	268
Veba AG	76,82	76,95
Viag	551	547
Wellag AG	860,50	860

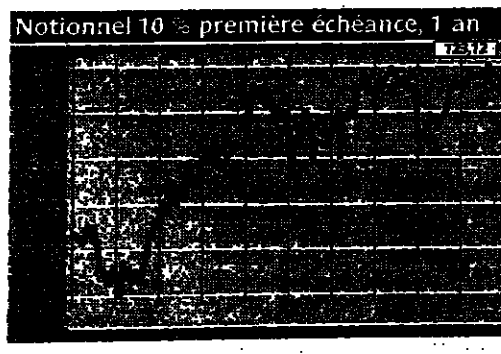


LES TAUX

PARIS	PARIS	NEW YORK	NEW YORK	FRANCFORT	FRANCFORT
→ Jour le jour	→ OAT 10 ans	→ Jour le jour	↗ Bonds 10 ans	→ Jour le jour	↗ Bonds 10 ans

Stabilité du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif, qui sert à mesurer la performance des emprunts d'Etat français, était stable vendredi 6 septembre. L'échéance septembre du contrat perdait seulement 2 centièmes à 123,46. La veille, après un accès de faiblesse en début de journée, le Matif s'était raffermi par la suite grâce au redressement du franc français face au mark et à la suite de diverses déclarations gouvernementales sur la réforme fiscale et les objectifs budgétaires pour 1997. Le contrat notionnel échéance septembre avait terminé en hausse de 22 centièmes à 123,48 sur un marché actif. La séance s'est déroulée en deux temps. En début de journée, le notionnel perdait plus de 10 centièmes en raison de l'accès de faiblesse du franc face au mark. Mais divers commentaires de responsables gouvernementaux sur la loi de finances 1997 ont rassuré les milieux financiers dans l'après-midi.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 05/09	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,45	[illegible]	7,28	[illegible]
Allemagne	3	[illegible]	7,15	[illegible]
Grande-Bretagne	5,81	[illegible]	8,20	[illegible]
Italie	8,59	[illegible]	9,86	[illegible]
Japon	0,50	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis	5,25	[illegible]	7,05	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 05/09	Taux au 04/09	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	NC	[illegible]	NC
Fonds d'État 5 à 7 ans	NC	[illegible]	NC
Fonds d'État 7 à 10 ans	NC	[illegible]	NC
Fonds d'État 10 à 15 ans	NC	[illegible]	NC
Fonds d'État 20 à 30 ans	NC	[illegible]	NC
Obligations françaises	NC	[illegible]	NC
Fonds d'État à TME	NC	[illegible]	NC
Fonds d'État à TRE	NC	[illegible]	NC
Obligat. franç. à TME	NC	[illegible]	NC
Obligat. franç. à TRE	NC	[illegible]	NC

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)

	Achat 05/09	Vente 05/09	Achat 04/09	Vente 04/09
Jour le jour	[illegible]	—	[illegible]	—
1 mois	[illegible]	3,87	[illegible]	3,87
3 mois	[illegible]	4,12	[illegible]	4,12
6 mois	[illegible]	4,25	[illegible]	4,25
1 an	[illegible]	4,31	[illegible]	4,31
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 9 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Écu 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Écu 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Écu 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—

MATIF

Échéances 05/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Sept. 96	130382	[illegible]	123,50	[illegible]	123,48
Déc. 96	40025	[illegible]	122,04	[illegible]	122,02
Mars 97	277	[illegible]	121,72	[illegible]	121,98
Juin 97	105	[illegible]	120,84	[illegible]	121,16
PIBOR 3 MOIS					
Sept. 96	33259	[illegible]	96	[illegible]	96
Déc. 96	39511	[illegible]	95,84	[illegible]	95,84
Mars 97	6689	[illegible]	95,86	[illegible]	95,86
Juin 97	2216	[illegible]	95,79	[illegible]	95,78
ÉCU LONG TERME					
Sept. 96	2238	[illegible]	92,04	[illegible]	92,02
Déc. 96	808	[illegible]	90,12	[illegible]	90,18

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 05/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Sept. 96	13819	[illegible]	2006	[illegible]	2003
Oct. 96	693	[illegible]	2008,50	[illegible]	2008
Nov. 96	—	[illegible]	—	[illegible]	—
Déc. 96	856	[illegible]	2021	[illegible]	2019,50

LES MONNAIES

US/F	US/DM	US/¥	DM/F	£/F
↘ 5,0800	↗ 1,4860	↗ 109,1800	↗ 3,4271	↘ 7,9705

Fermeté du franc

LE FRANC campait sur ses positions, vendredi 6 septembre, après son redressement de la veille. Dès les premières transactions, la devise française s'échangeait à 3,4220 francs pour un deutschemark, contre 3,4230 francs la veille en clôture. Le dollar évoluait faiblement à 5,0850 francs, 1,4859 deutschemark et 109,20 yens contre respectivement 5,0840 francs, 1,4847 deutschemark et 109,17 yens dans les échanges interbancaires de jeudi soir. La veille, la pression s'était apaisée sur le franc français à la suite des mauvais chiffres du chômage en Allemagne qui ont compensé l'effet négatif des bons résultats du PIB allemand au deuxième trimestre. En début de journée, la devise allemande avait flirté avec la barre fatidique des 3,43 francs, son ancien cours plafond face au franc dans le SME, après l'annonce d'une hausse de 1,5 % du PIB allemand.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 05/09	% 04/09	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	342,7100	[illegible]	330	[illegible]
Ecu	6,4620	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,0800	[illegible]	4,7500	[illegible]
Belgique (100 F)	16,6380	[illegible]	16,0300	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	305,6600	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,3620	[illegible]	3,1000	[illegible]
Danemark (100 krd)	88,8100	[illegible]	83	[illegible]
Irlande (1 iep)	8,2605	[illegible]	7,8500	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	7,9705	[illegible]	7,5000	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,1445	[illegible]	1,9000	[illegible]
Suède (100 krs)	76,5600	[illegible]	71	[illegible]
Suisse (100 F)	420,6700	[illegible]	407	[illegible]
Norvège (100 k)	79,3700	[illegible]	74	[illegible]
Autriche (100 sch)	48,7010	[illegible]	47,0500	[illegible]
Espagne (100 pes.)	4,0530	[illegible]	3,7300	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3450	[illegible]	2,9500	[illegible]
Canada 1 dollar ca	3,7099	[illegible]	3,4000	[illegible]
Japon (100 yens)	4,6576	[illegible]	4,4300	[illegible]
Finlande (mark)	112,9400	[illegible]	107	[illegible]

PARITÉS DU DOLLAR

PARITÉS DU DOLLAR	06/09	05/09	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4860	[illegible]	+ 0,37
TOKYO : USD/Yens	109,1800	[illegible]	+ 0,38



MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,0602	[illegible]	5,0670	[illegible]
Yen (100)	4,6750	[illegible]	4,6774	[illegible]
Deutschemark	3,4292	[illegible]	3,4244	[illegible]
Franc Suisse	4,2423	[illegible]	4,2391	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,3439	[illegible]	3,3474	[illegible]
Livre sterling	7,8919	[illegible]	7,8792	[illegible]
Peseta (100)	4,0504	[illegible]	4,0530	[illegible]
Franc Belge	16,648	[illegible]	16,630	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,62	[illegible]	4,25
Eurodollar	5,31	[illegible]	5,62
Eurolivre	5,62	[illegible]	5,75
Eurodeutschemark	3,09	[illegible]	3,16

L'OR

	cours 05/09	cours 04/09
Or fin (k. barre)	62800	62800
Or fin (en lingot)	63150	63250
Once d'Or Londres	385,60	386
Pièce française(20f)	362	363
Pièce suisse (20f)	363	363
Pièce Union lat(20f)	363	364
Pièce 20 dollars us	2410	2410
Pièce 10 dollars us	1312,50	1312,50
Pièce 50 pesos mex.	2355	2355

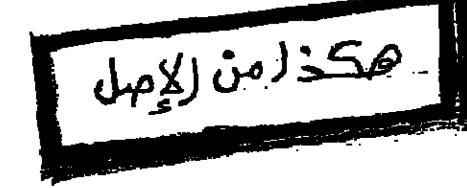
LE PÉTROLE

En dollars	cours 05/09	cours 04/09
Brent (Londres)	21,89	—
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	05/09	04/09
Dow-Jones comptant	214,01	[illegible]
Dow-Jones à terme	351,92	[illegible]
CRB	246,58	[illegible]
METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2013	[illegible]
Cuivre à 3 mois	1999	[illegible]
Aluminium comptant	1474	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1508	[illegible]
Plomb comptant	821	[illegible]
Plomb à 3 mois	814	[illegible]
Etain comptant	6195	[illegible]
Etain à 3 mois	6250	[illegible]
Zinc comptant	1016	[illegible]
Zinc à 3 mois	1041,50	[illegible]
Nickel comptant	7432	[illegible]
Nickel à 3 mois	7530	[illegible]

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,24	[illegible]
Platine à terme	397,40	[illegible]
Palladium	126,50	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	4,41	[illegible]
Maïs (Chicago)	3,33	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	—	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	248,90	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	72,50	[illegible]
Orge (Londres)	99	[illegible]
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1360	[illegible]
Café (Londres)	1610	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	1427,64	[illegible]
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,73	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,05	[illegible]



RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 6 SEPTEMBRE

Liquidation : 23 septembre
Taux de report : 3,75
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,41 %
CAC 40 : 1988,01

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
B.N.P. (T.P)	880		+ 0,11	
Cr.Lyonnais(T.P.)	815		—	
Renault (T.P.)	1650		− 0,90	
Rhone Poulenc(T.P)	1952		+ 0,15	
Saint Gobain(T.P.)	1190		− 1,51	
Thomson S.A (T.P)	995		− 0,50	
Accor	613		+ 0,32	
AGF-Ass.Gen.France	134,60		− 0,07	
Air Liquide	877		—	
Alcatel Alsthom	393		− 0,33	
Axa	285		+ 1,08	
Axime	604		+ 0,66	
Bail Investis	770		− 0,25	
Bancaire (Cie)	503		− 1,61	
Bazar Hot. Ville	461		+ 1,95	
Bertrand Faure	167		+ 3,95	
BIC	765		+ 0,39	
BIS	490		− 1,42	
B.N.P.	183		− 0,71	
Bollore Techno	516		+ 0,19	
Bongrain	2350		—	
Bouygues	490		− 1,63	
Canal +	1169		—	
Cap Gemini	216		− 0,60	
Carbone Lorraine	680		− 0,44	
Carrefour	2723		− 0,18	
Casino Guichard	204,50		+ 1,90	
Casino Guich.ADP	136,80		+ 1,60	
Castorama Dl (Li)	967		− 0,72	
C.C.F.	252		− 0,43	
CCMX(ex.CCMC) Ly	44,95		+ 3,44	
Cegid (Ly)	450		—	
CEP Communication	357		− 0,56	
Cerus Europ.Reun	109,80		− 2	
Cetelem	1051		+ 1,14	
CGIP	1210		—	
Chargeurs Intl	185		—	
Christian Dior	622		+ 0,16	
Ciments Fr.Priv.B	169,80		− 0,76	
Cipe France Ly #	460		− 0,43	
Clarins	723		+ 0,41	
Club Mediterranee	378,50		+ 0,39	
Coflexip	202		− 0,99	
Colas	783		+ 0,12	
Comptoir Entrep.1	10,80		− 0,92	
Comptoir Moder.	2210		− 1,04	
CPR	406		− 0,49	
Cred.Fon.France	68,95		—	
Credit Local Fce	434		− 1,05	
Credit Lyonnais CI	113		+ 16,46	
Credit National	314,40		− 1,39	
CS Signaux(CSEE)	206		—	
Damart	3523		− 0,36	
Danone	721		+ 0,13	
Dassault-Aviation	845		− 0,71	
Dassault Electro	325		—	
Dassault Systemes	199,60		− 0,80	
De Dietrich	207		− 0,48	
Degremont	457		− 0,21	
Dev.R.N-P.Cal Li #	38		− 2,10	
DMC (Dollfus Mi)	195		− 2,51	
Docks France	1262		− 0,15	
Dynaction	124,50		− 2,65	
Eaux (Cie des)	483,90		+ 1,05	
Ecco	1280		—	
Eiffage	336		− 2,38	
Elf Aquitaine	379,40		− 1,39	
Eramet	338		− 0,02	
Eridania Beghin	730		− 1,09	
Essilor Intl	1291		+ 1,62	
Essilor Intl ADP	938		+ 1,38	
Esso	570		—	
Eurafrance	2050		+ 0,43	
Euro Disney	12		+ 0,47	
Europe 1	1092		− 0,18	
Eurotunnel	7,90		− 1,89	
Filipacchi Medias	945		− 0,31	
Fimalac	411,60		− 1,36	
Finextel	74,75		+ 0,33	
Fives-Lille	428		+ 1,28	
Fromageries Bel	4618		− 1,03	
Galeries Lafayette	1407		− 0,14	
GAN	113,70		—	
Gascogne (B)	431		+ 0,92	
Gaumont #	362		− 2,48	
Gaz et Eaux	2140		− 0,70	
Geophysique	341,50		+ 1,17	
G.F.C.	384		+ 1,04	
Groupe Andre S.A.	366		—	
Gr.Zannier (Ly) #	94		+ 0,95	
GTM-Entrepose	304,50		− 1,47	
Guilbert	700		—	
Guyenne Gascogne	1770		—	
Havas	335		+ 2,83	
Havas Advertising	502		+ 1,59	
Imetal	696		− 1,29	
Immeubl.France	324		− 0,92	
Ingenico	67,95		− 1,10	
Interbail	197,90		− 1,21	
Intertechnique 1	572		− 2,79	
Jean Lefebvre	298		—	
Klepierre	630		− 0,63	
Labinal	700		—	
Lafarge	285		− 1,19	
Lagardere	121,60		− 0,16	
Lapeyre	268,90		− 1,45	
Lebon	171,10		− 0,64	
Legrand	779		− 0,25	
Legrand ADP	504		+ 0,79	
Legris indust.	189,70		− 0,89	
Locindus	695		− 0,14	
L'Oreal	1578		− 0,19	
LVMH Moet Vuitton	1078		− 0,92	
Lyonnaise Eaux	443		− 0,65	
Marine Wendel	452,30		+ 0,04	
Metaleurop	50		—	
Metrologie Inter.	12,80		− 0,78	
Michelin	242,30		− 0,12	
Moulinex	92,50		− 1,51	
Nord-Est	129,10		− 0,85	
Nordon (Ny)	345		—	
NRJ #	630		—	
OLIPAR	76,10		+ 1,24	
Paribas	316		− 0,85	
Pathe	1326		− 0,45	
Pechiney	214,20		− 0,56	
Pernod-Ricard	296		− 1,68	
Peugeot	566		—	
Pinault-Prin.Red.	1700		− 0,11	
Plastic-Omn.(Ly)	394		+ 1,52	
Poliet	493,10		− 0,32	
Primagaz	563		− 1,06	
Promodes	1250		− 0,40	
Publicis	403		+ 2,97	
Remy Cointreau	126,60		+ 0,23	
Renault	115,30		− 0,95	
Rexel	1267		− 0,39	
Rhone Poulenc A	132,80		+ 0,60	
Rochette (La)	27,90		+ 0,35	
Roussel Uclaf	1188		+ 0,16	
Rue Imperiale(Ly)	4230		+ 2,12	
Sade (Ny)	180,10		+ 1,05	
Sagem SA	2980		− 1	
Saint-Gobain	635		− 0,62	
Saint-Louis	1178		− 0,25	
Salomon (Ly)	4500		− 0,22	
Salvepar (Ny)	405		—	
Sanofi	397,40		− 0,27	
Sat	1500		—	
Saupiquet (Ns)	760		—	
Schneider SA	226,80		− 1,01	
SCOR	212		+ 0,56	
S.E.B.	870		+ 0,80	
Sefimeg	360,20		− 0,02	
SEITA	197,90		− 1,21	
Selectibanque	91,20		− 0,87	
SFIM	1117		+ 0,26	
SGE	96,90		− 2,99	
Sidel	324		− 0,52	
Simco	405,20		− 1,28	
S.I.T.A.	1063		− 0,28	
Skis Rossignol	1870		—	
Sligos	431		− 0,92	
Societe Generale	556		− 0,35	
Sodexho	2458		+ 0,44	
Sommer-Allibert	128,50		+ 0,70	
Sophia	179		—	
Spir Communication	460		+ 0,43	
Strafor Facom	387,30		+ 0,48	
Suez	185,90		− 0,53	
Synthelabo	440,10		− 0,02	
Technip	466		− 0,42	
Thomson-CSF	146,30		− 0,88	
Total	384,10		− 1,45	
UAP	100,40		− 0,84	
UFB Locabail	450,10		− 0,02	
UGC DA (M)	281		+ 0,71	
UIC	56		—	
UIF	399		− 1	
UIS	150		− 0,13	
Unibail	529		− 0,75	
Union Assur.Fdal	589		+ 2,71	
Usinor Sacilor	75,95		− 1,18	
Valeo	262,50		+ 5,79	
Vallourec	213		—	
Via Banque	111,10		− 2,61	
Worms & Cie	255,10		+ 0,54	
Zodiac ex.dt divid	1261		+ 1,98	
Elf Gabon	1082		− 0,18	

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
ABN Amro Hol.#	274		− 0,80	
Adecco S.A.	1416		− 0,21	
Adidas AG #	438		− 1	
American Express	219,70		—	
Anglo American #	314		− 0,12	
Amgold #	467		—	
Arjo Wiggins App.	14,40		+ 1,38	
A.T.T. #	271		− 2,54	
Banco Santander #	250,20		+ 0,11	
Barrick Gold #	141,80		− 1,97	
B.A.S.F. #	150,10		− 0,13	
Bayer #	180,90		− 0,49	
Blenheim Group	28		− 1,96	
Cordiant PLC	8,20		+ 1,82	
Crown Cork ord.	233,60		+ 2,69	
Crown Cork PF CV	231,30		—	
Daimler Benz #	271,60		—	
De Beers #	157,40		− 1,39	
Deutsche Bank #	247,60		− 1,49	
Dresdner Bank #	137,70		+ 0,21	
Driefontein #	64,55		− 0,38	
Du Pont Nemours #	419,30		+ 0,21	
Eastman Kodak #	363		—	
East Rand #	2,92		+ 2,05	
Echo Bay Mines #	50,50		− 1,08	
Electrolux #	297,40		—	
Ericsson #	120		− 0,58	
Exxon Corp. #	427,40		− 1,47	
Ford Motor #	166,80		− 1,97	
Freegold #	56,30		− 0,53	
Gencor Limited #	18,25		− 0,82	
General Elect. #	428,80		− 1,32	
General Motors #	249,70		− 1,56	
Cie Belgique #	398		− 0,62	
Grd Metropolitan	37,30		+ 2,41	
Guinness Plc #	37,25		+ 0,93	
Hanson Plc	12,50		+ 1,60	
Harmony Gold #	50,25		—	
Hitachi #	46,05		− 0,10	
Hoechst #	176,30		− 1,30	
I.B.M #	581		− 1,20	
I.C.I #	65,40		+ 0,91	
Ito Yokado #	274		− 1,05	
Matsushita #	85		− 0,35	
Mc Donald's #	235,90		+ 1,22	
Merck and Co #	340		− 1,30	
Mitsubishi Corp.#	58,10		+ 0,51	
Mobil Corporat.#	585		—	
Morgan J.P. #	448		− 0,91	
Nestle SA Nom. #	5900		− 0,83	
Nipp. MeatPacker #	69,10		—	
Nokia A	210,20		− 1,04	
Norsk Hydro #	237,60		− 0,37	
Petrofina #	1600		− 1,06	
Philip Morris #	458,40		− 0,19	
Philips N.V #	167,90		− 1,73	
Placer Dome Inc #	123,50		− 0,48	
Procter Gamble #	450		− 1	
Quilmes	259		+ 0,38	
Randfontein #	33,10		+ 0,30	
Rhone Poul.Rorer #	362,60		− 0,99	
Royal Dutch #	779		− 0,51	
R T Z #	77		− 1,94	
Sega Enterprises	213,50		+ 0,60	
Saint-Helena #	36		− 2,50	
Schlumberger #	436,60		− 0,41	
SGS Thomson Micro.	202,80		+ 1,33	
Shell Transport #	75,25		+ 0,19	
Siemens #	268		− 0,33	
Sony Corp. #	320		− 0,90	
Sumitomo Bank #	90,05		—	
T.D.K #	305		+ 0,52	
Telefonica #	94,55		− 1,42	
Toshiba #	33		− 1,21	
Unilever #	758		− 0,26	
United Technol. #	573		− 0,87	
Vaal Reefs #	453		− 1,54	
Volkswagen A.G #	1861		—	
Volvo (act.B) #	108,90		− 0,18	
Western Deep #	189,30		− 0,68	
Yamanouchi #	105,40		− 0,37	
Zambia Copper	4,33		+ 1,61	

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 6 SEPTEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	
CEPME 8,5% 88-97CA	103,33	
CEPME 9% 89-99 CA#	110,63	
CEPME 9% 92-06 TSR	115,80	
CFD 9,7% 90-03 CB	118,67	
CFD 8,6% 92-05 CB	114,20	
CFF 10% 88-98 CA#	109,87	
CFF 9% 88-97 CA#	104,42	
CFF 10,25%90-01CB#	—	
CLF 8,9% 88-00 CA#	111,64	
CLF 9%88-93/98 CA#	106,11	
CNA 9% 4/92-07	—	
CRH 8,6% 92/94-03	112,75	
CRH 8,5% 10/87-88#	108,58	
EDF 8,6% 88-89 CA#	110,45	
EDF 8,6% 92-04 #	—	
Emp.Etat 6%93-97 #	101,51	
Finansder 9%91-06#	117,14	
Finansd.8,6%92-02#	113,10	
Floral9,75% 90-99#	112,45	
OAT 8,5% 87-97CA#	103,30	
OAT 9,90%85-97 CA#	106,71	
OAT 88-98 TME CA#	102,23	
OAT 9/85-98 TRA	102,26	
OAT 9,50%88-98 CA#	108,59	
OAT TMB 87/99 CA#	99,79	
OAT 8,125% 89-99 #	108,33	
OAT 8,50%90/00 CA#	110,77	
OAT 85/00 TRA CA#	106	
OAT 10%5/85-00 CA#	115,93	
OAT 89-01 TME CA#	103,55	
OAT 8,5% 87-02 CA#	113,50	
OAT 8,50% 89-19 #	115,65	
OAT 8,50%92-23 CA#	115,28	
SNCF 8,8% 87-94CA	108,23	
Lyon.Eaux 6,5%90CV	926	

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	148,30	
Bains C.Monaco	500	
B.N.P.Intercont.	425	
Bidermann Intl. ◆	110	
B T P (la cie) ◆	7,60	
Centenaire Blanzy	353,20	
Ceragon Holding ◆	45	
Champex (Ny) ◆	17,40	
CIC Un.Euro.CIP	361	
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2480	
Cpt Lyon.Alem.	338,30	
Concorde-Ass Risq	830	
Darblay ◆	475	
Didot Bottin	851	
Eaux Bassin Vichy ◆	3750	
Ecia	680	
Ent.Mag. Paris ◆	1194	
Fidei	30,80	
Finalens	360	
F.I.P.P. ◆	112,90	
Fonciere (Cie)	501	
Fonciere Euris	227	
Foncina # ◆	407,10	
France I.A.R.D. ◆	1086	
France S.A.	1446	
From. Paul-Renard ◆	2050	
Genefim	137,50	
Gevelot	877	
G.T.I (Transport)	295	
Immobail	103	
Immobanque	560	
Lucia ◆	58	
Monoprix ◆	168	
Metal Deploye ◆	363	
Mors #	9,70	
Navigation (Nle)	62,60	
Pakuel-Marmont	240	
Exa.Clairefont(Ny)	1310	
Parfinance ◆	206,20	
Paris Orleans ◆	259	
Piper Heidsieck ◆	1700	
Promodes (CI) ◆	985	
PSB Industries Ly	335	
Rougier #	380	
Saga ◆	90	
Salins du Midi	440	
Silic	702	
S.I.P.H. ◆	219,20	
Sofal ◆	65	
Sofragi ◆	3860	
Souflure Autogène	[illegible]	
Sovabail	308	
Taittinger	1630	
Tour Eiffel ◆	298	
Vicat	481	

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 6 SEPTEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Adal (Ns) # ◆	53,95	
AFE #	426	
Aigle #	177	
Albert S.A (Ns) ◆	135	
Altran Techno. #	1544	
Montaignes P.Gest.	690	
Assystem #	455	
Bque Picardie (Li) ◆	560	
Bque Tarneaud(B)#	227	
Bque Vernes ◆	330	
Beneteau #	550	
B I M P	61,10	
Boiron (Ly) #	600	
Boisset (Ly)#	259,90	
But S.A.	319	
Cardif SA	715	
C.E.E #	214	
CEGEP # ◆	236	
Cermex # (Ly)	337	
CFPI #	194	
Change Bourse (M) ◆	254	
Christ.Dalloz #	1405	
CNIM CA#	168	
Codetour	299,90	
Comp.Euro.Tele-CET ◆	368	
Confiandey S.A.	279,90	
C.A.Haute Normand.	351	
C.A. Paris IDF	778	
C.A.Ille & Vilaine	346	
C.A. Oise CCI ◆	262,90	
Creeks ◆	42	
Devanlay	500	
Devernois (Ly)	450	
Ducros Serv.Rapide ◆	74	
Ecco Trav.Tempo Ly	480	
Europ.Extinc.(Ly)	262	
Europ Propulsion	500	
Expand s.a ◆	275	
Factorem	752	
Faiveley #	296	
Finacor	91,50	
Fininfo	536	
Fructivie	630	
Gautier France #	276,50	
Gel 2000	81	
GFI Industries #	560	
Girodet (Ly) #	40	
GLM S.A.	270	
Grandoptic.Photo #	614	
Gpe Guillin # Ly	145	
Kindy #	141,40	
Guerbet	291	
Hermes Internat.1#	1214	
Hurel Dubois ◆	495	
ICBT Groupe #	221	
I.C.C.	146	
Idianova ◆	75	
Int. Computer # ◆	116	
IPBM	75,50	
M6-Metropole TV	530	
Manitou #	540	
Manutan	435	
Marie Brizard	1015	
Maxi-Livres/Profr.	179,50	
Mecelec (Ly)	76	
MGI Coutier	239,40	
Monneret Jouet Ly# ◆	75,05	
Naf-Naf #	55	
NSC Schlum. Ny ◆	645	
Onet #	872	
Paul Predault #	157	
P.C.W. ◆	19	
Petit Boy #	92,05	
Pochet ◆	915	
Poujoulat Ets (Ns)	235	
Radiall #	520	
Rallye(Cathiard)Ly	178	
Reydel Indust.Li ◆	992	
Robertet #	1192	
Rouleau-Guichard ◆	378	
Securidev #	75	
Smoby (Ly)#	542	
Sofco (Ly)	93,90	
Sofibus ◆	359	
Sogepag # ◆	144,70	
Sogeparc (Fin)	680	
Sopra	284,50	
Steph.Kelian # ◆	61	
Sylea	535	
Teisseire-France	190	
TF1-1	580	
Thermador Hold(Ly)	260	
Trouvay Cauvin #	71,90	
Unilog	508	
Union Fin.France	520	
Viel et Cie #	122,60	
Vilmorin et Cie #	467	
Virbac	585	

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 6 SEPTEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	114	
Coil	240	
Electronique D2	436	
FDM Pharma n.	193,50	
Genset	259,50	
High Co.	222	
Infonie	225	
Joliez-Regol	97,40	
Mille Amis ◆	110	
Picogiga	138	
Proxidis	58	
Stelax	4,60	

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 6 SEPTEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	660	
Crédit Gén.Ind. ◆	29	
Générale Occidentale ◆	56	
Mumm ◆	1449	
Nobel ◆	155	
Sté lecteurs du Monde ◆	198,50	

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication *catégorie 3; ◆ cours précédent;* ■ *coupon* détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande *réduite; # contrat d'animation.*

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 5 septembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	118,13	
BANQUES POPULAIRES		
Valorg	2432,30	
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme	9515,45	
Arbitr. Première	9153,63	
Arbitr. Sécurité	17448,31	
BNP		
Antigone Trésorerie	862179	
Natio Court Terme	13850	
Natio Court Terme2	376173	
Natio Epargne	2189,66	
Natio Ep. Capital C/D	15766,42	
Natio Ep. Croissance	2285,65	
Natio Ep. Obligations	215,84	
Natio Epargne Retraite	132,89	
Natio Epargne Trésor	10706,62	
Natio Epargne Valeur	543,33	
Natio France Index	1076,08	
Natio Immobilier	1175,89	
Natio Inter	1859,95	
Natio Monétaire C/D	5374,31	
Natio Opportunités	154,37	
Natio Patrimoine	1491,93	
Natio Perspectives	1207,58	
Natio Placements C/D	77024,72	
Natio Revenus	1079,65	
Natio Sécurité	11670,88	
Natio Valeurs	1019,36	
BRED BANQUE POPULAIRE		
Mone.dem	90070,82	
Oblig. tres caté.	237,10	
SICAV MULTI-PROMOTEURS		
Livret Bourse Inv. D	629,85	
Le Livret Portefeuille D	849,70	
Nord Sud Dévelop. C/D ◆	2180,98	
Patrimoine Retraite C	300,46	
Sicav Associations C	2377,60	
CDC TRÉSOR		
Fonsicav C	19155,90	
Mutual. dépôts Sicav C	18463,35	
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D	205,71	
Ecur. Capicourt C	222,55	
Ecur. Capitalisation C	227,70	
Ecur. Distrimonétaire D.	10854,64	
Ecur. Expansion C	80742,98	
Ecur. Géovaleurs C	2839,36	
Ecur. Investis. D	168,60	
Ecur. Monépremière	11047,83	
Ecur. Monétaire C/D	12773,55	
Ecur. Trésorerie C/D	314,20	
Ecur. Trimestriel D	1952,67	
Eparcourt-Sicav D	192,79	
Géoptim C	11777,91	
Géoptim D ◆	11411,02	
Horizon C	1685,23	
Prévoyance Ecur. D	98,72	
Fonds communs de placements		
Ecur. Capipremière C	11399,92	
Ecur. Sécuripremière C	11617,48	
Ecur. Sensipremière C	12082,96	
CNCA — CRÉDIT AGRICOLE		
Amplia ◇	116827,18	
Atout Amérique	134,73	
Atout Asie	96,76	
Atout Futur C	581,65	
Atout Futur D	554,83	
Coexis	1835,02	
Dieze	1870,41	
Elicash ◇	926613,70	
Epargne-Unie	165,01	
Eurodyn	1822,89	
Indicia ◆	1208,38	
Moné.JC ◇	11684,25	
Moné.JD ◇	11684,25	
Oblifutur	500,02	
Oraction	1727,77	
Proficius	979,10	
Revenu-Vert	1194,25	
Sévéa ◆	105,25	
Synthésis	16221,44	
Uni Foncier	1208,71	
Uni France	644,99	
Uni Garantie C	1730,52	
Uni Garantie D	1407,03	
Uni-Régions	1564,64	
Univar C ◇	302,83	
Univar D ◇	297,08	
Univers Actions	183,69	
Univers-Obligations	218,23	
CIC BANQUES		
Francic	543,04	
Francic Pierre	115,13	
Francic Régions	1605,23	
CIC PARIS		
Cicamonde	1262,80	
Comerticic	347,73	
Ecocic	1405,30	
Oblicic Mondial	3349,48	
Oblicic Régions	1136,76	
Rentacic	164,42	
CRÉDIT LYONNAIS		
Euro Solidarité	1323,62	
Lion 20000	16825,91	
Lion Association	11286,01	
Lion Plus	1426,49	
Lion Trésor	2357,08	
Oblilion	1829,74	
Sicav 5000	559,58	
Slivafrance	937,80	
Slivam	470,61	
Slivarente	226,68	
Slivinter	581,09	
Trilion	5260,84	
CRÉDIT MUTUEL FINANCE		
Avenir Alizes	2052,75	
Créd.Mut.Act.France	124,15	
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	872,54	
Créd.Mut.Ep.Ind.C	100,51	
Créd.Mut.Ep.J	22491,26	
Créd.Mut.Ep.long.T	231,61	
Créd.Mut.Ep.Monde	1192,80	
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1734,01	
Créd.Mut.Ep.Quatre	1103,73	
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	685,65	
Saint-Honoré Capital	18157,43	
St-Honoré March. Emer.	614,48	
St-Honoré Pacifique	738,66	
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1799,36	
Stratégie Actions	930,06	
Stratégie Rendement	1792,92	
Amplitude Monde C	779,41	
Amplitude Monde D	759,28	
Amplitude Europe C/D	111,68	
Elancie! D	126,27	
Emergence Poste D	108,84	
Géobilys C	618,84	
Géobilys D	590,64	
Intensys C	114,60	
Intensys D	109,73	
Latitude C	145,43	
Latitude D	136,82	
Oblitys D	586,78	
Plénitude D	152,83	
Poste Gestion C	43509,83	
Revenus Trimestr. D	5240,27	
Solstice D	2355,53	
Thésora C	924,52	
Thésora D	841,53	
SOCIETE GENERALE		
Actimonétaire C	37192,45	
Actimonétaire D	31655,21	
Cadence 1 D	1063,97	
Cadence 2 D	1051,62	
Cadence 3 D	1055,54	
Capimonétaire C	2013,46	
Capimonétaire D	1870,78	
Capioblig C	8527,40	
Interoblig C	6511,14	
Intersélection France D	564,90	
S.G. France opport. C	1623,38	
S.G. France opport. D	1565,50	
Sogenfrance C	1456,32	
Sogenfrance D	1344,01	
Sogépargne D	314,46	
Sogintor C	1747,63	
Fonds communs de placements		
Favor D	1140,81	
Sogelance D	1676,02	
Sogenfrance Tempo D	139,54	

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

هكذا من الأصل

AUJOURD'HUI

SCIENCES

ZOOLOGIE Le cinquième congrès international consacré au *« suivi des animaux »* a rassemblé récemment, à Strasbourg, 180 chercheurs venus d'une trentaine de pays. ● AUX FRONTIÈRES de la biologie et de l'électronique, cette discipline récente a connu une véritable explosion ces vingt dernières années grâce aux développements des techniques spatiales et à la miniaturisation des composants. ● VINGT POUR CENT des 5 500 balises automatiques suivies dans le monde par le système franco-américain Argos de localisation par satellite sont portées par des animaux sauvages. On fixe des caméras vidéo sur le dos des phoques et l'on fait avaler des « puces » électroniques aux oiseaux ou aux poissons. ● LES ANIMAUX ainsi appareillés pourraient, à l'avenir, devenir pour les chercheurs des auxiliaires pour la surveillance de l'environnement ou l'exploration des fonds marins.

Bardés d'électronique, les animaux sauvages travaillent pour la science

Les émetteurs, caméras et capteurs fixés sur les oiseaux, les poissons ou les mammifères marins renseignent les chercheurs sur leur biologie, mais aussi sur l'environnement dans lequel ils vivent

STRASBOURG
de notre envoyé spécial

La zone démilitarisée entre les deux Corées est l'une des haltes favorites des grues qui migrent régulièrement entre la Russie et le Japon. Au regard d'un volatile fatigué, ces espaces inhabités doivent apparaître comme des havres inespérés. La découverte de cet intérêt tout pragmatique porté par certains oiseaux aux soubresauts des relations internationales humaines résulte de l'utilisation des technologies spatiales les plus récentes.

Grâce à un émetteur miniature fixé sur leur dos – un bijou de 60 grammes, harnais compris, mis au point par la Nippon Telegraph and Telephone Corp. –, les échassiers avides de tranquillité ont pu être pistés dans leurs déplacements par les détecteurs Argos des satellites météorologiques américains. Un autre engin spatial, le satellite de télédétection Landsat, a permis l'étude des caractéristiques de leurs lieux d'étape.

L'auteur de ces travaux, Hiroyoshi Higuchi (université de Tokyo), est un adepte du *« suivi des animaux »* (*« wildlife telemetry »* pour les Anglo-Saxons). Venus d'une trentaine de pays, quelque 180 scientifiques se sont réunis récemment au Conseil de l'Europe, à Strasbourg, pour faire le point des avancées de cette discipline en expansion, aux frontières de la biologie et de l'électronique. Ce congrès, tenu tous les quatre ans, a permis de prendre la mesure des progrès intervenus dans ce domaine depuis le début des années 90.

Très répandu aujourd'hui, le système Argos employé par Hiroyoshi Higuchi pour ses grues est loin d'être le seul outil de ces drôles de chercheurs. Sur terre, pour des études plus localisées, ils ont posé des caméras vidéo, des micros et des magnétophones sur le dos des phoques. D'autres ont *« appareillé »* des musaraignes, ou des saumons pour les suivre par radio. Certains sont même allés jusqu'à coller de minuscules aimants sur la coquille des patelles (ou « chapeaux chinois »), afin de pouvoir surveiller, à l'aide de capteurs électromagnétiques, le déplacement de ces mollusques en fonction des marées !



Infographie : le Monde/Source : CNES

À chacun de leurs passages (6 à 24 par jour selon la latitude), les récepteurs Argos montés sur des satellites météorologiques captent les données pour les retransmettre à des stations au sol. Ils localisent les animaux avec une précision de 350 mètres.

MINUTEUR DE CUISINE

« Tout a commencé au début des années 60, se souvient l'un des pionniers de cette discipline, l'Américain Gerald Kooyman, chercheur à la Scripps Institution of Oceanography (université de San Diego, Californie). *Nous ne connaissions pas grand-chose des mœurs des mammifères marins et de leur comportement sous l'eau. »* Pour lever cette énigme, le biologiste s'est fait bricoleur. A partir d'un minuteur de cuisine et d'une plaque de verre recouverte de noir de fumée, il a fabriqué un capteur de fortune capable d'enregistrer le profil de plongée d'un phoque.

« Quand j'ai annoncé que le phoque de Weddell était capable de descendre jusqu'à 600 mètres et de rester une heure en apnée, j'ai créé une perturbation certaine dans la communauté des physiologistes, pour qui ces limites se situaient plutôt autour de 200 mètres et quinze minutes », sourit le chercheur. Fondées sur plusieurs centaines de plongées effectuées par une dizaine de phoques appareillés, les données de Gerald Kooyman publiées dans l'hebdomadaire américain *Science* étaient pourtant incontestables et furent vite reconnues. Ce ne fut pas toujours le cas. *« En 1983, l'un de mes amis techniciens avait appareillé, avec un autre système très simple, un cormoran qui plongea à 120 mètres,* se souvient le biologiste allemand Rory Wilson. *Il n'a jamais réussi à publier ses résultats, que tout le monde jugeait aberrants. Jusqu'à ce qu'ils soient confirmés, en 1990, avec des instruments électroniques. »*

Ces premiers résultats assurèrent un succès durable à cette pratique nouvelle. Très vite, le Japonais Yasuhiko Naito perfectionna le dispositif imaginé par Kooyman. L'instrument qu'il mit au point a été utilisé jusqu'en 1992. Parallèlement, le physicien britannique Roger Hill commercialisait, vers le milieu des années 80, le premier enregistreur électronique de durée et de profondeur des plongées.

POISSONS DES PROFONDEURS

Conjugués à l'étonnante imagination des chercheurs, les progrès de l'électronique ont entraîné ensuite une explosion de la discipline. C'est ainsi qu'aujourd'hui les manchots royaux des îles Crozet, proches de l'Antarctique, sont marqués par une *« puce-transpondeur »* glissée sous leur peau, grâce à laquelle ils peuvent être « reconnus » automatiquement par des détecteurs (*Le Monde* du 23 juin 1993). Leurs fonctions digestives sont étudiées à l'aide de sondes miniatures qu'on leur fait avaler et qui mesurent la température, l'acidité et la motilité de leur estomac.

Des chercheurs britanniques ont fait avaler à des poissons vivant à 5 000 mètres de profondeur de minuscules émetteurs acoustiques enrobés de nourriture. Ces dispositifs permettent de suivre ensuite leurs déplacements dans un rayon de 500 mètres à l'aide de récepteurs déposés sur le fond !

Avec l'avènement du numérique, la même tendance vers la miniaturisation va être observée pour les caméras vidéo et les enregistreurs de sons, estime le pionnier Gerald Kooyman. Selon lui, les premières expériences, présentées à Strasbourg, d'équipement de phoques à l'aide de ces matériels sont une voie nouvelle qui sera généralisée à d'autres animaux.

Jusqu'où ira-t-on ? Ces techniques ont permis un développement extraordinaire de nos connaissances sur les mœurs et le métabolisme des animaux sauvages. Des recherches qui peuvent servir de base à des mesures de conservation de la faune. Mais, au-delà de leur intérêt écologique évident, ces travaux ont aussi des applications potentielles importantes.

Organisateur du colloque de Strasbourg, directeur du Centre d'écologie et de physiologie énergétique (CNRS, Strasbourg), Yvon Le Maho étudie les manchots royaux des îles Crozet depuis 1989. *« Ces oiseaux, comme les albatros, capables de parcourir 3 000 kilomètres pour trouver de la nourriture, sont de remarquables indicateurs des ressources marines,* explique-t-il. *Les appareils dont nous les dotons peuvent fournir des renseignements sur la température de la mer en surface mais aussi – ce dont sont incapables les satellites – jusqu'à une profondeur de 400 à 500 mètres. Ces données sont fondamentales pour le suivi des ressources halieutiques. »*

Très sensibles à l'environnement et aux conditions physiques ou climatiques, nombre de ces animaux pourraient être transformés en *« sondes »*, ou *« bouées océanographiques »*, estime Yvon Le Maho. *« Le chercheur japonais Yasuhiko Naito étudie sérieusement la possibilité d'appareiller de gros mammifères marins capables de plonger à grandes profondeurs pour l'exploration de zones inaccessibles à l'homme... »*

Jean-Paul Dufour

Un berger spatial nommé Argos

QUAND ILS ONT CONÇU, en 1974, leur système Argos de localisation et de collecte de *données par satellite, les techniciens français* du CNES ne pensaient pas au suivi des animaux sauvages. Il s'agissait de mettre au point un réseau d'appareils en orbite capables de recueillir et de retransmettre à des stations de réception (puis au « client ») les messages envoyés par des milliers de balises automatiques réparties sur la surface du globe et de déterminer les coordonnées géographiques de l'endroit d'où elles émettent. Placées sur des ballons, des navires ou des bouées, ces balisent devaient servir surtout aux océanographes.

Aujourd'hui, 20 % des quelque cinq mille cinq cents balises actives suivies dans le monde par le réseau Argos sont portées par des animaux. Cette utilisation arrive juste après l'océanographie (50 %) et devance les autres (météo, hydrologie, suivi des conteneurs de matières dangereuses ou des voiliers en course, etc.). En 1974, déjà, des chercheurs américains avaient fait un essai avec le *prédécesseur américain d'Argos, monté sur un* satellite Nimbus de la NASA. Mais l'émetteur, fixé au cou d'un renne, pesait 15 kilos. Les balises Argos offrant les mêmes possibilités pour un poids d'un kilo ne pouvaient donc que rencontrer un succès immédiat. Depuis le lancement du premier récepteur, en 1978, presque toutes les variétés d'animaux sauvages d'une taille raisonnable ont eu droit à leur balise.

Le système a été appliqué aux ours d'Amérique, aux cerfs d'Europe, aux caribous du Canada, mais aussi aux baleines, aux tortues marines, aux lamantins de Floride, aux dauphins de l'Amazone ou aux singes du Japon. La miniaturisation des émetteurs a permis de l'étendre aux oiseaux en 1990. On en a vu sur le dos des manchots de l'Antarctique, des albatros, des pélicans, des grues, des cigognes noires, des bernaches nonettes ou des eiders à lunettes. Le poids des balises est aujourd'hui de 20 grammes, antenne, batterie et conteneur *étanche compris (l'électronique elle-*même ne représente que 3,5 grammes). Capables de fonctionner trois mois en continu (ou un an par intermittence), elles sont reliées à des capteurs qui mesurent sur l'animal les paramètres les plus divers, de la température corporelle ou du rythme cardiaque à la pression extérieure (pour les animaux plongeurs). Certains chercheurs ont placé des capteurs sous les pattes des oiseaux pour savoir quand ils se posent. D'autres ont doté de panneaux solaires les balises qu'ils ont fixées sur des aigles.

« Mais cette évolution est limitée à tout ce qui se trouve au sol. Le système en orbite n'a pas bougé depuis 1978 », reconnaît Michel Taillade, directeur général de la société Argos. Les instruments tournent sur deux satellites météorologiques de la NOAA américaine, mais seront disponibles aussi (à partir de 1999) sur le satellite japonais Adeos et des négociations sont en cours pour qu'ils soient emportés par *les engins de l'organisation européenne de* météorologie par satellites Eumetsat. *« Nous en profitons pour améliorer le service, afin de conforter notre avantage face à la concurrence qui s'annonce »*, explique Michel Taillade.

« Argos deuxième génération » ne se contentera plus de recevoir les données. Il pourra aussi envoyer aux balises de courts messages, permettant de commander des fonctions à distance comme *« injecter aux oiseaux un tranquillisant pour les récupérer »*. Pour la troisième génération, en cours d'étude, les techniciens envisagent de multiplier par dix le volume des données transmissibles et de faire passer de 500 à 35 milliwatts la puissance à fournir aux émetteurs. On pourra ainsi réduire leur taille ou accroître leur autonomie.

J.-P. D.

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE LA VIE QUOTIDIENNE

La communication sans fil enchaîne les Californiens

SAN FRANCISCO
correspondance

Plus qu'une série d'outils plus ou moins commodes, les technologies de l'information constituent, en Californie, un véritable mode de vie (*Le Monde* des 4 et 5 septembre). On surfe le Web en plein air – à la terrasse d'un café ou dans un jardin public – sur un ordinateur portable doté d'un modem sans fil. On ne laisse plus sortir ses enfants sans un *« beeper »* pour les suivre à la trace. Pas d'escapade au grand air sans navigation électronique (Global Positionning System) reliée aux satellites.

On part en vacances avec un portable, et on finit par taper son courrier électronique de la main droite tout en conduisant sur l'autoroute 280 qui traverse Silicon Valley. La California Highway Patrol constate une forte croissance de ce genre de comportements, qui ne constitue pas encore une infraction, mais représente déjà un danger réel.

Ceux qui se contentent d'utiliser leur téléphone cellulaire en conduisant ont 34 % de chances de plus d'avoir un accident. Malgré le coût élevé des communications, d'aucuns semblent incapables de s'en passer, au point qu'une jeune femme excédée les perçoit comme des téléphones greffés. Gageons que quelques techniciens en quête de marchés vierges sont en train d'y travailler. Les utilisateurs de cellulaire sont près de 30 millions, et les nouveaux venus arrivent à un rythme plus soutenu que les nouveau-nés (28 000 par jour). 40 % disent qu'ils en veulent pour des raisons de sécurité. 21 % sont des gens qui ne peuvent pas souffrir d'être débranchés pendant le week-end.

Après les *« beepers »* puis les cellulaires, la mode est aujourd'hui au « sans-fil », la communication par radio, éventuellement numérique. Moins cher, le sans-fil permet de s'affranchir des limitations géographiques qui accompagnent les technologies antérieures. Mais son avantage principal, c'est qu'il offre enfin la possibilité d'échanger tous les types d'informations possibles au moyen de ces appareils qui réunissent les qualités des téléphones et des ordinateurs intégrés dans ce qu'on appelle PCS (Personal Communication Service). La compagnie finlandaise Nokia avait fourni aux délégués à la convention du Parti républicain, qui s'est réunie à San Diego, un téléphone qui s'ouvre et révèle un clavier sur lequel on peut taper des messages. Depuis quelques mois, on peut se procurer Planet 1, un appareil portable (moins de 3 kg) permettant d'appeler de n'importe où dans le monde.

On estime à plus de 2 millions le nombre d'Américains utilisant un type ou un autre de communication sans fil et à plus de 9 millions le nombre de ceux qui communiquent avec leur bureau par ordinateur. Avant la fin de la décennie, on pourra échanger de n'importe où des appels téléphoniques, du courrier électronique, des fax et même des images vidéo sans devoir se brancher sur une ligne de téléphone.

Dans la salle de classe du futur telle qu'on la conçoit à l'université Stanford, au cœur de Silicon Valley, chaque étudiant aura son portable. Il pourra en permanence, grâce à un modem sans fil, chercher des informations sur Internet ou participer au travail du groupe en projetant sur un écran géant visible par tous ce qu'il est en train d'écrire.

« SUR-BRANCHÉS »

L'élément nouveau de ces mois d'été, c'est que l'inquiétude commence à se manifester. Les conversations ne sont plus les mêmes et le ton de la presse locale commence à changer. Aujourd'hui la technologie a fait des progrès (miniaturisation, communication sans fil), mais les gens sont plus hésitants à l'utiliser. On commence à s'avouer « sur-branché » (overwired), à reconnaître que la famille se plaint de voir l'espace privé envahi par la vie professionnelle, les fêtes interrompues par les *« beepers »*, les vacances gâchées par le courrier électronique.

« La bonne nouvelle, c'est qu'on peut travailler de partout », vient de déclarer Gil Gordon, spécialiste du travail à distance au San Francisco Examiner. *« La mauvaise nouvelle, c'est qu'on peut travailler de partout. »* La mobilité améliore le travail, au détriment des conditions de vie. Le paradoxe, c'est que ces amarres virtuelles parviennent subrepticement à faire de vous un authentique esclave de votre travail.

Mais l'impact de la technologie est d'autant plus grand qu'il accompagne une évolution sociale de fond. Il s'inscrit dans la nouvelle écologie du travail qu'entraînent les entreprises éclatées en plusieurs endroits de la planète séparés par des fuseaux horaires, l'extension du travail à domicile, la réduction des effectifs. Il est impossible d'enrayer une telle évolution – et personne ici n'y songe sérieusement –, mais, pour la première fois, les doutes proviennent de ceux qui en sont les inventeurs, les promoteurs ou les premiers usagers.

Grand critique des fous de technologie, l'écrivain et professeur Neil Postman se demande comment auraient réagi les gens du début de ce siècle si on avait pu leur demander s'ils étaient pour le développement de l'automobile en leur montrant des images d'autoroutes qui défigurent le paysage, de la pollution qui asphyxie et des dizaines de milliers de personnes qui meurent chaque année dans des accidents de voiture.

C'est cette évidence que les « techies » sont en train de découvrir. Après avoir goûté aux merveilles de l'ordinateur, du portable et du sans-fil, il leur reste à se déconnecter de temps en temps.

Francis Pisani

L'Angleterre retrouve la route du Tournoi des cinq nations

Grâce à un accord passé avec ses partenaires, elle disputera normalement l'épreuve en 1997

L'Angleterre a finalement réintégré le Tournoi des cinq nations, après plusieurs semaines d'âpres négociations avec ses partenaires. La nouvelle a été accueillie avec soulagement par les joueurs, attachés à la plus ancienne des compétitions de rugby de l'hémisphère nord. Des interrogations demeurent cependant sur le niveau de la future équipe d'Angleterre, à la suite du conflit qui oppose la fédération aux clubs.

LE VENT a une nouvelle fois tourné. C'est désormais une brise douce qui souffle sur le rugby européen. Le Tournoi des cinq nations est sauvé. L'Angleterre, un moment bannie pour avoir négocié en solitaire un accord avec BSkyB, la chaîne de télévision de Rupert Murdoch, réintègre la compétition.

Une réunion de la dernière chance, mercredi 4 septembre à Bristol, siège de l'International Board, a permis aux Anglais de trouver un terrain d'entente avec les trois autres nations britanniques, l'Ecosse, l'Irlande et le pays de Galles, qui avaient exigé leur exclusion. *« Ils sont parvenus à un accord sauvant le Tournoi des cinq nations pour la saison prochaine et le futur proche »*, indique un communiqué rendu public jeudi 5 septembre. La Fédération française de rugby (FFR) a donné son aval à un accord dont les détails seront connus, lundi 9 septembre, à l'issue d'une réunion que le « Comité des quatre » tiendra à Dublin.

La nouvelle a été accueillie avec soulagement par les joueurs, dont la grande majorité craignait la perspective d'une saison 1997 sans Tournoi. *« Tout le monde voulait que l'Angleterre participe »*, a souligné Lawrence Dallaglio, le troisième ligne du XV de la Rose. En France, lui faisait écho la satisfaction de Jean-Claude Skrela. *« Le Tournoi des cinq nations reste une compétition majeure. C'est même la seule dont nous disposons dans l'hémisphère nord »*, soulignait l'entraîneur de l'équipe de France. Depuis les années 20, cette compétition désigne annuellement la meilleure formation d'Europe. Elle s'est inventé un rite, pas même bouleversé par l'irruption de la Coupe du monde en 1987. Elle reste le rendez-vous préféré des amateurs de rugby, comme en témoigne l'affluence dans les stades et devant les postes de télévision. L'absence de l'Angleterre, qui domine régulièrement le Tournoi depuis le début des années 90, aurait vidé l'épreuve de sa substance.

Un changement de dates est acquis pour la prochaine édition. Et l'Italie devrait faire son apparition dans la suivante

Elle ne pouvait pas non plus être du goût de BSkyB. La chaîne de télévision du magnat australo-américain de la presse Rupert Murdoch a assis son succès financier sur les retransmissions sportives. Elle compte 5,5 millions d'abonnés et a réalisé l'an dernier un bénéfice de plus de deux milliards de francs. En signant avec la fédération anglaise (RFU) un accord pour cinq ans d'un montant de 650 millions de francs pour l'exclusivité des rencontres disputées à Twickenham à partir de 1998, elle espérait augmenter encore son pouvoir d'attraction sur les téléspectateurs. Elle n'a réussi qu'à provoquer la colère des fédérations des trois autres nations britanniques du Tournoi, traitées en parents pauvres. Au cours des derniers jours BSkyB s'était lancé dans de discrètes négociations avec les représentants de ces fédérations. Car, sans les matches du Tournoi, le contrat passé avec les Anglais perdait l'essentiel de son intérêt.

Au siège de la RFU, jeudi à Londres, régnait soudain un optimisme dont les dirigeants anglais avaient perdu l'habitude. Mis K.-O. par la sécession des clubs de première et deuxième division (*Le Monde* du 5 septembre), ils n'auraient sans doute pas survécu à leur exclusion du Tournoi. *« Cet accord constitue une victoire importante qui nous enlève un énorme poids des épaules et qui va nous aider à ne pas combattre sur plusieurs fronts »*, commentait Tony Hallett, le secrétaire général.

La RFU peut maintenant s'attacher au règlement des différends qui l'opposent à l'Union des clubs (Epruc). D'autant qu'ils ont des conséquences directes sur l'équipe nationale. Les internationaux sont aujourd'hui les salariés de leurs clubs. Dans le rude conflit qui oppose ces derniers à la fédération, ils ont choisi le camp de ceux qui les paient. Mercredi 4 septembre, quarante-trois joueurs étaient convoqués à Bisham Abbey, près de Londres, pour un stage. Aucun n'est venu. Jack Rowell, l'entraîneur du XV de la Rose, et tout l'encadrement technique, se sont retrouvés absolument seuls.

Pour composer une équipe digne de ce nom, la RFU a donc besoin de s'entendre avec les représentants des clubs, qui ne se sont pas privés de stigmatiser sa *« paralysie »* et son *« approche provocatrice »* de toutes les questions. Il lui faudra sans doute faire des concessions. Quelle allure aurait un Tournoi des cinq nations bâti avec un XV d'Angleterre formé de joueurs amateurs, évoluant dans les divisions inférieures du championnat ? Pour l'instant, l'épreuve est bel et bien sauvée.

Le feuilleton anglais de l'été a cependant poussé les dirigeants du rugby européen à repenser le devenir du Tournoi. Est-il viable longtemps sous sa forme actuelle ? Un changement de dates est déjà acquis pour la prochaine édition. L'Italie devrait faire son apparition dans la suivante. Bernard Lapasset, le président de la FFR, évoque la création d'un véritable championnat d'Europe des nations. Malgré le retour de l'Angleterre, les jours du Tournoi, vieillard du rugby mondial né en 1909, sont sans doute comptés.

Pascal Ceaux

Les joueurs européens arrivent en force dans le basket français

Les effets de l'arrêt Bosman se font sentir

L'ARRÊT BOSMAN a reconnu que les sportifs européens devaient être traités à l'égal des autres travailleurs, libres de circuler et de défendre les intérêts de leur carrière. En cette rentrée, l'application de la nouvelle législation permet de constater que, en France, certains sportifs professionnels sont plus égaux que d'autres : alors que les vedettes du football monnaient leurs talents aux quatre coins de l'Europe, qu'une poignée d'internationaux de rugby rejoint l'élite anglaise, et que handballeurs et hockeyeurs s'expatrient en Allemagne, l'immense majorité des basketteurs a choisi de vivre et travailler au pays. *« Les bons joueurs ne sont pas mal payés, en France »*, fait-on valoir à la Fédération française de basket-ball (FFBB).

A l'exception de quelques cas isolés – le Roannais Stéphane Garetta parti pour Louvain, en Belgique, et le Rochelais Olivier Roi pour Bruxelles –, les joueurs français de ProA et de ProB n'ont donc pas déserté les parquets hexagonaux pendant l'intersaison. En fait, très peu d'entre eux ont été sollicités : seul Antoine Rigaudeau, le meneur de jeu de Pau-Orthez, a pu se permettre de décliner l'offre du Panathinaïkos d'Athènes. Quelques-uns ont, certes, fait savoir qu'ils étaient prêts pour l'aventure, mais sans résultat. Ainsi l'ex-Nancéien Ahmadou Keita, parti afin de mieux négocier son salaire, se retrouve-t-il sans employeur depuis trois mois.

L'étroitesse du marché du basket communautaire, dominé par quatre pays, la Grèce, l'Italie, l'Espagne, et, à un moindre degré, la France, limite considérablement les opportunités des joueurs professionnels. *« Quand je regarde la situation économique des clubs des grands pays de basket, je n'en vois guère qu'une demi-douzaine capables d'attirer nos meilleurs éléments »*, assure le président de la Ligue nationale de basket, Jean Bayle-Lespitau. *« Il n'est pas impossible que deux ou trois Français de haut niveau partent les prochaines saisons, mais pas plus »*, ajoute-t-il.

ELDORADO

Au contraire, Didier Primault, administrateur du Syndicat national des basketteurs, considère que, *« comme c'est parti, dans cinq ans, tous les grands joueurs européens évolueront en Grèce »*. *« Je ne suis pas sûr que l'Europe y gagne,* ajoute-t-il. *Ce n'est dans l'intérêt de personne de créer des déserts pour permettre à deux ou trois championnats de dominer la discipline. Des pays comme l'Allemagne perdent leurs forces vives et nous, nous allons récupérer ces joueurs au détriment de nos jeunes, qui avaient déjà des difficultés à se faire une place avec les Américains. »*

Avec son statut de puissance moyenne du basket européen, la France est en passe de devenir un eldorado pour les joueurs moyens du continent – sans parler des Américains ou Africains naturalisés dans l'un des pays de l'Union. En effet, à raison de dix postes par équipe, les places deviennent chères dans les trente-deux équipes professionnelles engagées dans les championnats de France ProA et ProB : grâce à l'arrêt Bosman, quatorze joueurs issus de l'Union européenne figurent cette année dans les effectifs des seize clubs de ProA, contre aucun la saison passée. *« Cela fait moins d'un communautaire par équipe, ce phénomène reste dans les limites du raisonnable »*, estime Jean Bayle-Lespitau.

Mais l'afflux pourrait se poursuivre, entraînant une nouvelle chute des salaires moyens, déjà très sensible depuis l'arrêt Bosman. *« Pour le moment, les Français perçoivent cet arrêt davantage comme une agression que comme une opportunité pour eux »*, relève Didier Primault.

L'AVENIR DE LA FORMATION

A peine entré en vigueur, l'arrêt Bosman soulève un autre motif d'inquiétude chez les responsables du basket français : tous s'interrogent sur l'avenir des centres de formation, jusque-là imposés aux clubs : *« Si nous ne faisons rien, cela peut coûter moins cher d'aller chercher un étranger déjà formé que de payer la formation d'un jeune »*, résume Jean Bayle-Lespitau. Pour combattre ce risque et celui d'une *« fuite »* des joueurs, le président de la Ligue travaille à l'élaboration d'une convention collective liant joueurs, clubs et dirigeants nationaux : *« Nous devons inventer quelques dispositions relatives à la protection sociale des basketteurs et à leur entrée dans la vie active, après le haut niveau ».*

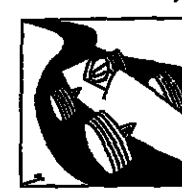
Reste une interrogation : le public français saura-t-il s'enflammer pour les exploits de formations composées de « communautaires » et d'Américains ? La première soirée de championnat de France ProA offrira, samedi 7 septembre, un élément de réponse : le CSP Limoges (deux communautaires, deux Américains) reçoit Strasbourg (trois communautaires, un Américain). *« Je me demande dans quelle langue l'entraîneur les dirige »*, s'amuse Régis Schneider, président des Desperados, le club des supporteurs de Strasbourg.

Eric Collier

Passage de témoin sur le circuit de Monza

MONZA
de notre envoyé spécial

Trois jours avant le Grand Prix d'Italie qui sera couru, dimanche 8 septembre, sur l'Autodrome national, près de Milan, la formule 1 s'est offert, jeudi 5 septembre, un de ces psychodrames qui en font, sinon le charme, du moins une occasion de se pencher sur les heurs et les malheurs des stars du volant. Derrière les grilles, auxquelles s'accrochaient des grappes de *tifosi* tentant d'apercevoir Michael Schumacher, a eu lieu un véritable passage de témoin dans l'écurie Williams. Les deux héros de cette journée un peu particulière ont joué leur rôle chacun de leur côté. Le premier sur scène a été Heinz-Harald Frentzen, accueilli par l'écurie Sauber-Ford attristée par le départ de son prodige, après trois ans de bons et loyaux services, mais ravie par la publicité. Vêtu de lin blanc – qui laissait cependant la place aux innombrables écussons des commanditaires – et de probité candide, le futur pilote de l'écurie championne du monde a montré qu'il était prêt à assumer le rôle de l'un des favoris de la prochaine saison. Dans un anglais suffisamment laborieux pour ne pas répondre aux questions les plus insidieuses, le pilote allemand a montré qu'il possédait déjà une aptitude à manier la langue de bois, propre à assurer son avenir. *« Oui, Frank Williams m'avait proposé ce volant en mai 1995* [juste après la mort tragique d'Ayrton Senna au volant d'une Williams]. *Oui, nos conversations n'ont pas cessé depuis. Oui, le contrat a été signé il y a peu... c'est-à-dire il y a quelques jours. »*



FORMULE 1

LA DÉCEPTION DE DAMON HILL

Celui qu'il va remplacer la saison prochaine chez Williams a dû trouver refuge en dehors du paddock pour s'exprimer tranquillement. Avant trois jours d'essais et de courses décisifs pour l'attribution d'un titre de champion du monde que lui dispute son coéquipier, le Canadien Jacques Villeneuve, Damon Hill a voulu parler avec son cœur : *« Le coup de téléphone – Frank m'annonçant que mon contrat ne serait pas renouvelé – m'a fait un choc. La déception est énorme. Je pensais vraiment que mes progrès, mon expérience, mes sept victoires cette saison, ma domination dans le championnat du monde valaient une récompense. Celle de rester dans la meilleure équipe. »*

Le pilote anglais, à trente-six ans, ne se voit pas en chômeur ou en coureur d'Indy Car, l'an prochain. *« Je suis en contact avec plusieurs écuries depuis le début de la saison. Mes qualités de metteur au point peuvent aider l'une d'entre elles. »* Et le fils de Graham Hill, disparu dans un accident d'avion il y a vingt ans, maîtrise son émotion pour conclure : *« J'ai connu des choses beaucoup plus graves dans ma vie. Je vais me remettre de cette désillusion pour tenter d'obtenir encore des victoires dans le sport qui restera ma passion. »*

On n'en saura pas plus sur l'équipe qui accueillera Damon Hill, peut-être auréolé du numéro un de champion du monde la saison prochaine. McLaren, Jordan ou la nouvelle écurie que va créer l'Ecossais Jackie Stewart avec le soutien très actif de Ford ? Comme on en n'avait pas su davantage de Heinz-Harald Frentzen sur le motoriste qui viendra équiper les Williams après le départ de Renault, à la fin de 1997.

Et, pourtant, l'arrivée des moteurs allemands BMW dans l'écurie anglaise permettrait de trouver une morale à une histoire qui en manque décidément beaucoup.

Christophe de Chenay

Pete Sampras s'épuise à se qualifier en demi-finale de l'US Open

NEW YORK
de notre envoyée spéciale

« Pete, Pete, Pete, Pete », quinze mille voix crient son nom. Il doit bien les entendre pour continuer à jouer ainsi. Il a vomi, tout à l'heure, au bord du court. Il s'aide de sa raquette pour se soutenir avant de fouetter une volée ou un ace. A bout de forces, Pete Sampras continue et titube. Alex Corretja joue comme depuis le début, austère et abrupt. Pete tient bon : c'est le tie-break du cinquième set, celui qui ne souffre pas de discussion. Contrairement aux autres tournois majeurs, l'ultime manche, à l'US Open, se dispute aux points. L'émotion est sculptée au scalpel, les nerfs pincés à chaque coup de raquette.



US OPEN

Entre Pete et Alex, le match a commencé à quatre heures d'une après-midi ronronnante. Le tournoi tire à sa fin. Flushing Meadow se remet des deux chocs Sampras-Philippoussis, Agassi-Muster et se repose avant les demi-finales. En guise de sieste, le quart de finale de Sampras doit être une formalité : l'Américain a toujours battu ses adversaires espagnols et donc Alex Corretja.

Mais le tennis déteste la logique et privilégie les souvenirs. Corretja aime l'US Open. Comme ses compatriotes, il a été élevé sur la terre battue. Mais lui fait partie de la jeune garde. Il a vingt-deux ans et en a assez d'être considéré comme mangeur de brique pilée. A sa fédération, Alex a demandé plus de courts en dur et des courts couverts. En cinq ans de carrière, il n'a disputé qu'un tournoi en salle.

Pour l'extérieur, Alex sait très bien faire. En 1995, à l'US Open, en un même quart de finale, il avait poussé Andre Agassi en cinq sets. Il avait tenu tête à l'Américain en lui prenant le deuxième et le troisième sets à l'arraché ; il avait été rappelé à l'ordre en n'emportant que deux jeux dans les deux dernières manches. Après, il disait seulement : *« J'ai joué dans un jour où tous les tennis sont permis. Maintenant, je veux jouer au mieux sur cette surface. Je commence à l'aimer. »*

Alex fait l'impétueux. Dès le premier set, il tient tête au service de Pete en lui imposant son tennis. Celui-ci est brillant et orgueilleux. Alex veut résister à tout, à ce service qui se veut gagnant, à cette volée qui se veut intraitable. Alex s'emballe et renvoie ; ses jambes répondent comme d'instinct à une accélération. Souvent, il dresse le menton. Il est superbe. Il perd son service, il le reprend ; il a une balle de set. Il cède au *tie-break* parce que Pete sert, soudain, si bien.

Alex se barricade et puis attaque. L'intempérance de son tennis secoue Sampras. L'Américain tient son service tant bien que mal, et il ne peut prendre celui de l'Espagnol qui rebondit partout. Alex est tantôt planqué derrière la ligne de fond de court pour distribuer des gifles d'accélération de son ample coup droit qui lui donne l'air d'un oiseau dans le vent, tantôt tapi à la volée. Il n'a pas peur. Depuis le début, il a servi plus d'aces que Pete. Il arrache sept balles de break pour en gagner une, suffisante pour gagner le deuxième set. Pete hoche la tête. Embrigadé, souvent, dans des échanges longs, il cherche son service mais celui-ci est absent. Alex poursuit. Travail de sape et gifles offensives, il n'oublie pas de distribuer des aces aux grands moments. Et gagne le troisième. Sampras hisse son jeu et son service pour égaliser à deux manches partout. En bas, sur le central, on se bat comme on sauve sa peau, et c'est magnifique.

DÉSHYDRATATION

Le drame vient de commencer. Jeu après jeu, les deux hommes se sont dirigés vers le *tie-break* de la fin. Là, dès le premier point, Pete Sampras s'effondre presque. Il accélère une balle pour regarder passer un retour, il vomit et écope d'un avertissement pour avoir trop attendu de servir. A bout de forces il gagne et se courbe, avant de perdre et de se crisper de douleur. Cahotant vers la volée, il contient une balle de match en réprimant son corps qui lui fait mal. Sept points partout, les deux hommes ont déjà changé deux fois de côté, Pete grimace, supporte l'échange et le termine. Il se qualifie en demi-finale sur une double-faute d'Alex Corretja. L'Espagnol s'agenouille de détresse et se relève pour serrer l'Américain dans ses bras.

Pete Sampras avait déjà habitué son monde à tant d'abnégation. A Moscou, en héros de la finale de la Coupe Davis contre la Russie, il avait dû être porté hors du court, incapable de marcher, victime de crampes. A Roland-Garros, en juin, l'Américain Jim Courier, battu en quart de finale par un Sampras exténué, avait même suggéré que celui-ci en avait rajouté pour l'intimider dans ses derniers coups.

A New York comme ailleurs, au bout de son courage, Pete Sampras a souffert. Il s'en est allé soutenu par le médecin. Alex Corretja est resté prostré sur sa chaise avant que le public ne le rappelle en criant *« Alex, Alex, Alex, Alex »*. Il a esquissé un sourire avant de s'esquiver. Victime de déshydratation, Pete Sampras a été mis sous intraveineuse et astreint au repos. Il a juré qu'il serait remis pour sa demi-finale. Avec lui, jeudi soir, Flushing Meadow a essuyé ses premières larmes.

Bénédicte Mathieu

La dernière partie de Stefan Edberg

Un âpre tie-break a aussi conclu l'autre rencontre de la soirée. Après avoir facilement enlevé les deux premiers sets, Goran Ivanisevic, tête de série n° 6, se voit pousser au jeu décisif par Stefan Edberg, qui aura sauvé cinq balles de match. Le Croate se hisse en demi-finales de l'US Open pour la première fois de sa carrière. Il y rencontrera Pete Sampras, tête de série n° 1 et tenant du titre.

Stefan Edberg, lui, s'en va. Quelques tournois encore jusqu'à la fin de l'année, et puis la retraite. Derrière lui, une carrière d'attaquant amoureux inné du service-volée. En quatorze ans de carrière, depuis ses débuts à Wimbledon, en 1983, le Suédois n'a pas manqué un tournoi du Grand Chelem et disputait, cette année, son cinquante-quatrième (*Le Monde* du 29 août). Il fut champion des Internationaux d'Australie en 1985 et 1987, champion de Wimbledon en 1988 et 1990 et champion de l'US Open en 1991 et 1992. *« Je pars avant d'être un vieux joueur »*, a annoncé le vingt-huitième joueur mondial, âgé de trente ans.

RÉSULTATS

TENNIS

Internationaux des Etats-Unis à Flushing Meadow
● **Simple messieurs**
Quarts de finale : P. Sampras (E-U, n° 1) b. A. Corretja (Esp.) 7-6 (7-5), 5-7, 5-7, 6-4, 7-6 (9-7) ; G. Ivanisevic (Cro., n° 4) b. S. Edberg (Sué.) 6-3, 6-4, 7-6 (11-9).

JEUX, GRILLES ET PROBLÈMES
MOTS CROISÉS

JEUX, GRILLES ET PROBLÈMES

MOTS CROISÉS
Nº 932

HORIZONTALEMENT

I. Vieux serpent à plumes. – II. Jézabel la portait bien. Finaude ou battue. – III. Travail à temps complet pour la dévote. Alceste le fut. – IV. En Belgique. Donne une position dominante. Direction. – V. Participe. Guindé. Dans le désert. – VI. Le franc, parfois oui, parfois non. – VII. Approche. Assaisonna. – VIII. Chanteurs. Se prend sur l'orchidée. – IX. Tite de Bérénice. Là où sont les gnomes. – X. Monsieur Molotov. Roue. Pronom pour lui ou elle. – XI. Pour faire le vernis.

VERTICALEMENT

1. En colonne par deux. – 2. Se retire de la rafle. Tient à l'oeil. – 3. Donnent les solutions. Installer confortablement. – 4. Singulier. – 5. Possédée. Grains. – 6. Conjonction. Métropoles. Notes. – 7. Plis. Permet d'atteindre la sérénité. – 8. Combinés. Souffrit l'été. – 9. Il a tout pouvoir sur sa rose. Chef absolu. – 10. Obligatoire pour un trajet. Faut-il la regarder en face ? – 11. Solide comme un chêne. On va la mettre en mémoire. – 12. Permet la reproduction.

SOLUTION DU Nº 931

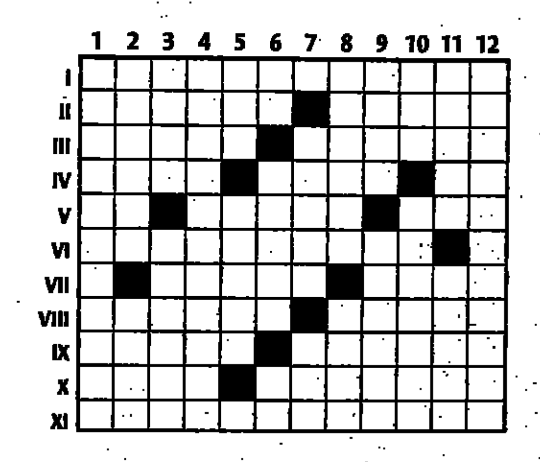
Horizontalement

I. Hannah Arendt. – II. Inouïes. Xera. – III. Stress. Datar. – IV. Time. Idem. Ma. – V. OPA. Atèle. Eb. – VI. Ralliement. – VII. Ite. Grossies. – VIII. Eh ! Tuant. MEF. – IX. Nicée. Tacite. – X. Néon. Pagodon. – XI. Esquintèrent.

Verticalement

1. Historienne. – 2. Antipathies. – 3. Normale. Coq. – 4. Nuée. Tenu. – 5. Ais. Aiguë. – 6. Hésitera. PN. – 7. As. Démontât. – 8. Délestage. – 9. Examens. Cor. – 10. Net. Timide. – 11. Drame. Eeton. – 12. Tarabustent.

François Dorlet



ANACROISÉS (R)
Nº 933

HORIZONTALEMENT

1. DEIILOST. – 2. EGIINOR. – 3. DEIIOPPS. – 4. AILNNOOS. – 5. EEGIMOS. – 6. EENRUVX. – 7. AEEGIIMR (+1). – 8. CEEISX. – 9. ADEERST (+2). – 10. AEINSSST. – 11. CEHIOPRR. – 12. EEILRST. – 13. AEELOR. – 14. ACIMST (+1). – 15. AAINPQU. – 16. AEEMMRRU. – 17. ILLNOOR. – 18. EEEILRUV. – 19. EEIILMT. – 20. EEEMSTT.

VERTICALEMENT

21. EELLNNOS. – 22. ELMOOPR. – 23. AEEGORSU. – 24. AEIMRSST (+3). – 25. EGIINORV. – 26. ADEEIRS (+3). – 27. AHINORT. – 28. CDEIORRV. – 29. EEEELTX. – 30. AAELORRU. – 31. CDEIILMO. – 32. EIIMMNS. – 33. EEILOPS (+3). – 34. AASSTU (+1). – 35. AEEGNOP. – 36. ACGIINRT (+1). – 37. EEFOSSTT. – 38. EIINQTU. – 39. AEEELSTU. – 40. EEINSSU. – 41. AEEHLSSS.

SOLUTION DU Nº 932

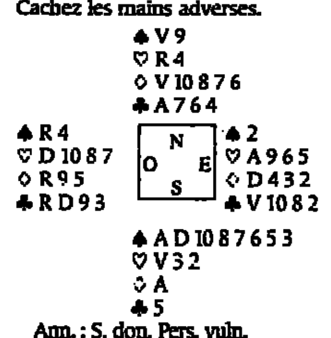
1. HERBIER. – 2. DOLINES (DELIONS ELIDONS INDOLES). – 3. ORÉADES (ADOREES). – 4. DARBYSME. – 5. LOCHERAL. – 6. TAMPONS. – 7. IGUANIDE (ENDIGUAI). – 8. GERRIS (GRISER). – 9. REASSES. – 10. SULTANE (SALUENT). – 11. NEUTRON (NUERONT). – 12. ECALAI. – 13. ISONOMIE. – 14. ASTRALE (RESALAT...). – 15. DETOURER (DEROUTER REDOUTER RETORDUE). – 16 AUDIMAT. – 17. NOMMENT. – 18. ESSORE (ROSEES ROSSEE). – 19. RHETIEN (HIERENT). – 20. DEMAGOS (GODAMES). – 21. FASEYERA. – 22. HOOLIGAN. – 23. ENDOGENE. – 24. ORGASME. – 25. ECUREUIL. – 26. HARETS (HERSAT). – 27. ROULOIR. – 28. ARISIONS. – 29. OBIERS (RIBOSE...). – 30. MAESTRO (OMERTAS ROTAMES TOMERAS). – 31. EUDISTE, disciple d'Eudes (ETUDIES DUITEES SEDUITE). – 32. OESTRAL (TOLERAS). – 33. ETONNERA. – 34. LAMAISTE (ALITAMES MALTAISE). – 35. ARAMIDE (fil synthétique) résistant (DAMERAI DEMARIA DERAMAI). – 36. PRENABLE. – 37. OISELIER. – 38. BASMATI. – 39. AZOTERA.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

BRIDGE
Nº 1701

ON NE PRÊTE QU'AUX RICHES

Voici la donne célèbre qui aurait été jouée par Belladonne au championnat d'Europe de 1965, mais dont on n'a jamais trouvé l'origine. Cachez les mains adverses.



Nord : ♠ V 9 ♡ R 4 ◇ V 10 8 7 6 ♣ A 7 6 4
Ouest : ♠ R 4 ♡ D 10 8 7 ◇ R 9 5 ♣ R D 9 3
Est : ♠ 2 ♡ A 9 6 5 ◇ D 4 3 2 ♣ V 10 8 2
Sud : ♠ A D 10 8 7 6 5 3 ♡ V 3 2 ◇ A ♣ 5

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♠	passe	1 SA	passe
4 ♠	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé le 5 de Carreau, *comment Sud a-t-il assuré* QUATRE PIQUES ?

Réponse

Il faut faire une coupe à Cœur pour trouver la dixième levée. Or, si vous jouez le 2 de Cœur pour le Roi de Cœur, Est va prendre et contre-attaquer Pique. Si le Roi de Pique est également mal placé, Ouest va rejouer Pique s'il en a encore un, et le déclarant perdra encore deux Cœurs...

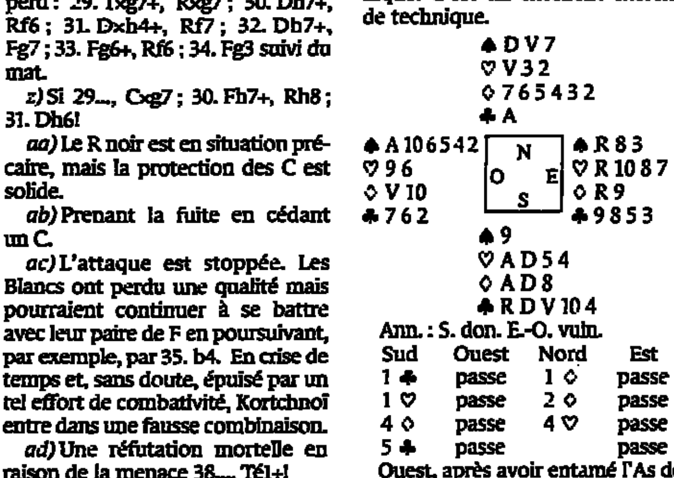
Il y a cependant une ligne de jeu imparable : il suffit, après l'As de Carreau, de monter au mort par l'As de Trèfle et *de jouer le... 4 de Cœur ! Placez maintenant les cartes adverses comme vous voulez,* vous n'arriverez pas à faire chuter le contrat.

Si Est fournit un gros honneur, c'est terminé, puisque vous ferez forcément un Cœur sans avoir besoin de le couper.

Il faut donc supposer que Est a mis un petit Cœur sur le 4 de Cœur et que vous fournissez le Valet pris par la Dame de Cœur. Mais c'est maintenant Ouest qui a la main, et il doit contre-attaquer atout et livrer automatiquement le contrat sauf s'il a trois Piques (hypothèse qui fait croire que le contrat n'est pas gagné avec les atouts 3-0). Or c'est inexact, car il vous suffit maintenant de *rejouer Cœur* sans vous faire de souci pour celui qui a l'As, car, si c'est Ouest, vous ne perdrez aucun atout s'il rejoue atout, et, si c'est Est, il n'aura toujours pas d'atout à rejouer et vous pourrez couper un Cœur...

LE PROBLÈME DE LAFONT

Il y a exactement trente ans, voici le problème de J. Lafont. Il avait été présenté dans cette chronique. C'est un excellent exercice de technique.



Nord : ♠ D V 7 ♡ V 3 2 ◇ 7 6 5 4 3 2 ♣ A
Ouest : ♠ A 10 6 5 4 2 ♡ 9 6 ◇ V 10 ♣ 7 6 2
Est : ♠ R 8 3 ♡ R 10 8 7 ◇ R 9 ♣ 9 8 5 3
Sud : ♠ 9 ♡ A D 5 4 ◇ A D 8 ♣ R D V 10 4

Ann. : S. don. E.-O. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♣	passe	1 ◇	passe
1 ♡	passe	2 ◇	passe
4 ◇	passe	4 ♡	passe
5 ♣	passe		passe

Ouest, après avoir entamé l'As de Pique, a contre-attaqué le 2 de Trèfle. *Comment Sud doit-il jouer* pour réussir ce contrat de CINQ TRÈFLES quelle que soit la défense ?

Note sur les enchères

Sud aurait pu dire « 2 Cœurs » au second tour, mais il est certain que, si Nord ne peut pas reparler sur « 1 Cœur », la manche semble exclue.

COURRIER DES LECTEURS

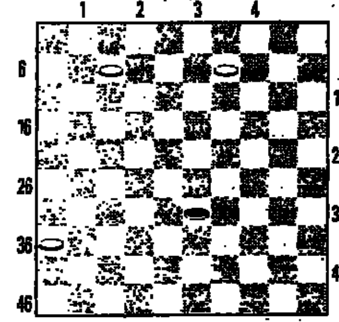
J.R. Maillard, pour « La vérité sortie du puits » (nº 1685), propose une autre ligne de jeu gagnante que celle d'Omar Sharif. Il l'estime « plus simple » et elle a le mérite de réussir quelle que soit la répartition des atouts, alors que celle d'Omar suppose les Piques répartis 2-2. Mais Omar pourra répliquer que sa solution permet de ne pas se tromper sur la distribution adverse à la fin du coup et que, si les atouts ne sont pas 2-2, on pourra encore utiliser la ligne de jeu de Maillard. La même solution a également été proposée par R. Bernier, qui a cru cependant, à tort, que la ligne de jeu d'Omar n'était pas « crédible » parce que Est pouvait prendre à Cœur alors que le Roi de Cœur d'Ouest était devenu... sec !

Philippe Brugnon

DAMES
Nº 539

CAP SUR LA TECHNIQUE
Où damer et avec quel pion ?

Dans cette huitième illustration, la réponse, bien que non évidente pour les récents amateurs, s'impose tout de suite pour les initiés. Enfermez-la pour toujours.

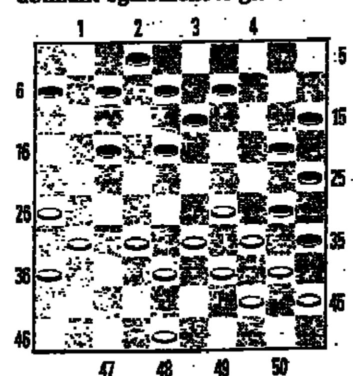


Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION : 7-1 ! (33-38, forcé) 1-34 ! (38-42) 34-48 (42-47) 9-4 ! (47-38...) 48-42 (38 × 47) 4-15 !, + par enfermé de la dame.

L'UNIVERS MAGIQUE

Sur une attaque tactique, une réplique forcée de l'adversaire doit fréquemment conduire à la recherche d'un mouvement tactique plus élaboré, voire complexe, pour atteindre le même objectif. Dans le diagramme ci-dessous, Tiemoko, brillant joueur de la Côte-d'Ivoire, conduisait les Blancs au cours d'une partie disputée à Abidjan, en septembre 1977. Constatant que, sur 29-20, les Noirs étaient contraints de répondre (30 × 19), son tour d'horizon lui fit découvrir une combinaison toute différente, élaborée, donnant également le gain.



B + comme suit : 29-24 ! (30 × 19, forcé) 26-21 (17 × 28) 33-22 (18 × 27) 38-32 (27 × 38) 39-33 (38 × 29) 34 × 1 !, +.

SOLUTION DU PROBLÈME Nº 538
G. POST (1975)

Blancs : pions à 25, 28, 30, 32, 37, 38, 39, 43, 44, 47, 48, 49, 50.
Noirs : pions à 8, 9, 10, 11, 12, 13, 18, 19, 21, 23, 36, 45.

37-31 ! (36 × 27) 38-33 !! (29 × 38, *a*) 39-33 (38 × 29) 43-39 ! (27 × 38) 48-43 (28 × 37) 44-40 (45 × 34) 47-42 (38 × 47) 43-38 (47 × 44) 50 × 39 (34 × 43) 49 × 7 (12 × 1) 30-24 (x) 25 × 5 !!, +.

a) (27 × 38) 33 × 24 (23 × 32) 39-33 (38 × 20) 25 × 5, +.

PROBLÈME Nº 539
V. NICOD (1878)

Les Blancs jouent et gagnent.

Un des grandes classiques de la stratégie de haut niveau dans les finales.

Solution dans la prochaine chronique.

Jean Chaze

ÉCHECS
Nº 1705

TOURNOI DU MILLÉNAIRE
(Vienne, août 1996)
Blancs : V. Kortchnoï.
Noirs : V. Topalov.
Début anglais.

1. Cf3	d6	20. éxf5! (o)	gxf5 (p)
2. ç4	Fg4 (a)	21. gxf5	Cxf5 (q)
3. é4 (b)	ç5 (c)	22. Cé4!	Cç6-d4 (r)
4. Cç3	Fxf3 (d)	23. Df1!	Ch4! (s)
5. Dxf3	Cç6	24. Tg1! (t)	Cd4-f5!
6. d3	g6 (e)	25. Cg5	Fd4 (u)
7. g3	Fg7	26. Cxh7!! (v)	Rxh7 (w)
8. Fg2 (f)	é6	27. Dh5+	Rg8!! (x)
9. 0-0	Cg-é7	28. Fé4+	Fg7!! (y)
10. Fé3 (g)	0-0	29. Txg7+!!	Rxg7!! (z)
11. Dé2	Tb8 (h)	30. Tg1+	Rf6 (aa)
12. Dd2	Cd4	31. Fg3	Cg6
13. Rh1! (i)	Cé-ç6	32. Fé1	Ré7! (ab)
14. f4	f5 (j)	33. Txg6	Rd7
15. Ta-é1	Da5	34. Dg4	Rç8
16. Fg1! (k)	Rh8 (l)	35. Txé6 (ac)	Txé6
17. h3	a6	36. Fxf5	Txf5
18. g4!	Tb-é8 (m)	37. Dxf5	Dd7! (ad)
19. Fh2 (n)	Dd8	38. abandon	

NOTES

a) Si le premier coup des Noirs peut sous-entendre le passage à une formation est-indienne après Cf6-g6-Fg7 - Cb-d7 suivi de l'avance é7-é5, le développement du F-D en g4 laisse le champ libre à toutes sortes de schémas.

b) Evitant la détérioration de la structure de pions résultant de Fxf3.

c) Les stratégies sont claires, de part et d'autre : les Noirs veulent contrôler les cases centrales noires ; les Blancs, les blanches.

d) Eliminant la seule force contraire à leurs desseins.

e) Le fianchetto-R permet de renforcer la pression sur la diagonale blanche h8-a1.

f) Symétriquement, les Blancs contrôlent une cinquième fois la case d5.

g) Dans cette position qui rappelle la sicilienne fermée (avec cette différence importante : il n'est pas possible d'empêcher un C noir de sauter sur d4 par ç2-ç3) et la variante symétrique de la partie anglaise, les Noirs ont un léger avantage : le champ d'action du Fg7 alors que celui du Fg2 est bouché, le libre accès du Cç6 sur d4 alors que le Cç3 ne peut venir sur d5.

h) Préparant l'ouverture de la colonne b via a6-b5 - bxç4.

i) Il ne s'agit pas d'une simple mesure de précaution, mais du prélude à une vaste offensive des Blancs sur l'aile-R, minutieusement préparée.

j) Bloquer le pion f4 est une nécessité absolue.

k) Cédant la colonne é à l'artillerie lourde.

l) Ici, une mesure défensive du R qui prévoit l'ouverture de la colonne g et s'abrite en h8.

m) Il n'est plus question pour les Noirs de contre-attaquer sur l'aile-D, mais de s'opposer aux visées de l'adversaire.

n) Encore un ultime préparatif.

o) Mise à feu.

p) Et non 20..., éxf5? qui céderait la case d5 aux Blancs.

q) Ni 21..., éxf5?

r) Le jeu des C noirs est remarquable.

s) Si 23..., Dh4 ; 24. Dg4!

t) Après 24. Dh5, Cxg2 ; 25. Cg5, h6 ; 26. Rxg2, Rg8 ; 27. Cé4, Dd7!, les Noirs maintiennent leur légère supériorité positionnelle.

u) La menace 26. Dh5, tenue en suspens par les Blancs, comme une épée de Damoclès, a créé une énorme tension. La meilleure défense semble être ici 25..., Dd7, mais les Noirs s'attendaient à la suite 26. Dh5, Dd7.

v) Non seulement une grande surprise pour les Noirs, mais aussi une preuve de l'étonnante jeunesse de V. Kortchnoï, qui, à soixante-cinq ans, pose ainsi à son adversaire de vingt et un ans, numéro quatre au classement mondial, une foule de problèmes complexes. Le sacrifice du C en h7 est sans doute la meilleure carte des Blancs, qui ne peuvent plus reculer ; en effet, ils se sont rendu compte que la variante 26. Cxé6, Txé6 ; 27. Txé6 les conduisait à leur perte après 27..., Fxg1 ; 28. Fxg1 (forcé ; si 28. R(ou D)xg1, Tg8), Cxg2 ; 29. Rxg2, Dd7! et les Noirs gagnent après 30. Té4, Tg8+ ; 31. Rh2, Dg7 ou 30. Té2, Dg7+ ou 30. Té1, Tg8+ ; 31. Rh2, Dç6! ou 30. Dé2, Tg8+ ; 31. Rh2, Cg3 ; 32. Dé1, Cf1+ ; 33. Rh1, Dç6 ; 34. Té4, Cg3+ ou 30. Dé1, TRg8+ ; 31. Rh2, Cg3 menaçant 32..., Cf1+ ; 33. Rh1, Dç6+, etc. Enfin, après 26. Dh5, Dd7!, l'attaque des Blancs s'évanouit et coûte une qualité.

w) Forcé. Si 26..., Fxg1 ; 27. Txg1, Rxh7 ; 28. Dh5+, Ch6 ; 29. Fé4+, Tf5 ; 30. Tg5, d5 ; 31. çxd5, éxd5 ; 32. Fxf5+, Ch4xf5 ; 33. Txf5, Té1+ ; 34. Fg1, et les Blancs ont une position gagnante.

x) Et non 27..., Ch6 ; 28. Fé4+, Cf5 ; 29. Dg6+, Rh8 ; 30. Fxf5.

y) Une défense qui exige énormément de sang-froid ! 28..., Cg7 perd : 29. Txg7+, Rxg7 ; 30. Dh7+, Rf6 ; 31. Dxh4+, Rf7 ; 32. Dh7+, Fg7 ; 33. Fg6+, Rf6 ; 34. Fg3 suivi du mat.

z) Si 29..., Cxg7 ; 30. Fh7+, Rh8 ; 31. Dh6!

aa) Le R noir est en situation précaire, mais la protection des C est solide.

ab) Prenant la fuite en cédant un C.

ac) L'attaque est stoppée. Les Blancs ont perdu une qualité mais pourraient continuer à se battre avec leur paire de F en poursuivant, par exemple, par 35. b4. En crise de temps et, sans doute, épuisé par un tel effort de combativité, Kortchnoï entre dans une fausse combinaison.

ad) Une réfutation mortelle en raison de la menace 38..., Té1+!

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1704
T. B. GORGIEV (1930)

(Blancs : Rh7, Ta3, Fé7. Noirs : Rb8, Tf6, Ff8.)

1. Tb3+, Tb6! ; 2. Txb6+, Rç7 ; 3. Fd8+! (et non 3. Té6?, Rd7 nulle), Rxd8 ; 4. Tb8+, Ré7 ; 5. Rg6! zugzwang, et les Blancs gagnent.

ÉTUDE Nº 1705
H. M. LOMMER (1964)

Blancs (8) : Rç1, Fg1, Pb2, ç2, d2, é5, f2 et g5.
Noirs (7) : Rd4, Ff3, Pb5, b7, ç6, f7 et h5.

Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

هكذا من الأصل

Des températures plus fraîches

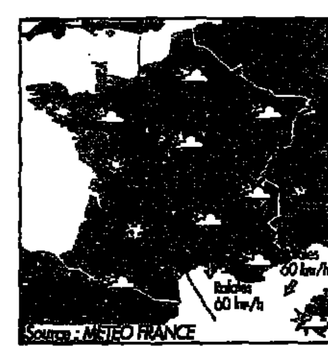
LA VASTE cellule anticyclonique s'étendant de la Scandinavie aux îles Britanniques persiste. Elle dirige un flux frais de nord-est sur notre pays, mais nous protège de l'arrivée de perturbations. Un système dépressionnaire situé sur l'Europe centrale amènera de l'air plus nuageux et plus instable sur la façade est du pays.

Samedi, en Lorraine, en Alsace, en Franche-Comté et en Savoie, le ciel alternera entre passages nuageux et éclaircies. L'après-midi cette zone nuageuse s'étendra à l'ensemble des Alpes et à la Corse et prendra parfois un caractère menaçant avec quelques averses locales. Du Nord au Centre en passant par l'Ile-de-France, la journée sera assez bien ensoleillée, mais quelques cumulus de beau temps se développeront l'après-midi et pourront temporairement voiler le soleil. Dans les Pyrénées le ciel sera dans l'ensemble bien ensoleillé mais quelques nuages bourgeonnants pourront donner une averse ponctuelle sur les sommets en fin d'après-midi et en soirée. En Aquitaine, quelques nappes de brouillard présentes au lever du jour se *dissiperont dans la matinée pour* laisser place à un soleil radieux. De la *Normandie* au Languedoc-Roussillon et à la Provence en passant par le Massif Central, les pays de Loire, le Poitou-Charentes et la région toulousaine, le soleil s'imposera du matin jusqu'au soir.

Les vents de nord-est seront généralement faibles. Cependant le mistral balaiera la vallée du Rhône avec des rafales atteignant 60 km/h. De même un vent de nord soufflera sur la Corse avec des pointes atteignant 60 km/h.

Les températures matinales seront généralement comprises entre 8 et 10 degrés ; elles seront légèrement plus fraîches de l'Alsace à la Champagne et au Nord, où elles pourront descendre jusqu'à 5 degrés. La nuit sera plus douce dans le Sud-Ouest, avec de 11 à 13 degrés et surtout près de la Méditerranée avec 15 à 18 degrés. Les températures de l'après-midi seront comprises entre 17 et 20 degrés du Nord et de la Normandie au Massif Central et à la région lyonnaise ; *de la Bretagne au Sud*-Ouest et au pourtour méditerranéen, *elles évolueront* de 22 à 25 degrés.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

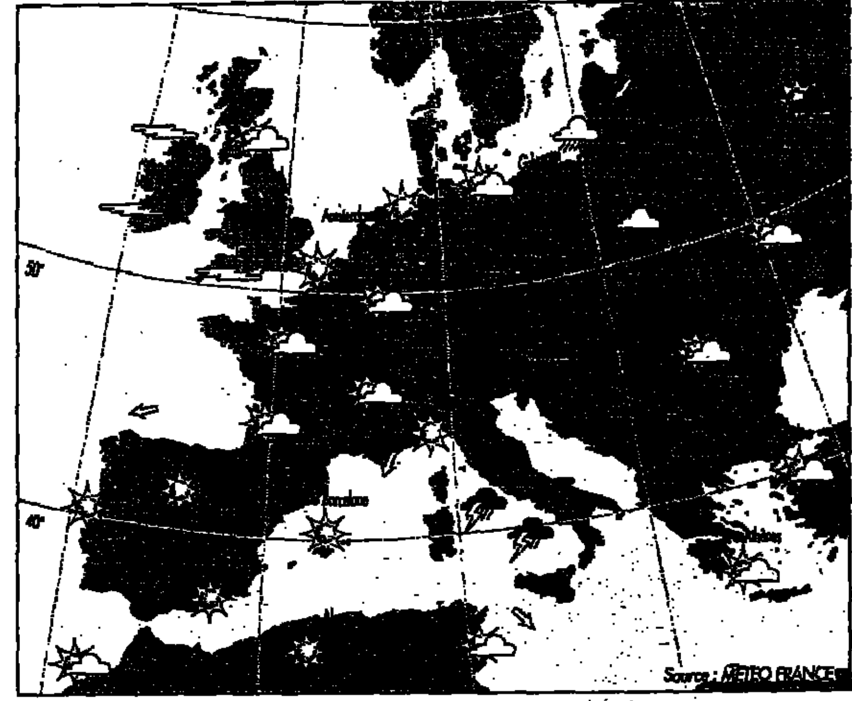


Prévisions pour le 7 septembre vers 12h00

La qualité de l'air



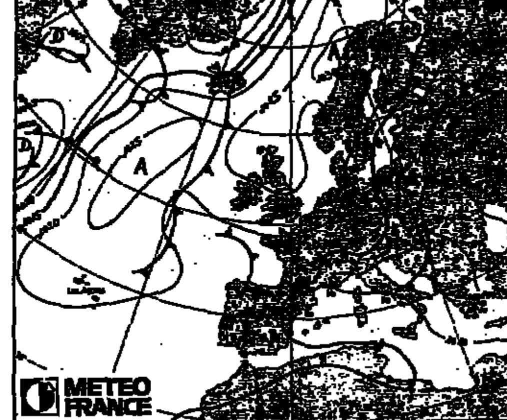
Tendance pour le 6 septembre : assez bon



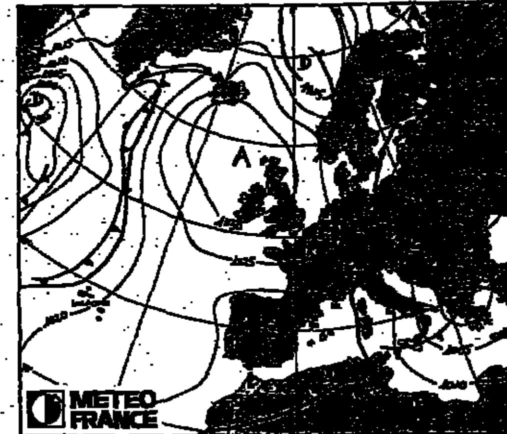


TEMPÉRATURES du 5 septembre maxima/minima

Ville	Max/min
FRANCE	
AJACCIO	25/15
BIARRITZ	22/13
BORDEAUX	26/14
BOURGES	25/10
BREST	22/11
CAEN	21/8
CHERBOURG	18/14
CLERMONT-F.	24/9
DIJON	25/11
FORT-DE-FR.	30/26
GRENOBLE	24/10
LILLE	21/9
LIMOGES	26/10
LYON	24/13
MARSEILLE	27/18
NANCY	23/7
NANTES	26/13
NICE	25/17
PARIS	23/12
PAU	24/13
PERPIGNAN	27/21
POINTE-À-PIT.	32/24
RENNES	25/10
ST-DENIS-RÉUNION	26/16
ST-ÉTIENNE	23/7
STRASBOURG	23/8
TOULOUSE	28/16
TOURS	26/12
ÉTRANGER	
ALGER	28/17
AMSTERDAM	20/7
ATHÈNES	30/24
BANGKOK	35/26
BARCELONE	27/18
BELGRADE	22/10
BERLIN	19/8
BOMBAY	31/25
BRASILIA	28/17
BRUXELLES	21/7
BUCAREST	24/14
BUDAPEST	21/11
BUENOS AIRES	14/1
CARACAS	33/22
CHICAGO	29/21
COPENHAGUE	18/11
DAKAR	31/23
DJAKARTA	38/28
DUBAI	31/23
DUBLIN	16/7
FRANCFORT	23/6
GENÈVE	22/8
HANOÏ	33/27
HELSINKI	12/7
HONGKONG	30/26
ISTANBUL	27/16
JERUSALEM	–/–
KIEV	17/14
KINSHASA	30/22
LE CAIRE	41/29
LIMA	20/15
LISBONNE	25/16
LONDRES	23/10
LOS ANGELES	24/17
LUXEMBOURG	21/8
MADRID	27/11
MARRAKECH	30/22
MEXICO	25/13
MILAN	25/10
MONTRÉAL	29/19
MOSCOU	19/13
MUNICH	18/4
NAIROBI	25/13
NEW DELHI	30/25
NEW YORK	29/23
PALMA DE M.	27/18
PÉKIN	26/18
PRAGUE	16/8
PRETORIA	24/12
RABAT	28/21
RIO DE JAN.	26/20
ROME	27/13
SAN FRANC.	19/12
SANTIAGO	23/5
SÉVILLE	29/21
ST-PÉTERS.	14/10
STOCKHOLM	16/7
SYDNEY	22/11
TENERIFE	23/19
TOKYO	30/23
TUNIS	29/20
VARSOVIE	16/9
VENISE	26/14
VIENNE	18/10



Situation le 6 septembre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 8 septembre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Congrès d'étudiants

UN CONGRÈS mondial d'étudiants, réunissant près de trois *cents* délégués venus de quarante pays, s'est tenu à Prague, pavoisée pour la circonstance, du 18 au 21 août. Congrès particulièrement important, puisqu'il avait pour objet d'établir la « Constitution » de la future organisation mondiale des étudiants, d'en fixer les statuts, les buts et les méthodes.

Une tâche considérable attendait donc les délégations, tâche à laquelle beaucoup semblaient assez mal préparées. Il apparut bien vite, en effet, qu'en toutes circonstances l'accent serait mis sur des résolutions de caractère politique. La première commission, par exemple, avait à déterminer le rôle de l'étudiant dans l'élimination du fascisme, l'aide aux *« mouvements démocratiques »* et la lutte pour *« la libération des peuples coloniaux et semi-coloniaux »*. Dans les conclusions pratiques figurait la réclamation du droit de vote à partir de dix-huit ans.

Un délégué français, féru de précision, *ayant demandé que* l'on définisse une bonne fois le mot *« fascisme », qui revenait* sans cesse dans les résolutions, s'attira aussitôt une réplique fougueuse d'un délégué yougoslave. Pour lui, disait-il, le fascisme, c'étaient des millions de morts, des amoncellements de ruines. C'était ce qu'il avait eu au bout de son fusil pendant plus de cinq années. Dans ces conditions, vouloir définir le fascisme lui paraissait à la fois stérile et offensant.

Et, comme l'humour ne perd jamais ses droits, un plaisant fit remarquer qu'à Prague, depuis une fameuse défenestration, nul n'avait songé à demander une définition de la fenêtre sous prétexte que certains personnages célèbres avaient passé au travers.

G. Nahas
(7 septembre 1946.)

PHILATÉLIE

De la Gaule à la France

LA POSTE mettra en vente générale, lundi 16 septembre, un timbre à 3 F sur Clovis (466–511) titré *De la Gaule à la France – 496-1996*. Ce hors-programme succède au timbre paru en mai sur Jeanne d'Arc, *« symbole de l'inviolabilité du territoire national »*, pour reprendre les termes de la notice philatélique éditée par La Poste, qui précise que Clovis *« symbolise la naissance de la nation française »*...

Si la date de 496 ne correspond probablement pas à la date du baptême de Clovis, ce dernier n'en demeure pas moins le premier roi converti à la religion catholique.

A noter que Grégoire de Tours (vers 538-594), dont les écrits constituent la principale source concernant notre connaissance sur cette époque et Clovis, a déjà fait l'objet de timbres en 1939 et 1966.

Le timbre, au format horizontal 36 × 26 mm, mis en page par Michel Durand-Mégret – d'après une miniature, *Le Baptême de Clovis*, conservée à la bibliothèque municipale de Castres, tirée des *Grandes Chroniques de France* (1375-1379) –, est gravé par Claude Jumelet et imprimé en taille-douce en feuilles de quarante.



P. J.

★ Vente anticipée à Reims (Marne), les 14 et 15 septembre, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert au Palais du Tau, 2, place Cardinal-de-Luçon.
★ Souvenirs philatéliques édités par le Club philatélique de Reims (Camille Bertin, 9, place Luton, 51100 Reims. Tél. : 26-04-81-41).

EN FILIGRANE

■ **Héros de cape et d'épée en 1997.** La première partie du programme philatélique de 1997 peut se prévaloir d'une cinquantaine de timbres, parmi lesquels un hommage attendu au président François Mitterrand, quatre nouveaux timbres sur la Coupe du monde de football 1998 et une intéressante série consacrée à six héros de la littérature de cape et d'épée : Pardaillan, d'Artagnan, le capitaine Fracasse, Lagardère, Cyrano de Bergerac et surtout l'étonnant Lancelot, pourtant d'une tout autre époque... La Poste n'en est pas à une approximation près, ayant l'an passé inscrit Belphégor à son programme 1996 dans le cadre de ses héros français du roman policier avant de lui substituer Rocambole.

Autres thèmes : Journée du timbre : le type *Mouchon* (timbre à surtaxe) ; Croix-Rouge : les fêtes de fin d'année (timbres à surtaxe) ; série artistique : Bernard Moninot, César, Jean-Baptiste Chardin, fresques romanes de l'église de Tavant (Indre-et-Loire) ; Europa, contes et légendes, *Le Chat botté* ; nature de France : parcs des Ecrins, des Pyrénées occidentales, de Port-Cros et de la Guadeloupe ; série touristique : Millau (Aveyron), Sablé-sur-Sarthe (Sarthe), Guimiliau (Finistère) et Les Salles-Lavauguyon (Haute-Vienne) ; commémoratifs.

Divers : 1 600e anniversaire de la mort de saint Martin, 250e anniversaire de l'Ecole des ponts-et-chaussées, 20e anniversaire du Centre Georges-Pompidou, Collège de France, championnats du monde d'aviron à Aiguebelette (Savoie), la Guyane, Bibliothèque nationale de France, région européenne Sarre-Lorraine-Luxembourg, voituriers de marée de Boulogne à Paris, basilique Saint-Maurice à Epinal (Vosges), château du Plessis-Bourré (Maine-et-Loire), l'Innovation, la Qualité, congrès de la Fédération française des associations philatéliques à Versailles, Philexjeunes 1997 ; timbres semi-permanents : six sur la lettre, quatre sur les thèmes respectifs « Joyeux anniversaire », « Bonne fête », « Meilleurs voeux » (deux timbres).

PARIS EN VISITE

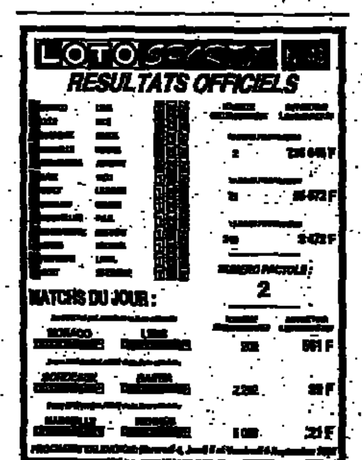
Dimanche 8 septembre

■ **L'ÎLE DE LA CITÉ** (50 F), 10 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).
■ **LES BUTTES-CHAUMONT** (50 F), 11 heures, sortie du métro Buttes-Chaumont (La Parisienne).
■ **LE CIMETIÈRE DU PÈRE LACHAISE** (60 F + 10 F), 11 heures et 15 heures, sortie du métro Père-Lachaise côté escalier roulant (Vincent de Langlade).
■ **MONTMARTRE** (50 F), 11 heures, en haut du funiculaire sortie côté gauche (Claude Marti).
■ **L'OPÉRA-GARNIER** (50 F + prix d'entrée), 11 heures et 13 h 30, hall d'entrée devant la statue de Lully (Christine Merle).
■ **LE QUARTIER CHINOIS** (55 F), 14 h 30, sortie du métro Porte-d'Ivry (Art et Histoire).
■ **LE QUARTIER SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS** (37 F), 14 h 30, devant la fontaine Saint-Michel (Monuments historiques).
■ ***L'ANCIEN VILLAGE D'AUTEUIL*** (50 F), 15 heures, sortie du métro Eglise-d'Auteuil (*La Parisienne*).
■ ***LE CIMETIÈRE DE MONTMARTRE*** (35 F), 15 heures, devant *l'entrée côté avenue Rachel* (*Ville* de Paris).
■ ***L'ÉGLISE DES CARMES*** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, 70, rue de Vaugirard *(Monuments historiques)*.
■ **L'HÔTEL-DIEU** (50 F), 15 heures, devant l'entrée côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois).
■ **L'INSTITUT DE FRANCE** (40 F + prix d'entrée), 15 heures, 23, quai de Conti (Approche de l'art).
■ **LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE** (37 F), 15 heures, devant l'église Saint-Etienne-du-Mont (Monuments historiques).
■ **LE 16e ARRONDISSEMENT**, de Guimard à Le Corbusier (55 F), 15 heures, sortie du métro Ranelagh (Paris et son histoire).
■ **LE PALAIS-ROYAL** et ses jardins (50 F), 15 h 30, place du Palais-Royal devant les grilles du Conseil d'Etat (Claude Marti).

Lundi 9 septembre

■ **AUTOUR DE LA PRISON DE LA SANTÉ** (60 F), 11 heures, sortie du métro Glacière (Vincent de Langlade).
■ **JARDINS ET VILLAS DU 16e ARRONDISSEMENT** (50 F), 11 heures, devant le guichet du métro Exelmans (La Parisienne).
■ **L'OPÉRA-GARNIER**, 11 heures et 13 h 30 (50 F + prix d'entrée), hall d'entrée (Pierre-Yves Jaslet) ; 14 heures (50 F + prix d'entrée), hall d'entrée (Connaissance de Paris).
■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la peinture florentine, 11 h 30 ; l'ameublement de madame Récamier, 12 h 30 ; iconographie de la Vierge, 14 h 30 ; le Louvre médiéval, 19 h 30 ; les tapisseries médiévales, 19 h 30 (Musées nationaux).
■ **MONTMARTRE** (40 F), 14 heures, sortie du métro La Fourche (Sauvegarde du Paris historique).
■ **LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE**, berceau de l'Université (50 F), 14 h 30, parvis de Notre-Dame devant la statue de Charlemagne (Frédérique Jannel).

JEUX



LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	*GO LEMONDE*
Documentation sur minitel	3617 LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA.
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

CULTURE

LE MONDE / SAMEDI 7 SEPTEMBRE 1996

MUSIQUES Dans un mélange de sons échantillonnés, d'arrangements de cordes et de percussions primitives, *Trouble-Fête*, le troisième album d'Arthur H, le plus musicien des jeunes chanteurs français, évoque Cendrars et Flaubert, glorifie un aviateur fou, le Baron noir. ● SYMBOLE d'une génération bricoleuse et musicalement cultivée, Arthur H s'est entouré d'un compositeur à la personnalité insolite, Joseph Racaille, et du contrebassiste de jazz Brad Scott ● LE DISQUE DE PASCAL COMELADE, *Musiques pour films, volume 2*, paru au printemps, se situe dans la même veine, déstructurante, à la limite de la culture rock et de la nostalgie champêtre, que la bande originale du film de Diane Bertrand, *Un samedi sur la terre*. Le compositeur est un amateur d'art brut, solitaire et inventif, un homme du Sud.

Pascal Comelade et Arthur H, profession : inventeur de musiques

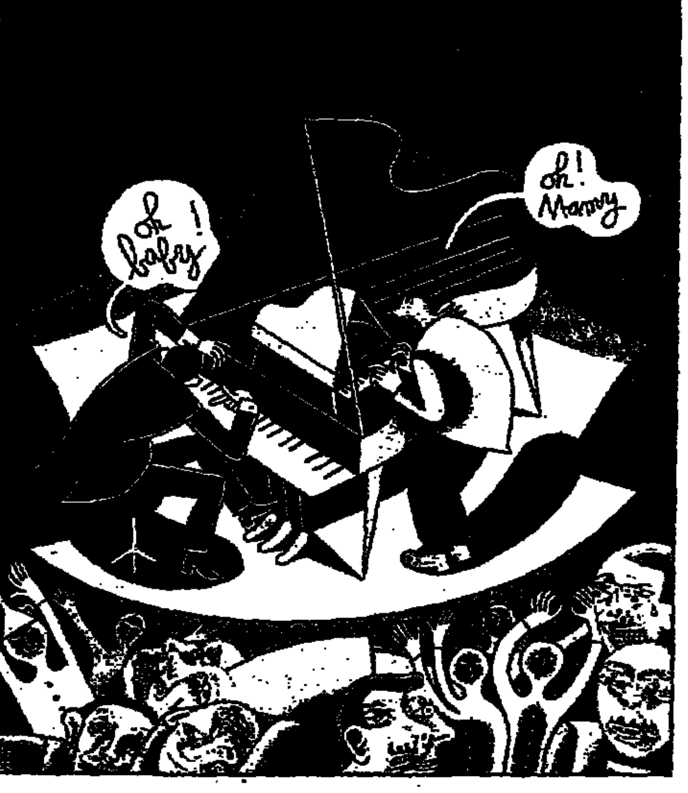
« Musiques pour films, volume 2 » et « Trouble-Fête », deux albums de la même veine. Déstructurante. Ils sont signés de deux musiciens solitaires et méfiants

PASCAL COMELADE et Arthur H ont douze ans de différence. Pas tout à fait une génération, mais presque. Ils sont tous deux des solitaires à leur manière, un pied dedans, un pied dehors. Le premier conçoit des musiques instrumentales, le second écrit des chansons. Parisien, urbain, Arthur H, âgé de trente ans, est avant tout un musicien, ce dont témoigne son troisième album, *Trouble Fête*, exercice de trip-hop végétal, où la guimbarde, la contrebasse, les cordes ou le tambour *djembé* flirtent outrageusement avec les échantillonneurs électroniques, les *samplers*. Comelade est un paysan qui aurait épousé l'esthétique (celle un tant soit peu rigide d'André Breton) avant de la répudier en la cassant. Ici point de *sampler*, mais des pianos d'enfants discordants, des fanfares catalanes ou du banjo, avec lesquels il recrée – c'est peu dire – les tubes du rock'n'roll, tels que *Paint It Black* des Rolling Stones ou de vieux airs du Sud, tels que *Historia d'un amor*.

« La chanson, dit Arthur H, *est un art pauvre, elle a le droit de tout voler pour créer des climats, des atmosphères. »* Comelade, quant à lui, s'est longtemps réclamé de l'art brut, dont il donne la définition suivante : *« Un individu seul crée son propre langage et le garde pour lui, sans références assumées. »*

Arthur H est un enfant du zapping, il appartient à l'ère de la télévision. *« La culture du pouce »*, dit-il en mimant le geste du voyageur multi-chaînes. *« J'étais tellement hagard devant la télévision, halluciné, comme un pygmée qui regarderait une fusée décoller, que je l'ai mise dans un placard. Très vite, elle a été recouverte d'objets. »* Arthur, qui a le sens de la dérision, en a fait une chanson, *La Télé*, *« sans image et sans bruit, que c'est beau une télé, comme une clarté, que c'est beau une télé »*.

La télévision manipule. *« Mais après tout, que tout le monde ait une radio chez soi a été l'un des premiers thèmes de propagande nazie, et Orson Welles a réussi à faire croire à des millions d'Américains que les Martiens venaient de débarquer. »* Arthur H et Pascal Comelade ont cela de commun qu'ils se méfient terriblement de la manipulation médiatique. Si le fils de Jacques Higelin, qui a débuté sa carrière en 1988, à La Vieille Grille comme papa, se soumet aux cérémonies des lancements de disques, Pascal Comelade, quarante-deux ans, sort difficilement de sa retraite de Vernet-les-Bains, station thermale des Pyrénées où il vit, après avoir passé plusieurs années à Barcelone, aux côtés d'héros populaires comme le chanteur Lluis Llach.



DESSIN DE KILLOFFER

INDIVIDUALISTES PRODUCTIFS

Fils de neuropsychiatre, Comelade fait ses premières armes de l'autre côté du miroir, à l'asile de Montpellier. Il a dix ans. *« Il y a de la mortadelle en entrée au réfectoire, et un malade, un schizo qui joue des marches militaires sur un harmonium. Disons que toutes ces histoires d'enfermement, ça ne m'a pas arrangé. »* Pascal Comelade revendique ses filiations intellectuelles du côté du surréalisme, Desnos et Picabia. En musique, seuls les individualistes frénétiquement productifs trouvent grâce aux yeux de ce critique acerbe de la surproduction actuelle : le trompettiste Jac Berrocal, le batteur Jacques Tholot, l'inventeur Pierre Bastien, ou encore Robert Wyatt. Il y a aussi Captain Beefheart, et son Magic Band, qui furent au rock'n'roll ce que le cubisme fut à la peinture académique du XIXe siècle.

« J'ai eu la chance, dit-il, *d'avoir des parents qui écoutaient du jazz ancien et des musiques folkloriques, lisaient* Hara-Kiri, *un journal très fort, et* L'Anthologie de l'humour noir. *En plus, ma génération a pu accompagner l'histoire du rock, qui s'est faite de 1960 à 1975, de manière éphémère, comme une bombe. Depuis vingt ans, on tourne en rond. »*

Captain Beefheart s'est exilé dans le désert californien pour se vouer à la peinture, *« et l'art brut est entré dans les musées, les côtes de Cheyssac et d'un nombre incalculable d'artistes ont grimpé »*. Comelade a rangé le facteur Cheval dans son grenier imaginaire, avec les *Entretiens* d'André Breton et les albums des Flamin'Groovies.

Puis, il s'est fait un nom dans la musique artisanale (comprendre expérimentale et inventive) en collectionnant des instruments-jouets, avec une affection particulière et poétique pour les petits pianos en bois. Batteries miniatures en plastique, nounours tambourineurs, imitation de guitares électiques fluos ou de saxophones dorés. Comelade, il y a vingt ans, au début de sa carrière, voulait les réunir dans un orchestre. *« C'était difficile. Aujourd'hui, je les utilise un peu, mais moins. En plus, maintenant, ils sont fabriqués en Chine, ça ne vaut rien, j'en casse trois par concert »* (concerts qu'il donne parcimonieusement, *« puisque c'est trop compliqué de rendre la poésie »*.

LES COBLAS ET LE SILENCE

Fini les trompettes en laiton ou en fer, qu'*« on trouvait aux puces ou dans les poubelles »*, les pianos en bois *« qui sonnaient bien. On entendait le bruit des petits marteaux, celui des mains sur le clavier. J'aime le souffle, les parasites, la densité du son »*.

Les machines, dit-il, n'ont rien à voir avec lui. Ce Catalan dans l'âme, amateur de *coblas* et de silence, joue sur un quart de queue Yamaha. Arthur H est né à la musique quand le rap et les DJ commençaient de phagocyter la soul américaine. Lui, joue sur un Gaveau droit 1925. Arthur et Pascal ont la passion des instruments, du geste musical, de la sensualité – les grincements, les vibrations, la douceur, les caprices d'un piano. Arthur H a commencé par le jazz cool avec le contrebassiste Brad Scott (premier album en 1990, *Arthur H*). Joseph Racaille était aussi de la partie.

Trois ans plus tard, sur la petite scène du Magic Mirrors, au Parc de La Villette, on vit apparaître, aux côtés des cuivres bop et des guitares du Bachibouzouk Band, Thomas Bloch, musicien contemporain, jouant des ondes Marteno. *« Une façon de recréer une vibration électrique avec des structures très naturelles, le verre »*, explique Arthur H. Il ajoute que ce sont les ondes Martenot qui l'ont conduit vers les œuvres de Giacinto Scelsi (1908-1988) et à sa fascination devant *Quatre pièces pour une seule note*. *« Scelci avait joué inlassablement une note sur son piano, et composé pour orchestre symphonique à partir de là. Et cette musique sonne de façon naturelle, pas spéculative, en toute liberté. »*

De la folie d'un Scelsi ou d'un Gesualdo, de la modernité du dub, du trip-hop, des expérimentations rock de Earthling ou de Soul Caughing, du *Break Through In Grey Room*, dit par le poète William Burroughs, ou de la musique en boucle de Steve Reich, il conviendra de sortir un univers de *« science-fiction primitive »*. L'homme des machines de *Trouble Fête*, Nicolas Repac, sample la musique contemporaine occidentale – fait rarissime. Le percussioniste Steve Shehan y joue les hommes de la jungle. *« Il fabrique lui-même ses instruments, en utilisant la peau, le sable, le fer. »* Sons organiques, étranges.

Pascal Comelade a lui aussi son côté terre-à-terre galactique, intimiste et mondialiste. Depuis ses premiers albums (sous le label indépendants Les Disques du soleil et de l'acier), Pascal Comelade travaille avec Pierre Bastien, *« poète mécanique »* qui construit des machines, enfantines et complexes : des pièces de Meccano, rassemblées en bras, tiges, charnières, actionnent pianos, castagnettes, tambours miniatures... Bastien vit à Rotterdam, et présente ses concerts dans les galeries d'art.

Comelade peut bien faire de la musique de bal, amoureuse et languissante, se moquer des autres, il évite les mots, et fustige tout surplus de sens (la musicothérapie ou Bernard Henri-Lévy, les visites touristiques au Chiapas ou l'apologie de l'Internationale situationiste). Ainsi, quand on veut illustrer élégamment son documentaire, son film (comme Diane Bertrand pour *Un samedi sur la terre*), on vient puiser dans le catalogue Comelade. On y trouve du sentiment, des valses de traviole, des accordéons mal accordés, et un regard brut, immédiat et universel.

Véronique Mortaigne

Valses déjantées, guitares en plastique

Compositeur, pianiste, multi-instrumentiste, Pascal Comelade se définit comme un artisan : lent et concis. Il lui a fallu six ans pour composer *Trafic Cabaret*, dix pour réunir ses *Danses et chants de Moldavie* (qui ont peu à voir avec le titre). Dans une œuvre parsemée d'objets incongrus (*Haïkus de piano*) et de réussites plus commerciales (*Raggazin'the Blues*).

***Musiques de films, volume 2* (on cherchera en vain le volume 1) est, dit-il, *« une parenthèse »*. Valses déjantées, mélodies répétitives, tangos déplacés, fanfares à contre-emploi, jeux de guitares en plastique, accordéons foldingues, xylophones de bébé flirtent avec la décadence sans jamais s'effondrer totalement dans la nostalgie. L'album rassemble des musiques composées effectivement pour le cinéma, mais pour l'underground espagnol, ou refusées par le cinéma, mêlées à des classiques du rock ou du folklore catalan.**

★ *Musiques pour films, volume 2* et *Samedi soir sur la Terre*, chez Delabel/Virgin.

Joseph Racaille, à l'orient du rock

DERRIÈRE LA VOIX d'Arthur H, les arrangements de Joseph Racaille créent une atmosphère épique à la Lawrence d'Arabie. En réalisant cet orientalisme toc qui traverse l'album comme un leitmotiv, *« l'arrangeur »* s'est souvenu de l'ouverture qu'il avait composée en 1995 pour le Festival de cinéma en plein air de La Villette : une musique d'inspiration peplum qui, à sa fin, rejoignait les premières mesures du générique de *Cléopâtre*. De là date sa fascination pour les bandes-son des sagas antiques bâties par Hollywood et des séries Z italiennes (les sous-*Hercule* et sous-*Spartacus*). Etre plus oriental que les Orientaux : tel est le désir de ce passionné de culture méditerranéenne, féru de musique égyptienne, admirateur de Mohamed Abdel Wahab et d'Oum Kalsoum.

Parmi les trajectoires des musiciens qui concourent à l'alchimie complexe du dernier album d'Arthur H, celle de Joseph Racaille n'est pas la plus facile à décrypter. Curieux de nature, souvent discret, toujours à l'affût d'une sonorité nouvelle à expérimenter, ce fils de mélomane, dernier de neuf enfants élevés au son des gammes de piano et des exercices de violon, prenait surtout plaisir aux fausses notes, aux ratages qui lui semblaient un comble d'inventivité. N'ayant lui-même reçu aucun cours (peut-être une leçon d'harmonie, se souvient-il vaguement), c'est en autodidacte qu'il aborde le chant, la guitare et le piano. Après ses débuts, en 1969, dans un groupe vocal qui se produisait sur la Rive gauche et dont il ne veut plus se rappeler, Racaille se lie à Marseille avec une dizaine de soixante-huitards pour former *Barricade*.

EXERCICES, DONT LA GYMNASTIQUE

Dans cette sorte de phalanstère, il pratique un *free-rock*, dont l'une des règles de base est de ne laisser aucune trace enregistrée ; les membres pratiquent aussi en commun toutes sortes de travaux et d'exercices, dont la gymnastique.

C'est dans ces années turbulentes que le musicien rencontre Hector Zazou, né à Sidi-Bel-Abbès. Arrivant à Marseille, ce dernier avoue qu'il était encore incapable de jouer *Jeux interdits* en entier, ce qui n'empêche pas les deux compères de former ZNZ-Louize-Alcazar, un groupe d'où sortiront deux *« albums concepts »* (dont un *Traité de mécanique populaire*). S'y mêlent leur goût de l'expérimentation et le désir d'investir des horizons plus larges que celui du rock pour produire une musique aux accents *underground*. Sa manière de brouiller les références culturelles et historiques vaut bientôt à Joseph Racaille l'étiquette de *« postmoderne »*. Si postmodernité il y a, c'est, dit-il, en ce que la musique contemporaine l'ennuie (il emploie un vocable plus cru), trop intellectualisée, trop abstaite qu'elle est depuis... Schönberg ! Pour ce proche du groupe Bratsch, le tzigane représente une sorte d'idéal musical : éternellement nomade, il puise, pille, s'approprie, absorbe les sonorités et les rythmes des pays traversés sans jamais perdre le fil de sa propre identité.

Dans les années 80, Joseph Racaille compose aussi des orchestrations pour les chorégraphies de Philippe Decouflé, notamment pour *Triton* et pour la cérémonie d'ouverture et de clôture des Jeux olympiques d'hiver d'Albertville. Les arrangements pour cordes écrits pour Arthur H sont à la mesure de ses facettes multiples – avec cette souplesse qui lui permet de se fondre en musicien d'Orient, ou en compositeur romantique du XIXe siècle ou en inventeur d'une rumba languissante.

Cyril Jarton

Les musiques d'Arthur, plus envoûtantes que ses mots

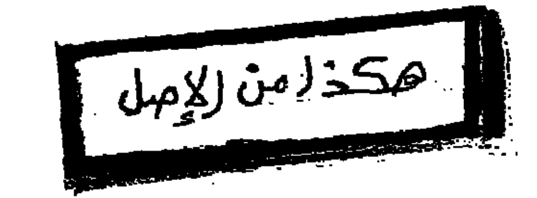
ON LE SAIT depuis son premier album, Arthur H aime donner à ses chansons des allures de films noirs. Le jazz ou la rumba s'amusent à tramer des complots. La voix et les rêves d'un pianiste qui a trop traîné dans les bars de Pigalle, s'embrume de fumée et d'alcool. Si le chanteur flirte aujourd'hui avec le trip-hop, c'est sans doute que le genre se nourrit volontiers d'effets cinématographiques. Il n'aime pas qu'on lui rappelle sa filiation avec Tom Waits, mais sa discographie évolue à l'image (raccourcie) de celle du Californien, idole de Jacques Higelin. Deux premiers disques – *Arthur H* et *Bachibouzouk* – proches des saynettes jazz-blues du Waits première période (celle de *Nighthawks at the Dinner*) précèdent ce *Trouble-fête* plus aventureux qui pourrait être son *Swordfishtrombones*.

Subtilement, Arthur H a plié la technologie du *sampling* à la chaleur d'un swing organique. Des arabesques de cordes (Joseph Racaille) et les percussions exotiques de Steve Shehan nimbent ces ambiances de poésie fantastique et de mystère oriental. Un parfum de Dame en noir, de Fantômas et de Pépé le Moko. Mais de ces musiques envoûtantes Arthur tire des mots souvent en deçà de la magie suggérée, sauf quand il emprunte à Flaubert – *Salammbô*, chanson presque parlée, a été trouvée dans *« un livre consacré à l'exotisme dans l'art occidental, avec des récits de batailles d'éléphants hallucinatoires »* –, ou à Blaise Cendrars – *la Tour Eiffel sidérale* est inspirée du *Lotissement du ciel*, où le poète conte l'histoire d'*« un Brésilien isolé dans la jungle, Oswaldo Padroso, féru de culture française, qui découvre une constellation en forme de tour Eiffel le jour de la victoire de la Marne, le 7 septembre 1914 »*.

Narrateur, Arthur H hésite entre un surréalisme désinvolte et des histoires ou des personnages sans conséquence. Qui a vu le pianiste sur scène ne peut douter de son humour de grand timide, de l'épaisseur de sa personnalité. Des titres comme *Le Baron noir*, *La Femme idéale*, *J'ai un revolver*, *Le Soleil de l'amour* se trémoussent allègrement. Mais Arthur semble parfois reculer devant les mots, là où Gainsbourg jonglait en virtuose. Son timbre rauque nous promet de l'émotion, mais le jeune homme reste systématiquement à distance. Trop pudique ou paralysé, peut-être, par le poids des aînés.

Stéphane Davet

★ *Trouble-fête*, 1 CD Polydor 531 473-2. Sortie le 10 septembre.



Ted Benoît et Jean Van Hamme ressuscitent Blake et Mortimer

Neuf ans après la mort de leur créateur, les deux héros de bande dessinée reviennent pour un treizième album

BLAKE ET MORTIMER sont de retour, neuf ans après la mort de leur « père », Edgar-Pierre Jacobs, dans un nouvel album baptisé *L'Affaire Francis Blake*. Un retour qui coïncide avec le cinquantenaire de leur naissance, en 1946, dans *Tintin*.

L'Affaire Francis Blake, en librairie le 21 septembre (Dargaud-Editeur, 68 pages, 78 francs), est le treizième tome des aventures des deux personnages mythiques de la BD franco-belge : le Gallois Francis Blake, chef du service de contre-espionnage britannique, le MI-5, et son ami, l'écossais Philip Mortimer, professeur et scientifique. Leur retour est le fruit de la complicité de deux auteurs réputés de BD, Ted Benoît (*Berceuse électrique*, *Histoires vraies*, etc.) et Jean Van Hamme (*Thorgal*, *XIII*, *Largo Winch*, *Les Maîtres de l'Orge*, etc.).

Tous deux se sont immergés dans les ouvrages consacrés à Edgar-Pierre Jacobs et ont relu les douze précédents albums afin de s'imprégner de l'univers très *british* de Blake et Mortimer, mélange d'enquête policière, de fantastique et de science-fiction.

L'Affaire Francis Blake a mis quatre ans à sortir des presses, laps de temps nécessaire à Ted Benoît, le dessinateur, et à Jean Van Hamme, le scénariste, pour s'inscrire dans les traces d'Edgar-Pierre Jacobs sans pour autant abdiquer leur propre liberté créatrice. « *C'est pour moi une véritable leçon de dessin que de dessiner Blake et Mortimer en m'inspirant de Jacobs* », confie Ted Benoît. Pour Jean Van Hamme, « *travailler sur un scénario de Blake et Mortimer correspondait à un rêve : j'ai retrouvé la bouffée d'émotion que j'ai eue quand j'ai lu, enfant, « Le Secret de l'espadon » en achetant Tintin* ».

Le résultat est à la hauteur du talent des deux auteurs et des efforts dépensés. *L'Affaire Francis Blake* conte la pseudo trahison de Francis Blake transformé en taupe introduite au sein du MI-5. Mortimer n'en croit pas un mot et se lance sur les traces de son ami pour aboutir, au bout d'une longue traque au repaire de leur ennemi juré, le fameux colonel Olrik.

500 000 EXEMPLAIRES

Au cours de cette longue course, qui emprunte à Hitchcock et à John Buchan, on croise une honorable correspondante plus britannique que la reine mère, on parcourt la lande écossaise – une curiosité dans l'œuvre de Jacobs qui avait plutôt pour habitude de choisir pour décor des terres plus éloignées – et on découvre dans le château d'Armuir le toujours ignoble Colonel Olrik...

Dargaud a mis les petits plats dans les grands pour célébrer la parution de cet album tiré à 500 000 exemplaires. Une centaine de journalistes ont été invités au très britannique Saint-James Club, à Paris, avant la parution de *L'Affaire Francis Blake*. Le coût total de la promotion de l'album est de deux millions de francs, et il faudra que Dargaud vende au moins 180 000 exemplaires pour récupérer son investissement. Mais *L'Affaire Francis Blake* a déjà été bénéfique à l'hebdomadaire *Télérama* : celui-ci a enrayé la traditionnelle baisse estivale de ses ventes en prépubliant, cet été, la dernière énigme des deux héros de Jacobs.

Yves-Marie Labé

La théorie des exceptions avec deux francs-tireurs du cinéma

A la Mostra, Jean-Luc Godard et Otar Iosseliani montrent la guerre civile en « souriant »

Sur la lagune, parallèlement aux films, les réunions officielles se succèdent presque sans interruption. Jeudi 5 septembre, les professionnels du cinéma italien et ceux du cinéma français se sont réunis, en présence de leurs ministres respectifs, Walter Veltroni (*Le Monde* du 5 septembre) et Philippe Douste-Blazy, pour tenter de nouer de nouvelles relations et alliances entre les deux pays.

VENISE
de notre envoyé spécial

« *Il y a la culture, qui est de la règle, et il y a l'art, qui est de l'exception* », écrivait Jean-Luc Godard dans *JLG/JLG*. Comme Venise est un grand festival, on s'y soucie de la règle, et de l'exception. La règle, ce sont les réunions officielles. Jeudi 5, ce fut l'assemblée des professionnels français et italiens. On se promit des lendemains qui chanteront à l'unisson, des commissions paritaires et peut-être quelques mesures concrètes comme une aide à la distribution dans le « pays frère » des productions d'en deçà et d'au-delà des Alpes. L'art était, lui, sur les écrans. Deux francs-tireurs, bien indifférents à ces diplomaties, en portaient le sombre et douloureux flambeau. Deux hommes à part du cinéma, Jean-Luc Godard et Otar Iosseliani. Il se trouve que l'art parlait de la guerre d'aujourd'hui, c'est-à-dire de la guerre civile. Et de l'Histoire. Il en parlait avec douleur, avec fureur, avec le sourire.

LETTRE DE VENISE

Otar Iosseliani invoque, en chaman épicurien, la guerre et l'histoire de son pays, la Géorgie. *Brigands, chapitre VII*, se construit avec une joviale liberté de narration, à travers trois récits situés respectivement à l'époque médiévale, au plus fort de la terreur stalinienne, et à présent que les factions se tirent dessus pour le plus grand profit de la nomenklatura et de la mafia, si quelqu'un peut dire la différence. Les mêmes acteurs jouent des rôles différents selon les époques, les histoires interfèrent, riment, et raisonnent. On passe sans transition du burlesque muet au tragique, de la comédie musicale ironique à la chronique noire.

C'est une histoire racontée par un malin, et signifiant beaucoup; très shakespearienne néanmoins. Poétique et pugnace, habilement bâtie tout en demandant à ses spectateurs d'accepter des conventions et des coq-à-l'âne aussi déroutants que réjouissants, elle n'aurait rien perdu à être plus brève.

Jean-Luc Godard, savant pessimiste, convoque la guerre et l'histoire de ses pays, l'Europe et le cinéma. *For ever Mozart* se construit avec une implacable rigueur de narration autour de la sempiternelle question de la représentation – du moins est-ce l'un des chemins pour aborder ce film comme toujours protéiforme. Face au silence des nations envers la Bosnie qui meurt, une poignée de jeunes gens trame une représentation théâtrale à Sarajevo. Face aux impératifs de la finance et du mépris se met en place le spectacle d'un tournage de film.

LE COURAGE

Les jeunes gens déboulent dans la guerre, mais comment faire encore la représentation de la guerre, après Raoul Walsh et Samuel Fuller, et puis après CNN ? Et qu'est-ce qu'« Il y a à voir » (toujours prendre cette expression au pied de la lettre avec Godard) entre la guerre dans les Balkans et une production de cinéma ? La piste, sinon la réponse, est dans la phrase citée au début. Et il y a au moins un point commun, de l'entreprise de Godard à celle des adolescents portant Musset vers la ville martyre, quelque chose qui donne à *For ever Mozart* une tonalité et une vivacité plus allègres que dans les films précédents. Cela s'appelle le courage. Il n'est pas sûr que ça fasse recette.

Dans une section parallèle, cette journée vénitienne aura encore réservé une heureuse surprise, avec un premier film de Jean-Paul Civeyrac. *Ni d'Eve ni d'Adam* prend son élan sur un défaut courant du cinéma d'auteur, celui d'un parti pris posé sans justification. Son jeune héros est et restera une sorte d'animal rebelle, au milieu d'un environnement désespérément hostile et aveugle. La force du film est de faire de cet *a priori* un carburant qui permet d'accompagner avec énergie et dignité, rage et vivacité, et grâce aussi aux adolescents qui tiennent remarquablement les premiers rôles (Guillaume Verdier, Morgan Hainaux), la course éperdue du garçon.

Jean-Michel Frodon

La « chasse aux papillons » d'un photographe précurseur

GÉRARD RANCINAN, portraitiste baroque des grands de ce monde.
VISA POUR L'IMAGE, Hôtel Pams, 18, rue Emile-Zola, 66000, Perpignan. Tél. : 68-35-97-00. Expositions jusqu'au 15 septembre. Soirées-projections (22 h) jusqu'au 7 septembre.

PERPIGNAN
de notre envoyé spécial

Une nuit de 1975, Gérard Rancinan s'est retrouvé dans les gradins d'une arène désertée de Madrid, où un jeune torero inconnu s'entraînait avec sa cape dans des lumières féeriques. Une passe à gauche, une autre à droite, face à un *toro* imaginaire. Sans se faire remarquer, ce photographe de reportage saisit l'instant magique : c'est la révélation. Il deviendra un portraitiste baroque et lyrique.

Ont depuis défilé devant son objectif Fidel Castro, François Mitterrand, Hosni Moubarak, Cousteau, et puis une pléiade de sportifs. Tous forment ce qu'il appelle « *mon voyage au pays de l'homme* », et sont exposés à Perpignan, dans la salle centrale du Couvent des Minimes, dans le cadre du 8e Visa pour l'image.

« *Ces portraits, c'est ma chasse aux papillons* », explique ce personnage grandiloquent de quarante-trois ans, qui lâche avec aplomb : « *Je fais du Cartier-Bresson posé... Bon, c'est une image...* » En fait, Rancinan réalise des portraits parfois kitsch. Comme ces « Grands d'Espagne », du roi Juan Carlos au patron du quotidien *El País*, première série marquante, en 1985. Marie-Jo Pérec, brandissant un drapeau tricolore sur un rocher où viennent se fracasser les vagues. Castro ? Raide devant un ciel d'encre. Desmond Tutu ? Dans un cimetière d'enfants noirs. « *Je propulse les gens dans un endroit hostile, sauvage ou féerique, et je les passe au filtre de mon imaginaire.* » Les portraits *people* accaparent les magazines. Mais ceux de Rancinan révèlent un étrange mélange de perfection et de bricolage. Il en résulte des images fragiles, où l'on sent que le reporter est encore là.

EN DOUZE SECONDES

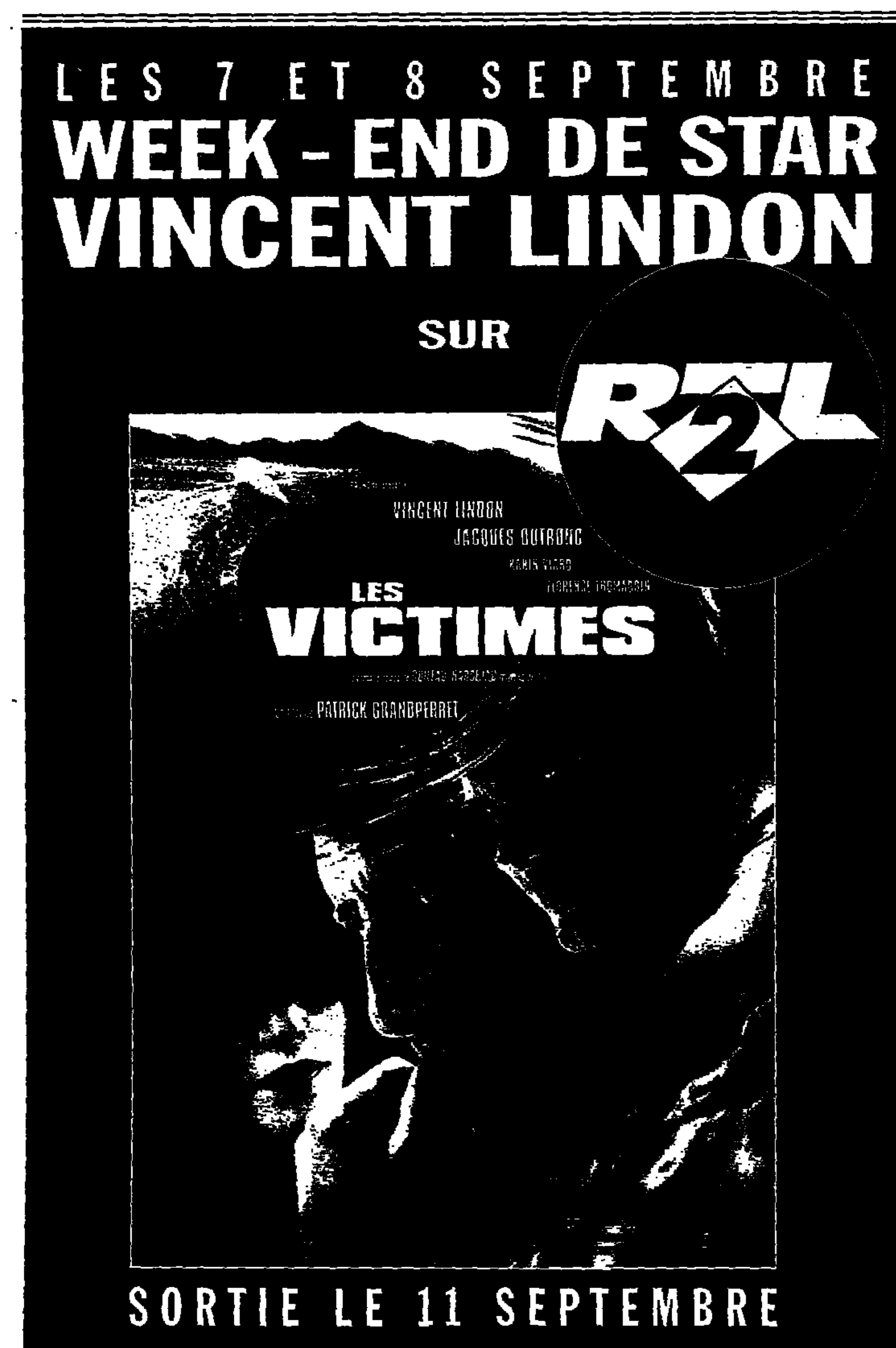
Parfois l'échec est au bout, comme dans la photo du triple-sauteur Jonathan Edwards, bien ridicule à vouloir s'envoler en battant des bras. Les meilleures images, en fait, sont les plus dépouillées : Bubka, droit comme un « i », regard vers le ciel, qui brandit sa perche plantée dans un décor de givre et de neige.

S'il faut plusieurs mois pour apprivoiser des personnalités, la prise de vue en revanche est « *brutale comme un coup de feu* », ne dépassant pas dix à vingt minutes. Pour Bubka, il n'a eu droit qu'à douze secondes et trois images. Il est vrai qu'il faisait – 20 °C.

Gérard Rancinan, qui avoue ne pas être « *un immense technicien* », déserte les studios pour les décors naturels, car il veut que l'on sente « *l'espace, le froid, le vent, les couleurs. Pour qu'un sentiment gagne l'image* ».

L'époque est aux photos bidouillées sur ordinateur. Rancinan, lui, met un point d'honneur à ne pas « *monter* » ses images et s'enivre de ses rencontres. « *Trois mille militaires protégeaient Moubarak, d'autres nettoyaient le sable. C'était fou !* » Au début, beaucoup ont trouvé « *ringardes* » ses mises en scène un peu appuyées. Aujourd'hui, il les publie dans le monde entier, de *Paris-Match* à *Life*, précurseur d'un style aujourd'hui beaucoup copié. Il s'en amuse et pense à la seule proie qui, jusqu'ici, lui a échappé : Mandela. « *Je l'aurai !* »

Michel Guerrin



DÉPÊCHES

■ **THÉÂTRE : la Comédie-Française** propose des tarifs préférentiels pour la rentrée. Du 6 au 26 septembre, le prix des places varie de 20 à 130 francs – au lieu de 35 à 185 francs – pour les trois spectacles à l'affiche : *Le Misanthrope*, de Molière, mis en scène par Simon Eine, *Moi*, de Labiche, mis en scène par Jean-Louis Benoit, et *Léo Burckart*, de Gérard de Nerval, mis en scène par Jean-Pierre Vincent.

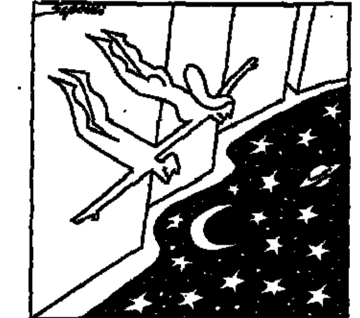
■ **CINÉMA : la Cinémathèque française**, créée en 1936, fêtera son 60e anniversaire lundi 9 septembre. A cette occasion, plusieurs hommages lui seront rendus en France et aux Etats-Unis, notamment au Musée d'art moderne de New York. En outre, la maison fondée par Henri Langlois et Georges Franju doit déménager temporairement, avant de s'installer en l'an 2000 au Palais de Tokyo, où sera créé le Palais du cinéma.

■ **ÉDITION : mouvements à la direction d'Hachette.** Alain Germillon a pris les fonctions de directeur de la branche grande diffusion d'Hachette Livre, succédant à Agnès Touraine, qui avait quitté le groupe au printemps 1995. Diplômé d'HEC, âgé de quarante-sept ans, il était depuis un an directeur de la division linge de maison de la filiale allemande KBC. René Guitton, directeur d'Hachette Carrère, devient directeur général d'Edition n° 1 tandis que Marc Moingeon, directeur de la branche éducation d'Hachette Livre, devient délégué général d'Hachette Livre à la francophonie et à l'export.



Bal de rentrée

Rock, valse, java et tubes rétro en plein cœur de Pigalle



COMME des millions de compatriotes, vous avez dansé tout l'été la macarena et le carapicho ? Le *Grand Orchestre de l'Elysée-Montmartre* se propose de vous désintoxiquer, *tout en gardant* ce petit parfum de vacances. Depuis un an environ, on *sait* que deux fois par mois, au cœur de Pigalle, on peut faire provision de bonne humeur en se rendant au bal. Une bande de joyeux drilles s'est mis dans la tête de faire virevolter bras dessus, bras dessous « branchés » et populo.

Et ça marche ! Le Grand Orchestre enchaîne rock des familles, valse et java. Plus que tout, il prend un malin plaisir à rejouer à sa façon – entre hommage ému et second degré clownesque – les grands tubes de la variété française des années 60 et 70. Et quand *les musiciens se reposent, c'est DJ* Riad, animateur zélé des nuits parisiennes, *qui mitonne une sélection* de disques rétro. Jusqu'à l'aube, une foule de plus en plus compacte prend ainsi le parti de s'amuser à plagier les Claudettes ou les marlous des barrières.

★ L'Elysée-Montmartre, 72, boulevard de Rochechouart, Paris 18ᵉ. Mᵒ Anvers. A partir de 23 heures, le 7. Tél. : 42-21-03-39. 80 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Papaïto, Alfredo Rodriguez, Jesus Alemany
Chanteur et percussionniste, Papaïto, le timbre brillant et la frappe hargneuse, fut l'un des piliers de la mythique Sonora Matancera. Un groupe au sein duquel le toujours très inspiré pianiste Alfredo Rodriguez fit également de jolies étincelles. Ancien trompettiste de Sierra Maestra, Jesus Alemany joue avec une chaleur généreuse. Trois noms qui sonnent comme une promesse. Trois héros du tempo *latino* réunis pour le meilleur de la musique cubaine et accompagnés par dix musiciens.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10ᵉ. Mᵒ Château-d'Eau. 20 h 30, le 6 septembre. Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Eric Le Lann Quartet
Dans le jeu du trompettiste Eric Le Lann s'entendent des tendresses, une profondeur parfois aux approches de la fêlure. Toujours attentif à la mélodie, *Le Lann* sera le leader attentionné d'un quartette où figurent le pianiste Eric Legnini – *compagnon* régulier des frasques musicales de la *colonie italienne des clubs de la rue* des Lombards –, Jean-Pierre Arnaud à la batterie et le contrebassiste Rémy Vignolo.
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1ᵉʳ. Mᵒ Châtelet. 22 heures, les 6 et 7 septembre. Tél. : 40-26-46-60. Location FNAC, Virgin. De 30 F à 80 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

COUPÉ COURT
Film portugais de Joaquim Sapinho, avec Carla Bolito, Marco Delgado, Orlando Sergio (1 h 35).
V.O. : Latina, 4ᵉ (42-78-47-86) ; Espace Saint-Michel, 5ᵉ (44-07-20-49) ; L'Entrepôt, 14ᵉ (45-43-41-63).

DÉCROCHE LES ÉTOILES
Film américain de Nick Cassavetes, avec Gena Rowlands, Marisa Tomei, Gérard Depardieu, Jake Lloyd, Moira Kelly, David Sherrill (1 h 47).
V.O. : *Gaumont-Les Halles*, Dolby, 1ᵉʳ (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, Dolby, 2ᵉ (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, Dolby, 6ᵉ (46-33-79-38) ; La Pagode, Dolby, 7ᵉ (réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, Dolby, 8ᵉ (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, Dolby, 11ᵉ (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins Rodin, Dolby, 13ᵉ (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, Dolby, 14ᵉ (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, Dolby, 15ᵉ (45-75-79-79) ; Majestic Passy, Dolby, 16ᵉ (42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, Dolby, 18ᵉ (réservation : 40-30-20-10).
V.F. : Gaumont Alésia, Dolby, 14ᵉ (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, Dolby, 15ᵉ (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10).

FARGO (*)
Film américain de Joel Coen, avec Frances McDormand, William H. Macy, Steve Buscemi, Harve Presnell, Peter Stormare (1 h 37).
V.O. : UGC Ciné-Cité Les Halles, Dolby, 1ᵉʳ ; *14-Juillet Beaubourg*, Dolby, 3ᵉ (42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, Dolby, 6ᵉ (43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6ᵉ (42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, Dolby, 8ᵉ (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, Dolby, 8ᵉ ; Gaumont Opéra Français, Dolby, 9ᵉ (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, THX, Dolby, 9ᵉ (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, Dolby, 11ᵉ (43-07-48-60) ; Les Nation, Dolby, 12ᵉ (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, Dolby, 13ᵉ (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, Dolby, 14ᵉ (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, Dolby, 14ᵉ (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, Dolby, 15ᵉ (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, Dolby, 15ᵉ (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17ᵉ ; Pathé Wepler, Dolby, 18ᵉ (réservation : 40-30-20-10).
V.F. : UGC Lyon Bastille, 12ᵉ ; UGC Gobelins, 13ᵉ ; Gaumont Convention, Dolby, 15ᵉ (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10).

LES HOMMES DE L'OMBRE
Film américain de Lee Tamahori, avec Nick Nolte, Melanie Griffith, Chazz Palminteri, Michael Madsen, Chris Penn, Treat Williams (1 h 47).
V.O. : UGC Ciné-Cité *Les Halles*, Dolby, 1ᵉʳ ; UGC Danton, Dolby, 6ᵉ ; Gaumont Ambassade, Dolby, 8ᵉ (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, Dolby, 8ᵉ.
V.F. : UGC Montparnasse, 6ᵉ ; Paramount Opéra, Dolby, 9ᵉ (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ ; UGC Gobelins, 13ᵉ ; *Mistral*, 14ᵉ (39-17-10-00 ; *réservation* : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, Dolby, 20ᵉ (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

PLUIE DE ROSES SUR MANHATTAN
Film américain de Michael Goldenberg, avec Christian Slater, Mary Stuart Masterson, Pamela Segall, Josh Brolin, Brian Tarantina, Debra Monk (1 h 30).
V.O. : UGC Ciné-Cité Les Halles, Dolby, 1ᵉʳ ; UGC Rotonde, 6ᵉ ; UGC *Triomphe*, Dolby, 8ᵉ.
V.F. : Gaumont Opéra Français, Dolby, 9ᵉ (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14ᵉ (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).

LE PROFESSEUR FOLDINGUE
Film américain de Tom Shadyac, avec Eddie Murphy, Jada Pinkett, James Coburn, Larry Miller, Dave Chappelle, John Ales (1 h 35).
V.O. : UGC Ciné-Cité Les Halles, Dolby, 1ᵉʳ ; UGC Odéon, Dolby, 6ᵉ ; Gaumont Marignan, Dolby, 8ᵉ (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, Dolby, 8ᵉ.
V.F. : Rex, Dolby, 2ᵉ (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, Dolby, 6ᵉ ; Paramount Opéra, *Dolby*, 9ᵉ (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, Dolby, 12ᵉ ; Gaumont Gobelins Fauvette, Dolby, 13ᵉ (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, Dolby, 14ᵉ (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, Dolby, 14ᵉ (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, Dolby, 15ᵉ ; Pathé Wepler, Dolby, 18ᵉ (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, Dolby, 20ᵉ (46-36-10-96 ; *réservation* : 40-30-20-10).

FESTIVALS

AKIRA KUROSAWA, HUMANISTE ÉPIQUE (v.o.), Studio des Ursulines, 5ᵉ (43-26-19-09). *Le Château de l'araignée*, samedi 17 h ; *Rashomon*, samedi 19 h 05, dimanche 16 h 20 ; *la Forteresse cachée*, dimanche 14 h. *La Légende du grand judo*, dimanche 21 h 45 ; *Dode's Kaden*, samedi 21 h, 17 h 05 ; *Scandale*, dimanche 19 h 45.
ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5ᵉ (43-54-51-60). *L'Homme qui en savait trop*, samedi 18 h, 20 h 10, 22 h 15 ; *A l'est de Shanghai*, dimanche 14 h 10, 15 h 50, 17 h 30, 19 h 10, 20 h 50, 22 h 30 ;
BRANDO, LE REBELLE (v.o.), Le Quartier Latin, 5ᵉ (43-26-84-65). *Sur les quais*, samedi 16 h 05, 20 h 05 ; *Reflets dans un œil d'or*, dimanche 14 h 05, 18 h 05.
HOLLYWOOD GAY (v.o.), Action Christine, 6ᵉ (43-29-11-30). *La Corde*, samedi 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; *Spartacus*, dimanche 14 h, 17 h 20, 20 h 40.
MIZOGUCHI RETROUVÉ (v.o.), L'Arlequin, 6ᵉ (45-44-28-80). *La Rue de la honte*, samedi 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Le Héros sacrilège*, dimanche 13 h 50, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
RÉTROSPECTIVE KEN LOACH (v.o.), Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5ᵉ (43-54-15-04). *Fatherland*, samedi 13 h 45, 15 h 45, 18 h, 20 h, 21 h 55 ; *Riff Raff*, dimanche 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

RÉGION

Une sélection musique, danse, théâtre et art en région

MUSIQUE CLASSIQUE

ABBEVILLE
A Sei Voci, les Sacqueboutiers de Toulouse
Des Prés : *Missa Hercules Dux Ferrariae*. Maîtrise de Notre-Dame, Bernard Fabre-Garrus (direction).
Eglise du Saint-Sépulcre, 80 Abbeville. 20 h 30, le 11 septembre. Tél. : 22-97-37-49. De 90 F à 130 F.
Et le 12 septembre, à 20 h 30, à la cathédrale de Senlis.

AMBRONAY
Collegium Vocale de Gand
Bach : *Cantates, Motets*. Vasiljka Jezovzek (soprano), Andreas Scholl (alto), James Taylor (ténor), Peter Kooy (basse), Philippe Herreweghe (direction).
Abbaye, 01 Ambronay. 20 h 30, le 13 septembre. Tél. : 74-35-08-70. De 60 F à 300 F.

AMIENS
Orchestre philharmonique du Luxembourg
Britten : *War Requiem*. Phyllis Cannan (soprano), James Oxley (ténor), Charles Van Tassel (baryton), Solistes de l'Orchestre de Picardie, Maîtrise des Pays de la Loire, Chœur du Festival de Brighton, Laszlo Heltay (direction).
Cathédrale, 80 Amiens. 20 h 30, le 13 septembre. Tél. : 22-97-37-49. De 90 F à 130 F.

BEAUMONT-HAGUE
Orchestre régional de Basse-Normandie
Bach : *Concerto pour deux claviers et orchestre BWV 1062*. Mozart : *Concerto pour deux pianos et orchestre KV 365*. Chostakovitch : *Kammersymphonie*. Saint-Saëns : *Le Carnaval des animaux*. Hélène et Marie Desmoulin (piano), Dominique Debart (direction).
Salle polyvalente, 50 Beaumont-Hague. 20 h 30, le 7 septembre. Tél. : 33-01-57-20. 30 F.

BESANÇON
Françoise Pollet (soprano), Anne-Marie Fontaine (piano).
Œuvres de Puccini, Verdi, Brahms, Wagner, Strauss, Massenet, Duparc, Fauré et Debussy.
Opéra-Théâtre, place du Théâtre, 25 Besançon. 17 heures, le 7 septembre. Tél. : 81-82-82-85. De 110 F à 200 F.
Jean-Claude Pennetier (piano).
Schubert : *Sonate pour piano D 664*. Beethoven : *Sonate pour piano op. 109*. Liszt : *Saint François d'Assise prêchant aux oiseaux*. Brahms : *Sonate pour piano op. 2*. Wagner-Liszt : *La Mort d'Isolde*.
Opéra-Théâtre, place du Théâtre, 25 Besançon. 20 h 30, le 7 septembre. Tél. : 81-82-82-85. De 130 F à 250 F.
Orchestre de Besançon
Haydn : *Symphonie nº 24*. Mozart : *Airs de concerts, Symphonie nº 40*. Françoise Pollet (soprano), Peter Csaba (direction).
Opéra-Théâtre, place du Théâtre, 25 Besançon. 20 h 30, le 8 septembre. Tél. : 81-82-82-85. De 130 F à 250 F.
Claire-Marie Le Guay (piano).
Liszt : *Etude d'exécution transcendante nº 11*. Schumann : *Kreisleriana*. Albeniz : *Iberia, extraits*.
Opéra-Théâtre, place du Théâtre, 25 Besançon. 17 h 30, le 13 septembre. Tél. : 81-82-82-85. 130 F.
Melos Quartet
Bruckner : *Quintette à cordes*. Schubert : *Quatuor à cordes « la Jeune Fille et la mort »*. Gérard Caussé (alto).
Opéra-Théâtre, place du Théâtre, 25 Besançon. 20 h 30, le 13 septembre. Tél. : 81-82-82-85. De 130 F à 200 F.

CHANCELADE
Concerto italiano
Bononcini : *Sinfonia nº 3 et 4, Stabat Mater*. Scarlatti : *Motet*. Rossana Bertini (soprano), Claudio Cavina (alto), Sandro Naglia (ténor), Sergio Foresti (basse), Rinaldo Alessandrini (direction).
Abbaye, 24 Chancelade. 20 h 15, le 13 septembre. Tél. : 56-48-58-54. De 110 F à 140 F.

CHARTRES
Todd Wilson (orgue).
Œuvres de Couperin, Franck et Dupré.
Cathédrale, 28 Chartres. 16 h 45, le 8 septembre. Tél. : 37-21-50-00. Entrée libre.

COLMAR
Freiburger Barockorchester
Œuvres de Pisendel, Fasch, Telemann, Goldberg et Bach. Nancy Argenta (soprano), Gottfried von der Goltz (direction).
Eglise Saint-Pierre du lycée Bartholdi, 68 Colmar. 20 h 45, le 7 septembre. Tél. : 89-20-29-02. 200 F.

GOUMOIS
Christine Icart (harpe), Renaud Capuçon (violon).
Œuvres de Corelli, Parish-Alvars, Schubert, Ysaye, Saint-Saëns et Bartok.
Eglise, 25 Goumois. 17 heures, le 8 septembre. Tél. : 81-82-82-85. 130 F.

GRAY
Quatuor hélios
Krommer : *Quatuor pour flûte et cordes*. Mozart : *Quatuors pour flûte et cordes KV 285*. Rossini : *Quatuor pour flûte et cordes*.
Hôtel de ville, 70 Gray. 20 h 30, le 13 septembre. Tél. : 81-82-82-85. 120 F.

LONS-LE-SAUNIER
Orchestre national de chambre de Toulouse
Mozart : *Divertissement KV 138*. Schubert : *Rondo D 438*. Bartok : *Danses populaires roumaines*. Tchaïkovski : *Sérénade pour cordes*. Alain Moglia (direction).
Eglise des Cordeliers, 39 Lons-le-Saunier. 20 h 30, le 13 septembre. Tél. : 81-82-82-85. 130 F.

LURE
François Leleux (hautbois), Laurent Lefèvre (basson)
Œuvres de Telemann, Mozart, Bach, C. P. E. Bach et Devienne.
Auditorium, 70 Lure. 20 h 30, le 13 septembre. Tél. : 81-82-82-85. 130 F.

LYON
L'Elisir d'amore
de Donizetti. Angela Gheorghiu (Adina), Roberto Alagna (Nemorino), Roberto Scaltriti (Belcore), Simone Alaimo (*Dulcamara*), *Elena Dan (Gianetta)*. Chœur et orchestre de l'Opéra de Lyon, Evelino Pido (direction), Frank Dunlop (mise en scène), Sylvie Kay (chorégraphie).
Opéra Nouvel, 1, place de la Comédie, 69 Lyon. 17 heures, le 8 septembre ; 20 h 30, le 10 septembre. Tél. : 72-00-45-45. De 185 F à 470 F.

PESMES
Monique Simon (mezzo-soprano), Juan-Manuel Quintana (viola de gambe)
Œuvres de Couperin, Marais, Bernier, Bach, Telemann et Haendel.
Eglise, 77 Pesmes. 15 h 30, le 8 septembre. Tél. : 81-82-82-85. 130 F.

SENS
Les Jeunes Solistes
Œuvres de Gesualdo. Huber. Gabrielli. Scelsi. Rachid Safir (direction).
Abbatiale Saint-Jean de l'ancien hôpital, rue Alsace-Lorraine, 89 Sens. 20 h 45, le 13 septembre. Tél. : 86-65-19-49. De 80 F à 100 F.

DANSE

LE TEMPS D'AIMER À BIARRITZ (6ᵉ édition)
Ballet National de Marseille Roland Petit (les 7 et 8), la Compagnie Bubulus (le 9), Paolo Mohovich (le 10), Compagnie Senza Tempo (le 11), Compagnie Colline (le 12), Ballet de l'Opéra de Wiesbaden (les 13 et 14), Compagnie A fleur de peau (le 16), Nats Nus (le 17), Increpacion (le 18), Compagnie Geneviève Sorin-Meaari (le 19), Béjart Ballet Lausanne (les 20, 21 et 22).
Gare du Midi (ex Palais des Festivals), 64 Biarritz. Jusqu'au 22 septembre. Tél. : 59-22-20-21. De 70 F à 200 F.

THÉÂTRE

CHARTRES
Une journée particulière
d'Ettore Scola, mise en scène d'Emmanuel Ray, avec Catherine Depont, Antoine Marneur, Sandra Ressort, Pascale Fournier, Félicie Pichot, Jean-François Maisons, Nicolas Pichot et Mathieu Genet.
Collégiale Saint-André, rue Saint-André, 28 Chartres. 18 h 45 et 21 h 30, les 10, 11, 12, 13, 14, 15. Tél. : 37-36-31-58. Durée : 2 heures. 40 F et 70 F. Dernières.*

DREUX
Une journée particulière
d'Ettore Scola, mise en scène d'Emmanuel Ray, avec Catherine Depont, Antoine Marneur, Sandra Ressort, Pascale Fournier, Félicie Pichot, Jean-François Maisons, Nicolas Pichot et Mathieu Genet.
Chapelle de l'Hôtel-Dieu, 28 Dreux. 18 heures et 21 heures, le 7 ; 17 heures, le 8. Tél. : 37-36-31-58. Durée : 2 heures. 50 F.

MAILLET
Footsbarn, 25 ans, une célébration de théâtre
avec Footsbarn, Ton und Kirschen, Teatro ao Largo, Navanad Theatre, The Inflatable Theatre-Rod Goodall, Nola Rae, Licedei-4, Tapa Sudana, Mas Soegeng, Monique Brun, Antoine et Agathe, Jacques Lecoq, Philippe Avron, Philippe Caubère, Georges Bigot, Patti B, Daniel Rovai et Richard Hayter.
La Chaussée, 03 Maillet. 14 heures, les 7 et 8. Tél. : 70-06-76-70. 80 F.

NOVALAISE
Tabataba
de Bernard-Marie Koltès, mise en scène de Brigitte Foray, avec Nicolas Dogué et Christophe Ratandra.
Théâtre en milieu rural, 73 Novalaise. 18 h 15, le 13. Tél. : 79-37-70-88. Entrée libre.

SAINT-ÉTIENNE
La Médée de Saint-Médard
d'Anca Visdei, mise en scène de Jacques Echantillon, avec Arlette Allain, Paul Charieras et Jean-Pierre Laurent.
Théâtre René-Lesage, 7, avenue Emile-Loubet, 42 Saint-Etienne. 19 h 30, les 10, 12, 16, 17, 19 ; 20 h 30, les 11, 13, 14, 18, 20. Tél. : 77-32-79-26. Durée : 0 h 50. 70 F.

SAINT-GENIX-SUR-GUIERS
Ne touchez pas à Molière
d'après Molière, mise en scène du Footsbarn Travelling Theatre, avec Agnieska Bihel, Christophe Bihel, Paddy Fletcher, Keis Hayter, Paddy Hayter, Shaji Karyat, Heinzi Lorenzen, Sasha Milton-Vine, Agathe Olivier-Rigot, Antoine Rigot, Carl Schlosser, Liza Spenz et Severn Thompson.
Théâtre en milieu rural, 73 Saint-Genix-sur-Guiers. 19 heures, le 13. Tél. : 79-37-70-88. Durée : 2 h 20. Entrée libre.

ART

ALBI
De Picasso à Barcelo
Musée Toulouse-Lautrec, palais de la Berbie, 81 Albi. Tél. : 63-49-48-70. De 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 29 septembre. 20 F.

ALES
Christian Bonnefoi
Musée-bibliothèque Pierre-André-Benoit, 52, montée des Lauriers, Rochebelle, 30 Alès. Tél. : 66-86-98-69. De 12 heures à 19 heures. Fermé lundi et mardi. Jusqu'au 29 septembre. 20 F.

AMIENS
La Russie romantique : peintures et dessins du musée de Tver
Musée de Picardie, 48, rue de la République, 80 Amiens. Tél. : 22-91-36-44. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 3 novembre. 20 F.

ANGERS
Anthony Caro
Musée des Beaux-Arts, 10, rue du Musée, 49 Angers. Tél. : 41-88-64-65. De 9 heures à 18 h 30. Jusqu'au 26 octobre. 10 F.

ANTIBES
1946, l'art de la reconstruction
Musée Picasso, château Grimaldi, place Mariéjol, 06 Antibes. Tél. : 92-90-54-20. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 30 septembre. 20 F.

ARLES
Riera I Arago
Fondation Vincent-Van-Gogh, palais de Luppé, 26, rond-point des Arènes, 13 Arles. Tél. : 90-49-94-04. De 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 30 septembre. 30 F.

BEAUMONT-DU-LAC
Michel Paysant, Marie Sester
Centre d'art contemporain de Vassivière, île de Vassivière, 87 Beaumont-du-Lac. Tél. : 55-69-27-27. De 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 22 septembre. 15 F.
Stephen Schofield
Centre d'art contemporain de Vassivière, île de Vassivière, 87 Beaumont-du-Lac. Tél. : 55-69-27-27. De 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 22 septembre. 15 F.

BORDEAUX
Annette Messager
CAPC-Musée d'Art contemporain-Entrepôt, 7, rue Ferrère, 33 Bordeaux. Tél. : 56-44-16-35. De 12 heures à 19 heures ; mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 29 septembre. 30 F.

CAMBRAI
Suzanne Valadon (1865-1938)
Musée municipal, 15, rue de l'Epée, 59 Cambrai. Tél. : 27-82-27-90. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi, mardi. Jusqu'au 1ᵉʳ décembre. 20 F.

CHARTRES
Pinchus Krémègne
Musée des Beaux-Arts, 29, cloître Notre-Dame, 28 Chartres. Tél. : 37-36-41-39. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 6 novembre. 20 F.

CHENONCEAU
Julian Schnabel
Château, 37 Chenonceau. Tél. : 47-23-90-07. De 9 heures à 19 heures. Jusqu'au 3 novembre. 40 F (parc et château).

COGNAC
Variations, op. 96
Musée municipal, 48, boulevard Denfert-Rochereau, 16 Cognac. Tél. : 45-32-07-25. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 4 novembre. 12 F.

DIJON
Ages et visages de l'Asie
Musée des Beaux-Arts, palais des Etats-de-Bourgogne, 21 Dijon. Tél. : 80-74-52-70. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 28 octobre. 20 F.

DOUAI
Georges Demen et l'invention du cinéma
Musée de la Chartreuse, 130, rue Chartreux, 59 Douai. Tél. : 27-87-17-82. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ; dimanche de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 30 septembre. 12 F.

EYMOUTIERS
Botchio : sculptures du Bénin, Afrique
Espace Paul-Rebeyrolle, route de Nedde, 87 Eymoutiers. Tél. : 55-69-58-88. De 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 3 novembre. 20 F.

FREJUS
Hans Hartung
Le Capitou-Centre d'art contemporain, zone industrielle du Capitou, 86 Fréjus. Tél. : 94-40-76-30. De 14 heures à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 30 septembre. Entrée libre.

ISSOIRE
Yan Pei-Ming
Centre culturel Pomel, place de Verdun, 60 Issoire. Tél. : 73-89-07-17. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 15 octobre. 10 F.

LANNION
18ᵉˢ Estivales photographiques du Trégor
L'Imagerie, 19, rue Jean-Savidan, 22 Lannion. Tél. : 96-46-57-25. De 15 heures à 18 h 30. Fermé dimanche ; mardi. Jusqu'au 28 septembre. Entrée libre.

LECTOURE
L'Eté photographique de Lectoure
Centre photographique, 5, rue Sainte-Claire, 32 Lectoure. Tél. : 62-68-83-72. De 15 heures à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 27 septembre. 10 F.

MARSEILLE
Arman & l'art africain
Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité, 13 Marseille. Tél. : 91-56-28-38. De 11 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 30 octobre. 20 F.
L'Art au corps
Musée d'Art contemporain, galeries contemporaines, 69, avenue d'Haïfa, 13 Marseille. Tél. : 91-25-01-07. De 11 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 15 octobre. 15 F.

METZ
Viallat
La Cour d'or, musée de Metz, 2, rue du Haut-Poirier, 57 Metz. Tél. : 87-75-10-18. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 27 octobre. 30 F.

MEYMAC
Garouste/Garouste et Bonetti
Abbaye Saint-André, centre d'art contemporain, 19 Meymac. Tél. : 55-95-23-30. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 6 octobre. 25 F.

MONTBÉLIARD
La Sainte Russie, mille ans de culture russe
Musée du château des ducs de Wurtemberg, 25 Montbéliard. Tél. : 81-99-23-45. De 14 heures à 18 h 30. Fermé mardi. Jusqu'au 22 septembre. 30 F.

MONTPELLIER
Le Paysage de Poussin à Courbet
Musée Fabre, pavillon, esplanade Charles-de-Gaulle, 34 Montpellier. Tél. : 67-66-13-46. De 10 heures à 19 heures ; nocturne vendredi jusqu'à 21 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 27 octobre. 25 F.

MORLAIX
Panoramas, 1981-1996, la collection du FRAC Bretagne
Musée des Jacobins, place des Jacobins, 29 Morlaix. Tél. : 98-88-68-88. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 11 novembre. 25 F.

NICE
Chimériques Polymères
Musée d'Art moderne et d'Art contemporain, promenade des Arts, 06 Nice. Tél. : 93-62-61-62. De 11 heures à 18 heures. Nocturne vendredi jusqu'à 22 heures. Visites guidées les mercredi à 16 heures ; tarif : 20 F. Fermé mardi. Jusqu'au 15 septembre. 25 F.
Pascal Convert
Villa Arson, 20, avenue Stephen-Liégeard, 06 Nice. Tél. : 92-07-73-80. De 13 heures à 19 heures. Jusqu'au 6 octobre. Entrée libre.
Matisse et Bonnard, une amitié
Musée Matisse, 164, avenue des Arènes-de-Cimiez, 06 Nice. Tél. : 93-53-40-53. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 27 octobre. 25 F.

NIMES
Gerhard Richter
Carré d'art-Musée d'Art contemporain, place de la Maison-Carrée, 33 Nîmes. Tél. : 66-76-35-70. De 10 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 15 septembre. 22 F.

ORNANS
Courbet, l'amour
Musée Gustave-Courbet, place Robert-Fernier, 25 Ornans. Tél. : 81-62-23-30. De 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 27 octobre. 40 F.

PONT-AVEN
Emile Schuffenecker, 1851-1934
Musée municipal, place de l'Hôtel-de-Ville, 29 Pont-Aven. Tél. : 98-06-14-43. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 30 septembre. 25 F.

ROCHECHOUART
Propositions : Félix Gonzales-Torres, Douglas Gordon, Fabrice Hybert
Musée départemental d'Art contemporain, château, 87 Rochechouart. Tél. : 55-03-77-77. De 10 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 6 octobre. 15 F.

ROUEN
Modigliani, dessins de la collection Paul Alexandre
Musée des Beaux-Arts, square Verdrel, 76 Rouen. Tél. : 35-71-28-40. De 10 heures à 18 heures. Visites commentées samedi à 15 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 14 octobre. 35 F.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE
Gustav Adolf Mossa
Centre d'Art Présence-Van Gogh, 8, rue Estrine, 13 Saint-Rémy-de-Provence. Tél. : 90-92-34-72. De 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30. Fermé lundi. Jusqu'au 3 novembre. 20 F.

SAINT-TROPEZ
Autour de Misia
Musée de l'Annonciade, place Grammont, 83 Saint-Tropez. Tél. : 94-97-04-01. De 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 14 octobre. 36 F.

SIGEAN
Robert Morris
Centre d'Art contemporain, hameau du Lac, 11 Sigean. Tél. : 68-48-83-62. De 15 heures à 19 heures. Jusqu'au 29 septembre. 20 F.

STRASBOURG
De Giotto à Canaletto, peintures italiennes du musée des Beaux-Arts
Palais du Rohan, Musée des Beaux-Arts, 2, place du Château, 67 Strasbourg. Tél. : 88-52-50-00. De 10 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 18 heures ; dimanche de 10 heures à 17 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 17 octobre. 20 F (musée + exposition).

TANLAY
Françoise Quardon
Centre d'Art contemporain, Château, 89 Tanlay. Tél. : 86-75-76-33. De 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 29 septembre. 20 F.

VENCE
De Monet à Soulages, 1900-1960
Château de Villeneuve, Fondation Emile-Hugues, 2, place du Frêne, 06 Vence. Tél. : 93-58-15-78. De 10 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 13 octobre. 20 F.
Nouvelles Impressions d'Afrique
Galerie Beaubourg, château Notre-Dame-des-Fleurs, 06 Vence. Tél. : 93-24-52-00. De 11 heures à 19 heures. Fermé dimanche. Jusqu'au 31 octobre. 30 F.

VILLENEUVE-D'ASCQ
Collections, collection
Musée d'Art moderne, 1, allée du Musée, 59 Villeneuve-d'Ascq. Tél. : 20-05-42-46. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 15 septembre. 25 F.

VILLEURBANNE
Collections du Castello di Rivoli
Le Nouveau Musée-Institut d'art contemporain, 11, rue Docteur-Dolard, 69 Villeurbanne. Tél. : 78-03-47-00. De 13 heures à 19 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 21 septembre. 20 F.
(*) Tarifs réduits.

Les salariés de la SFP manifestent

LES SALARIÉS de la Société française de production (SFP) étaient en grève, vendredi 6 septembre, afin de protester contre les conditions de privatisation de la société. Dès le matin, ils bloquaient le pont de Bercy à Paris, en face du ministère des finances, et prévoyaient d'autres actions dans la capitale, avant leur assemblée générale prévue dans l'après-midi au siège de la société.

Les syndicats protestent contre l'offre proposée par le financier Walter Butler, prêt à reprendre pour 50 millions de francs la SFP, qui a perdu 270 millions de francs en 1995. Le plan prévoit la suppression de 667 postes et la mise en œuvre préalable par l'Etat d'un plan de 1,2 milliard de francs (apurement des dettes et plan social). Selon la CGT, il s'agit d'un *« plan de casse industriel et social piloté par le gouvernement »*. Le groupe belge Convoy a retiré un dossier auprès de la banque-conseil du gouvernement, OBC, et pourrait déposer une offre la semaine prochaine (*Le Monde* du 3 septembre).

Les salariés ont rencontré Michel Giraud, président du conseil régional d'Ile-de-France, qui a indiqué qu'il s'engageait *« à tenter de convaincre le gouvernement »* de laisser *« un délai minimum »* à l'équipe dirigeante *« pour engager une restructuration de la SFP »*.

(Lire également page 15 le point de vue de Michel Bassi.)

La télévision aime la publicité clandestine

Le CSA, dans son bilan des chaînes pour l'année 1995, critique les pratiques promotionnelles et d'autres infractions à la législation

HERVÉ BOURGES, *président du* Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), doit présenter, jeudi 12 septembre, le rapport d'activité 1995 du CSA qui porte sur le bilan des chaînes de télévision et en recense les infractions. En ce qui concerne la déontologie de la programmation, le CSA rappelle que des *« dérives »* ont eu lieu sur TF 1, dans *« certaines émissions »* (« Sans aucun doute »), qui ont enfreint le *« respect de l'ordre public »* tandis que d'autres, comme « LMI » animé par Guillaume Durand ou « J'y crois, j'y crois pas » de Tina Kieffer, ont troublé la sérénité des juges concernés par l'affaire Omar Raddad. *Les propos xénophobes tenus* par Patrick Sébastien dans son émission « Osons » ne sont pas oubliés. *Du côté de France 2, c'est* Nagui et son émission « N'oubliez pas votre brosse à dents » qui sont épinglés, pour ses *« jeux, épreuves ou sketches humiliants pour les personnes »*.

Canal Plus qui, pour la première fois depuis le renouvellement de son autorisation d'émettre, est soumis à l'autorité du CSA, s'est engagé à mieux protéger l'enfance et l'adolescence en renonçant *« le mercredi avant 20 h 30, le samedi matin et le dimanche matin à la diffusion de films interdits aux mineurs de moins de seize ans »*. Pour sa part, France 2 a irrité le CSA en faisant la promotion du film américain *Le Juge Dredd*, interdit aux mineurs de douze ans. Le Conseil a estimé *« malvenue »* la diffusion, *« en première partie de soirée, de trois films interdits aux moins de douze ans »*. Enfin, après la diffusion de l'émission « L'enfance violée », le CSA a demandé à la chaîne d'éviter de *« solliciter des témoignages de mineurs relatifs à leur vie privée à moins d'en protéger l'identité »*.

Sur ce délicat chapitre de l'enfance, France 3 et M 6 se singularisent encore. Pour la deuxième année consécutive, la troisième chaîne détient le record des films interdits aux moins de douze ans et pourtant diffusés en première partie de soirée (six au total), tandis que M 6 détient celui des films interdits aux mineurs diffusés *« en seconde partie de soirée »*. Les fictions violentes continuent d'être, en 1995, un sujet de friction entre M 6 et le CSA, sans parler des *« émissions à caractère érotique »* qui gênent plus d'un conseiller. Quant à TF 1, quatre films interdits aux mineurs de moins de douze ans ainsi qu'un téléfilm (« La Mondaine »), peu approprié à une *« programmation familiale »*, ont provoqué les critiques du Conseil.

ABONDANCE DE PARRAINAGES

En ce qui concerne le volet pluralisme et honnêteté de l'information, le CSA considère qu'il a été *« globalement respecté »* sur France 3 et TF 1. Sur France 2, en revanche, l'émission « La preuve par l'image » *« a suscité des controverses à cause de l'utilisation de caméras cachées et de certains témoignages affirmant qu'un reportage avait été manipulé »*. Le CSA est intervenu après des interviews de Bernard Tapie et d'Alain Carignon, ainsi que pour une annonce prématurée des résultats lors de la soirée électorale du premier tour de l'élection présidentielle.

Les infractions à la réglementation publicitaire constituent aussi l'un des chapitres forts du bilan des chaînes. TF 1 est sommée de stopper les *« pratiques promotionnelles »* relevées dans *« Disney Club »* et « Disney Parade », ainsi que certaines promotions *« de produits dérivés édités par la filiale vidéo de la chaîne »*. France 2 a dépassé *« deux fois le temps maximum de publicité autorisée »* et une procédure de sanction a été engagée par le Conseil pour des publicités clandestines remarquées dans l'émission « N'oubliez pas votre brosse à dents ». Le CSA est aussi intervenu auprès de France 3 pour des publicités clandestines dans ses programmes régionaux.

Du côté de Canal Plus, le CSA a remarqué des images de *« produits stylisés »* au côté de la marque Monoprix qui parraine « La Grande famille » et « Nulle part ailleurs », ce qui contrevient aux décrets définissant le parrainage. L'émission « Cyber Flash » est aussi mise en cause pour une confusion entre publicité et parrainage. Quant à M 6, quatre dépassements des seuils maximum de publicité pour une heure donnée ont été relevés. Enfin, seule TF 1 n'a pas respecté ses obligations d'œuvres européennes et ce, pour la troisième année consécutive. La chaîne devra investir 45 millions de francs dans la production.

Yves Mamou

La radio Ici et Maintenant a dû cesser ses émissions

UNE DIZAINE DE PERSONNES se sont enchaînées, jeudi 5 septembre, devant l'immeuble du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), à Paris, pour protester contre l'arrêt des émissions de la radio libre parisienne Ici et Maintenant. Le CSA a décidé de réduire l'autorisation d'émettre de cette radio, en raison *« de propos racistes, antisémites ou négationnistes »* tenus dans ses émissions de « libre expression ».

L'autorisation prenant fin mercredi 4 septembre à minuit, Ici et Maintenant a diffusé ses émissions jusqu'à 4 heures du matin sur l'antenne de Radio-Pays (93,1) mais n'a plus d'antenne depuis. La radio entend mener d'autres actions, après celles qui ont duré tout l'été (*Le Monde* du 14 août) en attendant l'audience au Conseil d'Etat, théoriquement fixée au lundi 9 septembre.

DÉPÊCHES

■ **Philippe Alexandre, chroniqueur sur RTL** depuis vingt-huit ans, avait annoncé, jeudi 5 septembre, qu'il souhaitait quitter la station de la rue Bayard, en faisant jouer la clause de conscience (qui permet à un journaliste de quitter un média avec indemnités, quand il est en désaccord avec une prise de contrôle capitalistique ou avec un changement de ligne éditoriale). Philippe Alexandre mettait en avant la fusion de la CLT, maison mère de la RTL, avec la filiale audiovisuelle de l'allemand Bertelsmann. Il précisait aussi qu'il avait reçu une lettre de Philippe Labro, vice-président et directeur général des programmes de RTL, indiquant qu'il était *« admis à faire valoir ses droits à la retraite »* en mars 1997. Mais Philippe Alexandre a finalement déclaré qu'il restait sur RTL, les malentendus s'étant selon les deux parties *« dissipés »* après une entrevue.

■ **PUBLICITÉ : le publicitaire McCann Erickson-France** a racheté l'agence lyonnaise Euro T et G, et l'a fusionnée avec McCann Erickson Rhône-Alpes. La nouvelle agence, McCann Erickson Lyon-Grenoble, se classera à la troisième place des agences régionales de publicité, avec une marge brute 1996 estimée à 35 millions de francs. Contrairement à ses concurrents qui créent des réseaux, McCann Erickson entend affirmer l'autonomie de son agence lyonnaise qui offrira aux annonceurs de la région Rhône-Alpes – dont 50 % travaillent actuellement avec des agences parisiennes – une palette globale de services (distribution, santé, nouvelles technologies, etc.). McCann Erickson Lyon-Grenoble s'appuiera sur le réseau international de sa maison mère (166 agences).

■ **SATELLITE : MCM Internationale** a annoncé qu'elle allait être reprise, à partir du 1er octobre, par Arabian Radio and Television (ART), bouquet numérique par satellite diffusé sur le Maghreb et le Moyen-Orient. La chaîne musicale française sera le seul programme français du bouquet pourvu par des télévisions arabes et américaines. Grâce à sa diffusion par ART, MCM Internationale, déjà visible au Maghreb *via* Eutelsat, agrandit ainsi sa couverture régionale.

VENDREDI 6 SEPTEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Série.
14.30 Dallas. Feuilleton. Un océan de pétrole.
15.25 Hôtel. Série. Confrontations.
16.20 Une famille en or. Jeu.
16.50 Club Dorothée.
17.35 Jamais 2 sans toi...t. Série. On the route again.
18.00 Le Rebelle. Série.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal.

20.50

INTERVILLES
Divertissement présenté par Jean-Pierre Foucault, Fabrice, Nathalie Simon, Olivier Chiabodo. *Finale à Paris, en direct du* Champ-de-Mars. *Pont-Saint-Esprit - Le Puy-du-Fou* (130 min). 44861612

23.00

HOLLYWOOD NIGHT
Série. Le tombeur de dames, d'Eric Till, avec Jennie Garth, Billy Dee Williams (100 min). 8735457
Deux policiers sont contraints d'enquêter ensemble sur une série de meurtres par défenestration ne visant que des femmes. Une nouvelle agression est commise sur une jeune fille qui en réchappe. Mais elle est devenue amnésique...

0.40 Formule foot. 6e journée du Championnat de D 1.
1.15 Journal, Météo.
1.25 et 3.05, 4.15, 5.05 Histoires naturelles. 2.20 et 2.55, 4.05, 4.45 TF 1 nuit. 2.30 Nul ne revient sur ses pas. 4.55 Musique.

France 2

12.50 Spot sécurité routière.
12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal, Point route.
13.50 Derrick. Série. Une forte personnalité.
14.55 Le Renard. Série. L'héritage de Marholm.
16.05 et 4.55 La Chance aux chansons.
17.10 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.40 Sauvés par le gong. Série. Vive le roi !
18.10 Code Lisa. Série. Le mystère féminin.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Trop gros Nounours.
19.20 et 1.30 Studio Gabriel. Invitées : Les Vamps.
19.59 Journal, A cheval, Météo, Point route.

20.55

NESTOR BURMA
Série. Le Cinquième Procédé, de Joël Séria (94 min). 4889439
Nestor Burma, engagé pour une banale enquête d'adultère, va être plongé dans une affaire d'espionnage...

22.29 Flash info, Bourse, Météo.

22.45

BOUILLON DE CULTURE
Magazine littéraire présenté par Bernard Pivot. La vie est un labyrinthe, l'histoire aussi. Invités : Jacques Attali, (*Chemins de sagesse, traité du labyrinthe*) ; Jean Dutourd, (*Le Feld-Maréchal von Bonaparte - considérations sur les causes de la grandeur des Français et de leur décadence*) ; Hubert Védrine, (*Les Mondes de François Mitterrand à l'Elysée 1981-1995*) ; Patrick Conty, (*La géométrie du labyrinthe*) (70 min). 919438

23.55 La Rivière sans retour ■ ■ Film d'Otto Preminger (1954, v.o., 91 min). 3922612
2.00 Envoyé spécial (rediff.). 4.30 Urti. La route de la perle noire.

France 3

12.35 Journal, Keno.
13.10 La Boîte à mémoire.
13.40 La croisière s'amuse. Le docteur est malade. Série.
14.30 Les Enquêtes de Remington Steele.
15.20 Matlock. Le journaliste. Série.
16.10 Les deux font la loi. Les Justes. Série.
16.40 Les Minikeums. *Tintin ; Les Tortues Ninja ;* Cendrillon.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.40 Consomag.

20.50

THALASSA
Présenté par Georges Pernoud. Coup de bambou à Java (60 min). 9999877
Nombreux sont les nouveaux arrivants attirés par les lumières de Jakarta qui se retrouvent pêcheurs pour survivre.

21.50

FAUT PAS RÊVER
Magazine présenté par Sylvain Augier. Invitée : Maurane. Italie : la pierre de Lipari, de Derri Berkani et Yvon Bodin ; France : gueules de mécanos, de Corinne Glowacki et Philippe Bigot ; Népal : le Stupa de Bodnath, de Franck Cuvelier et Jean-Christophe Cheneau (65 min). 7722815

22.55 Journal, Météo.
23.25 Renaud à la Mutualité. Concert. Ché ma tournée. Enregistré le 20 mai 1995 (75 min). 8365438
0.40 Hondo. Hondo et le chien enragé. Série. 1.30 *Musique Graffiti* (20 min).

La Cinquième

13.00 Net plus ultra. 13.30 Que deviendront-ils ? 14.30 Les États-Unis. La Floride. 15.30 Déclics été. Graines d'avenir : les graines potagères [5/5]. 15.40 Les Jardins du monde. Tulipes et bulbes de printemps. 16.30 Alf. 17.00 Les Chevaux du soleil. Feuilleton [12/12]. 18.00 La France aux mille villages. Paris. 18.30 Le Monde des animaux. Les oiseaux de la baie de Tokyo.

Arte

19.00 Les Grandes Maladies. Documentaire. [4/4] La lèpre, de Dominique Gros (50 min). 28148
19.50 An Exercice in Film Style. Sept versions du coup de foudre (10 min). 9881612
20.00 Reportage. Le piège de la multipropriété, de Reinhold Rühl.
20.25 Contre l'oubli. Magazine.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

▶ JEUNESSE SANS DIEU
Téléfilm de Catherine Corsini, avec Marc Barbé, Roland Amstutz (80 min). 110506
Dans une petite ville de la Ruhr, en 1938, un professeur de lycée est confronté à la montée du racisme et du fanatisme de ses élèves. Un drame tiré d'une œuvre d'Odön Von Horváth qui explore la naissance des mécanismes totalitaires.

22.05

ERWIN LEISER
Documentaire (15 min). 5133254
Arte rend hommage à l'écrivain, journaliste et documentariste allemand Erwin Leiser – il a réalisé Mein Kampf *en 1960 –, décédé le 23 août 1996 à Zurich.*

22.20 L'Epreuve du feu : Le pogrom de novembre 1938. (1988, 81 min). 4187877
Ce film évoque la « nuit de cristal » au cours de laquelle les nazis s'attaquèrent aux juifs et détruisirent magasins et synagogues sur tout le territoire du Reich. Erwin Leiser utilise les rares images de l'événement.

23.45 Music Planet (rediff.). Magazine. Lost in Music. Girls, girls, grrrls (rediff., 60 min). 0.45 La légende de Paul et Paula. Téléfilm de Heiner Carow (rediff., v.o., 115 min).

M 6

12.25 Les Routes du paradis. [1/2] Une bonne action. Série.
13.25 La Vieille Dame et l'enfant. Téléfilm de Charles Matthau (88 min). 6908419
14.55 Drôles de dames. Rédemption. Série.
16.25 Hit Machine. Variétés.
17.00 Rintintin junior.
17.30 Classe mannequin.
18.00 V. Le volcan. Série.
19.00 Highlander. Série. Le retour d'Amanda.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer. Une classe particulière. Série.
20.35 Capital 6. Magazine.

20.45

LES FAUX FRÈRES : TOUT CE QUI TOMBE DU CIEL
Téléfilm de Ruggero Deodato (90 min). 288070
Les deux amis secourent le fils d'un milliardaire.

22.30

MISSION IMPOSSIBLE, VINGT ANS APRÈS
Série. [2/2] Le serpent d'or (60 min). 11167

23.30 Secrets de femmes. Magazine (30 min). 1490
0.00 Sonny Spoon. Série. Jamais l'un sans l'autre. *Sonny Spoon tente de faire échec à des trafiquants de drogue.*
0.50 Best of Groove.
2.30 et 5.25 E = M 6. Magazine. 2.55 Fréquenstar. Magazine. 3.45 Broadway Magazine. Documentaire. 4.35 Culture pub. Magazine. 5.00 Turbo. *Magazine (25 min).*

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille (65 min). 6654438
13.35 The Mask ■ Film de Charles Russell (1994, 98 min). 8989235
15.10 Le Journal du cinéma.
15.15 Les Indians 2 Film de David S. Ward (1994, 101 min). 5589709
17.00 Tennis. *US Open.*
17.55 Montana. Dessin animé.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.35 Nulle part ailleurs (120 min). 8711419
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

▶ LE LABYRINTHE DES SENTIMENTS
Téléfilm de Linda Yellen, avec James Belushi, Ben Gazzara (92 min). 128815

22.05 Flash d'information.
22.15 Jour de foot. Sixième journée (45 min). 8335438

23.00

LE CAMÉLÉON (TRUE LIES) ■
Film de James Cameron (1994, 135 min). 3538803
Un agent de renseignement de la défense américaine doit lutter contre un dangereux réseau de terroristes et sauver sa femme et sa fille. Adroite transposition de La Totale *de Claude Zidi (1991). C'est mené à toute allure, relevé par des feux d'artifice d'effets spéciaux.*

1.15 Tennis. En direct. Demi-finales dames de l'US Open Flushing Meadow (344 min).

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Les porteurs de tradition : Bali (5).
20.30 Radio archives. *Le Monde merveilleux de Tristan Klingsor*, extraits de...
21.32 Black and Blue. Gilles Anquetil : Carte de visite et carte blanche.
22.40 Nuits magnétiques. Les petites ondes.
0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de Jacques Meunier. 0.50 Coda. Les musiques dans les films de Jacques Rozier (5). 1.00 Les Nuits de France-Culture (Rediff.).

France-Musique

20.00 Avant-concert.
20.30 Concert. Donné en direct du Royal Albert Hall, à Londres, par l'Orchestre philharmonique de Rotterdam, dir. Valery Gergiev, Alexandre Toradze, piano : Le Martyre de Saint-Sébastien : La Cour des lys et Danse extatique, de Debussy ; Concerto pour piano et orchestre n° 2, de Prokofiev ; L'Oiseau de feu, de Stravinsky.
22.30 Musique pluriel. Per Tre, de Gloer ; The Kick Inside (extraits).
23.07 Miroir du siècle. L'Orchestre de la Société des Concerts du Conservatoire : Œuvres de Saint-Saëns, Poulenc, Pierné, Roussel.
0.00 Jazz-club. Diana Krall (chant et piano) avec Russell Malone (guitare) et Paul Keller (contrebasse). (Concert enregistré le 3 mai, au Club Lionel Hampton, Hôtel Méridien Etoile, à Paris). 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Muzio Clementi. Œuvres de Clementi : Ouverture, par l'Orchestre Philharmonia, dir. D'Avalos ; Sonate n° 3, Horowitz, piano ; Quatuor n° 5, de Bach, Piguet, hautbois, Schröder, violon, Peeters, alto, Möller, violoncelle ; Œuvres de Scarlatti, Clementi, Mozart.
22.30 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Haydn, Field, Viotti, Czerny, Beethoven. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Fort Boyard
21.30 Les carnets du bourlingueur.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Taratata.
23.50 Intérieur nuit.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Des cyborgs et des hommes.
21.25 D'un pôle à l'autre. [6/8] Plaines, navires et trains.
22.20 Millénium. [10/10] Quelles valeurs pour l'avenir ?
23.15 Les Parois de la mémoire. [4/6] La face nord de l'Eiger.
23.45 La Libération de Paris.
0.15 Portraits d'Alain Cavalier : La fleuriste.
0.30 Zanskar, les écoliers de l'Himalaya (50 min).

Paris Première

20.00 20 h Paris Première. Invité : Constantin Costa-Gavras.
21.00 Clark Gable. De Donatella Baglivo.
22.00 Musiques en scène aux festivals.
22.30 Casse-noisette.
0.10 Paris déco.
0.40 Nocturne (40 min).

France Supervision

20.00 L'Eté des grands couturiers. Givenchy.
20.25 Concert : Festival Musiques métisses d'Angoulême (50 min). 81881341
21.15 Voile.
22.45 Bossa nova. De Walter Salles.
23.40 Karting.
1.10 Dragsters (25 min).

Ciné Cinéfil

20.30 L'Etrange Madame X ■ ■ Film de Jean Grémillon (1951, N., 90 min) 9767089
22.00 Escadrille Lafayette ■ Film de William A. Wellman (1957, N., v.o., 90 min) 9437506
23.30 La Guerra Gaucha ■ Film de Lucas Demare (1942, N., v.o., 90 min) 9425761

Ciné Cinémas

21.00 Les Moissons de la colère ■ Film de Richard Pearce (1984, 105 min) 29293877
22.45 SFW ■ Film de Jefery Levy (1995, v.o., 95 min) 35724877
0.20 Les Guerriers de l'enfer ■ ■ Film de Karel Reisz (1978, 125 min) 24024587

Série Club

20.45 et 23.45 Commando Garrison. Les sacrifiés.
21.30 et 0.35 Un juge, un flic. Le crocodile empaillé.
22.20 Quincy. Paradis.
23.10 La Famille Addams. La carrière d'Orphelia.
1.30 Commissaire Flemming. Amitiés dangereuses (90 min).

Canal Jimmy

20.30 Star Trek. Ils étaient des millions.
21.20 The New Statesman. Passeport pour la liberté.
21.45 Destination séries.
22.15 Chronique du front.
22.20 Dream On. Tellement drôle que j'ai oublié de rire.
22.45 Seinfeld. L'enfant bulle.
23.10 The Ed Sullivan Show.
23.45 La Semaine sur Jimmy.
23.55 New York Police Blues. Episode n° 64.

Eurosport

19.00 Formule 1.
19.55 Basket-ball. En direct. Championnat de France Pro A (1re journée). Chalon-sur-Saône - Pau-Orthez (125 min). 2340728
22.00 et 0.00 Pole position.
23.00 Sumo (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

22.30 Black Emmanuelle en Orient. Film de Joe D'Amato (1976, 85 min). Avec Laura Gemser. *Erotique.*

TSR

20.05 Denis la Malice. Film de Nick Castle (1993, 100 min). Avec Walter Matthau. *Comédie.*
21.45 L'Extrême Limite. Film de James Harris (1993, 90 min). Avec Wesley Snipes. *Policier.*
23.25 Pigalle. Film de Karim Dridi (1994, 90 min). Avec Véra Briole. *Drame.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

La bataille de l'IVG sur La Cinquième

Le deuxième volet de la série « Les Grandes Batailles de la République » retrace les étapes de la dépénalisation de l'avortement. Un document édifiant

DES IMAGES tressautantes en noir et blanc et une musique pathétique introduisent le sujet. Une adresse sur un bout de papier, une jeune femme se rend chez une *« faiseuse d'anges »*. Ces plans sont extraits d'un film tourné en 1929 par Sergueï Eisenstein, *Misère et fortune de la femme*. La jeune femme se tord de douleur avant d'y laisser la vie. En conclusion, une autre scène montre une femme rayonnante qui vient d'annoncer sa récente grossesse à son compagnon. Commentaire : *« L'avortement est toujours un acte désespéré, mais la femme a le droit de choisir le moment où elle donnera la vie. »*

Entre-temps, le documentaire des universitaires Jean-Noël Jeanneney et Olivier Duhamel consacré à la loi sur l'avortement aura déroulé le fil de l'évolution des mentalités au cours du XXe siècle, sans négliger les arguments de l'un ou l'autre parti. Un commentaire sobre et circonstancié ponctue le récit des principales étapes qui ont abouti, le 30 novembre 1974, au vote de la loi sur la dépénalisation de l'avortement.



Rétrospective : en 1920, l'avortement est un crime passible de la cour d'assises. Trois ans plus tard, le crime devient un délit condamné par les tribunaux correctionnels. Le régime de Vichy l'assimile à un acte de sabotage : ne pas participer au repeuplement de la France, c'est précipiter la défaite. Après la guerre, les dispositions prévues par le code pénal de 1810 s'appliquent à nouveau, malgré leur inadéquation totale aux moeurs. Avec la pilule et Mai 68, les féministes finissent par se faire entendre des législateurs, qui ne peuvent plus se dérober à l'examen de la question. En juillet 1974, Valéry Giscard d'Estaing, à peine élu président de la République, annonce que la loi de 1920 est *« inappliquable et inappliquée »*. Il demande à Simone Veil, magistrate, de mener le combat sur les bancs de l'Assemblée nationale. Tous les deux savent que le gouvernement et les députés de droite s'y opposent farouchement. Au terme d'empoignades de légende, la loi passera grâce aux voix de la gauche. Pour autant, le débat n'est pas clos. Joëlle Brunerie, gynécologue, militante et vice-présidente de la Ligue des droits de l'homme, reconnaît que les partisans de la loi se sont *« reposés sur* [leurs] *lauriers »*. La vigilance reste de mise. Dans les esprits, l'interruption volontaire de grossesse ne fait toujours pas et ne fera sans doute jamais l'unanimité. Les enjeux, qu'ils soient philosophiques, religieux, médicaux ou juridiques, sont bien trop brûlants pour ne pas susciter de vigoureux « échanges », où les pires bassesses répondent aux meilleurs arguments. Pour preuve, l'activisme outrancier des commandos anti-IVG, qui s'enchaînent dans des centres d'orthogénie en récitant des prières, choquent l'opinion et revivifient le discours d'intégristes *« pro-vie »*.

Dans la pratique, l'IVG se heurte à une insuffisance de moyens et de personnels. L'intervention ne séduit guère les jeunes praticiens, et ceux qui acceptent de l'intégrer à leurs activités font figure de militants. Même si l'avortement compte encore des adversaires dans les rangs de la majorité, la question de la révision de la loi de 1974 n'est pourtant pas près d'apparaître à l'ordre du jour. Qui oserait aujourd'hui, à l'Assemblée ou au Sénat, rallumer les feux de la bataille de l'IVG ? Le débat se déplace peu à peu sur le terrain des sanctions à appliquer à ces croisés de l'ordre moral.

Un débat animé par Jean-Luc Hees avec les historiens Pierre Chaunu et Michelle Perrot, co-auteur avec Georges Duby de *L'Histoire des femmes* (Plon, 1993), suivra le documentaire réalisé par Bernard George. Un rappel historique précis, des témoignages pétrifiants, des coups à l'estomac, de la colère aussi. Une bataille a été gagnée, mais la hache de guerre n'est pas enterrée.

Aude Dassonville

★ **« Les Grandes Batailles de la République » :** ***1974, la loi sur l'avortement*****, La Cinquième, dimanche 8 septembre à 17 heures.**

Solitude *par Agathe Logeart*

ALAIN JUPPÉ avait décidé de nous parler d'impôts. Moins cent, plus vingt-cinq. Ou plus cent, moins vingt-cinq. Milliards de francs, s'entend. Tout dépend évidemment de quel point de vue on se place. Du point de vue de celui qui ponctionne, ou de celui qui est ponctionné. *« J'ai pris cent à tous, je rends vingt-cinq à la moitié d'entre vous. »* Si l'on a bien compris, c'est la formidable nouvelle qui nous a été communiquée en un exposé qui se voulait clair et, bien sûr, convaincant. « Alors, heureux ? », paraissait demander le premier ministre, sitôt achevée sa prestation. Ah ! s'il pouvait aussi se charger des applaudissements !...

Car, hormis le fond de son propos, dont une bonne part avait été bien éventée dans les jours qui avaient précédé son intervention télévisée, c'est la forme qui a retenu ici toute notre attention. Une nouvelle fois, le premier ministre s'était donc invité au journal de 20 heures. Plus question, cette fois, d'entretien effectué par des journalistes vedettes piochés au sein des rédactions qui ont l'honneur et l'avantage de distiller la bonne parole matignonnesque, et qui, sait-on jamais ?, pourraient avoir l'outrecuidance de se laisser aller à une question de relance déplacée. Plus question des simili-conférences de presse singées sur la manière américaine et qui donnent toujours l'impression d'avoir été répétées. Considérant que l'on n'est, au fond, jamais si bien servi que par soi-même, le premier ministre avait décidé de tout faire tout seul. Les questions et les réponses, la mise en scène dans le studio ad hoc récemment aménagé à Matignon, et même l'illustration graphique.

Fond bleu, nuage de printemps quand tombe la rosée matinale. Plan serré sur le buste du récitant, ne laissant pas deviner le reste du décor. Un tel dépouillement, une scénographie si épurée, avaient probablement pour fonction de nous contraindre à nous concentrer le plus possible sur l'annonce des nombreux bienfaits dont nous étions gratifiés. Nous étions requis de retenir l'essentiel, à savoir le bien que l'on nous veut, quoi qu'en disent les sapeurs de moral. Mais l'effet était un peu raté. Car il s'agit de télévision. C'est-à-dire de quelque chose qui se donne à regarder. Nous regardions, donc. La cravate rouge du premier ministre, dont on peinait à interpréter les motifs. Ou ses mains, supposées rester sagement croisées hors champ sur une table que l'on ne voyait pas, mais qui s'envolaient de temps en temps et faisaient une étrange irruption au bas de l'image, quand le propos se voulait plus enlevé. Du coup, nous décrochions un peu. *« Attendez, il a bien dit je retiens cent et je pose vingt-cinq ? »* Des graphiques, dont PPDA, un brin moqueur, tint à préciser qu'ils avaient été confectionnés à Matignon, étaient censés rendre tout cela limpide. Voire.

Le spectacle donné, car il s'agissait bien d'un spectacle, fût-il rébarbatif, était surtout celui d'un homme bien seul qui fait ce qu'il peut avec ce qu'il a, quand il entend le pays qui gronde.

SAMEDI 7 SEPTEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
12.52 Journal, Météo.
13.15 *Reportages.* La boulangère de Saint-Amand.
13.50 L'homme qui tombe à pic. Série. Foudre de guerre.
14.40 Mac Gyver. Série. Deux hommes et un couffin.
15.35 Melrose Place. Série. Double échange.
16.25 Hercule. Série. Roi d'un jour.
17.15 Trente millions d'amis.
17.50 Allume la télé. Jeu.
18.30 Vidéo gag.
19.05 Berverly Hills. Série. Enfin libre.
20.00 Journal, Spécial F 1, Tiercé, Météo.

20.45

FEMME DE PASSIONS
Téléfilm de Bob Swaim, avec Brigitte Fossey (100 min). 355200
Au Cambodge, une femme chirurgien divorcée s'engage dans l'action humanitaire. Elle veut retrouver une amie disparue pendant la guerre civile...

22.25

MÉPRISE FATALE
Téléfilm d'Alan Metzger (95 min). 6047216
Une jeune divorcée passe quelques jours avec ses enfants au bord de la mer. Le mélange des tirages d'un laboratoire photographique va transformer leurs vacances en cauchemar...
0.00 Formule F 1. Spécial Grand Prix d'Italie : analyse des essais et entretien avec le pilote en pole position.
0.35 Journal, Météo.
0.45 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.). 1.05 et 2.05, 2.45, 3.20, 4.30 TF 1 nuit. 1.15 et 2.15, 3.30, 4.40, 5.10 Histoires naturelles. 2.55 Nul ne revient sur ses pas. 5.00 Musique.

France 2

12.59 Journal.
13.35 INC. Magazine.
13.40 *Savoir plus santé.* Présenté par Martine Allain-Régnault et François de Closets. Bien vivre avec ses complexes. Invité : Claude Hamos, psychanalyste.
14.40 La Vie à tout prix. Série. A cœur ouvert.
15.30 Prédateurs en eaux troubles.
16.25 Samedi sport. 16.30, Tiercé, en direct de Vincennes ; 16.45, Athlétisme.
19.00 JAG. Série.
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.50

FORT BOYARD
Divertissement présenté par Patrice Laffont et Cendrine Dominguez. Spécial animateurs. Avec Jean-Luc Reichmann, Bruno Solo, Sylvain Mirouf, Muriel Cousin, Florence Attali-Ranger, Gaël Leforestier. Au profit des Musicoliers (105 min). 788200

22.35

MICHEL BOUJENAH À L'OLYMPIA
Le petit génie. Spectacle enregistré en décembre 1994 (90 min). 983823
0.05 Journal, Météo.
0.15 La 25e Heure. Magazine. Le secret de l'enfant sauvage, de Linda Darmon (65 min). 7045359
1.20 Surf. Epreuves françaises du Championnat du monde à Biarritz (40 min). 7821224
2.00 Garibaldi [3/6] Feuilleton. 3.05 Eurocops. Silence, on tue. 5.00 Bouillon de culture (rediff.)

France 3

12.33 Journal. Keno.
14.10 Les Quatre *Dromadaires.* Tuer pour vivre : la loi des océans.
17.40 Montagne. Les cheminots oubliés. *Au lendemain des grèves de décembre 95, les cheminots d'Auvergne, sont inquiets pour l'avenir.*
18.10 Expression directe. PC.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

▶ CHERCHEURS D'OR
Feuilleton [1/4]. La ruée vers l'or, de Marc Simenon (100 min). 781397
Un jeune écrivain français part à la découverte des chercheurs d'or dans le Grand Nord canadien. D'après Jack London.

22.30

LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
Magazine [2/3] Vatican, de René-Jean Bouyer. 2. 1962 : la révolution dans l'Eglise, le concile (55 min). 38587
En 1958, trois mois après son élection, Jean XXIII convoque, à la surprise générale, un concile pour un "aggiornamento" (une remise à jour). Le conflit entre tradition et progrès provoque une fracture qui conduira au schisme de Mgr Lefebvre.
23.25 Journal, Météo.
23.50 Antony Santos. El Bachatus. De Frédéric Pelle. 0.45 Hondo. Série. Hondo et les cris de guerre. 1.35 Musique Graffiti (25 min).

La Cinquième

14.00 Fête des bébés. 14.30 Richard Dreyfuss aux Galapagos. 15.30 Qui vive. La vache folle. *16.30 Les Lumières du music-hall. Charles Trenet.* 17.00 La Nouvelle-Calédonie. *Entourée par un récif-barrière, cette île magnifique offre une faune et une flore exceptionnelles.* 18.00 Droit d'auteurs. Présenté par Frédéric Ferney. Invités : Hélène Carrère d'Encausse, Patrick Cahuzac, Amélie Nothomb.

Arte

19.00 French and Saunders. Série [1/7] de John Birkin (v.o., 30 min). 7194
19.30 Histoire parallèle. Magazine présenté par Marc Ferro. Semaine du 7 septembre 1946 : l'actualité vue par les neutres. Invité : Claude Torracinta (45 min). 14259
20.15 Le Dessous des cartes. Magazine. Chronique géopolitique. Corée (1) : de l'unité à la division.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES CONFESSIONS DU CHEVALIER D'INDUSTRIE FELIX KRULL
Série [1/5] de Bernhard Sinkel, d'après le roman de Thomas Mann, avec John Moulder-Brown, Oliver Wehe (55 min). 8673129
21.40 Métropolis. Magazine présenté par Pierre-André Boutang et Peter Wien (60 min). 2247552

22.40

MUSIC PLANET
Magazine. Pop Galerie. Bryan Adams, de Rudi Dolezal et Hannes Rossacher (50 min). 8041465
Bryan Adams a commencé sa carrière dans les années 70 avec le groupe Sweeney Todd, avant de composer des chansons pour des interprètes tels que Joe Cocker, Tina Turner ou le groupe Kiss. Sa carrière solo lui procure un vif succès avant la consécration planétaire avec Everything I do, I do it for you.
23.30 Aimée. Téléfilm de Pedro James, avec Donald Sumpter (v.o., 110 min). 1341991
Les aventures et le procès d'un hors-la-loi qui a perdu sa fille, Aimée, d'un cancer à l'âge de cinq ans. Recueilli par un pasteur, il séduit sa femme.
1.20 En compagnie d'Antonin Artaud Film de Gérard Mordillat (1993, N., 90 min). 85116663

M 6

12.45 Nick Mancuso, les dossiers secrets du FBI. Série. L'heure du loup.
13.40 University Hospital. La fuite. Série.
14.30 Les Têtes brûlées.
15.25 Flash. Série. Le maître des miroirs.
16.15 Cosmos 1999. Série. Au bord de l'éternité. 20.00
17.05 Chapeau melon et bottes de cuir. Série. Les fossoyeurs.
18.05 Le Saint. Série.
19.00 Warning. Magazine.
19.15 Turbo. Magazine.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 et 4.05 Hot Forme.
20.35 Plus vite que la musique. Magazine.

20.45

LE FLÉAU
Téléfilm de Mick Garris [3/4] (86 min). 626200 [4/4] (87 min). 6923397
La communauté réunie par Mère Abigail envoie des espions à Las Vegas, devenu un véritable pandémonium sous l'emprise du cruel Randal Flagg.

0.05

HOMICIDE VOLONTAIRE
Téléfilm de Jerrold Freeman, avec Ken Olin (90 min). 1631576
Un homme et son épouse, enceinte de sept mois, sont agressés par un Noir dans un quartier de Boston. La mort de la jeune femme bouleverse la communauté blanche de la ville et réveille les tensions raciales. La police multiplie les descentes et les rafles...
1.45 Best of Dance. Musique. 3.15 Culture pub. Magazine. 3.40 E = M 6. Magazine. 4.30 La Saga de la chanson française. Documentaire. Jacques Brel (55 min). 5.25 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.00
12.20 Flash d'information.
12.30 L'Hebdo de Michel Field.
13.30 L'Œil du cyclone.
14.00 Rugby. En direct. Championnat de France : Beziers-Toulouse.
16.00 Tennis. US Open.
▶ *En clair jusqu'à 20.30*
17.00 Le Journal du cinéma.
17.30 Décode pas Bunny.
18.25 Alien, l'univers des insectes. [1/6] Documentaire. Une anatomie exemplaire, de S. Nicolls et R. Barrington (25 min). 3767303
18.50 Flash d'information.
19.00 TV plus. Magazine
20.00 Les Muppets.
20.25 Pas si vite. Magazine.

20.30

OBSESSIONS MEURTRIÈRES
Téléfilm de Rick King (100 min). 177939
Le héros de « Code Quantum » (Scott Bakula) est aux prises avec une meurtrière...
22.10 Billard artistique.
22.55 Flash d'information.

23.05

ORIGINAL FUNK
Musique (54 min). 5825939
0.00 Le Journal du hard. Magazine.
0.05 Leçons privées. Film classé X de Frédéric Lansac (1980, 83 min). 9354804
1.30 et 6.00 Tennis. En direct. Demi-finales messieurs de l'US Open Flushing Meadow.
5.00 Boxe. En direct. Réunion de Las Vegas. Championnat du monde lourd WBA : Mike Tyson (Etats-Unis)-Bruce Seldon (Etats-Unis) (102 min). 9051668

Radio

France-Culture

20.00 Le Temps de la danse. Mel Howard, producteur du spectacle Tango-Passion, au Théâtre des Champs-Elysées.
20.30 Photo-portrait. Gilbert Costes, restaurateur et hôtelier.
20.45 Fiction. Avignon 96. Enregistré le 14 juillet au musée Calvet. Les Figures de l'amour. Poèmes et proses de René Char.
22.35 Musique : Opus. Acanthes fête ses vingt ans.
0.05 Fiction : Tard dans la nuit. Alexandre Dumas (Un voyage à la lune). 0.55 Chronique du bout des heures. *1.00 Les Nuits de France-Culture* (Rediff.). Entretiens avec Jean Cayrol ; 3.35, Les camps de concentration : 3.57, Abdelkader Alloula (Les Généreux) ; 5.55, Une femme dans le monde des hommes, George Sand à travers ses lettres (2).

France-Musique

20.00 Opéra. Donné le 1er août, à la Festspielhaus de Salzbourg, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Lorin Maazel : Elektra, de R. Strauss, Hildegard Behrens (Elektra), Karen Huffstodt (Chrysothemis), Léonie Rysanek (Clytemnestre), Kenneth Riegel (Egiste), John Bröcheler (Oreste).
22.45 Entracte.
23.05 Le Bel Aujourd'hui. Concert donné le 30 avril à la Cité de la Musique, par l'Ensemble InterContemporain, dir. Pierre Boulez : Œuvres de Boulez, Birtwistle, Berio, Carter.
1.00 *Les Nuits de France-Musique.*

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Pablo de Sarasate. Concerto no 1, de Saint-Saëns, par l'Orchestre symphonique de Montréal, dir. Dutoit, Chung, violon ; Légende, de Wieniawski ; Caprice basque *op. 24, de Sarasate, Vengerov,* violon, Golan, piano ; Fantaisie écossaise op. 46, de Bruch, par la Philharmonie d'Israël, dir. Mehta, Perlman, violon ; Œuvres de Brahms, Lalo, Sarasate.
22.40 Da Capo. Œuvres de Haydn, Beethoven, Tchaïkovsky, Ravel. 0.00 *Les Nuits de Radio-Classique.*

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Julie Lescaut : Ruptures.
21.30 TéléCinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Concert : Jean Ferrat. (90 min).
0.30 Millénium. [10/10] Quelles valeurs pour l'avenir ? (60 min).

Planète

20.35 Pour relations sincères et durables.
21.25 Les Prairies sous-marines. La Méditerranée.
21.55 Les Monstres de nos cauchemars.
22.45 Des cyborgs et des hommes.
23.35 D'un pôle à l'autre. [6/8] Pialoes, navires et trains.

Paris Première

20.00 Golf en capitale.
20.30 Festival des arts martiaux.
22.35 Concert : Guns N'Roses. *Enregistré à l'Hippodrome de Vincennes, en 1992 (165 min).* 81636216

France Supervision

20.30 Concerts à Edimbourg. Enregistrés dans la bibliothèque Signet d'Edimbourg (70 min).
21.40 Cap'tain Café.
22.40 Bossa nova. De Walter Salles.
23.40 Canoë-kayak.
1.10 Karting (90 min).

Ciné Cinéfil

20.45 Le Club.
22.05 Le Meilleur du cinéma britannique. *Les grands destins.*
22.30 Le Meilleur du cinéma britannique. Sport et cinéma.
23.00 Les Mines du roi Salomon ■ ■ Film de Robert Stevenson *(1937, N., v.o., 80 min)* 2236179

Ciné Cinémas

20.30 Martin Beck : Roseanna. Téléfilm [1/6] de Daniel Alfredson (100 min) 7180397
22.10 Movie Show : Julia Roberts.
22.30 Movie Show : Nicolas Cage.
23.00 Mort un dimanche de pluie ■ Film de Joël Santoni *(1986, 105 min)* 55483216

Série Club

19.55 Robocop. Zone cinq.
20.45 Gerry Anderson : la légende.
21.30 Cosmos 1999 : Projetés dans l'espace.
23.10 Code Quantum. La main droite du seigneur.
0.00 Panique aux Caraïbes. Le fil d'Ariane.
0.45 Edouard et ses filles (50 min).

Canal Jimmy

21.00 Earth Two. Le projet Eden.
21.55 Friends. Celui qui rêve par procuration.
22.15 Chronique californienne.
22.20 T'as pas une idée ? Invitée : Sapho.
23.20 Le Fugitif. L'obsession.
0.10 La Saga de la F1. L'économie de la F1.
0.40 Seinfeld. L'enfant bulle.
1.05 Angela, quinze ans. La lettre (50 min).

Eurosport

16.00 Cyclisme. En direct. Tour d'Espagne (1re étape) : Valence - Valence (162 km, 60 min). 705649
17.00 Athlétisme. En direct. Grand Prix IAAF (finale) : meeting de Milan (120 min). 305939
19.00 Formule 1.
20.00 Les Jeux de l'extrême 96.
21.00 Course de camions.
22.00 Pole position.
23.00 Boxe.
0.00 Athlétisme (120 min).

Les films sur les chaînes européennes

TSR

0.25 La Bête de guerre. Film de Kevin Reynolds (1988, 105 min). Avec Georges Dzunda. *Aventures.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde

SAMEDI 7 SEPTEMBRE 1996

Trou d'air

par Pierre Georges

IL FAUT toujours anticiper les trous d'air. Appartenant à la confrérie, assez peuplée finalement, de ceux qui pensent que les avions ne volent jamais que par miracle ou habitude, contre toutes les lois de la pesanteur. Considérant qu'une fois en l'air, s'il décolle, un aéronef devra bien se résoudre à atterrir, s'il le peut. *Attachant sa ceinture et plutôt* deux fois qu'une. Noyant son appréhension dans la raison raisonnante ou, plus efficace encore, dans une coupe de champagne. Bref, prenant l'avion de ligne pour ce qu'il est, un mal et une bétaillère nécessaires plutôt qu'un bien et un grand bond en l'air de l'humanité, nous avons lu avec l'amère satisfaction d'avoir raison les prodigieuses aventures du Jumbo Jet Johannesburg-Paris.

Passagers du vol Air France 437, honneur à vous, *the survivals !* Entrés *en plein sommeil dans ce* qu'il est convenu d'appeler, pudiquement ou fort hypocritement, une « *zone de turbulences* », vous en êtes sortis plutôt cabossés. Un coma, ce qui est moins drôle. Six autres hospitalisations. Des plaies, bosses et contusions. Et tous ceux qui n'étaient pas arrimés à leur siège « scotchés » au plafond de l'appareil. Bienvenue à bord !

Pour un trou d'air, ce fut un fameux trou d'air ! Comme un passage express à la trappe, l'appel du vide. Les gens d'aviation civile expliquent volontiers, car ils ont la vocation prosélyte, que cela n'arrive que rarement. Du moins à ce point-là. Ils démontrent que les avions sont dotés d'une sorte de radar renifleur, non à pétrole *comme on fit croire jadis, mais* à nuages turbulents. Ils affirment même que les équipages ont l'art de tâter du museau de l'avion les dépressions et les cumulo-nimbus pour trouver l'ouverture et la zone de moindre désagrément. Tout cela, admettons-le, est la règle. Mais elle a ses exceptions. La preuve, cet orage tropical au-dessus du Burkina Faso qui vit même un steward du 747 établir le record de France et du monde de saut en hauteur en cabine, traversant le faux plafond de l'appareil.

Donc, la chose est établie : l'horreur du trou d'air participe de la sagesse. Car les turbulences, cela n'arrive pas qu'aux autres. Qu'elle soit puissante ou misérable, le cumulo-nimbus en béton guette sa proie. Ainsi la chronique rapporte-t-elle que récemment *Air Force One*, l'avion de fonction du président des Etats-Unis fut pris dans un coup de tabac au-dessus du Nouveau Mexique. Les soixante-douze passagers, dont Bill Clinton, racontèrent le côté *agité de l'affaire. Aliments et* boissons volaient bas dans la cabine. Et *Air Force One* se transforma, selon l'image plaisante d'un dur à secouer, en « *mixer à pizza*. »

Le collègue du *Figaro* qui rapporte l'anecdote – on a tout lu, partout sur le vol 437 – affirme que d'autres firent encore mieux et plus fort. Par exemple, ces passagers d'un 747 de la China Airline, compagnie de Taïwan. Lors d'un vol vers Los Angeles, ils s'offrirent la méga-séance de grand Huit : un trou d'air avec chute de près de 10 000 mètres. Et cinquante des deux cent soixante-douze occupants sortirent de l'avion dans un état un peu différent de celui qui était le leur au départ. L'équipage, qui avait le *sens du comique*, témoigna « *avoir vu les passagers sauter en l'air comme du pop corn* ». Allons, c'est dit. Ni mixer à pizza, ni pop corn désormais. Sauf ordre écrit !

Les Tchétchènes fêtent la paix retrouvée

La guerre a fait 60 000 morts en moins de deux ans. Les dirigeants indépendantistes s'efforcent d'éviter les provocations et les règlements de comptes

CHALI
(Tchétchénie)
de notre envoyée spéciale

Depuis deux semaines, la Tchétchénie vit en paix. Sans bombardiers dans le ciel, et sans bruits d'artillerie, pour la première fois depuis près de deux ans. La tentation est immense, pour la population de ce pays à peine grand comme deux départements français, de crier victoire sur la Russie. Comme ne peuvent s'empêcher de le faire ces gamins en armes de la résistance, qui ont remplacé les soldats russes sur la plupart des barrages routiers, et dans toutes les villes et villages du pays. Mais les responsables indépendantistes sont prudents : il ne faut pas provoquer la grande puissance en lui disant qu'elle a perdu, tant que ses troupes – des dizaines de milliers d'hommes désormais repliés sur deux ou trois bases, principalement autour de Grozny – n'auront pas été totalement évacuées.

La population le sent, qui aurait enregistré près de soixante mille morts, selon des chiffres avancés maintenant par Alexandre Lebed, doubles de ceux généralement cités jusqu'à présent. Jeudi 5 septembre, elle a fait une ovation au général russe venu se présenter pour la première fois devant la foule en Tchétchénie. Ce fut à Chali, gros bourg central au pied des montagnes, qui a eu son lot de destructions pendant la guerre. Encadré par les chefs indépendantistes, il n'a pas craint de laisser ses quelques hommes d'escorte, cachés derrière l'estrade. Des centaines d'hommes et de femmes sont accourus à la hâte, laissant exploser leur joie et leurs espoirs devant l'homme venu leur promettre la paix. Même si c'est une paix « *encore très fragile* », menacée par « *beaucoup d'ennemis, politiques et criminels, qui existent des deux côtés* », a-t-il dit. « *Mais je vous promets, avec votre aide, de tout faire pour la faire triompher.* »

Une femme lui a répondu, au nom de l'assistance, que « *la présence d'hommes comme Lebed en Russie prouve que les deux peuples voisins pourront coopérer à l'avenir malgré toutes les horreurs du passé* ». Ces phrases de bonne volonté ont été ponctuées, comme chaque moment fort du meeting, par les cris « *Allah Akbar* » (« *Dieu est le plus grand* ») devenus l'expression de la volonté de paix des Tchétchènes, comme ils furent ceux de leur détermination à obtenir le départ des troupes russes. Interrogé par la foule, avant de quitter l'estrade, sur la date à laquelle ce retrait sera achevé, Alexandre Lebed a répondu : « *Laissez-moi au moins vous dire quand ce retrait commencera : ce sera le 5 septembre.* » Et l'assistance fut reconnaissante pour cela aussi.

Les Russes ont très souvent menti depuis un an, en affirmant que leurs troupes quittaient le pays. Mais cette fois-ci, « *la sincérité prévaut pour la première fois dans les discussions qui se tiennent en terre tchétchène* », a déclaré Aslan Maskhadov, le chef d'état-major qui a signé l'accord de cessez-le-feu et une « *déclaration politique* » avec Alexandre Lebed, et qui fut ovationné avec lui. Une femme n'arrive pas à retenir ses larmes. Une autre explique : « *Il y aura sûrement encore des provocations, mais notre espoir ne fut jamais aussi grand.* »

Les « provocateurs » potentiels, collaborateurs du gouvernement tchétchène pro-russe, dont la plupart des membres sont réfugiés à Moscou depuis la reprise de Grozny par les indépendantistes, le 6 août, sont en tout cas invisibles à Chali, comme presque partout ailleurs en Tchétchénie. Les quelque milliers de miliciens tchétchènes qui furent armés par la Russie se sont dispersés, retournant en partie dans des villages « *pro-russes* » alors que d'autres sont passés *avec armes et bagages aux indé*pendantistes. Le président indépendantiste, Zelimkhan Iandarbiev, a signé, jeudi 5 septembre, un décret proclamant l'amnistie pour tous les miliciens.

> Une femme : « La présence d'hommes comme Lebed en Russie prouve que les deux peuples voisins pourront coopérer à l'avenir malgré toutes les horreurs du passé »

Car le souci du « pouvoir » actuel en Tchétchénie, celui du commandement indépendantiste, est d'empêcher tout règlement de comptes au sein de la population. Il semble pour l'instant avoir parfaitement réussi, *si l'on se sou*vient des prévisions apocalyptiques des chefs du Kremlin parlant depuis un an du bain de sang inter-tchétchène, qui était censé accompagner tout retrait des troupes russes. Mais des intellectuels tchétchènes s'inquiètent du moyen choisi par le président pour y parvenir : l'adoption, jeudi d'un oukaze mettant en vigueur en Tchétchénie, à dater du 12 septembre, les lois de la Charia (justice islamiste) qui étaient théori*quement déjà appliquées au sein* de l'armée tchétchène.

Le chef d'état-major, M. Maskhadov, était parmi les opposants d'une telle généralisation, mais la majorité des commandants tchétchènes ont jugé que c'était là le moyen le plus sûr de faire respecter la discipline dans le pays. Ils ont en revanche approuvé la décision d'éviter l'organisation de toute parades militaires, vendredi 6 septembre, en Tchétchénie, pour célébrer le « *5e anniversaire de la restauration de l'indépendance tchétchène* ». Bassaïev, le plus célèbre des commandants tchétchènes, qui n'hésite pas à dire toute sa méfiance que lui inspirent les accords signés avec la Russie, a obéi à contre-cœur à cette consigne : il a tenu à organiser chez lui, dans son fief montagneux de Vedeno, des compétitions sportives applaudies par ses combattants en armes et par une partie de la population locale, dont des jeunes filles des villages voisins arborant des « *tenues islamiques* » toutes fraîches.

Faisant écho à sa méfiance, Boris Eltsine, déclarant lui-même pour la première fois publiquement, qu'il approuvait l'accord signé par Alexandre Lebed, a fait néanmoins une réserve de poids : il n'approuve pas le point prévoyant un « *retrait rapide* » des troupes russes de Tchétchénie. « *Il ne faut pas se presser* », a-t-il dit.

Sophie Shihab

Les réactions à la baisse des impôts

POUR le secrétaire général du RPR, Jean-François Mancel, la baisse des impôts, détaillée par Alain Juppé jeudi 5 septembre à la télévision, montre que la France est « *engagée sur la voie du redressement* ». Michel Péricard, président du groupe RPR à l'Assemblée nationale, juge que les mesures « *sont marquées du sceau de l'équité et de la justice sociale, puisque les familles modestes en seront les principales bénéficiaires* ».

Quelques bémols se font entendre du côté des « balladuriens » : Patrick Devedjian (RPR) admet que la réforme va dans le bon sens mais, ajoute-t-il, « *sur la durée nous réclamons plus* ». Jean-Pierre Thomas (UDF-PR, Vosges), porte-parole du groupe UDF sur les questions économiques, se demande si 25 milliards de francs sont « *suffisants pour relancer la dynamique de la croissance et de l'emploi* ». Si Philippe de Villiers, président du Mouvement pour la France, considère la réforme comme « *un petit pas pour quitter le socialisme* », le Front national juge qu'il s'agit d'une « *remise sur arnaque* ».

A gauche, l'ancien ministre socialiste Dominique Strauss-Kahn estime que la réforme est « *formidablement injuste* ». François Hollande, porte-parole du PS, affirme que « *ce sont donc les salaires les plus élevés (...) qui vont être avantagés* ». André Lajoinie, membre du secrétariat national du PCF, parle d'« *escroquerie* ».

Pour la CGT, il s'agit d'« *un dispositif en trompe l'œil qui accentue l'injustice des prélèvements* » et qui « *sera inefficace en matière de croissance et d'emploi* ». FO émet les mêmes critiques. La CFDT estime que le gouvernement fait « *un pari hasardeux* » en pensant que la baisse des impôts « *entraînera les Français à consommer davantage et qu'au final cette baisse profitera à l'emploi* », mais elle se félicite du transfert de cotisation maladie vers la CSG, qui répond « *aux revendications de la CFDT* » et « *se traduira par une augmentation nette du pouvoir d'achat des salariés* ».

La CFTC juge que « *la formule choisie* » par le gouvernement « *n'est pas équitable* », mais approuve « *le transfert de la cotisation salariale d'assurance-maladie vers la CSG déductible* ». La CFE-CGC estime « *décevante pour l'encadrement* » la réforme fiscale annoncée.

Par ailleurs, la Fédération nationale de la presse française (FNPF) et les syndicats de journalistes (SNJ, SNJ-CGT, USJF-CFDT, SJ-CGC) estiment, dans une déclaration commune, que « *toucher à l'un des éléments d'un dispositif législatif complexe reviendrait à fragiliser une profession au moment où les citoyens ont besoin d'une information libre et pluraliste* ». « *La FNPF, pour sa part, considère que la suppression de cet abattement de 30 % (...) remettrait dangereusement en cause l'équilibre économique de bon nombre d'entreprises* ».

Hitler aurait déposé les droits de « Mein Kampf » dans une banque suisse

LONDRES
de notre correspondant

Selon un télégramme des services de renseignement américains daté d'octobre 1944 et qui vient d'être rendu public, Adolf Hitler aurait fait ouvrir un compte à l'Union des banques suisses (UBS) à Berne pour y déposer les droits d'auteur de son livre, *Mein Kampf (Mon combat)*. Citant le *Jewish Chronicle*, qui tient ses informations du Congrès juif mondial, la presse britannique fait, vendredi 6 septembre, une large place à cette affaire, tout comme à l'introduction frauduleuse en Angleterre par un agent nazi d'un tableau du Titien, le portrait de Salomé, déposé dans une succursale provinciale de la National Westminster Bank et dont on n'a pas retrouvé la trace. On peut lire dans ce télégramme qu'« *il est fort possible que les droits d'auteur en devises de Hitler et les revenus à l'étranger du parti nazi se trouvent dans cette banque sous le nom de Ammann* ». Il s'agit de Max Ammann, compagnon de combat du Führer pendant la première guerre mondiale et qui dirigea par la suite la maison d'édition du parti nazi.

Interrogée, l'UBS a répondu jeudi que la loi helvétique lui interdisait, sous peine de sanctions draconiennes, de discuter des comptes de ses clients. Les banques suisses ont cependant conclu au début de l'année un accord avec le Congrès juif mondial pour former une commission d'enquête commune sur les comptes ouverts pendant la guerre, en particulier par des juifs disparus ensuite dans l'Holocauste. Le directeur exécutif de l'organisation juive ne sait pas si le compte du dictateur nazi existe toujours, ni s'il contient encore de l'argent. Car *Mein Kampf* fut en son temps un *best-seller forcé : tout jeune Allemand se de*vait de l'acheter et Hitler touchait à chaque fois ses droits. Des droits qui reviennent aujourd'hui au Land de Bavière.

« *Ce n'est que le commencement* », « *la face émergée de l'iceberg* », dit-on au Congrès juif mondial. « *Nous découvrons des tas de biens et d'argent qui ont transité à travers la Suisse.* » En août, le Congrès a aussi trouvé des preuves d'un transfert vers la Grande-Bretagne de 15 tonnes d'or utilisées par des sympathisants nazis. Et, le 2 septembre, le *Daily Telegraph* citait le mémorandum d'un agent du Trésor américain basé à Berne et daté du 10 octobre 1945, selon lequel Londres aurait bloqué la restitution d'or volé par les nazis et dissimulé dans des pays neutres comme la Suisse ou la Suède. Les Britanniques, qui étaient en train de négocier un prêt des autorités helvétiques, ne voulaient pas se les mettre à dos.

Patrice de Beer

Le cours du franc se redresse

APRÈS avoir touché, jeudi 5 septembre dans la matinée, son plus bas niveau face à la devise allemande depuis le mois de mars, à plus de 3,43 francs pour un mark, le franc s'est depuis sensiblement redressé. Il s'échangeait, vendredi 6 septembre dans la matinée, autour de 3,4220 pour un deutschemark. Selon les cambistes, la Banque de France est intervenue sur le marché pour défendre sa devise, jeudi matin, comme elle l'avait apparemment déjà fait la semaine dernière. La Banque de France a pris cette décision à partir du moment ou le franc s'est approché du niveau des 3,4305 face à la monnaie allemande. Ce seuil représente l'ancien cours plancher de la devise française au sein du SME. Le franc a aussi bénéficié de l'annonce, jeudi, d'une hausse supérieure aux prévisions des demandes d'emploi outre-Rhin en août qui montre que le décalage conjoncturel entre la France et l'Allemagne est limité.

La Constitution sud-africaine est partiellement invalidée

LA COUR CONSTITUTIONNELLE de l'Afrique du Sud a invalidé, vendredi 6 septembre, certains points de la nouvelle constitution du pays, ce qui remet en question la date – 1er janvier 1997 – de son entrée en vigueur. Selon le président de la Cour, des paragraphes relatifs aux pouvoirs des provinces, notamment, ne correspondent pas aux principes définis dans la Constitution intérimaire.

Cette décision signifie que les quatre cent quatre-vingt-dix membres de l'Assemblée constitutionnelle (députés et sénateurs) auront trois mois pour amender le texte s'ils veulent respecter la date prévue. A cette date, la constitution intérimaire, produit des négociations multipartites qui ont précédé les premières élections multiraciales d'avril 1994, expirera. – *(AFP.)*

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 6 septembre, à 10 h 57 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	20379,80	+0,88	+1,43
Honk Kong index	11040,50	-0,33	+10,42

Tokyo: Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 05/09	Var. en % 04/09	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	1996,23	+0,58	-6,64
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	—	—	+13,57
Milan MIB 30	—	—	+7,08
Francfort Dax 30	2531,09	-0,05	+12,29
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	-4,63
Madrid Ibex 35	—	—	+9,13
Amsterdam CBS	—	—	+17,10

Tirage du *Monde* daté vendredi 6 septembre 1996 : 506 394 exemplaires 1